LE FILS MAUGARS

TROISIÈME PARTIE (1).

X.

En 1857, l'entrée en loges des peintres admis à concourir pour le prix de Rome eut lieu le 18 avril et l'exposition publique des concours s'ouvrit le 23 juillet. Le matin, un peu avant onze heures, le public d'amateurs, friand de ces sortes d'exhibitions, stationnait dans la jolie cour de l'École des beaux-arts, où le portail du château d'Anet découpait sur le pavé ensoleillé l'ombre bleue de ses arcades. A cette époque, la façade du quai Malaquais n'était pas encore construite, et l'exposition des concours avait lieu dans une salle du premier étage, dite *salle des grands prix*, où l'on a depuis aménagé les ateliers Gérôme et Cabanel. Les arrivans, groupés dans les coins ombreux de la cour, trompaient les ennuis de l'attente en observant le rassemblement tumultueux des élèves de l'École, tassés contre la porte du bâtiment central, et se poussant déjà pour entrer les premiers, dès que le gardien ouvrirait les deux battans.

Onze heures venaient de sonner, et le gardien demeurait immobile devant la porte close. La foule peu endurante des élèves commença de s'impatienter. Sa mauvaise humeur contre l'administration, qui ne se pressait pas, se manifesta par des clameurs variées : — miaulemens, gloussemens, imitations des cris de la rue ; — puis, quand toute la bande se fut suffisamment égosillée,

(1) Voyez la *Revue* du 15 avril et du 1er mai.

comme la porte restait obstinément verrouillée, on se remit à discuter les mérites et les chances des logistes. Les conversations à haute voix se croisèrent tapageuses, violentes, mêlées de huées et de charges d'atelier :

— Il paraît que le tableau de Laignier est *épatant*.

— Merci, en voilà un qu'on ne me fera jamais avaler!

— Il y a des gens qui aiment sa peinture.

— Sa peinture?.. Une glace aux fruits, moitié citron et moitié vanille... C'est froid et ça vous agace les dents... Maugars est autrement fort! As-tu vu son esquisse?

— Une esquisse, qu'est-ce que ça prouve? grasseya d'une voix enrouée un élève grêle et pâlot, presque un enfant, à la mine effrontée et gouailleuse, je l'ai faite aussi, moi, l'esquisse.

— Il a fait l'esquisse!.. montre ton esquisse! crièrent vingt voix sur vingt tons différens.

— Vite, l'esquisse!

— L'esquisse!..

En même temps l'élève, poussé à droite et à gauche, était soulevé de terre et finalement hissé sur l'entablement de l'une des fenêtres. Il s'y accrocha avec de lestes mouvemens de singe, ébaucha une grimace, fit la charge du *Penseur* de Michel-Ange, et resta un moment impassible, le coude au genou, appuyant sur sa main sa frimousse blafarde, et tirant la langue à l'entourage qui applaudissait.

Au même moment, les deux battans s'ouvrirent et toute la bande, se précipitant avec une longue clameur dans le vestibule, envahit l'escalier et pénétra dans la *salle des grands prix*. Derrière, montaient plus posément les amis des logistes et le gros du public. A mesure que les curieux entraient dans la salle, un silence presque solennel succédait au tapage de tout à l'heure. Des groupes se formaient autour des dix toiles alignées obliquement de chaque côté de la porte et doucement éclairées par le jour égal qui tombait des grandes baies de la façade orientée au nord.

Au fond, un placard affiché par l'administration indiquait le sujet du concours, — *Ruth et Booz*, — avec ces versets de la Bible :

« — Ruth s'en alla donc et elle recueillait les épis derrière les moissonneurs. Or il se trouva que le champ où elle était appartenait à Booz, proche parent d'Élimélech.

« — En même temps, il arriva que Booz venait de Bethléem et qu'il dit aux moissonneurs : Le Seigneur soit avec vous. Et ils répondirent : Le Seigneur vous bénisse!

« — Alors Booz dit au jeune homme qui veillait sur les moissonneurs : A qui est cette fille?

« — Il lui répondit : C'est cette Moabite qui est venue avec Noémi du pays de Moab. »

Deux toiles paraissaient attirer de prime abord les curieux : l'une portant le numéro 3 et l'autre classée sous le numéro 7. La seconde surtout accaparait l'attention ; on faisait cercle autour du chevalet où elle était posée, et il y eut un moment où la foule s'épaissit tellement de ce côté que la circulation devint impossible.

Le numéro 7 avait conçu et exécuté son tableau absolument en dehors de la convention classique. N'eût été le turban de Booz, on se serait cru dans les champs d'un de nos villages. Les moissonneurs, hâlés et demi nus, avaient des expressions toutes modernes; l'un d'eux, la tête renversée, buvait à la régalade l'eau jaillissant d'un broc rustique qu'il soulevait dans ses mains rugueuses. Ruth, agenouillée à demi dans les chaumes, avec sa jupe retroussée, une pièce de toile posée sur ses cheveux noirs, avait l'air d'une belle paysanne de la Touraine ou du Berry. Le paysage lui-même, aux lignes simples et sobres, n'avait rien d'oriental. Les blés, à demi moissonnés, ondulaient vers la gauche; à l'horizon, des collines vertes, semées çà et là de bouquets de châtaigniers, se perdaient dans une vapeur bleuâtre. Le soleil venait de se coucher et, dans le ciel d'un bleu tendre, un mince croissant de lune éclairait la rude figure pensive de Booz. — Cette toile, imprégnée d'un profond sentiment de la réalité, avait une intensité de vie telle qu'il semblait qu'on allait entendre les appels des moissonneurs dans la tranquillité du soir, et le murmure tremblotant des grillons parmi les chaumes.

— Hein ! est-ce assez nature? dit un élève à son camarade, on y est !

— Et comme c'est fait, reprit l'autre, sans trucs, sans ficelles !.. Regarde-moi ces mains, sont-elles étonnantes?.. En voilà un qui sait dessiner et qui n'est pas *vieux jeu*.

— Il aura le prix.

— Savoir !.. Il a trop de talent pour plaire aux gens de l'Institut.

— C'est égal, il est tellement supérieur aux neuf autres...

Des curieux passaient derrière le chevalet pour découvrir la signature du logiste, et lisaient à haute voix le nom inscrit au revers de la toile : — « Étienne Maugars. » — Des journalistes prenaient des notes, des amateurs s'approchaient du tableau, puis se reculaient en clignant des yeux. A travers ces allées et venues, la foule continuait à s'amasser devant le numéro 7.

Pendant ce temps, Étienne Maugars se promenait impatiemment du quai Malaquais au quai Voltaire. Quand il passait devant la rue

Bonaparte, il regardait avec une angoisse fiévreuse la tache claire qui marquait entre les façades noires l'emplacement de la cour de l'École. Un frisson le prenait, il n'osait pénétrer dans la rue et recommençait sa promenade inquiète. — S'il s'était trompé dans sa façon de concevoir et d'exécuter le sujet? Si les neuf autres, qui étaient restés dans la tradition classique, avaient raison pourtant? — Il s'arrêtait au bord du parapet, regardait vaguement couler la Seine ou feuilletait machinalement les livres des bouquinistes ; puis, la fièvre lui mettant des fourmis dans les jambes, il arpentait de nouveau le quai, déjà envahi par le soleil de juillet.

Il en était à son cinquième tour, quand un camarade vint le rejoindre. Étienne le regarda rapidement dans les yeux sans oser l'interroger. — Mes complimens, mon cher, lui cria l'autre en lui serrant la main, on s'écrase autour de ta toile... Tu peux te vanter d'avoir un joli succès!

— Pas de mauvaises plaisanteries, fit Étienne en rougissant, est-ce bon ?

— Je te dis qu'on se marche sur les pieds pour mieux voir ton tableau... Il n'y a qu'un cri ; c'est le meilleur des dix et tu auras le prix haut la main.

— Tu crois? murmura Étienne, en respirant plus à l'aise.

— Parbleu ! viens t'en assurer toi-même.

Il l'entraîna vers l'École et l'accompagna jusque dans la salle. Étienne se blottit dans une embrasure et regarda avec une volupté délicieuse les gens qui se coudoyaient pour approcher de son tableau. Il n'y avait pas à s'y tromper. Les spectateurs étaient empoignés. Les têtes se penchaient curieusement, puis se relevaient, et les figures exprimaient une visible satisfaction. On se récriait tout haut sur la franchise et la vigueur de l'exécution. Un critique d'art fort connu, suivi respectueusement de deux ou trois familiers, stationna longtemps devant la toile. Sa figure un peu endormie s'éveilla, il laissa tomber deux ou trois mots d'éloge que ses disciples recueillirent avec des mines admiratives; puis il s'éloigna lentement et ne s'arrêta plus que devant la toile numéro 3, où il recommença le même manège.

Étienne fut tout à coup ressaisi par l'inquiétude. Ce numéro 3 était le tableau de Laignier, son concurrent le plus sérieux. C'était une peinture léchée, très agréable de couleur, avec des prétentions à l'exactitude archaïque. La gamme fraîche des tons devait plaire aux bourgeois, mais Booz étendait les bras vers Ruth avec un geste de théâtre et les moissonneurs ressemblaient à des figurans d'opéra-comique. Néanmoins les mines attentives du critique remettaient la puce à l'oreille du jeune Maugars. Il recommençait à avoir peur.

Il allait examiner l'œuvre de son rival, puis revenait vers la sienne. — Certainement la toile du numéro 3 manquait de vie et d'originalité, pourtant elle avait quelque valeur, puisque ce critique s'y arrêtait avec les mêmes airs solennels et satisfaits. Étienne, enfiévré, errait comme une âme en peine et ne pouvait se décider à quitter la salle. Parfois il s'asseyait sur une banquette, essayant d'attraper au vol des bribes de conversation; puis, faisant un effort de volonté pour penser à autre chose, il écoutait machinalement le roulement sourd des voitures dans la rue... Au loin, sur le quai, un orgue jouait un air de valse, dont les lambeaux arrivaient par les impostes des hautes fenêtres. Étienne cherchait à reconstituer l'air entier, et tout à coup l'obsession des deux toiles le reprenant, il recommençait ses allées et venues du numéro 3 au numéro 7. — Décidément, se disait-il, la mienne vaut mieux. — Les figures attentives, amassées devant son tableau, le lui disaient aussi, et pourtant il avait peur. Il finissait par ne plus distinguer les détails, la tête lui tournait, ses tempes battaient, et, malgré cela, il ne pouvait détacher ses yeux des deux toiles dont les couleurs papillotaient et se brouillaient...

— Messieurs, on ferme! cria un gardien.

Quatre heures sonnaient. La salle se vida, on le poussa dehors, et il se trouva rue Bonaparte. Alors, tournant le dos au quai et marchant droit devant lui, il arriva près de la gare Montparnasse. Le train de Versailles allait partir; Étienne prit un billet, descendit à Meudon et gagna les bois. Il avait besoin d'être seul sous les arbres et de faire un exercice violent pour se remettre de cette première émotion. — Assurément, son tableau était bon, et il avait été remarqué. Maintenant, qu'on lui donnât le prix ou non, on ne pouvait plus lui refuser un talent réel. Il n'était plus le premier venu; les cinq années de travail et de privations qu'il venait de s'imposer n'avaient pas été dépensées en vain. Il allait avoir un nom... Et tout d'un coup jetant en arrière un regard triomphant, il revoyait la matinée d'hiver où il avait quitté Saint-Clémentin à la fin de décembre 1851. Il lui semblait encore entendre son père s'écrier au moment du départ : — Tu veux manger de la vache enragée? A ton aise!.. Avant six mois, tu m'en diras des nouvelles. — Il revoyait la mine plus que froide de sa mère, vexée elle-même de l'écroulement des projets ambitieux qu'elle avait bâtis pour son fils unique. C'était sous ces tristes auspices qu'il avait repris le chemin de Paris, — léger d'argent, blessé dans son orgueil, portant à la fois le deuil de ses tendresses filiales et de son premier amour, n'ayant d'autre point d'appui que sa ferme volonté de réussir, d'autre encouragement que la lointaine espérance d'un succès qu'il entrevoyait comme

un mirage confus à travers les vitres humides de la diligence...

Ah! les dures journées du début, dans un atelier haut perché de la rue de l'Ouest, au milieu de ce Paris de 1852, qui se ruait au plaisir et ne croyait plus qu'à la force!.. Étienne, tout en marchant, se remémorait le temps où il faisait des prodiges pour ne rien dépenser au delà des 150 francs envoyés mensuellement par Mme Maugars. Il déjeunait d'un pain de seigle et d'un bondon, et il dînait pour dix-huit sous dans une crèmerie de la rue de Vaugirard où on pouvait, les soirs d'hiver, fumer sa pipe en devisant autour du poêle. Il se rappelait les premiers portraits qu'on lui avait payés, et ses joies folles en touchant les 200 premiers francs qu'il eût légitimement gagnés. Au milieu de cette vie de travail, comme les semaines, les mois, les années avaient passé, jusqu'au jour où une dépêche, lui apprenant que Mme Maugars était morte subitement, l'avait rappelé à Saint-Clémentin pour la funèbre cérémonie!

Cette mort avait surpris M. Maugars en pleine prospérité. Il était conseiller général, candidat aux futures élections législatives, et on venait de le décorer. La petite ville tremblait devant ce tyranneau qui était devenu dévot, faisait révoquer les fonctionnaires mal pensans et tenait le pays dans sa main. Ce qu'Étienne avait deviné de vexations arbitraires et d'abus d'autorité pendant la triste semaine qu'il avait passée à Saint-Clémentin n'avait pas contribué à le réconcilier avec son père. Leur pénible entrevue s'était terminée par ce dialogue glacial, au moment où le jeune homme allait monter en omnibus : — Tu persistes à mener ta vie de vagabond? avait demandé sarcastiquement le banquier.

— Je persiste à vouloir vivre de mon travail.

— Tu sais que je te dois le compte de la succession de ta mère? avait ajouté M. Maugars avec une pointe d'embarras.

— Merci, je n'exige aucun compte... Je ne veux rien de plus que ce que ma mère m'envoyait chaque mois.

Le banquier n'avait pas insisté. — Toujours tes idées de puritain! murmurait-il en faisant craquer ses doigts... Tu te nourris de chimères!.. C'est de la viande creuse, et tu seras bien heureux un jour de revenir tâter de ma cuisine!

Étienne n'avait pas répliqué. Toute sa peur en quittant Saint-Clémentin était de voir cette méchante prédiction s'accomplir et de se retrouver à la merci de son père. Il aurait préféré gagner son pain en cassant des pierres sur la grand'route...

Aussi, comme il était fier, ce soir, de ce premier sourire du succès!.. Fatigué de sa course à travers bois, il revint s'attabler sous les tonnelles d'un restaurant de Bellevue, d'où l'on apercevait entre les marronniers un coude de la Seine, et au delà, dans une brume

dorée, tout Paris éclairé par le soleil couchant. En dînant, Étienne regardait avec une orgueilleuse satisfaction le panorama de cette grande ville où dans trois jours peut-être son nom serait acclamé par la voix retentissante des journaux. Des dômes de palais, des flèches d'églises, des milliers de toits émergeaient du milieu des fumées; çà et là, dans la buée, une vitre jetait un éclair de pourpre; puis peu à peu le crépuscule estompait les arêtes vives, le ciel brunissait, les formes devenaient confuses, et tout à coup, comme une traînée de poudre, de longues files de becs de gaz s'allumaient, étoilant l'immense étendue brumeuse. — Étienne, grisé par les émotions de la journée, et peut-être aussi par la bouteille de vin vieux qu'il avait vidée, se demandait si cette grandiose illumination n'avait pas lieu uniquement pour fêter son succès. Il lui semblait lire à l'horizon en lettres de feu : « Tu auras le prix de Rome! »

L'exposition publique dure trois jours, et le jury ne rend son jugement que dans l'après-midi du quatrième. Étienne Maugars aurait voulu pouvoir dormir pendant ces interminables journées d'attente. Un moment il fut tenté de rester à Bellevue et de ne retourner à Paris que lorsque le jugement serait connu, mais la salle de l'École où son tableau était exposé l'attirait comme un aimant. Il rentra le soir même chez lui.

Le lendemain et le surlendemain, les journaux rendirent compte du concours. La plupart des critiques louaient le tableau n° 7 et lui assignaient le premier rang. Ceux mêmes qui formulaient quelques réserves ne pouvaient s'empêcher de reconnaître le mérite de l'œuvre. Dans le monde des peintres et des élèves de l'École, l'opinion se prononçait nettement en faveur du jeune Maugars. Enfin le jour du jugement arriva. Étienne n'avait pas dormi et se sentait tout frissonnant malgré l'étouffante chaleur de juillet. Il résolut de se raidir contre l'émotion qui lui serrait la gorge et s'en alla déjeuner chez un ami qui demeurait rue de Babylone. Pendant quelque temps tout marcha bien; Étienne, faisant bonne contenance, essayait de manger et causait avec une volubilité nerveuse, mais vers une heure il lui fut impossible de tenir en place; il s'esquiva et s'achemina seul vers les quais. Il allait tantôt à petits pas, comme pour retarder le moment où il connaîtrait la décision du jury, tantôt avec une hâte fiévreuse, s'impatientant de la lenteur des gens qui encombraient le trottoir et songeant qu'à cette même minute on discutait son sort. — Certainement ils me donneront le prix, se disait-il, ils ne peuvent pas me l'ôter... Et cependant s'ils ne me le donnaient pas? — Il s'arrêtait brusquement, effrayé de l'agitation intérieure qui le secouait, et se demandant si les pas-

sans ne lisaient pas son émotion sur sa figure. Mais les gens qui le coudoyaient s'en allaient indifférens, tout occupés de leurs propres affaires. Les omnibus roulaient comme d'habitude, les cochers s'interpellaient, les marchandes de fleurs poussaient en criant leurs petites voitures chargées de bottes de roses et d'œillets, les dames regardaient les étalages; la foule s'écoulait sans avoir l'air de se douter que, dans la grande salle de l'École, en face des dix toiles du concours, l'Institut disposait de l'avenir d'Étienne Maugars.

Dans la cour des Beaux-Arts, les élèves attroupés discutaient avec animation en attendant la décision du jury. On trouvait généralement que, pour une question si simple, les juges dépensaient beaucoup de temps. Là-haut, en effet, les choses traînaient en longueur et le choix du grand prix donnait lieu à un débat interminable. Les avis étaient partagés; les peintres tenaient presque tous pour le n° 7, mais les sculpteurs et les musiciens lui préféraient le n° 3. Le jugement prononcé d'avance par les journaux avait indisposé plus d'un académicien; quelques-uns s'effarouchaient du dédain du jeune Maugars pour les traditions et voyaient un danger dans cet encouragement à l'art *réaliste;* bref, les voix se divisaient, et les scrutins se succédaient sans résultat. Vers deux heures, un des secrétaires, qui descendit dans la cour, fut entouré en un clin d'œil. — Eh bien? lui demanda confidentiellement un élève. — Eh bien, ça ne va pas tout seul, on vote, on revote, et Maugars perd des voix à chaque tour.

Cette confidence, promptement divulguée, provoqua un redoublement d'agitation, et les conversations devinrent orageuses. Enfin à trois heures on entendit un remue-ménage à l'étage supérieur. La séance était levée, et les académiciens, en se quittant, continuaient encore leur discussion dans les couloirs. L'un d'eux descendait l'escalier, fumant sa cigarette d'un air endormi et ennuyé; quelqu'un l'aborda et s'informa du résultat. — C'est fini, murmura-t-il entre deux bouffées, le prix est à Laignier...

A peine tombé de sa bouche, le nom du prix de Rome courut avec une rapidité électrique sur toutes les lèvres. Les élèves se le redisaient les uns aux autres : — Laignier! c'est Laignier! — Et le nom du vainqueur, se détachant nettement au milieu d'un murmure confus, traversait la cour, passait par-dessus la grille et retentissait déjà dans la rue Bonaparte, répercuté comme par un écho multiple.

Étienne, adossé au mur du quai, en face de l'embouchure de la rue, vit tout à coup les élèves se répandre sur les trottoirs avec l'agitation d'une fourmilière sur laquelle on a marché. Il comprit que le jugement était rendu et traversa rapidement la chaussée. Il n'a-

vait pas fait dix pas dans la rue que le nom de Laignier, lancé par les voix des gens qui sortaient de l'École, vint l'atteindre en pleine poitrine. Il s'arrêta, pâlit et fut forcé de s'appuyer à la vitrine du marchand de gravures.

— Eh bien, oui, mon vieux, dit un camarade en s'approchant, ces idiots ne t'ont donné que le second prix!.. Et sais-tu ce qui les a décidés? — « Messieurs, a fait observer un académicien, Laignier est pauvre, et il est trop âgé pour concourir l'an prochain; Maugars est jeune, son père est puissamment riche, il a le temps et les moyens d'attendre... » Et c'est avec cette ânerie qu'il a enlevé le vote.

Étienne ne trouvait rien à répondre. Ses traits s'étaient allongés, ses lèvres souriaient machinalement; il songeait avec une rage sourde à cette raison tirée de la richesse de M. Maugars pour lui refuser le prix. — Il était donc écrit que le châtiment de cette fortune mal acquise s'attacherait à lui comme une lèpre! — Il n'entendait plus rien, les voitures avaient l'air de rouler sur des matelas; il lui semblait que la muraille d'en face et les arbres du quai dansaient autour de lui. Son compagnon, effrayé de sa pâleur, essaya de l'entraîner. Une vingtaine d'élèves avaient organisé une partie au Bas-Meudon; l'un d'eux cherchait à convaincre Étienne qu'il devait faire contre fortune bon cœur et se mêler à la bande, afin de montrer qu'il ne se laissait pas démonter.

— Oui... répondit vaguement celui-ci... J'irai vous rejoindre, mais laissez-moi tranquille un moment... Je veux être seul!

Il tourna brusquement le dos à ses camarades et rebroussa chemin dans la direction de la rue de Seine. Il avait déjà doublé l'angle du quai, lorsqu'il s'entendit interpeller par quelqu'un qui avait emboîté le pas derrière lui.

— C'est bien à M. Étienne Maugars que j'ai l'honneur de parler?

— Oui, répliqua Étienne impatiemment.

En même temps, il dévisageait son interlocuteur, — un homme entre deux âges, grand, sec, avec de petits yeux fureteurs, un nez busqué et des favoris poivre et sel.

— Monsieur, reprit l'inconnu, j'ai vu votre tableau, mes complimens... C'est un très beau morceau de peinture, mais l'Institut a bien fait de ne pas vous envoyer à Rome, vous vous y seriez gâté, et l'Italie n'est pas votre affaire... Si je vous dis ça à brûle-pourpoint, c'est que je m'y entends... Je suis Schwartz.

Étienne dressa l'oreille. Ce M. Schwartz était un israélite très connu à l'hôtel des ventes et dans le monde des arts, moitié amateur et moitié brocanteur, ayant pour spécialité d'acheter les toiles

des peintres encore peu répandus, mais qui donnaient de belles espérances. Il les plaçait dans sa galerie, les y laissait dormir, comme on laisse vieillir un vin un peu trop jeune, et les revendait très cher plus tard, quand l'artiste s'était fait un nom. Il avait un flair merveilleux et se trompait rarement dans ses prévisions.

— Si je me permets de vous déranger, continua-t-il, tandis qu'Étienne balbutiait, encore à moitié ahuri, ce n'est pas pour vous lancer à la tête un compliment banal... La preuve que je pense du bien de votre toile, c'est que je vous l'achète deux mille francs, et que je vous en commande une autre... Vous comprenez les paysans, vous, ça se voit!.. Il faut exploiter cette veine-là... Partez pour la province et cherchez-y un motif campagnard, exécutez-moi un tableau de plein air, bien franc et bien personnel; je vous le paierai mille écus... Ne vous pressez pas, je vous donne jusqu'au prochain salon.

— Pardon, interrompit Étienne qui commençait à respirer plus à l'aise et à retrouver son aplomb, le tableau que vous désirez me prendra beaucoup de temps, et le temps pour moi est de l'argent, car je n'ai que mon pinceau pour vivre, quoi qu'en dise l'Institut.

— Aussi je vous propose de vous payer moitié du prix d'avance... Vous voyez que j'ai confiance en vous... Est-ce marché conclu?

Étienne ne perdit pas longtemps à réfléchir; Paris lui pesait su[illegible] les épaules, et ce voyage à la recherche d'un motif campagnard lui s[illegible]ouriait.

— J[illegible]e vous remercie, monsieur, répondit-il en relevant la tête, et j'accepte.

— A me[illegible]rveille! Voici ma carte, venez chez moi demain à dix heures; je vo[illegible]us montrerai ma petite galerie et je vous compterai les espèces... Serv[illegible]iteur, monsieur!

XI.

C'était le soir de l'*assemb*[illegible]*lée* de Lésigny. On dansait depuis midi sur la place du village, aux s[illegible]ons de la vielle et du violon, sous un chaud soleil un peu voilé par [illegible] de blanches nuées floconneuses. Étienne Maugars, [illegible]ès trois heures passées en plein air à flâner autour des danseurs et à [illegible] dessiner des têtes de paysans, était retourné à l'auberge qui fait le c[illegible]oin de la place. Les jambes lui rentraient dans le corps, et il ne souh[illegible]aitait plus que de trouver une chaise et un bout de table où on lui s[illegible]ervirait à dîner. Mais là

commençait la difficulté. L'auberge était pleine. Tous les villages poitevins ou tourangeaux, riverains de la Creuse, s'étaient donné rendez-vous à cette *assemblée* de Lésigny qui était la dernière de la saison. Trois salles du rez-de-chaussée en enfilade étaient bourrées de monde. Un vacarme de voix traînantes et de verres choqués à la ronde s'envolait par les fenêtres ouvertes, vers la place où résonnaient les accords grinçans du violon et de la vielle. Autour des tables, l'hôtesse, alerte et avenante, courait les bras chargés de bouteilles.

— Ne pourriez-vous me servir à dîner dans un coin? lui demanda Étienne.

— Dame, monsieur, vous voyez, tout est plein... J'ai bien une chambre en haut, mais M. Brossard, le percepteur de Pressigny, l'a retenue pour y souper.

— Ce monsieur serait bien aimable s'il voulait la partager avec moi.

— Je vais le lui demander, dit l'hôtesse.

Tandis qu'elle montait au premier, Étienne s'était assis dans la cour sur la margelle du puits. En quittant Paris, après son entrevue avez M. Schwartz, sa première idée avait été de retourner dans la Vienne, et d'y chercher un village où il pourrait faire les études nécessaires à l'exécution du tableau commandé. — En Poitou, il se trouvait dans un milieu familier et il lui semblait que l'inspiration lui arriverait là mieux qu'ailleurs; mais Saint-Clémentin et ses environs réveillaient des émotions trop pénibles et il ne voulait pas s'établir dans le voisinage de son père. Il résolut de parcourir la partie du département qui confine à la Touraine et au Berry. On lui avait vanté souvent la beauté des vallées de la Gartempe et de l'Englin, et il se rappelait le naïf enthousiasme de Thérèse Desroches lorsqu'elle lui décrivait les entours de la métairie de ses parens nourriciers. Le souvenir même de cette charmante et sauvage Thérèse n'était pas pour peu de chose dans la prédilection du jeune peintre pour le pays accidenté et peu connu qui s'étend entre la Gartempe et la Claise. Trop de préoccupations avaient traversé sa vie depuis cinq ans pour qu'il fût encore épris de Thérèse, mais les impressions de ce premier et rapide amour étaient restées au fond de son cœur. L'amoureuse était partie après n'avoir fait que traverser sa jeunesse; le parfum qu'elle avait laissé en passant était si pénétrant et si suave qu'Étienne en était encore imprégné. Depuis 1851 il n'avait plus entendu parler de Mlle Desroches. La maison de la rue Louis XIII avait été vendue, et la jeune fille n'avait plus reparu à Saint-Clémentin; mais Étienne savait qu'elle était retournée aux environs de Pressigny, dans la borderie de son père

nourricier, et ce n'était pas sans une confuse espérance de la retrouver qu'il s'était dirigé vers ce coin de la Touraine et du Poitou. Il avait parcouru avec un intérêt mélancolique toutes ces vallées aux fraîches rivières, dont les noms évoquaient le souvenir des tendres conversations d'autrefois; il avait visité tous les endroits que Thérèse lui avait vantés jadis; les bois solitaires où se dresse le château de la Roche-à-Gué; le vieux manoir de la Roche-Bélusson, suspendu comme un balcon au-dessus de l'Englin; la trappe de Fontgombault, qui se mire dans la Creuse. De jour en jour il se rapprochait avec une curiosité inquiète de ce bourg de Pressigny, dans les environs duquel la borderie de Thérèse devait être située. Par une étrange défaillance de sa mémoire, il ne pouvait parvenir à se rappeler comment se nommait cette borderie. D'autres noms insignifians lui étaient restés dans la tête; celui-là s'était évanoui, et malgré tous ses efforts il ne pouvait retrouver les syllabes qui le composaient. La veille, à Barrou, on lui avait parlé de l'*assemblée* de Lésigny, et le nom de ce village l'avait frappé comme l'un de ceux qui revenaient fréquemment dans les récits de Thérèse. Il y était allé en se disant : — Qui sait? un hasard me remettra peut-être sur la trace? — Mais le hasard l'avait peu servi, et, à part quelques croquis amusans, il n'avait tiré d'autre profit de son excursion que l'espoir encore douteux de partager le souper du percepteur de Pressigny.

Sur ce point du moins, il fut tiré de son incertitude par le prompt retour de l'hôtesse. Le percepteur était enchanté d'avoir un compagnon, et le priait de monter sur-le-champ, attendu que la soupe était servie.

Étienne, qui mourait de faim, ne se le fit pas répéter; guidé par l'hôtesse, il grimpa à l'étage supérieur, et pénétra dans une petite chambre assez proprette, blanchie à la chaux, carrelée, et dont un grand lit à baldaquin de calicot rouge faisait le principal ornement. Au milieu, sur une nappe blanche, la soupière fumait, et M. Brossard en personne était en train de poser un second couvert en face du sien.

— Ma foi, monsieur, soyez le bienvenu, dit-il d'un ton jovial à Étienne qui s'excusait, je déteste la solitude, et vous me ferez grand plaisir en me tenant compagnie... Madame Jacobé, montez-nous deux bouteilles de vin de Chinon, et recommandez à Augustine de ne pas laisser calciner son poulet.

M. Brossard, qui frisait la trentaine, était le type du vrai Tourangeau, petit, râblé et un tantinet replet, noir de cheveux et de barbe, le teint très coloré, avec des yeux luisans un peu à fleur de tête; il avait des manières affables et une rondeur bon enfant, nuancée de

finesse. Rien qu'à le voir bien campé sur ses jambes courtes, bien à l'aise dans sa jaquette neuve de drap gris, avec sa chemise de couleur, dont le col rabattu encadrait un cou puissant et hâlé, on se sentait en présence d'un bon vivant dans le tempérament duquel la mélancolie et la rêverie ne devaient entrer qu'à dose homéopathique.

Ils se mirent à table, et sitôt le potage dépêché, la conversation commença. Entre jeunes gens, tous deux ouverts et communicatifs, la glace fut bientôt rompue. Au moment où on apportait le poulet et la salade, le percepteur avait déjà conté à Étienne qu'il était célibataire et qu'il était venu à Lésigny dans l'espoir d'y rencontrer une jolie fille qui lui avait fait faux bond. Pour ne pas être en reste avec lui, Étienne lui apprit pour quelles raisons il avait quitté Paris. Cette qualité de Parisien et l'histoire de la commande du tableau de trois mille francs ne contribuèrent pas médiocrement à grandir le jeune Maugars dans l'opinion du Tourangeau. Le percepteur regardait avec une certaine déférence cet artiste auquel on payait mille écus une toile barbouillée de couleurs. Le vieux vin de Chinon à odeur de framboise, libéralement versé par le percepteur, aidait encore à rendre plus expansifs les deux convives. On parla de Paris et de ses plaisirs. M. Brossard y était allé lors de l'exposition de 1855 et il gardait un souvenir très vif de certaine soirée passée à Mabille. Il en parlait avec des yeux humides et de gros éclats de rire, et il manifesta une violente surprise lorsque Étienne lui avoua n'avoir jamais mis les pieds dans ce lieu de délices. Au dessert, M. Brossard, tout en croquant des amandes fraîches, s'accouda sur la table, et demanda à Étienne dans quel village il comptait s'installer.

— Je n'en sais vraiment rien, répondit le jeune homme, je flâne un peu à droite et à gauche, à la recherche d'un endroit où je trouverai des types intéressans et des modèles qui consentiront à poser... car c'est là le point important, et je sais par expérience que dans ce pays-ci il n'est point facile de décider les paysans, surtout les femmes, à servir de modèles.

— N'est-ce que cela? s'écria le percepteur en vidant son verre, il faut venir avec moi à Pressigny... La vie y est facile et plantureuse. Je vous dénicherai un logement où vous pourrez travailler à votre aise, et foi de Martial Brossard, si vous avez besoin de modèles, je vous ferai faire la connaissance de jolies filles, point bégueules. Et puis vous m'avez l'air d'un bon garçon, quand vous vous ennuierez à l'auberge, vous viendrez manger la soupe avec moi... J'ai une cuisinière qui n'a point sa pareille pour accommoder les oronges... Est-ce entendu?

— J'accepte, repartit Étienne, dans l'esprit duquel le nom de Pressigny s'associait sympathiquement avec le souvenir de Thérèse Desroches.

— Tope! Je vous emmène ce soir, et vous offre l'hospitalité en attendant que vous trouviez un meilleur gîte. — Avez-vous vos bagages ici?

— Non, je les ai laissés à Barrou, au *Cheval blanc*.

— Vous les ferez prendre demain par le messager et nous pourrons nous en retourner à pied, en fumant... Il n'y a que deux lieues d'ici au bourg... Souhaitons le bonsoir à Mme Jacobé et décampons, car le temps se brouille, et ce serait dommage si la pluie nous prenait avant d'être rendus.

Étienne mit le nez à la fenêtre. Le ciel s'était subitement couvert en effet, et de gros nuages s'amoncelaient à l'horizon. Ils se hâtèrent de payer leur écot et gagnèrent le bord de la Creuse, où un bac transportait les piétons sur l'autre rive. Ils étaient encore au milieu de la rivière que les premières gouttes de pluie, larges et tièdes, commençaient à tomber.

— Ce n'est rien, dit Martial Brossard en jetant un coup d'œil inquiet sur sa jaquette neuve, êtes-vous bon marcheur?

— Oui.

— En ce cas, nous ferons les enjambées doubles, et peut-être pourrons-nous esquiver le gros de l'orage.

Ils perdirent encore un peu de temps à cause des indications qu'Étienne dut donner au *Cheval blanc* pour la direction des bagages, et quand ils montèrent la côte des Courtils, la pluie s'annonça sérieusement.

— Saperlipopette! murmura le percepteur en nouant son mouchoir sur son chapeau, nous serons saucés!

Étienne se mit à rire. Il était habitué à ces surprises-là et une averse ne l'effrayait guère. Dailleurs la sève framboisée du vin de Chinon lui avait donné une pointe de gaîté : la perspective de son installation à Pressigny lui souriait; il aspirait avec volupté la bonne odeur de terre mouillée qui s'exhale du sol après les premières ondées; il songeait que là-bas, dans quelque coin de cette campagne que la nuit enveloppait doucement, il y avait une métairie où vivait Thérèse Desroches, et toutes les délicieuses émotions de son premier amour lui montaient à la tête avec les parfums de la terre. Dans le bois des Courtils la pluie glissait à petit bruit parmi les aiguilles des pins. Étienne fredonnait un lambeau de vieille chanson; il trouvait piquant que lui, Parisien, supportât les légers inconvéniens de l'averse plus bravement que son compagnon qui aurait dû être habitué de longue date à ces hasards de la vie cam-

pagnarde. Il en fit l'observation à Martial Brossard, qui était devenu fort taciturne.

— Vous me prenez pour une poule mouillée? répondit le percepteur, eh bien, non, je n'ai peur de l'eau que quand elle tombe dans mon verre, seulement j'ai eu aujourd'hui la malheureuse idée d'étrenner ma jaquette neuve, et cette maudite pluie va me la gâter.

En effet, la jaquette grise courait grand risque de perdre son lustre. A la sortie du bois, le vent s'éleva, et la pluie, devenant plus violente, commença à cingler ferme le visage des deux voyageurs.

— Sacrebleu! c'est insupportable! s'écria M. Brossard en relevant le collet de sa jaquette; il tombe des hallebardes et avec cela il fait noir comme dans un four! — Il s'arrêta indécis, son regard fouilla les ténèbres, et tout à coup il poussa un soupir de satisfaction, tandis que son bras s'étendait vers la droite, dans la direction d'une lumière qui scintillait à travers la nuit pluvieuse.

— Si je n'ai pas la berlue, reprit-il, cette lueur là-bas doit venir de la Joubardière...

Il avait à peine prononcé ce nom qu'Étienne poussa à son tour une exclamation :

— La Joubardière! dit-il.

— Oui, c'est une borderie où nous pourrons attendre la fin de l'averse et où on nous fera du feu pour nous sécher.

— La Joubardière, répétait Étienne, c'est bien cela!

— Y êtes-vous allé déjà?

— Non, mais j'ai entendu parler autrefois d'une métairie de ce pays-ci qui portait le même nom.

— C'est possible, c'est un nom assez répandu, et je connais dans le canton trois ou quatre borderies qui s'appellent de même... mais celle-ci est occupée par de braves gens qui nous feront bon accueil... Allons-y!

Il s'engagea dans les terres sablonneuses et Étienne le suivit, tout en sentant son cœur faire un léger tic-tac au fond de sa poitrine.

A mesure qu'ils s'approchaient, le profil des bâtimens de la Joubardière devenait plus précis. On distinguait le colombier en forme de tourelle, les engrangemens couverts de chaume et le toit aigu de la maison d'habitation. En même temps les chiens se mirent à aboyer. La lumière que les deux compagnons avaient aperçue brillait à la fenêtre d'une pièce du rez-de-chaussée un peu élevée au-dessus du sol, et à laquelle on arrivait par un perron de quelques marches. Le percepteur, après avoir apaisé les chiens en les appelant par leur nom et en les flattant de la main, gravit le

petit escalier et ouvrit la porte, qui n'était fermée qu'au loquet.

La pièce était une grande cuisine avec une haute cheminée au manteau de laquelle pendait une lampe à bec, dont la lueur vacillante éclairait à peine le milieu de la salle. Assise sur une chaise basse, le dos opposé à la porte, une jeune paysanne était occupée à écosser des haricots, dont les tiges encore feuillues formaient un amas de verdure à côté d'elle.

Elle tourna lentement la tête, et tout à coup, apercevant des étrangers, elle se leva un peu effrayée.

— N'ayez pas peur, mademoiselle, dit Martial Brossard en secouant son feutre trempé, c'est moi qui viens m'abriter un moment chez vous, avec un ami, à cause de cette maudite pluie qui nous a pris en chemin.

— Ah! monsieur le percepteur, répondit-elle d'une voix nette et bien timbrée, qui fit tressaillir Étienne jusqu'à l'extrémité de ses talons, excusez-moi, j'avais cru d'abord que c'étaient le père et la mère qui rentraient.

— Le père Baillargeon et la Baillargeonne sont donc dehors par ce temps de canard?

— Ils sont allés à l'*assemblée* de Lésigny pour tâcher d'y *gager* un petit pâtre, le nôtre étant tombé au sort cette année... Ils ne tarderont pas longtemps à cette heure... Asseyez-vous, je vais vous allumer une flambée et vous vous sécherez.

Elle repoussa du pied les tiges enchevêtrées des haricots, avança des chaises, puis jeta sur les chenets une bourrée de sarmens et y mit le feu. Les brins secs pétillèrent bruyamment; une vive flamme lécha la crémaillère, et aux yeux des nouveaux venus la jeune fille apparut, nettement éclairée de bas en haut par cette flambée. On voyait les plis de la jupe d'étamine noire bouffant sur les hanches, la cotonnade brune du tablier à bavette épinglé aux épaules, serré à la taille, et modelant les rondeurs de la poitrine où se croisait un fichu blanc; la lumière dorait légèrement les joues hâlées, faisait rougir les lèvres charnues et scintiller deux yeux noirs; ses mobiles reflets se jouaient sur un front large, encadré d'épais bandeaux bruns, dépassant la coiffe ronde et tuyautée du bonnet tourangeau. Étienne se sentit envahi par une violente émotion: il venait de reconnaître Thérèse, une Thérèse paysanne, telle qu'il se souvenait de l'avoir vue un soir dans le jardin de la maisonnette de Dalident.

Le saisissement, et aussi un douloureux attendrissement à la vue de la fille du docteur Desroches réduite à cette condition plus que modeste, le clouèrent immobile dans l'angle de la porte, où une haute armoire à linge l'enveloppait de son ombre.

Le percepteur s'était déjà assis à chevauchons sur une chaise, et, le dos au feu, séchait sa jaquette dont le drap commençait à fumer.

— N'auriez-vous pas besoin de vous sécher aussi, monsieur? reprit la jeune fille en s'adressant au peintre qui ne bougeait plus de son recoin obscur; venez, ne vous gênez point.

Il obéit, sortit de la pénombre et entra non sans embarras dans le cercle lumineux projeté par les sarmens enflammés. Thérèse, tout en attirant un escabeau vers le tas de haricots, le regardait attentivement. Tout à coup ses yeux brillèrent, et ses bras nus serrèrent nerveusement sur sa poitrine une brassée de tiges vertes. Elle aussi l'avait reconnu. Mais son émotion ne se manifesta que par cette illumination des yeux, vive et brève comme un éclair. Ses lèvres restèrent closes, ses cils s'abaissèrent sur ses joues, elle s'assit sur l'escabeau et se remit silencieusement à la besogne, tournant le dos au jeune Maugars, qui avait pris place au feu en face du percepteur. Étienne, sans réfléchir que lui-même par son attitude et son silence n'avait guère encouragé la jeune fille à sortir de sa réserve, était étonné et presque choqué de ce mutisme.

— Suis-je donc tellement changé qu'elle ne me reconnaisse plus? songeait-il en fourgonnant la braise avec un échalas... Me garde-t-elle encore rancune du mal fait à son père? ou peut-être est-elle gênée par la présence du percepteur?..

Martial Brossard, lui, ne se doutait de rien, étant fort occupé à se sécher sous toutes les faces. Après avoir présenté le dos au feu, il était maintenant en train d'exposer à l'action bienfaisante du foyer les jambes de son pantalon. Appuyant au pied-droit de la cheminée le dossier à demi renversé de sa chaise, la tête inclinée en arrière, les jarrets étendus, il étudiait avec une béate satisfaction les effets du calorique rayonnant. Peu à peu le travail de la digestion s'opérant à l'intérieur, et l'ardeur engourdissante du brasier agissant à l'extérieur, ses paupières s'alourdirent; il ne vit plus que dans un nuage la figure pensive d'Étienne et le profil de Thérèse; son menton s'abaissa sur sa poitrine, et un ronflement d'abord timide, puis plus sonore, indiqua que M. le percepteur Brossard était endormi. La flamme était tombée insensiblement, et de légères braises trouant seules l'amas de cendres, la chambre n'était plus éclairée que par la maigre lueur de la lampe à bec. Étienne resta encore un bon moment occupé à observer le sommeil du percepteur, à écouter ce ronflement égal et paisible qui se mêlait au cri grêle d'un grillon derrière la taque, au ruissellement de la pluie contre les vitres, et au bruit sec des haricots écossés tombant dans un vase d'étain; puis il se retourna

lentement vers la jeune fille, toujours affairée à sa besogne.

— Ai-je tellement changé que vous ne sachiez plus qui je suis, mademoiselle Thérèse? demanda-t-il avec une intonation un peu tremblante.

— Pardon, monsieur Maugars, répondit-elle après avoir attendu un instant, comme pour donner à sa voix le temps de s'affermir; je vous ai parfaitement reconnu.

— Pourquoi donc m'avez-vous traité comme un étranger?

— Parce que j'ignorais s'il vous était agréable de renouer connaissance avec moi... Vous-même, à ce qu'il m'a semblé, vous n'étiez point pressé de montrer à votre ami que nous nous connaissions depuis longtemps.

— Vous vous trompez, répliqua-t-il en faisant faire un demi-tour à sa chaise. C'est le saisissement seul qui m'a empêché de vous adresser la parole, et puis j'avais peur...

— Peur de quoi?

— Je craignais que votre rancune contre moi ne durât toujours...

Elle secoua la tête. — Oh! soupira-t-elle, il s'est passé tant de choses depuis! D'ailleurs, je sais maintenant que vous ne pouviez empêcher ce qui est arrivé.

Il y eut un moment de silence. Elle tirait à elle les tiges bruissantes et continuait à ouvrir les cosses verdâtres d'où les fèves tombaient dans son tablier.

— Qu'est devenu M. Desroches? reprit timidement Étienne.

— On l'a arrêté, il a été transporté en Afrique, et il y est mort.

— Vous n'êtes plus retournée à Saint-Clémentin?

— A quoi bon?.. la maison était vendue par les créanciers... Je suis restée ici chez ma mère nourrice, où j'ai trouvé un toit et du pain.

Elle disait cela d'un ton bref, avec une résignation qui serrait le cœur. Étienne courba la tête presque au niveau des genoux de la jeune fille. — Pardon, Thérèse, balbutia-t-il.

— Pourquoi me demandez-vous pardon? fit-elle en fixant sur lui ses yeux francs et limpides.

— Pour tout le mal que ma famille vous a fait.

— Celui à qui votre père a fait du mal est mort là-bas, à Lambessa, et lui seul avait le droit de pardonner... Pour ce qui est de moi, je ne puis vous en vouloir,.. à vous, ni à personne, car je n'ai jamais été plus heureuse que dans la condition où je me trouve.

— Mais vous n'étiez pas née pour la vie que vous menez.

— Au contraire, répondit-elle en souriant, je crois que je n'étais

bonne qu'à faire une paysanne... Et j'en suis devenue une, une vraie, cette fois... Voyez mes mains !

Elle lui montra en souriant ses poignets hâlés et ses petites mains durcies par le travail de la terre. Étienne, malgré lui, sentait les larmes lui monter aux yeux. Elle vit cette émotion et ne lui en sut pas mauvais gré.

— Croyez-moi, continua-t-elle franchement, cette vie-là me plaît, et je ne voudrais pas la changer contre une autre... Mais vous, qu'êtes-vous devenu? Est-ce que vous habitez maintenant notre pays?

Il lui conta en quelques mots ses travaux et ses projets. — Je crois, dit-il en terminant, que je vais me fixer quelques mois à Pressigny. Me permettrez-vous de vous venir voir quelquefois?

Les sourcils de la jeune fille se froncèrent un moment. — Est-ce mon projet ou ma demande qui vous déplaît? reprit Étienne.

— Ni l'un, ni l'autre... Mais dans la vie que je mène, on n'a guère de loisirs, et je ne crois pas que nous ayons occasion de nous rencontrer souvent... Pourtant, si vous passez parfois devant la Joubardière, vous serez toujours le bienvenu chez nous, ajouta-t-elle en lui tendant la main, pourvu...

— Pourvu? répéta-t-il. — Il lui avait pris la main et la lui serrait affectueusement.

— Pourvu que la chose plaise à mes parens nourriciers... Justement les voici.

En effet, les chiens s'étaient remis à aboyer, et une charrette s'arrêtait dans la cour. Thérèse ouvrit la porte et courut au-devant des métayers. Tout ce bruit avait réveillé le percepteur, qui se frotta les yeux.

— Hein? murmura-t-il, vous disiez?.. — Tiens, le feu s'est éteint et voilà les Baillargeon qui rentrent... Je crois, le diable m'emporte, que j'avais entamé un petit somme... Ma foi, monsieur Maugars, s'il ne pleut plus, je ne serais pas fâché d'aller l'achever dans mon lit...

XII.

A Pressigny, Étienne s'était logé chez un bonhomme nommé Dominique Angéliaume, mais que dans le bourg on désignait familièrement sous le nom de M. Minique. Ce Minique était un petit criquet d'une cinquantaine d'années, à la voix grêle, aux yeux percés en trou de vrille, méticuleux, propret et trottinant du matin au soir avec une allure de vieille femme. Il avait été marié jadis et

assez malheureux en ménage, sa femme l'ayant quitté un beau jour pour s'enfuir avec un commis voyageur. Depuis dix ans, il vivait seul dans son logis, devenu trop vaste, en compagnie d'un chat blanc qui partageait avec lui le vivre et le couvert, et il n'avait pas été fâché de louer à Etienne Maugars les deux pièces qui composaient le premier étage.

L'habitation, un peu isolée sur la route, à l'entrée de la grande rue, n'avait pour vis-à-vis qu'un jardin en terrasse attenant à la maison du notaire, maître Duvigneau; de la fenêtre de sa chambre, Étienne avait le spectacle amusant des allées et venues de Mme Athénaïs Duvigneau et de Mlle Marcelle, sa sœur, deux jeunes femmes fort bruyantes, très en l'air, la fine fleur des pois de la bourgeoisie de Pressigny. Il n'abusait pas du reste de cette distraction, s'étant remis au travail sérieusement et passant une grande partie de son temps dehors.

Il se levait avec le jour. A cette heure matinale, une silencieuse fraîcheur planait encore sur la vallée; on n'entendait que quelques chants de coqs, et au loin le bouillonnement des eaux de l'Égronne et de la Claise qui se mêlaient en amont du moulin. Aux premiers tintemens de l'*Angelus*, M. Minique, en petite tenue, c'est-à-dire en bras de chemise et en salopette de toile bleue déteinte, descendait les marches de son jardin, et criait de sa voix de soprano aigu : — Tiou! Tiou! Tiou! — C'était sa façon de héler son chat. Une tache blanche apparaissait parmi les herbes épaisses du pré, et Tiou-Tiou, la queue en l'air, marchant délicatement dans la rosée et secouant ses pattes, accourait avec de petits miaulemens brefs partager le lait chaud de son maître. Étienne, lui, ayant avalé sa soupe, prenait son parasol, son *pinchard*, deux toiles neuves, et, suivi d'un jeune *drôle*, qui portait une partie de son attirail, s'en allait faire une étude le long de la rivière ou dans les blés qu'on était en train de moissonner.

Pendant les deux premières semaines qui suivirent son installation, une seule fois il poussa jusqu'à la Joubardière; mais le hasard le servit mal. Les gens étaient en *métive*, et la borderie dormait solitaire. Il fit le tour des bâtimens. A l'une des fenêtres, des œillets rouges et des basilics fleurissaient dans des pots de grès bleu; il supposa que cette croisée devait être celle de Thérèse et s'arrêta à la regarder amicalement; puis il dessina le toit de chaume des engrangemens, le vieux puits où verdissaient des touffes de capillaires, la tourelle où les pigeons abrités du soleil roucoulaient sourdement, et il repartit un peu mélancolique et tout vexé d'avoir trouvé la métairie déserte. — Parfois Martial Brossard l'accompagnait dans ses excursions. Tandis qu'Étienne ébauchait son étude, le

percepteur fumait des pipes, puis on déjeunait gaîment au bord de la Creuse, à la Guerche ou à Barrou; mais, le soir venu, Martial Brossard, qui était un enragé coureur de pretantaine, faussait souvent compagnie à Étienne. Celui-ci, après avoir dîné solitairement, remontait alors chez lui, et, accoudé à la fenêtre de la rue, assistait au petit coucher de Pressigny.

Au delà du jardin Duvigneau, de vieux logis et d'étroits jardinets s'étageaient en gradins jusqu'aux tours en ruine de l'ancien donjon féodal. Le soleil s'enfonçait lentement derrière le coteau, les tours se détachaient en noir sur le ciel d'un rose vif, et des martinets poussaient des cris aigus en virant au-dessus des ruines. En bas, dans la grande rue ombreuse, des femmes filaient au fuseau sur le pas des portes. Les persiennes closes de la maison du notaire, poussées brusquement par deux bras blancs, s'ouvraient toutes grandes. La notairesse et sa sœur, en toilettes claires, s'appuyaient aux barreaux pour respirer le frais du soir. S'éventant, parlant haut, minaudant, elles lorgnaient du coin de l'œil les fenêtres du peintre, et leurs bruyans éclats de rire arrivaient par fusées jusque dans l'atelier.

Peu à peu la rue s'assombrissait, deux ou trois étoiles pointaient dans le ciel couleur de turquoise verdie, et au loin, sur la route, on distinguait le roulement de l'omnibus du chemin de fer. Il accourait au trot de trois chevaux haletans, avec ses lanternes allumées et sa lourde caisse dont les vitres tremblaient. Le conducteur faisait halte un moment devant le bureau de la poste; puis la voiture roulait de nouveau, et le tintement des grelots s'éteignait dans la nuit, du côté de la route de Preuilly. Alors la porte du notaire s'ouvrait, un homme déjà mûr et grisonnant apparaissait sur le seuil et, après avoir allumé gravement sa pipe, s'éloignait d'un pas majestueux dans la direction de la place. C'était maître Duvigneau qui allait faire sa partie au cercle. Les deux dames, penchées à la fenêtre, le suivaient des yeux jusqu'au tournant de la rue, puis quittaient la croisée et descendaient au jardin. A travers la nuit tombante, Étienne entrevoyait leurs robes claires parmi les massifs, et saisissait encore par intervalles le murmure de leurs éclats de rire étouffés.

Les rumeurs du bourg s'assoupissaient; le passage de l'omnibus faisait l'office du couvre-feu pour les habitans de la grand'rue. On verrouillait les portes, on tirait les contrevens, et sur la route solitaire on n'entendait plus que le cri des grillons. Du haut de son observatoire, Étienne apercevait tout à coup une ombre circonspecte qui débouchait du *carroir* du moulin en rasant les murs. Cette ombre, qui avait la démarche leste, les jambes courtes et les épaules

carrées du percepteur, s'arrêtait tout net en face du jardin Duvigneau. Martial Brossard, — car c'était bien lui, — toussait doucement, et à cette toux interrogative et discrète, une toux plus délicate et plus brève répondait du fond des clématites de la terrasse. Le percepteur n'hésitait plus, et, poussant une petite porte grillée qui donnait accès dans le clos du notaire, il disparaissait dans l'épaisseur des tonnelles.

Les rires étouffés, les chuchotemens entrecoupés de silence, recommençaient derrière les clématites. Cela sentait d'une lieue un mystérieux rendez-vous d'amour. — Ce diable de Brossard ne respecte rien! se disait le peintre; à laquelle des deux fait-il la cour? — Bien que la complicité de la jeune fille dans cette aventure lui parût choquante, certains indices le portaient à croire que Brossard, ce célibataire endurci, devait s'attaquer de préférence à Mme Duvigneau. Et il plaignait cet infortuné tabellion qui jouait innocemment à la mouche avec les habitués de son cercle; en même temps il s'inquiétait pour la sécurité de Brossard, en songeant que le notaire pouvait revenir à l'improviste et surprendre cet écervelé en tête-à-tête avec sa femme. Il était d'autant moins rassuré qu'il avait la conviction de n'être pas seul à épier le manège de l'amoureux percepteur. Au rez-de-chaussée on entendait le bruit des sabots de M. Minique, et Étienne n'avait qu'une médiocre confiance dans la discrétion et la bienveillance de cet autre mari mal-chanceux.

Heureusement maître Duvigneau était méthodique et réglé comme un parfait notaire; il quittait son logis après le passage de l'omnibus et n'y rentrait invariablement qu'à dix heures. Au dernier tintement de l'horloge, un pas pesant, cadencé et solennel résonnait sur le cailloutis de la grand'rue sonore. Brossard rouvrait sans bruit la petite porte et s'esquivait le long des murs. Les deux dames quittaient le jardin, tandis que gravement, posément, le notaire arrivait sous les panonceaux de son étude. Il secouait contre le mur les cendres de sa pipe, fourrait son passe-partout dans la serrure et refermait sa porte avec précaution. Au même moment, M. Minique, traînant ses sabots sur le seuil du jardinet, commençait à rappeler son chat. Dans sa voix grêle il y avait alors je ne sais quoi de triomphant; la satisfaction de voir son infortune partagée par d'autres maris, tout aussi mal lotis que lui, perçait jusque dans les notes aiguës de l'appel jeté à travers la nuit paisible : — Tiou! Tiou! Tiou! — Le chat rentrait, tout devenait silencieux; les étoiles et les grillons veillaient seuls sur le bourg endormi.

Au lendemain d'une de ces soirées où Étienne avait assisté pour la dixième fois aux imprudentes équipées du percepteur, ce dernier entra dès le matin dans l'atelier.

— Mon cher artiste, dit-il en refermant soigneusement la porte, je viens vous demander un service, seulement j'ai bien peur que vous ne me le refusiez.

— Demandez toujours, répondit gaîment Étienne, je vous le rendrai de grand cœur si je puis, et par-dessus le marché je vous donnerai un avis, que vous trouverez peut-être indiscret, mais qui vous sera utile.

— Parlez vite, reprit le percepteur, vous ne serez jamais indiscret, et je vous sais trop avisé pour que votre conseil ne soit pas bon à suivre.

— Eh bien, vous avez le soir certains rendez-vous sous une tonnelle qui n'est pas loin d'ici... Vous voyez que je me mêle de choses qui ne me regardent guère.

— Allez toujours, répondit Brossard en souriant avec fatuité, je vous écoute d'autant plus volontiers que votre conseil m'a l'air d'être cousin germain du service que j'ai à vous demander.

— Je continue donc... Vous croyez sans doute que, grâce à l'obscurité et à la solitude de la rue, vos visites échappent aux regards des curieux? c'est une erreur... A ma connaissance votre secret a été surpris par deux témoins : moi d'abord, sur le silence duquel vous pouvez compter, et mon propriétaire, M. Minique, dont la discrétion et la charité me semblent sujettes à caution.

— Le diable emporte M. Minique et ses yeux de chouette! grommela Brossard.

— Or, continua Étienne, si, comme je le crains, il y a un mari dans l'affaire...

— Il y en a un.

— Je vous engage à être plus circonspect et à changer le lieu de vos rendez-vous.

— Merci! dit chaleureusement le percepteur, vous avez deviné juste... La petite dame est adorable, mais le mari est peu commode et ridiculement soupçonneux. Ceci m'amène précisément au service que je viens réclamer de votre amitié... Permettez-moi de vous présenter au notaire et à sa femme.

Étienne se récria; il ne saisissait pas bien l'utilité de cette présentation.

— Vous allez voir... D'abord ces dames vous trouvent charmant et seront enchantées de vous connaître, et puis la présence d'un célibataire dans un ménage peut offusquer le mari, mais dès qu'il y en a deux il se sent rassuré, parce qu'il suppose qu'ils se gêneront mutuellement.

— Mazette! vous raisonnez comme feu Machiavel!

— Je ne sais pas, répondit ingénument Brossard; ce qui est

certain, c'est que votre visite flattera maître Duvigneau et me rendra moins suspect... Et puis il y a autre chose... La petite sœur est bien gentille, mais enfin elle commence à devenir gênante, et, si vous étiez là avec moi, tandis que vous vous occuperiez d'elle, je serais plus libre de mes mouvemens... Voilà!

— Savez-vous, reprit sérieusement Étienne, que c'est un singulier rôle que vous me destinez là?

— Je vous conseille de vous plaindre! Marcelle est jolie, coquette, très sémillante et point du tout façonnière; de plus, elle cause de tout comme un homme, et vous trouverez à qui parler.

— Mais c'est dangereux, car enfin elle peut s'imaginer que je lui fais la cour pour tout de bon.

— Eh bien, de deux choses l'une : ou vous en tomberez amoureux, et, comme elle est majeure, bien dotée et bien apparentée, vous aurez mis la main sur un excellent parti, ou bien tout se passera en complimens, et puisque vous n'êtes pas destiné à moisir ici, vous tirerez votre révérence dans trois mois, et tout sera dit... Voyons, est-ce convenu et voulez-vous que je vous présente ce soir?

— Non, franchement, excusez-moi, je ne suis pas mondain et je ne me vois pas bien dans ce rôle.

Mais Martial Brossard était tenace. Il insista tellement, fit sonner si haut le signalé service que lui rendrait son ami Maugars, et revint si souvent à la charge qu'Étienne, moitié par curiosité, moitié par lassitude, finit par céder au désir du percepteur. — C'est ainsi qu'il fut introduit dans le ménage Duvigneau.

Un intérieur caractéristique, d'ailleurs, cette maison Duvigneau : un observateur pouvait y faire de curieuses études sur la vie intime de la riche bourgeoisie campagnarde. Le mari ne s'y montrait guère qu'à l'heure des repas; pendant le jour, ses chiens, et, le soir, les tentations du besigue ou de la *bête hombrée* l'occupaient tout entier. Le logis était livré à deux femmes jeunes, frivoles et désœuvrées qui l'emplissaient du bruit de leur oisiveté tapageuse et capricieuse. Il y avait des jours de remue-ménage et de folle gaîté, où dans les corridors et du haut en bas des escaliers ce n'étaient que longs éclats de voix et envolemens de jupes flottantes; le piano retentissait de lambeaux de valses brusquement interrompues, auxquelles succédaient des roulades lancées à plein gosier. D'autres fois les deux sœurs, prises subitement de velléités gourmandes, nouaient un tablier blanc autour de leur taille et se mettaient à confectionner des plats sucrés; les fourneaux flambaient, les casseroles tintaient, on ne voyait sur les crédences qu'œufs battus en neige, crèmes fouettées et tartes aux fruits; une odeur de caramel

et de vanille montait de la cuisine jusque dans les chambres à coucher. Le lendemain tout était changé : une complète prostration remplaçait cette agitation désordonnée; les deux jeunes femmes, décoiffées et en peignoir, étendues de leur long sur le tapis de leur chambre, dévoraient des romans et finissaient par bâiller jusqu'aux larmes. Il y avait des veilles de fêtes patronales où la maison était transformée en atelier de couture, où les pieds se posaient partout sur des journaux de modes, des corsages faufilés et des étoffes déroulées; il y avait aussi des journées de dévotion, où l'on ne quittait pas l'église, où l'on ne parlait plus que sermons, quêtes et œuvres pies; mais à vrai dire ces journées-là étaient l'exception. Au demeurant, les deux sœurs n'avaient qu'une maîtresse occupation : le plaisir, et quand elles ne voyaient en perspective ni un amusement, ni une émotion, les heures leur semblaient d'une longueur mortelle.

Mme Athénaïs, l'aînée, avait passé la trentaine. C'était une petite femme blanche et rose, grassouillette, avec des cheveux châtains, un nez retroussé, des yeux noirs et brillans, une bouche sensuelle. Peu cultivée, nonchalante et dépourvue de sens moral, elle se piquait néanmoins de dévotion, suivait exactement les offices et faisait élever son fils chez les jésuites de Poitiers. Marcelle, sa sœur, était une fille de vingt-deux ans, bien faite, blonde avec un teint pâle, des lèvres rouges et de grands yeux gris. Elle était lasse du célibat et très désireuse de trouver un mari qui lui donnerait cette complète indépendance pour laquelle elle se sentait un goût prononcé. Son esprit assez ouvert était plein de curiosités hardies et de désirs bizarres; elle avait mis de bonne heure à contribution la bibliothèque de son beau-frère, tombant d'instinct sur les pires lectures et passant des journées à chercher dans la Bible les passages les moins innocens. Elle n'ignorait rien et parlait de tout avec un aplomb et une désinvolture qui renversèrent tout d'abord Étienne, dès qu'il fut admis dans la maison sur un pied d'intimité.

Les deux sœurs se familiarisaient vite. Elles accueillirent le peintre comme une distraction qui leur tombait du ciel. Mme Athénaïs était d'autant plus charmée de cette nouvelle liaison qu'elle lui permettait de goûter tout à son aise la conversation de Martial Brossard, sans être obligée d'avoir constamment sur le dos sa sœur Marcelle. Quant à cette dernière, elle avait dès le premier jour jeté son dévolu sur Étienne et résolu de le rendre amoureux. Pendant toute une semaine le jeune Maugars s'amusa du babil de Mme Athénaïs et des agaceries audacieuses de Mlle Marcelle; puis une fois la première curiosité émoussée, la frivolité de cette conversation roulant dans un cercle étroit de commérages mesquins, ce manège peu

varié de coquetteries provocantes, finirent par le fatiguer, et il se repentit de s'être trop facilement laissé entraîner par Martial Brossard dans ce milieu bourgeois, où il n'y avait d'aliment ni pour l'esprit, ni pour le cœur.

Parfois, las des vulgarités de Mme Athénaïs, dégoûté des agaceries de Marcelle, et trouvant dans cette fille mal équilibrée plus de curiosité perverse que de désirs amoureux, il se retirait chez lui sous prétexte de migraine et s'y enfermait. Il ouvrait alors la fenêtre de l'atelier, qui donnait sur la campagne, et se rafraîchissait le cœur dans la contemplation de la vallée paisible et verdoyante qui s'étendait devant ses regards.

Au delà des jardins baignés par la Claise, les prés coupés de rideaux de peupliers ondulaient jusqu'au bord de l'Égronne dont les eaux rapides rongeaient le bas de la côte des Murets. Les pentes de la colline étaient couvertes de vignes, de pêchers et de noyers trapus au milieu desquels brunissaient des toits de métairie, avec çà et là un carré de blé doré ou une luzerne d'un vert sombre. A gauche, tout au bord de l'horizon, on distinguait le pigeonnier pointu de la Joubardière, émergeant d'un massif d'arbres et où tournoyaient des vols de pigeons ramiers. Étienne pensait à Thérèse, devenue une paysanne et travaillant en plein air avec les gens de la métairie. Il comparait la dignité décente, la grâce un peu sauvage de la jeune fille avec l'agitation inféconde, la dépravation inconsciente de ces deux femmes qu'il venait de quitter. A côté de cette plate et frivole existence, la vie laborieuse et résignée des paysans prenait à ses yeux une grandeur incomparable. Il fallait qu'il flottât dans cette atmosphère de la bourgeoisie des petites villes de mystérieux germes de dégénérescence et de corruption pour que tous ceux qui y vivaient en subissent si profondément l'influence morbide : — M. Maugars, qui avait fait de l'argent son seul dieu ; le percepteur, qui trouvait tout naturel de se servir d'un ami pour mieux duper le mari dont il courtisait la femme ; Mme Duvigneau, qui donnait sans rougir à sa jeune sœur le spectacle de ses amours clandestines avec Brossard, et cette sœur, qui employait le vert et le sec pour trouver un mari qu'elle tromperait elle-même à son tour, — tout ce monde était déjà vicié jusqu'aux moelles, pour avoir vécu dans ces horizons bornés par des ambitions basses et des plaisirs égoïstes. Tout cela sentait l'épuisement et le déclin. Décidément les paysans, avec leurs mains terreuses et leur rudes manières, les paysans valaient mieux, et Thérèse en revenant à la métairie avait choisi la meilleure part. — Oh ! les champs, les villages sans nom, les borderies oubliées à l'ombre des chênes, où ne retentit que la chanson des coqs ; les amours instinctives, l'aveu

franc, simple et spontané de nos désirs et de nos sentimens; la jeune paysanne qui choisit elle-même son amoureux et qui devient une métayère pacifique et féconde; le jeune gars qui se marie à l'heure où la puberté tardive s'éveille en lui; les enfans aux grands yeux purs qui jouent avec de la terre, à côté du paysan courbé et blanchi qui nargue la mort!.. Voilà la vérité! se disait Étienne.

Et devant lui, au long des chemins où roulaient les charrettes pesamment chargées de gerbes, au revers des pâtis où les vaches meuglaient doucement, il voyait passer et repasser l'image de Thérèse, avec sa coiffe tourangelle, sa jupe d'étamine noire et son fichu blanc chastement croisé sur ses robustes épaules.

XIII.

— Vous n'avez jamais été à un *beurlot*, monsieur Maugars?

— Non, mademoiselle; dans ma petite ville on est devenu trop citadin, et on a oublié ces bonnes vieilles coutumes.

— Je vous en félicite... Ici les paysans ne perdent pas une occasion de s'amuser aux dépens des propriétaires. Chaque fin de récolte est pour eux un prétexte de danse et de bonne chère... Il y a le *beurlot* des foins, celui de la moisson, celui des vendanges... Que sais-je!

— Leur vie est rude, c'est bien le moins qu'après la besogne faite ils prennent un peu de bon temps.

— Laissez donc, ce sont tous des paresseux... Est-ce que vous aimez les paysans?

— Moi, beaucoup.

— Ce goût-là vous passera lorsque vous les aurez vus de près, dit dédaigneusement Mlle Marcelle en faisant tourner son ombrelle au-dessus de sa tête blonde. — Elle était coiffée d'un chapeau rond à la *Montpensier*, bordé d'une voilette noire qui retombait comme un loup jusqu'à moitié du visage; et ses grands yeux gris, rendus encore plus provocans par l'ombre mystérieuse de cette coiffure, lançaient en même temps une œillade à Étienne à travers les jours de la dentelle. — Vous vous grillez au soleil, continua-t-elle avec une intonation câline, donnez-moi le bras, vous profiterez au moins de mon ombrelle.

Étienne obéit. Ils suivaient, en longeant l'Égronne, un petit sentier à peine assez large pour qu'on y pût marcher deux de front. A vingt pas devant eux cheminaient Mme Athénaïs et Martial Brossard, puis, très en avant, on apercevait le chapeau de paille du notaire, qui les guidait vers la prairie où devait avoir lieu la fête que célébraient les moissonneurs à la rentrée de la dernière gerbe.

Les prés n'étaient séparés des champs de blés que par la petite rivière, et sur la pente douce du coteau, parmi les champs dénudés, on voyait les *métiveurs* s'agiter autour des charrettes où s'amoncelaient les javelles liées trois par trois. Le ciel était d'un bleu pur; le soleil déclinant illuminait obliquement toute la vallée; les chaumes semblaient pétiller sous cette flambée de rayons; l'air avait ce tremblement particulier aux journées de grandes chaleurs, et dont le susurrement strident des sauterelles vertes est comme l'accompagnement obligé. Dans cette éblouissante lumière, les paysans, les bras, le cou et le poitrail nus, soulevaient à la pointe des fourches les gerbes et les lançaient aux femmes juchées au sommet des charrettes. Celles-ci, n'ayant pour vêtement qu'un jupon de cotonnade et la chemise nouée au cou par une coulisse, se détachaient blanches sur le bleu du ciel et le roux doré des gerbes. Au pied de la haie, à l'ombre grêle d'un poirier, le joueur qui devait mener le bal du *beurlot* accordait sa vielle; de temps en temps un son aigre montait à travers les branches et se perdait dans l'air embrasé. En travers du pré, à l'abri d'un rideau de peupliers, on dressait la table pour le souper que maître Duvigneau offrait à ses métayers et à leurs moissonneurs; en plein soleil, les robes de jaconas et les ombrelles roses des deux sœurs faisaient des taches claires sur l'herbe verte.

Vers six heures, la vielle entonna un air de bourrée, et les charrettes pleines, que traînaient des bœufs liés au joug, se mirent en mouvement.

— Enfin, voici les dernières charretées, ce n'est pas malheureux! s'écria maître Duvigneau en s'épongeant le front avec son foulard, comme s'il avait peiné lui-même au travail du *ramassage*.

Les deux charrettes côtoyèrent lentement l'Égronne jusqu'au pont du moulin, puis descendirent vers la prairie au moment où le soleil, déjà plus bas, commençait à projeter sur les prés les ombres allongées des peupliers. A l'avant de la seconde voiture était attachée la maîtresse gerbe, enrubannée, fleurie et terminée par une croix d'épis de blé. Près des bœufs, à côté du conducteur, le *vielleur* faisait résonner sa manivelle, et derrière, tout l'*ordon* des moissonneurs suivait à la file : — les vieux métayers en tête; après eux les *métiveurs* avec la faucille en sautoir et la veste sur l'épaule, puis les ramasseurs et les lieuses de gerbes, marchant trois par trois et regardant avec des yeux curieux les toilettes des dames Duvigneau; le petit monde enfin, *drôles* et *drôlières*, jambes nues et cheveux ébouriffés, lançant des regards de convoitise vers la grande table chargée de viandes froides et de fouaces.

Quand les files du cortège passèrent devant Étienne Maugars et

Mlle Marcelle, le jeune homme ne put retenir un mouvement de surprise en apercevant Thérèse parmi les lieuses. Elle marchait l'une des dernières, donnant la main à une petite fille occupée à mordre dans une pomme verte. Elle avait remplacé par un large chapeau de grosse paille sa coiffe tourangelle; par-dessus sa jupe d'indienne à mille raies, elle avait une casaque de même étoffe nouée à la taille, et dont les manches courtes laissaient voir ses bras nus. Quand elle fut tout près d'Étienne, celui-ci la salua. Thérèse, étonnée, l'examina un moment ainsi que Marcelle, puis ses cils s'abaissèrent sur ses yeux noirs, elle répondit par un rapide signe de tête et continua de marcher.

Mlle Marcelle jeta au jeune homme une œillade ironique :

— Tiens, dit-elle tout haut, vous connaissez donc cette fille?

— Oui, répliqua Étienne.

— Il n'y a pas de quoi rougir, reprit Marcelle en riant aux éclats et en dévisageant le peintre, qui en effet était devenu rouge... C'est sans doute un de vos modèles? Vous savez qu'elle a une histoire d'héroïne de roman; c'est une déclassée; son père est mort en exil, et elle a été recueillie par Baillargeon, notre métayer de la Joubardière.

— Je le sais, répondit brièvement Étienne, c'est une jeune fille très courageuse et qui supporte dignement son malheur.

— Bah! fit Marcelle, elle est comme les autres, et son malheur ne l'empêchera pas de danser toute la soirée avec son amoureux.

— Son amoureux?

— Dame, croyez-vous qu'elle s'en passe?.. Ici toutes les filles en ont un, ou deux.

Étienne se mordit la moustache et se rapprocha du groupe des moissonneurs. La vielle avait fait silence. Le père Baillargeon et un autre métayer étaient montés sur la charrette pour décrocher la gerbe enrubannée et l'avaient déposée solennellement devant le notaire et sa femme.

— Notre maître, notre maîtresse et la compagnie, dit-il en se découvrant, voici la petite gerbe. Le bon Dieu l'a donnée, nous l'avons moissonnée et nous vous la présentons, pour que l'année durant elle porte bonheur et abondance à votre maison.

Une servante avait apporté une bouteille et deux verres qu'elle remplit; M. Duvigneau en prit un, offrit l'autre au métayer et ils trinquèrent. Le vieux Baillargeon leva à hauteur de l'œil son verre où le vin étincelait au soleil comme un rubis, puis il en versa quelques gouttes sur les épis, et saluant de nouveau :

— A vos santés, notre maître et notre dame, et aussi à la santé de la gerbe!

Et gravement, lentement, il vida son verre.

Il y avait quelque chose de touchant dans la consécration de ce beau froment doré par le paysan qui l'avait semé et moissonné à la sueur de son front, dans cette libation faite en plein soleil en l'honneur des fruits du rude travail de l'année. C'était simple et grand comme une scène antique, et Étienne se sentait ému.

— Vous savez, murmura la voix railleuse de Marcelle, le bonhomme n'en croit pas un mot. Voilà trente ans qu'il répète à chaque moisson le même boniment, comme il dit ses patenôtres... Au fond de tout cela, il n'y a de sérieux pour lui que le rôti qu'il va manger tout à l'heure... Mon beau-frère devrait bien supprimer cette ridicule cérémonie !

Étienne eut un mouvement d'humeur. Cette fille piétinait méchamment sur ses émotions à peine écloses, et lui gâtait tout son plaisir. — M. Duvigneau s'était dirigé vers le centre de la table où il devait présider au souper.

— Mes enfans, s'écria Mme Athénaïs en se retournant vers Marcelle et le peintre, sans quitter le bras de Brossard, nous n'avons pas besoin, n'est-ce pas? de nous suivre à la queue leu leu, comme les canes qui vont aux champs... Maintenant que les voilà attablés, liberté entière ! Allez vous promener où vous voudrez, nous nous retrouverons ce soir autour du bal.

Elle pirouetta sur ses hauts talons et s'éloigna avec son cavalier. Étienne avait bonne envie de profiter de cette liberté pour se diriger vers le groupe de paysannes où il apercevait Thérèse, un peu à l'écart, appuyée à un arbre et regardant machinalement le vielleur qui accordait de nouveau son instrument; mais Mlle Marcelle avait d'autres projets. Elle tira le jeune homme par le bras.

— Eh bien ! s'exclama-t-elle, où allez-vous ? Auriez-vous l'intention d'inviter une de ces *métiveuses* pour la première contredanse?

Il fit un signe négatif.

— A la bonne heure ! reprit-elle ; du reste je dois vous prévenir que vous perdriez votre temps, elles ont chacune un bon ami avec lequel elles dansent toute la nuit et qui les reconduit chez elles, Dieu sait par quel chemin !.. Venez au bord de l'eau, nous y chercherons un endroit où on puisse se reposer en attendant la fraîcheur du soir.

Étienne essayait de protester. Il insinuait qu'on aurait tout autant de fraîcheur à l'ombre des peupliers qui abritaient la table.

— Près des gens du *beurlot?* Non, nous les gênerions et ils nous ennuieraient... Voyons, ajouta-t-elle en lui coulant un regard à la fois très vif et très caressant, soyez obéissant, et je vous promets de vous donner quelque chose pour votre peine.

Ils s'éloignèrent, tandis que Thérèse, toujours immobile près du vielleur, les yeux fixes, les sourcils rapprochés, suivait avec une singulière expression, irritée et méprisante, le manège de Mlle Marcelle.

Après avoir erré pendant un bon quart d'heure sous les noisetiers enchevêtrés de houblon, ils atteignirent un couvert formé par cinq ou six tilleuls; entre les racines du plus gros une source filtrait en fines gouttelettes et formait ensuite un mince filet d'eau qui allait rejoindre l'Égronne.

Tout autour, dans les cépées de frênes et de viornes aubiers, les clématites sauvages échevelaient leurs tiges flexibles chargées de houppes floconneuses et formaient comme un nid.

— C'est la Font-Gaudron, dit Marcelle en fermant son ombrelle et en s'abattant dans l'herbe à demi desséchée, je parie que vous ne la connaissiez pas?.. Venez vous asseoir, monsieur Maugars, il y a encore juste une place pour vous... N'est-ce pas qu'on est bien ici?

On était bien en effet, dans cette verdure enveloppante, à côté de cette source qui coulait goutte à goutte avec un murmure endormeur ; on ne voyait plus rien de la plaine, si ce n'est les pointes ensoleillées des peupliers, et tout au loin les deux tours sveltes du donjon de Pressigny; une aromatique odeur de menthe s'exhalait des talus de l'Égronne et embaumait l'air. Marcelle s'était décoiffée, et Étienne, blotti près d'elle, dans cette enfoncée d'herbes molles autour desquelles les feuillées se relevaient de tous côtés, pouvait admirer de très près ses abondans cheveux blonds crêpés, ses sourcils minces artistement noircis à l'aide du crayon, ses grands yeux gris hardis, son teint mat que la chaleur pâlissait encore, et sa bouche moqueuse.

— Là, dit-elle en arrangeant les plis de sa robe qui frôlaient les jambes de son compagnon, me voici à merveille pour écouter... Contez-moi une histoire, monsieur Maugars, l'endroit doit vous inspirer, vous qui êtes romanesque.

— Romanesque? mais non, vous vous trompez, répondit Étienne, qui commençait à être fort embarrassé de la situation.

— Si fait, vous devez vivre dans les nuages, à la recherche de l'idéal... Vous n'êtes pas du tempérament de M. Brossard, vous, et les beautés en chair et en os ne vous induisent pas à la tentation... Vous êtes sage et sérieux comme un livre instructif, dont la mère, sans danger, peut permettre la lecture à sa fille. — Elle lui lança au nez un bref éclat de rire, tout en le regardant malicieusement entre ses cils baissés.

— C'est-à-dire que vous me prenez pour un être absolument inoffensif? demanda Étienne, piqué au jeu.

— Ai-je dit inoffensif? fit-elle en levant les yeux en l'air... Non, mais franchement, croyez-vous que, si vous aviez l'humeur de M. Brossard, je me serais risquée à vous emmener ici?

Elle se penchait interrogativement vers Étienne et leurs têtes se touchaient presque. Le jeune homme sentait vaguement contre son épaule le va-et-vient de la poitrine de Marcelle, soulevée mollement par une respiration égale et calme; en même temps une fine odeur de verveine qui imprégnait les vêtemens de la jeune fille lui montait à la tête. Pas plus que Brossard il n'était un ange et il commençait à s'en apercevoir.

— Le percepteur vous semble plus redoutable que moi? murmura-t-il en riant.

— Lui! Il n'aurait pas été deux minutes ici sans devenir d'une galanterie insupportable.

— Diantre! répliqua Étienne en s'enhardissant et en posant sa main sur le bras de Marcelle, que serait-il arrivé alors? Vous auriez bien été forcée de l'écouter...

— M. Brossard? répondit-elle en regardant de côté son interlocuteur, il n'y a pas de danger... Je ne l'aime pas.

Cela commençait à devenir clair, et Étienne était suffisamment averti que ses audaces ne choqueraient pas trop Mlle Marcelle. La peau fraîche du bras nu lui brûlait les doigts. Un grain de réflexion qui lui restait le poussa néanmoins à fuir la tentation, et il se leva brusquement.

— Qu'est-ce qui vous prend? s'écria Marcelle étonnée.

— Je meurs de soif et je vais boire à la fontaine.

Elle le retint par le bras et, le forçant à se rasseoir : — Restez! dit-elle, j'ai promis de vous donner quelque chose pour votre peine et je veux remplir ma promesse. — Elle chercha dans la poche de sa robe et en tira une pêche soigneusement enveloppée de feuilles de vigne, une belle pêche rebondie, cramoisie et veloutée. — Tenez, continua-t-elle, je l'avais prise au jardin comme en-cas, je vous la donne... Elle vous rafraîchira mieux que la fontaine.

L'aspect seul du fruit faisait venir en effet l'eau à la bouche; cependant Étienne se défendait de l'accepter.

— Merci, disait-il en plaisantant, je ne suis pas égoïste à ce point et je ne veux pas vous en priver.

— Eh bien, soit!.. Partageons... Avez-vous un couteau?

Non; il avait même oublié son canif à l'atelier. Marcelle, demi-souriante, regardait d'un air malicieux la pêche, puis Étienne.

— Bah! reprit-elle à la guerre comme à la guerre! — Et, coulant vers lui une diabolique œillade qui aurait ensorcelé saint Antoine : — Vous n'êtes pas dégoûté de moi, je suppose! — Elle enfonça ses petites dents blanches dans la chair juteuse, en mordit

une bouchée, puis tendant la pêche entamée au jeune homme, avec un indéfinissable sourire : — Prenez, murmura-t-elle, voici votre part...

Il saisit brusquement le fruit ainsi que la main qui le présentait. La pulpe savoureuse où étaient encore marquées les dents de la jeune fille fondit en un instant dans la bouche d'Étienne, et en un instant ses lèvres se posèrent sur les doigts tout parfumés du jus de la pêche. Elle le laissait faire, silencieuse, les yeux baissés et souriant sournoisement. Il s'écoula alors quelques secondes de voluptueuse griserie pendant lesquelles Étienne, étourdi comme un enfant qui a bu du vin doux, fut sur le point de commettre la pire des sottises. Tout à coup les sons grinçans de la vielle retentirent au milieu du calme de la prairie que le soleil n'éclairait déjà plus, et, — heureusement pour le peintre, — sa blonde sirène des bords de l'Égronne détruisit elle-même par une réflexion intempestive le charme sous lequel elle avait un moment tenu son compagnon.

— Entendez-vous la vielle? dit-elle de sa voix railleuse, en ce moment votre petite paysanne de la Joubardière ouvre le bal avec son amoureux.

Étienne fronça le sourcil.

— Qu'est-ce que cela peut vous faire? balbutia-t-il.

— Elle m'intéresse, cette jeune Peau-d'Ane... Son histoire a l'air d'un conte de fée... Comment l'appelez-vous?

— Elle se nomme Thérèse.

En passant sur ses lèvres, les syllabes de ce nom lui firent l'effet de l'ammoniaque sur un homme ivre; sa main lâcha les doigts de Marcelle, et il resta pensif et dégrisé. Le sang-froid lui revenait; il eut soudain la vision très nette de ce qui adviendrait s'il poussait plus loin son aventure avec sa voisine. Il se vit doublant le rôle de Brossard ou, ce qui était pis encore, devenant le mari de Mlle Marcelle. Là-dessus un frisson le prit, et il secoua nerveusement les épaules.

Pendant ce temps, Marcelle, froissée d'une distraction aussi prolongée, le regardait en dessous en se mordant les lèvres. Elle avait mis Étienne en si beau chemin qu'elle trouvait étrange qu'il s'arrêtât en route. Le dépit lui montait à la tête et allumait une flamme maligne dans ses yeux. Ovide dit quelque part qu'on se fait une ennemie d'une femme qu'on laisse aller après lui voir pris un baiser. Étienne n'attendit pas longtemps avant de vérifier la justesse de cette observation.

— Eh bien, dit Marcelle d'une voix acerbe, vous voilà muet. Est-ce le nom de cette fille qui vous a pétrifié?

— Je vous en prie, s'écria-t-il impérativement, ne parlons plus de Mlle Desroches!

— Tiens, vous connaissez même son nom de famille!.. Vous en saviez plus long que vous ne vouliez le dire.

Elle s'était levée et brisait violemment les brindilles d'arbustes qui lui tombaient sous la main. Elle finit par ramasser son ombrelle, rassembla d'un geste nerveux les plis de sa jupe, se recoiffa et écarta les branches qui obstruaient le passage.

— Vous partez? balbutia Étienne en se levant à son tour... Êtes-vous fâchée?

— Fâchée, moi?.. Point du tout... Seulement il fait trop froid ici, et je vais chercher un châle.

Elle sortit vivement du fourré, fit quelques pas dans la prairie et, se retournant soudain vers Étienne, qui n'avait pas bougé :

— Si je rencontre Mlle Desroches, dit-elle d'un ton sarcastique, je vous l'enverrai!

Il restait immobile au milieu des clématites, regardant Marcelle s'éloigner et se trouvant ridicule. — Bien que la Bible l'ait proposé pour exemple à la jeunesse, c'est un assez sot personnage que celui de Joseph; c'est ce qu'on appelle au théâtre un rôle sacrifié, et il faut être très fort pour le jouer d'une façon supportable. Il n'y avait réellement pas à s'enorgueillir de ce piteux dénoûment; néanmoins Étienne se trouvait heureux d'en avoir évité un autre plus flatteur pour son amour-propre, mais infiniment plus scabreux. — Le jour tombait; dans le silence crépusculaire, la voix fraîche de l'Égronne semblait avoir doublé de volume. Au loin, derrière les peupliers, les convives du *beurlot* chantaient; une voix traînante entonnait un air rustique dont le refrain était repris par toute la table, et dans les intervalles on distinguait la nasillarde mélodie de la vielle. Étienne demeura longtemps sous les tilleuls de la Font-Gaudron. Il ne se souciait pas de retourner au *beurlot*, et l'idée lui vint de gagner à travers champs la côte des Murets. Là au moins il pouvait se promener en paix sans risquer de rencontrer les dames Duvigneau.

Il marchait lentement sur la route obscure, la tête basse, le front mélancolique, assez mécontent de cette journée de fête et regrettant de n'en avoir pas profité pour parler à Thérèse. Tantôt, s'éloignant de Pressigny, il montait vers les bois de pins déjà noyés dans une chaude brume bleuâtre; tantôt, rebroussant chemin, il revenait vers le bourg où des lumières éparses semblaient regarder aux fenêtres des façades assombries; puis, ennuyé de rentrer chez lui par cette belle soirée d'août, il montait de nouveau vers les bois. Tout à coup un pas net et léger fit crier le sable der-

rière lui. Il se retourna instinctivement et aperçut Mlle Desroches.

Elle avait accroché à son bras son chapeau de paille et marchait nu-tête. En reconnaissant Étienne, elle eut d'abord un geste effarouché. Quant à lui, à la vue de Thérèse il s'était senti redevenir joyeux, et sa figure s'était désembrunie.

— Bonsoir, mademoiselle Thérèse, lui dit-il en lui tendant la main.

Elle le regarda à peine, et sa main effleura froidement la sienne.

— Bonsoir, monsieur Maugars, répondit-elle sans s'arrêter.

— Vous revenez seule? continua-t-il en se mettant à marcher près d'elle.

— J'ai laissé le père avec ses *métiveurs*, et je retourne souper à la borderie.

— Vous n'avez donc pas mangé avec les gens du *beurlot?*

— Non.

— Ni dansé?

— Ni dansé.

Les insinuations de Marcelle revinrent à l'esprit d'Étienne, et il ajouta : — Peut-être vos amis n'étaient-ils pas à la fête?

Elle le regarda droit dans les yeux : — Quels amis?

— Ceux avec lesquels vous dansez d'habitude.

— Je ne danse jamais.

— Vraiment... Vous aimiez pourtant bien le bal autrefois!.. Vous souvenez-vous de la noce de Célestin?

— Oui, dit-elle, mais j'ai changé depuis... Tant de choses ont changé!

Ils étaient arrivés sous bois; un vent faible murmurait dans les pins, et cette musique plaintive, causée par la vibration de l'air dans les aiguilles des arbres résineux, semblait la voix lointaine des jours passés dont Étienne venait d'évoquer le souvenir.

— Laissez-moi vous accompagner encore un peu, reprit le jeune homme, je suis si heureux de vous avoir rencontrée ce soir!.. Je m'en voulais de ne pas vous avoir parlé dans la prairie, et vous avez dû prendre une triste opinion de moi.

— J'ai pensé que vous n'aviez rien de particulier à me dire, ou bien... que vous craigniez de déplaire à la personne avec qui vous étiez.

Étienne haussa les épaules. — Cette personne m'est indifférente, et je me soucie peu de lui plaire ou de lui déplaire.

— Ce n'est pas ce qu'on prétend.

— Et que prétend-on?

— Que vous devez l'épouser.

— On se trompe! s'écria-t-il avec humeur... Je n'ai jamais songé à faire une pareille sottise!

Il y eut un moment de silence. On n'entendait plus que le glissement léger de leurs pas sur le sol jonché d'aiguilles de pins. Il faisait nuit sous les branches et Étienne ne pouvait plus distinguer les traits de Thérèse, sans quoi il eût remarqué que son visage, après être resté longtemps morose et comme fermé, commençait à se détendre et à s'épanouir. Elle s'arrêta un instant pour respirer, puis elle reprit d'une voix radoucie :

— Si on s'est trompé, c'est que vous avez peut-être aidé les gens à se tromper, en fréquentant cette personne plus que de raison.

— J'ai eu tort, j'en conviens, et je m'en suis aperçu ce soir... aussi me suis-je réfugié sur cette route pour éviter d'aller dîner chez le notaire.

Thérèse se mit à rire de son bon rire limpide et enfantin des anciens jours : — Vous vous êtes mis au pain sec!.. Voilà ce qui s'appelle faire pénitence de ses péchés.

— A la bonne heure, s'écria Étienne, je vous retrouve telle que vous étiez autrefois... Votre air rude et chagrin me faisait de la peine.

— C'est que j'étais fâchée.

— Et maintenant?

— Et maintenant je ris, vous le voyez bien.

— J'aime à vous entendre rire.

— Je suis contente parce que je vois que mes craintes n'étaient pas sérieuses... Franchement, cette demoiselle ne vous convient pas... Elle n'est pas digne de vous, et si vous avez envie de vous marier...

— Me marier! interrompit Étienne, je n'ai plus le loisir d'y songer...

Il s'arrêta un moment, et s'appuyant au tronc rugueux d'un pin, les bras croisés, les yeux levés vers les étoiles qu'on entrevoyait parmi les branches : — Il y a eu un temps, soupira-t-il, où je rêvais un intérieur selon mes goûts, une petite maison où il y aurait eu une femme aimée et des enfans... Mon père a bouleversé tout cela... Qu'ai-je à offrir à une femme?.. un avenir douteux, un nom discrédité, exécré dans le pays qu'habite celui dont elle deviendrait la belle-fille.

— Vous ne voyez plus votre père? demanda Thérèse.

— Je ne l'ai pas revu depuis la mort de ma mère, mais ce que j'apprends de temps à autre n'est pas de nature à me peindre l'avenir en rose... Voyez-vous, je suis persuadé que les mauvaises actions portent en elles les germes de leur propre châtiment, et je tremble qu'un jour ou l'autre la catastrophe n'éclate... — Parlons d'autre chose, murmura-t-il en se remettant à marcher, parlons de vous et de votre avenir à vous, Thérèse!

— Mon avenir! dit-elle en souriant, il tient tout entier dans ce petit coin de la Touraine.

Ils avaient atteint la lisière du bois, et à cent pas d'eux se dressait la Joubardière avec son colombier, ses toits de chaume et ses meules de paille. Du côté des engrangemens les chiens aboyaient de leur voix retentissante et profonde; une lumière scintillait à la vitre du rez-de-chaussée, entre les branches d'un figuier.

— Voyez, continua Thérèse en faisant avec son bras un geste circulaire, là-haut, le bois des Courtils; là-bas, la vallée d'Étableaux, voilà où se passe ma vie depuis cinq ans, et je ne forme qu'un souhait, c'est qu'elle s'y passe jusqu'au bout.

Étienne restait muet. Cette métairie, perdue à la lisière des bois et paisible sous le ciel étoilé, lui faisait envie. Il se sentait le cœur serré à l'idée de quitter la jeune fille et de s'en retourner seul vers le maussade logis de M. Minique. Avec sa perspicacité de femme, Thérèse, qui le regardait à la clarté des étoiles, devina la pensée qui rembrunissait son visage.

— Monsieur Étienne, dit-elle en poussant la barrière qui donnait accès dans la cour, vous ne trouverez plus rien à manger à cette heure à Pressigny, et il n'est pas juste que vous dîniez par cœur pour m'avoir accompagnée. Voulez-vous partager le souper de la Joubardière?

Les yeux d'Étienne s'éclairèrent. — Ah! dit-il, j'accepterais de grand cœur, si je ne craignais d'être indiscret.

— Nenni! vous aurez un maigre souper, voilà tout... Venez!

Elle lui prit la main, et après qu'ils eurent ensemble monté les degrés, elle poussa doucement la porte de la cuisine.

A la lueur de la lampe, Étienne revit la haute cheminée, le dressoir où les vaisselles faisaient des taches blanches dans la pénombre, et la grande armoire à linge à côté de l'horloge. A l'un des bouts de la table oblongue et massive deux couverts étaient dressés; au milieu, un jambonneau de mine appétissante faisait vis-à-vis à une salade de laitue et d'œufs durs. Près de la lampe, la Baillargeonne filait un fuseau; derrière les cendres tièdes de l'âtre, un cri-cri chantait, et le chat du logis ronronnait sur une chaise.

— Maman, dit Thérèse à la bonne femme qui ouvrait des yeux ébahis, voici M. Étienne Maugars dont je t'ai souvent parlé... Il m'a reconduite et il soupera avec nous.

ANDRÉ THEURIET.

(La dernière partie au prochain n°.)

L'EMPIRE DES TSARS

ET LES RUSSES

VII.

LA RÉFORME JUDICIAIRE.

—

III.

LA JUSTICE CRIMINELLE, LE JURY, LES PROCÈS POLITIQUES ET LES RÉCENTES MESURES D'EXCEPTION (1).

La réforme judiciaire, la réforme de la justice criminelle en particulier a été la plus grande conquête du règne actuel. Or ces lois si récentes encore et tant acclamées de la nation, ces lois qui prétendaient doter la Russie d'une justice intègre et indépendante, semblent menacées de disparaître dans la lutte sans merci ni scrupule engagée entre le pouvoir et la révolution. En face des attentats dont chaque jour ou chaque semaine nous apporte la nouvelle, au milieu des mesures de répression qui à la suite de chaque attentat renchérissent les unes sur les autres, l'on ne voit plus nettement ce qui subsiste de la grande réforme, l'on ne sait plus ce qui en subsistera demain. La tâche de faire connaître les institutions actuelles de la Russie est ainsi devenue singulièrement ingrate; on ne peut plus en exposer le plan ou en décrire les parties achevées sans indiquer les altérations qui déjà les défigurent. Aussi n'est-ce

(1) Voyez la *Revue* du 1er avril, du 15 mai, du 1er août, du 15 novembre, du 15 décembre 1876, du 1er janvier, du 15 juin, du 1er août et du 15 décembre 1877, du 15 juillet, du 15 août, du 15 octobre, du 15 décembre 1878.

pas sans un sentiment de tristesse et sans une sorte de répugnance que nous abordons en un tel moment l'examen de la partie la plus délicate, la plus importante et la plus compromise des nouvelles institutions judiciaires. En étudiant dans les lois et dans les faits la justice criminelle, nous en voulons apprécier à la fois la valeur théorique et la portée pratique. Nous montrerons avec notre habituelle impartialité ce que se proposait le législateur, ce qu'il a pu réaliser, ce qu'il n'a su accomplir ; nous signalerons, en nous efforçant de les expliquer, ses vues et ses variations, ses succès et ses déceptions, ses tâtonnemens et ses inconséquences, et si dans ces pages, il semble parfois se rencontrer d'apparentes contradictions, je rappellerai au lecteur qu'elles sont le fait des choses et des hommes, le fait des époques troublées, pareilles à celle que traverse la Russie.

I.

De toutes les branches de la justice russe, la plus défectueuse, celle qui avait le plus besoin de réforme, était encore la justice criminelle : tout était à réformer, le mode d'instruction, le mode de jugement et en partie même le code pénal. Sous les prédécesseurs d'Alexandre II, l'instruction de toutes les affaires criminelles était dévolue à la police. Cela seul paralysait singulièrement l'action de la justice. La police, d'ordinaire mal composée, mal rétribuée, ne voyait trop souvent dans les délits et les crimes qu'une mine souterraine à exploiter. Les agens vivaient moins de leur maigre traitement que des affaires qui leur passaient par les mains. Ils avaient deux moyens d'augmenter leurs profits, l'un en ménageant les malfaiteurs, l'autre en inquiétant les innocens, en les impliquant dans des causes criminelles. La police faisait ainsi un double commerce : aux voleurs elle vendait son silence, aux honnêtes gens sa protection. Les criminels de toute espèce devenaient les cliens des hommes chargés de les poursuivre; entre les uns et les autres, il s'était établi une sorte d'association tacite et parfois même de contrat en règle, de manière que les auxiliaires officiels de la justice étaient le principal obstacle à une bonne justice (1).

Pour accroître ses profits, la police avait intérêt à traîner en longueur l'instruction des affaires; mais eût-elle voulu les instruire rapidement que le plus souvent elle n'en eût pas été maîtresse. Toutes les précautions de la loi et de l'autorité se retournaient contre la justice. Dès qu'elle apprenait ou soupçonnait un

(1) Sur le rôle de la police avant les réformes, voyez entre autres les spirituelles lettres de M. G. de Molinari sur la Russie, lettres écrites vers 1860 et réimprimées en 1878.

crime, la police devait immédiatement mettre la main sur tous ceux qui en avaient connaissance ou qui en avaient été témoins pour ne les relâcher que l'instruction terminée. Celui qui dénonçait un acte coupable était arrêté sur l'heure comme suspect et détenu jusqu'à ce que son innocence eût été prouvée. On devine les effets pratiques de pareils procédés. Les vols, les meurtres commis en plein jour, dans un lieu public, n'avaient point de spectateurs.

Personne n'avait jamais rien vu, rien entendu, rien su. Un homme appelait-il à l'aide, tout le monde se détournait et s'enfuyait; les victimes des malfaiteurs pouvaient rester étendues sur la voie publique sans rencontrer aucun secours, tant chacun redoutait d'avoir quelque chose à démêler avec les tribunaux et la police. Pour les crimes les plus notoires, on trouvait difficilement des témoins, et plutôt que de se laisser, à ce titre, impliquer dans une affaire, les gens prudens payaient à la police une rançon. Dans les villages où l'on découvrait un crime, les paysans s'entendaient pour ne rien ébruiter et dérouter toutes les recherches. Un meurtre était-il commis sur une grande route, les familles du voisinage en faisaient avec précaution disparaître toutes les traces.

Un jour, dit-on, un petit marchand avait été attaqué dans la campagne et laissé pour mort dans sa voiture; le cheval, abandonné à lui-même, se remit en route et vint s'arrêter dans un village, devant une auberge où son maître avait coutume de descendre. A peine les habitans virent-ils un homme couvert de sang qu'avant d'examiner si le voyageur était mort, ils chassèrent de devant leur demeure le sinistre équipage, et le malheureux cheval, chassé de porte en porte, dut avec le cadavre reprendre sa course vers un prochain village où il trouva même accueil, jusqu'à ce qu'enfin, repoussé de partout, il s'abattît dans la campagne. La crainte de la police rendait les hommes cruels et faisait des honnêtes gens les complices involontaires des malfaiteurs. Les choses se passent encore fréquemment ainsi pour les crimes politiques, sinon pour les crimes privés. Aujourd'hui même l'appréhension excitée par les agens de la répression explique l'impuissance de la justice.

Les vexations de la police et les lenteurs de l'instruction étaient naguère si fastidieuses, si dispendieuses, que les victimes d'un délit ou d'un crime hésitaient souvent à le faire poursuivre. Avait-on recours à la justice après un vol ou une agression, il fallait payer les frais de l'enquête, payer l'entretien des témoins et des accusés, avec toutes les démarches réelles ou imaginaires de la police, en sorte qu'il en coûtait plus de faire arrêter le voleur que d'être volé. Aussi, au lieu d'en appeler comme ailleurs à l'autorité, voyait-on les Russes qui avaient à se plaindre d'autrui se tenir cois et au besoin nier leur cas ou même payer la police pour qu'elle n'in-

quiétât pas les malfaiteurs. A d'imprudens étrangers qui en pareille circonstance avaient bruyamment commencé des poursuites et subventionné d'abord avec largesse le zèle de la police, il est arrivé parfois de se désister à force d'ennuis, et même d'acheter à prix d'argent la suspension des poursuites qu'ils avaient chèrement payées au début (1). Si sous un pareil régime il n'y avait pas plus de criminels de toute sorte, il en fallait faire honneur au sentiment moral du peuple russe, à ses croyances religieuses et peut-être aussi, dans les campagnes, à la rude discipline du servage, dans les villes aux associations ou *arteles* d'artisans, qui répondent de leurs membres (2).

Avec la méthode d'investigation employée par la police russe, on devine les lenteurs de l'instruction et l'incertitude des jugemens. La justice avait jadis en Russie, comme dans toute l'Europe, un mode d'information rapide, si ce n'est toujours sûr : c'était la question, la torture. Ce procédé de nos anciens tribunaux, qui existait déjà sous les vieux tsars, avait à l'imitation de l'Occident été perfectionné sous le règne d'Alexis Mikhaïlovitch, père de Pierre le Grand. Catherine II avait beaucoup réduit l'emploi de la question, Alexandre Ier en avait légalement aboli l'usage. Ce souverain philanthrope disait que le mot même de torture devait être effacé de la langue russe. Si la question disparut de la législation, elle ne disparut pas aussi vite du pays.

Grâce au régime des prisons et à l'usage des verges et des châtimens corporels, grâce à l'arbitraire de la police et au défaut de contrôle, grâce enfin à l'éloignement du pouvoir central et à l'absence de toute publicité, la question a pu, sous des formes plus ou moins déguisées, subsister çà et là dans les provinces écartées jusque sous le règne de Nicolas et peut-être parfois même jusque sous le règne d'Alexandre II. En 1875, plus de dix ans après la réforme judiciaire, dans une région, il est vrai, où cette réforme n'avait pas encore été introduite, dans une petite localité des provinces baltiques, on a vu un juge du nom de Kummel convaincu d'avoir employé vis-à-vis d'un prévenu différens moyens de torture tels que les poucettes et les verges, la faim et la soif, si bien que le prévenu en était mort. On a dit, croyons-nous, que ce magistrat était atteint d'aliénation mentale, mais des faits identiques

(1) La police n'était pas uniquement chargée de l'instruction des affaires criminelles, mais aussi de la répression de la plupart des petits délits, qui aujourd'hui sont de la compétence des juges de paix.

(2) Jusqu'à ces derniers temps, la vie était du reste fort peu sûre dans les campagnes où l'émancipation des serfs avait supprimé, sans la remplacer, la police domaniale. Pour remédier à ce triste état de choses, le gouvernement a dû dans l'année 1878 créer à l'imitation de notre gendarmerie une nouvelle police rurale à cheval dont le besoin se faisait singulièrement sentir.

étaient venus à la lumière sous l'empereur Nicolas, et, quelque isolés qu'ils soient, de pareils traits jettent un jour sinistre sur le pays où ils peuvent se produire (1).

En fait, la question ne pouvait pratiquement être abrogée qu'avec la suppression des peines corporelles, et surtout avec la publicité de la justice et la diffusion de la presse. A la torture physique s'ajoutait du reste une sorte de torture morale. La loi, préoccupée avant tout d'arracher à l'inculpé un aveu, prescrivait d'envoyer aux prévenus un prêtre chargé de les exhorter, au nom de la religion et de leur salut, à confesser leur crime. Abandonnés aux mains d'une police rapace, sans conseils et sans défense, soumis à une procédure inquisitoriale et secrète, sans être confrontés avec les témoins qui les accusaient, sans même avoir le droit de se faire montrer les charges écrites et les pièces produites contre eux, les inculpés en butte à l'hostilité de la police, c'est-à-dire tous ceux qui n'avaient pour eux ni l'appui d'un protecteur influent ni le secours d'une bourse bien garnie, succombaient inévitablement dans une lutte inégale. Toutes les minutieuses précautions imaginées par le législateur pour éviter la condamnation d'un innocent demeuraient vaines. L'instruction était menée de telle sorte qu'aux yeux des hommes les plus compétens les preuves en apparence les plus concluantes, les aveux les plus catégoriques de l'accusé ne prouvaient rien (2).

Pour corriger un ordre de choses aussi intolérable, la Russie n'avait qu'à regarder ce qui se passait à l'étranger. Le réformateur n'avait guère d'autre embarras que celui du choix. Ici comme pour la composition des tribunaux, comme pour la procédure civile, c'est surtout en France que la Russie semble avoir pris son modèle, et sur ce point elle eût peut-être mieux fait de moins nous imiter. Notre code d'instruction criminelle, qui permet encore de séquestrer le prévenu et de le mettre au secret, qui livre l'accusé sans conseil à l'interrogatoire malveillant d'un juge d'instruction trop disposé à flairer partout un crime, notre code d'instruction criminelle se ressent encore de l'ancienne procédure inquisitoriale, et loin d'y voir un modèle pour autrui, la France, on le sait, songe à le soumettre à une révision.

En Russie, la réforme opérée n'en constitue pas moins un progrès immense sur le passé. Comme en tout pays civilisé, le prévenu dut être estimé innocent et traité comme tel, tant qu'il n'était

(1) Un procès jugé à Kazan, cette année même, a montré que jusque dans le centre de l'empire les agens de police avaient parfois recours à de semblables argumens, et dans ces derniers temps les agens du pouvoir ont même été accusés d'employer de pareils moyens pour arracher des révélations à des prisonniers politiques.

(2) Voyez, par exemple, Nicolas Tourguenef, *la Russie et les Russes*, t. II, chap. III.

point régulièrement condamné. De même qu'en Angleterre, la loi russe a même cherché à lui épargner les ennuis et le déshonneur de la détention préventive. Pour certaines affaires, pour celles qui concernent les biens, l'inculpé est maintenant admis à demeurer en liberté à la condition de fournir une caution (1). Dans les cas où l'on n'osait dispenser l'inculpé de la prison préventive, on remit le droit de l'arrêter et de l'emprisonner non plus à l'accusation ou à la police, mais à une magistrature nouvelle, indépendante et impartiale, ou du moins réputée telle.

D'accord avec les principes et avec l'expérience d'autrui, le réformateur de 1864 a partagé les fonctions judiciaires en trois branches séparées et indépendantes l'une de l'autre. L'accusation, l'instruction, le jugement furent strictement distingués et eurent chacun leur organe particulier. On introduisit ainsi dans le domaine judiciaire, dans l'enceinte même des tribunaux et de la magistrature, le principe nouveau de la séparation des pouvoirs et de la spécialisation des fonctions. L'autonomie de chacun des trois services judiciaires fut proclamée par la loi, l'instruction fut rendue aussi indépendante de l'autorité qui poursuivait que du tribunal qui jugeait. Sur ce point comme sur beaucoup d'autres, la législation russe est strictement conforme aux principes et théoriquement parfaite; mais sur ce point comme sur trop d'autres, la pratique a bientôt dérogé à la théorie.

D'après la loi, les procureurs ont pour unique mission de poursuivre les crimes et de soutenir l'accusation devant les tribunaux. Des magistrats spéciaux, créés dès 1860, quatre ans avant la réforme des tribunaux et appelés *soudebnye slédovatéli*, sont seuls chargés de l'instruction ou enquête judiciaire. Le parquet n'y devait point s'immiscer, et la police n'y devait prendre part que comme aide et instrument des nouveaux magistrats. Les faits sont loin de toujours répondre aux vues du réformateur, et en pareille matière, dans un pays comme la Russie, il n'en pouvait guère être autrement. Dans nombre d'affaires, dans les cas qui exigent le plus de diligence, la police est demeurée chargée des perquisitions domiciliaires, du premier interrogatoire des témoins, parfois même de l'arrestation des prévenus. Bien qu'elle n'agisse plus que comme auxiliaire du juge d'instruction, sous la direction et le contrôle de ce magistrat, la police n'a pu en quelques années renoncer à tous ses anciens erremens.

La police a gardé d'autant plus d'autorité que les juges d'instruction n'ont point conservé la position indépendante que prétendait

(1) Dans un procès récent par exemple, une dame de la société pétersbourgeoise, accusée d'avoir falsifié pour 57,000 roubles de lettres de change, put éviter la prison grâce à l'un de ses amis qui offrit pour elle une caution de 60,000 roubles.

leur assurer le législateur. La loi déclarait le juge d'instruction inamovible, à moins d'actes coupables dont l'appréciation devait être remise aux tribunaux; le ministère a pris l'habitude de confier souvent l'instruction criminelle non à des magistrats titulaires, mais à des employés en faisant fonction et révocables à volonté. La loi séparait entièrement l'accusation de l'instruction, et le parquet des *soudebnye slêdovatéli*; l'usage, les mœurs autoritaires, les traditions bureaucratiques, peut-être aussi la commodité du service et les nécessités de la répression ont bien vite amené le parquet à s'emparer de la direction des enquêtes judiciaires, si bien que les juges d'instruction ont fini par n'être plus guère en réalité que les subordonnés et les aides dociles des procureurs.

A cette déviation des principes posés dans la loi, il y avait plusieurs raisons, en dehors même des convenances du pouvoir, jaloux d'étendre la sphère d'action de ses agens les plus directs. Les premiers juges d'instruction ont, pour la plupart, montré peu de capacité, peu de zèle et d'activité. Leur négligence semblait d'autant plus grande que leur position était légalement mieux assurée. Le gouvernement a considéré qu'il ne pouvait les laisser jouir des bénéfices de l'inamovibilité qu'après avoir mis leurs lumières et leurs qualités à l'épreuve. Ces magistrats sont relativement beaucoup plus nombreux que les juges qui portent un nom analogue en France; il y en a plusieurs par tribunaux d'arrondissement, et il n'en saurait être autrement avec la grandeur des distances et la difficulté qu'elles opposent aux enquêtes judiciaires. Le nombre même des juges instructeurs était un obstacle à la qualité de leur recrutement, d'autant que le taux de leur traitement n'était pas assez élevé pour attirer à ces fonctions beaucoup d'hommes cultivés et actifs. Un millier de roubles, tel était, au moins il y a quelques années, tout ce que le trésor accordait en province à la plupart de ces magistrats. Des juges d'instruction comme des juges proprement dits, l'état a longtemps renoncé à exiger aucun diplôme spécial, voire aucun diplôme universitaire. Un grand nombre parmi eux n'ont pas fait leur droit et n'ont d'autres connaissances juridiques que celles qu'ils ont acquises dans l'exercice de leurs fonctions (1).

On comprend qu'une magistrature d'un niveau intellectuel aussi peu relevé avait peu de chance de voir ses prérogatives légales respectées du ministère et des agens du pouvoir. Les *soudebnye slêdo-*

(1) Je dois noter que depuis un an environ, le ministère de la justice paraît décidé à n'admettre dans le personnel judiciaire que des hommes ayant fait leurs études de droit. En cela, l'administration ministérielle ne ferait que se conformer à la loi; mais en Russie plus qu'ailleurs, l'on doit savoir gré à l'autorité d'observer les prescriptions légales.

vatéli sont naturellement tombés sous la double dépendance du parquet et de l'administration, des procureurs et des gouverneurs de province. L'un des principes essentiels de la réforme s'est ainsi trouvé pratiquement violé ou éludé. L'instruction criminelle a été subordonnée à l'accusation, l'enquête judiciaire a perdu son impartialité présumée, et les sujets du tsar ont été privés d'une des garanties qu'avait prétendu leur assurer le législateur.

La loi considérait tout procès criminel comme une sorte de combat ou de duel, où les armes devaient être égales entre l'accusation et la défense, où l'autorité chargée de l'instruction devait, tout comme le juge, conserver vis-à-vis des deux parties une absolue neutralité. Aujourd'hui, cette impartialité théorique, partout si malaisée à obtenir, n'existe visiblement plus dans la phase préliminaire du procès. L'équilibre tant cherché entre l'accusation et la défense se trouve rompu aux dépens de la dernière; il y a dans l'instruction judiciaire un des deux plateaux de la balance qui pèse plus que l'autre, et ce plateau est celui de l'accusation. Par bonheur, en Russie comme en d'autres pays, la balance est d'ordinaire redressée dans l'enceinte du tribunal, et l'équilibre ainsi rétabli; si l'instruction et le juge même qui préside aux débats penchent trop souvent du côté de la sévérité et de la vindicte publique, l'autorité qui prononce souverainement dans les causes criminelles, le jury, incline le plus souvent du côté du prévenu et dans le sens de l'indulgence.

II.

Les lois de 1864 ont introduit en Russie le jury. C'était la plus haute marque de confiance que le gouvernement impérial pût accorder à la nation, ainsi conviée spontanément à prendre une part directe à la répression des crimes. Il fallait en vérité une certaine hardiesse pour recourir à une telle institution au sortir du règne de Nicolas, dans un pays habitué depuis tant de siècles à une vie sociale toute passive, chez un peuple où une moitié de la nation venait à peine d'être affranchie de la servitude de la glèbe. Aux yeux de beaucoup de Russes, de beaucoup de fonctionnaires ou d'hommes de cour, c'était là un acte d'imprudence, presque de démence, que le temps devait bientôt condamner. L'expérience a montré en effet qu'en Russie, plus encore qu'ailleurs, le jury avait ses défauts. Un mode de justice qui dans les vieux pays de l'Occident n'est pas toujours à l'abri de la critique ne pouvait du premier coup se montrer parfait dans l'empire autocratique. En dépit de toutes les attaques, en dépit des récentes restrictions dont il a été l'objet, le jury est

loin cependant d'avoir vérifié toutes les prédictions des prophètes de malheur.

Une dizaine d'années avant que ne s'ouvrît le règne de l'émancipateur des serfs, un ancien fonctionnaire russe qui dans l'exil écrivait des plans de réforme dont la réalisation semblait indéfiniment éloignée, Nicolas Tourguenef, remarquait que le jury, né aux époques barbares chez des tribus demi-sauvages, était une des rares institutions qui parussent susceptibles de s'adapter à tous les âges de la civilisation, et pussent convenir à des peuples enfans aussi bien qu'à des nations d'une haute culture. L'exemple de la Russie n'a point démenti cette remarque de Nicolas Tourguenef (1).

En Russie, comme chez nous, le jury ne fonctionne d'ordinaire qu'au criminel. Sur ce point encore les comités de Saint-Pétersbourg nous ont imités de préférence à l'Angleterre ou n'ont imité l'Angleterre qu'à travers l'imitation française. L'on ne saurait s'en étonner, bien qu'entre la législation russe et la législation anglaise on puisse découvrir assez de ressemblance pour justifier un emprunt d'un pays à l'autre. Le jury en matière civile est surtout à sa place dans les contrées et les tribunaux où règne le droit coutumier, comme par exemple en Russie dans les tribunaux de paysans. En dehors de là, la complexité habituelle des affaires civiles, la difficulté de séparer la question de fait de la question de droit, enfin et surtout la difficulté de recruter des jurés capables dans des contrées aussi arriérées que beaucoup des provinces de l'empire, ont naturellement décidé le gouvernement russe à restreindre le jury aux causes criminelles.

Au criminel même, l'introduction du jury rencontrait d'autant plus d'obstacles qu'on manquait davantage de précédens et que, s'il s'en rencontrait quelques-uns, les principes de la réforme ne permettaient guère de s'y conformer. En remontant très haut dans l'histoire russe, on rencontre bien dans la libre Novgorod et même dans la Moscovie des premiers tsars des institutions plus ou moins analogues à notre jury, des *jurés* ou *jureurs sur la croix* auxquels était confié le jugement de leurs concitoyens (2). Tout cela avait dès longtemps disparu devant les progrès de l'autocratie, et si Catherine II avait sous le nom d'assesseurs (*zasêdatéli*) accordé aux différentes classes du peuple une part dans la justice criminelle aussi bien que dans la justice civile, c'était toujours sous forme corporative, c'est-à-dire sous une forme en opposition avec les mœurs modernes comme avec les tendances nouvelles du gouvernement impérial.

(1) *La Russie et les Russes*, t. II, p. 232. On doit noter que la Russie a accepté le jury avant l'Autriche.

(2) Voyez Hermann : *Russlands Geschichte*, t. III, p. 56. Il est question de quelque chose de semblable dans le *Soudebnyk* ou *Justicier* d'Ivan III.

Dans les tribunaux criminels, à côté d'un président et d'un conseiller nommés par le gouvernement, siégeaient des délégués de la classe à laquelle appartenait le prévenu. En empruntant le jury aux états de l'Occident, la première question était de savoir s'il fallait s'en tenir au système corporatif ou bien si au contraire les jurés devaient pour tous les prévenus être pris indistinctement dans toutes les classes de la nation.

Il eût sans doute été plus conforme aux habitudes, si ce n'est aux idées russes, de donner à chacun le droit de n'être jugé que par ses pairs (1). Le gouvernement de l'empereur Alexandre II n'en est pas moins demeuré fidèle aux maximes qui avaient présidé à la plupart de ses réformes; sur les bancs du jury comme dans l'enceinte des états provinciaux ou dans les rangs de l'armée, il a préféré effacer les vieilles distinctions d'origine et de condition pour rapprocher les différentes classes du peuple naguère encore si profondément séparées par l'usage, l'éducation et la loi. Le noble, le marchand, le paysan, ont dû trouver place dans le même jury, et l'on a pu voir l'ancien seigneur y siéger à côté de l'ancien serf; dans cette réunion des différentes classes, le législateur a cru trouver le meilleur moyen de renverser l'antique barrière des préjugés, de fondre ensemble les différentes parties de la population et en même temps de rehausser le niveau moral du jury, de lui donner un esprit à la fois plus large et plus élevé en le plaçant au-dessus des intérêts comme des préventions de caste.

Cette décision, en apparence la plus simple, n'était pas en réalité d'une exécution fort aisée. Dans un pays comme la Russie, il était difficile de recruter de cette manière un jury homogène et éclairé, capable de comprendre toutes les classes de la nation et de leur inspirer à toutes une égale confiance. Le jury, de même que le suffrage politique, peut être considéré comme une fonction ou comme un droit. Le gouvernement russe l'a surtout regardé sous le premier aspect. En principe la loi reconnaît à chaque citoyen le droit d'être juré, en fait elle n'admet à l'exercice de ce droit que les hommes qui en sont reconnus capables. A cet égard, la Russie ne fait du reste que se conformer aux usages des pays les plus libéraux, qui presque tous exigent plus de garanties de l'homme appelé à prononcer sur la liberté de son semblable que de l'électeur appelé à décider des intérêts de la nation ou de la province.

En aucun pays, il n'était moins facile de trouver un critérium de capacité également applicable à toutes les classes de la nation. Le

(1) C'est ce que proposait Nicolas Tourguenef dans son plan de réforme de la justice. Pour adapter le jury aux mœurs de son pays, il croyait utile de n'admettre parmi les jurés que des hommes de la même classe que l'accusé ou d'une classe supérieure. (*La Russie et les Russes*, t. II, p. 234-236.)

réformateur prétendait ne laisser asseoir sur les bancs du jury que les représentans les plus éclairés et surtout les plus moraux de la société (1), mais à quel signe extérieur reconnaître les qualités intérieures, les qualités morales des hommes? Dans son embarras, le gouvernement russe a dû recourir aux vieux procédés en usage à l'étranger, il a demandé aux jurés certaines conditions d'âge, de domicile, de fortune ou de position. Le principe du cens, nouveau en Russie, a été appliqué au jury aussi bien qu'aux états provinciaux. Pour les *assesseurs jurés* (*prisiagnié zasêdatéli*), le cens varie suivant les localités (2). Dans un pays où les classes qui se livrent aux affaires et au commerce sont encore souvent fort ignorantes et peu délicates, où la richesse même est loin d'être toujours un indice d'instruction et de moralité, un revenu de quelques centaines de roubles n'offre pas à la justice une bien solide garantie. Aussi n'a-t-on pas cru pouvoir se contenter du cens. Les gens que leur âge et leur fortune placent dans les conditions indiquées par la loi sont chaque année inscrits d'office sur les listes générales du jury (*obchtchii spisok*), mais cette inscription ne fait d'eux que des candidats aux fonctions de jurés. Sur les rôles ainsi dressés, on choisit les hommes qui paraissent présenter le plus de garanties de moralité et de capacité, et l'on forme ainsi une seconde liste (*otchered spisok*) qui seule comprend les noms parmi lesquels doivent être tirés au sort les jurés de chaque session. Ce difficile travail d'épuration n'est pas confié aux agens du pouvoir, il a été abandonné aux représentans élus des provinces, à une commission de ces *zemstvos* de district auxquels revient déjà le choix des juges de paix (3).

Il semble qu'un jury ainsi trié, ainsi passé à un double crible, ne doive être composé que d'hommes dignes d'y siéger. Les faits montrent qu'il est loin d'en être toujours ainsi, et beaucoup des dé-

(1) Voyez les considérations dont est accompagné l'article 7 des lois judiciaires dans l'édition donnée par la chancellerie impériale.

(2) Il faut posséder au moins cent desiatines (environ cent neuf hectares) de terre dans les campagnes, ou bien un immeuble d'une valeur de 2,000 roubles dans les capitales, de 1,000 roubles dans les chefs-lieux du gouvernement, de 500 roubles dans les autres localités, ou bien encore il faut jouir d'un revenu ou d'un traitement d'au moins 500 roubles dans les capitales et 200 dans le reste de l'empire.

(3) Dans les provinces de l'ouest qui demeurent privées d'assemblées provinciales, les listes des jurés doivent être dressées par des commissions spéciales composées de juges de paix et de fonctionnaires de la police. La révision de ces listes est confiée à une commission provinciale qui a le droit d'en rayer qui bon lui semble sans avoir à mentionner les motifs de ses décisions. Le chiffre des israélites portés sur les registres du jury doit être proportionnel au chiffre de la population juive du district, mais en aucun cas le chef du jury ne peut être israélite. Ces règlemens spéciaux édictés en 1877 devaient recevoir leur application en 1878; mais le manque d'argent ou les défiances du pouvoir ont, croyons-nous, arrêté jusqu'ici l'introduction des nouveaux tribunaux dans ces gouvernemens de l'ouest qui restent ainsi privés du bénéfice de la réforme.

fauts reprochés au jury russe proviennent de ce premier vice. La formation des listes est souvent défectueuse. Les commissions chargées de ce soin en prennent à leur aise, elles se font accuser de négligence, d'arbitraire, de partialité ; on prétend que d'ordinaire la liste des jurés est dressée dans le bureau du maréchal de la noblesse du district. Quand elles apporteraient à cette tâche tous les soins du monde, les commissions des *zemstvos* resteraient singulièrement embarrassées devant la quantité de noms, pour la plupart inconnus, qu'elles ont à examiner, et la quantité de personnes que la loi les oblige à porter sur leurs listes. Dans chacune des deux capitales, il faut inscrire chaque année sur les rôles définitifs douze cents noms, dans les districts ayant plus de cent mille âmes quatre cents, dans les autres deux cents. Si l'on songe que la plupart de ces districts sont aussi grands que nos départemens et que beaucoup sont aussi peuplés, on se rendra compte de la difficulté de tels choix (1). Dans la pratique, les précautions de ce triage officiel semblent si peu efficaces qu'on se demande s'il ne vaudrait pas mieux y renoncer et se contenter simplement des listes générales en laissant au ministère public d'un côté, de l'autre à la défense, le droit de récuser chacun un certain nombre de jurés (2). Ce serait là, semble-t-il, une garantie moins illusoire que celle de l'examen d'une commission spéciale (3).

Le cens et la fortune ne sont point le seul titre à figurer sur les listes générales du jury ; les premiers à être portés sur les rôles sont les serviteurs de l'état en dehors de l'armée, du clergé, de la magistrature et de la police, en dehors de tous les *tchinovniks* des cinq premières classes que leur rang affranchit de cette charge. Il y a plus ; l'accès du jury est également ouvert à toutes les fonctions électives locales, et spécialement aux élus des paysans, tels que les juges de bailliage, les *anciens* de commune ou de village

(1) Si, comme notre arrondissement, le district était pour les élections provinciales subdivisé en plusieurs cantons, on pourrait confier la désignation des jurés au représentant de chaque canton, ainsi que cela se passe d'ordinaire chez nous pour nos conseillers généraux, mais cette subdivision n'existe point, et l'on peut trouver des inconvéniens à laisser à un seul individu le choix des hommes qui doivent décider de la liberté ou de la vie de leurs concitoyens.

(2) Ce droit de récusation existe déjà aujourd'hui pour la défense comme pour l'accusation, et s'étend, croyons-nous, à six membres du jury.

(3) Les commissions d'examen des listes sont nommées par les *zemstvos* et sont toujours prises dans leur sein ; elles fonctionnent avec la participation d'un juge de paix. L'article 103 de la loi veut qu'on indique quelles sont les personnes étrangères à l'église orthodoxe. Ces listes sont du reste rédigées avec tant de négligence que plus d'une fois il s'est rencontré parmi les jurés désignés au sort des hommes ayant subi des condamnations judiciaires, des vieillards ayant dépassé l'âge légal, ou des colons d'origine étrangère ne comprenant pas le russe.

(*starchina* ou *starosta*), qui sont demeurés un certain temps en place. Or toutes ces fonctions électives sont nombreuses, et par suite le jury russe est loin de n'être composé que de propriétaires ou de censitaires. Le cens ne vient en ligne de compte qu'à défaut de tout autre titre, et les petits fonctionnaires ruraux sont parmi les premiers inscrits sur les listes (1).

Qu'a voulu la loi en adoptant ce double mode de recrutement? Elle a voulu éviter que le jury ne devînt dans la pratique le monopole des classes supérieures, des classes riches ou aisées, du noble et du marchand, à l'exclusion du *mêchtchanine* des villes ou du *moujik* des campagnes. Le législateur prétendait qu'en fait comme en droit le jury demeurât accessible à des hommes de différens degrés de culture, accessible à toutes les couches de la société, à toutes les classes de la nation, sans en exclure les plus humbles. Le *moujik* et le *mêchtchanine* devaient introduire dans le jury un élément indispensable à une bonne justice, la connaissance des mœurs et des habitudes populaires, l'intelligence du milieu social, des notions morales du plus grand nombre des justiciables et par là même une plus fidèle appréciation de la culpabilité des hommes du peuple. Dans un pays où les diverses conditions sont encore séparées par les mœurs, par l'éducation, par les préjugés réciproques, une telle représentation de toutes les classes et de tous les degrés de culture au sein du jury pouvait avoir de singuliers avantages.

D'après ce principe, le jury a en Russie une composition plus démocratique qu'en France ou en tout autre pays de l'Occident. Sur les bancs des *assesseurs jurés*, comme dans les états provinciaux, sont admis à siéger de simples et pauvres paysans, et le réformateur qui les avait émancipés avait peut-être plus de confiance dans la sagacité et l'esprit non sophistiqué des moujiks, dans le jugement sain et droit des affranchis de la glèbe que dans l'instruction et les lumières des hommes plus éclairés (2). Il ne s'agissait pas tant, disait-on, d'avoir en face des criminels des gens instruits et savans que des gens vertueux, consciencieux, et à cet égard l'homme du peuple n'a rien à envier à l'homme du monde.

Ainsi formé, le jury russe a un tout autre aspect, un tout autre esprit que nos jurys d'Occident. Jusque sous les formes de la justice moderne, on y peut retrouver quelque chose de patriarcal et de primitif. C'est déjà une singularité que d'y voir assis côte à côte des gens d'éducation et de mœurs si différentes (3). Cette composition

(1) Ces derniers sont proportionnellement d'autant plus nombreux que, leurs titres étant aisés à constater, ils sont inscrits d'office, tandis que beaucoup de marchands ou de petits propriétaires se gardent de faire valoir leurs droits à être portés sur les rôles.

(2) Voyez les commentaires officiels de la loi.

(3) Voici quel était par exemple la composition du jury dans le grand procès en

bizarre influe naturellement sur les décisions du jury, car en Russie, plus que partout ailleurs, on peut dire que chaque classe de la société a son code de morale. De là des surprises, des verdicts inattendus pour le juge, pour l'accusé, pour l'opinion. D'un jury aussi peu homogène, il eût été difficile de réclamer l'unanimité, bien qu'en pareille matière l'unanimité seule semble emporter la certitude et qu'à cet égard la coutume anglaise eût pu trouver des précédens dans les traditions slaves et les usages du *mir* moscovite où naguère encore tout se décidait par acclamation, d'un consentement unanime. Pour la justice, en Russie plus encore qu'en France, une telle garantie eût trop souvent peut-être bénéficié aux criminels.

La loi qui a voulu réunir dans le jury toutes les classes de la nation y a par là même introduit des hommes de peu d'instruction, voire des hommes entièrement illettrés. Beaucoup en effet des humbles fonctionnaires ou magistrats de village, admis par le législateur sur les listes du jury, ne savent souvent ni lire ni écrire. Des gens dont la main n'a jamais tenu une plume peuvent ainsi être appelés à rendre un verdict dans des affaires de faux. La presse russe a plus d'une fois demandé qu'on imposât aux jurés un cens d'instruction; mais si modestes que fussent à cet égard les exigences, elles risqueraient d'écarter du jury presque tous les paysans et par suite d'aller contre les intentions du législateur. Avec la génération actuelle, on ne saurait demander aux membres du jury les premières notions de l'instruction sans en exclure presque entièrement la classe la plus nombreuse.

Aujourd'hui le seuil du jury est encore si bas qu'avec les illettrés y entrent parfois des pauvres et des vrais indigens. Or pour des hommes appelés à décider de la liberté de leurs semblables, la pauvreté n'est guère meilleure conseillère que l'ignorance. Dans les cours d'assises russes, la présence de ces jurés prolétaires a parfois donné lieu aux scènes les plus tristes et aux faits les plus graves. On a vu des jurés, de malheureux paysans, arrachés au travail qui les faisait vivre, demander l'aumône à la porte du palais de justice, on en a même surpris qui se livraient au vol dans l'intervalle des audiences, et on a découvert que d'autres avaient trafiqué de leur verdict, comme ailleurs certains électeurs trafiquent de leur vote. La dignité, l'intégrité même de la justice, se sont trouvées atteintes par des règlemens dont on doit admirer l'esprit libéral. La Russie a éprouvé dans ce cas quelques-uns des inconvéniens de cette fausse et téméraire démocratie qui, sous prétexte d'égalité, prétend impo-

banqueroute frauduleuse de la banque commerciale de Moscou : dix *méchtchanes*, ou petits bourgeois, dix paysans, deux artisans, un ancien soldat, un marchand, un noble et trois bourgeois notables.

ser à tous les mêmes charges avec les mêmes droits ou les mêmes fonctions.

Il y a bien un moyen de rendre le jury accessible à tous, c'est de le rétribuer. En Russie, où tend à prévaloir le principe démocratique de la rémunération de tout service public, il a naturellement été question d'attribuer aux jurés une indemnité, mais grâce à cette disposition à tout salarier, les fonds manquent pour de nouveaux traitemens, puis le législateur qui a établi le jury prétend lui conserver son caractère de gratuité. Plusieurs assemblées provinciales (*zemstvos*) ont voulu venir au secours des jurés indigens, tantôt en établissant près du palais de justice des logemens et des restaurans à bon marché, tantôt même en concédant aux jurés besoigneux une allocation à titre d'indemnité. La question s'est trouvée portée devant le sénat, qui a décidé que la loi n'accordait pas aux *zemstvos* le droit de voter de tels subsides, et que l'office de juré excluait toute possibilité d'une rémunération. La cause des jurés indigens a vainement été plaidée par quelques journaux effrayés de voir retomber toute la charge du jury sur les gens aisés. En laissant le jury ouvert à la pauvreté et à l'ignorance, on a refusé de les y subventionner. Si dans la personne de leurs *anciens* ou de leurs juges de *volost*, les paysans continuent à pouvoir siéger au banc du jury, c'est aux commissions de révision des rôles à en exclure les plus pauvres comme les plus ignorans.

Un jury ainsi recruté ne saurait manquer d'être en butte à des jugemens fort divers et souvent peu bienveillans. « Vous ne pouvez, me disait un propriétaire des bords du Volga, rien imaginer de plus pitoyable, de plus divertissant, de plus navrant à la fois qu'un jury russe dans l'intérieur de l'empire. J'ai été une ou deux fois juré, et vous ne sauriez croire ce que j'ai vu ou entendu : des gens qui ne savaient rien, ne comprenaient rien; les uns riant comme d'un bon tour d'une odieuse fourberie et n'y voyant qu'une innocente habileté; les autres acquittant un voleur parce qu'il se repentait, ou parce que sa famille avait besoin de ses bras; ceux-là touchés par la voix larmoyante d'un avocat déclamateur, et pleins de commisération pour un pauvre assassin; ceux-ci au contraire indignés qu'on permette à un scélérat de s'acheter un défenseur et fâchés tout de bon contre ce menteur d'avocat qui ose tromper effrontément les honnêtes gens. Bref il n'y a pas de naïvetés et de bévues qu'on ne rencontre là, et l'on ne saurait s'en étonner quand on sait dans quel monde se recrutent les arbitres de l'honneur et de la liberté des Russes. »

La nouvelle institution a donné lieu à de singulières aventures, il circule à ce sujet plus d'une anecdote ou d'une histoire plus ou moins authentique. Une fois ce sont des jurés qui, après de longues et inutiles discussions, décident de s'en rapporter au sort;

une autre fois c'est un jury qui, dans sa passion d'indulgence, rend un verdict de non coupable avec circonstances atténuantes, ailleurs ce sont des marchands et des paysans qui, siégeant en cour d'assises durant la semaine sainte, acquittent tous les prévenus, parce qu'au temps de la Passion, des chrétiens ne sauraient condamner leurs frères. En de telles histoires, il faut naturellement faire la part de la légende. Il n'est que trop certain cependant que le jury a plus d'une fois donné lieu aux scènes les plus regrettables et rendu les décisions les plus choquantes : des prévenus dont la culpabilité ne laissait aucun doute, des accusés qui n'essayaient même pas de nier leur crime, obtenaient un verdict d'acquittement. Aussi le jury, qui avait d'abord été accueilli avec un si confiant enthousiasme, est-il parfois devenu l'objet d'un dénigrement peut-être non moins excessif. L'institution qui excitait tant d'espérances a été accusée de troubler les notions morales, et les nouvelles cours d'assises de porter le désordre dans la conscience publique. En présence de tels faits, les uns se sont demandé si le peuple russe n'avait pas été mis prématurément en possession de droits dont il ne savait pas user; d'autres s'il ne conviendrait pas d'obliger les jurés à motiver leur verdict, oubliant que ce serait là dénaturer entièrement le caractère et les fonctions du jury (1).

Faut-il rejeter tous les défauts du jury russe sur sa composition, sur la présence dans son sein d'artisans ignorans et de paysans illettrés? Ces derniers ont leurs défenseurs et ne semblent pas les seuls coupables. « Ne croyez pas à toutes ces doléances à propos du *moujik* ou du *mêchtchanine*, me disait un fonctionnaire que j'interrogeais à ce sujet; ces pauvres gens font souvent de meilleurs jurés que leurs nobles ou riches détracteurs. Certes ils ont leurs défauts et leurs préjugés, ils sont plus indulgens pour les gens de leur classe, pour les crimes commis par misère ou par ignorance, ils ont peu de sévérité ou peu d'indignation pour certaines fraudes qui leur paraissent une malice permise, ou pour certaines violences qui ne leur semblent qu'une brutalité excusable, mais ils n'épargnent point les crimes les plus odieux ou les plus funestes, le vol, l'assassinat, l'incendie. Ils n'entendent pas que l'on badine avec ce qui touche à la religion, à l'état, aux grands principes sociaux. Si nous n'avions que des jurés de cette sorte, nous aurions pu étendre la sphère du jury au lieu d'être obligés de la restreindre. L'on ne saurait au contraire se fier aux classes instruites, à vos Russes civilisés, à leur nuageux libéralisme, à leur philanthropie vide, à leurs idées quintessenciées; ceux-là acquittent parfois les coupables les moins intéressans et les plus dangereux. Pour ma part, je pré-

(1) Cette opinion, par exemple, a été exprimée par la *Gazette de Moscou*.

férerais encore chez nous un jury de *moujiks* et d'ignorans provinciaux à un jury de lettrés de nos capitales. Après tout, si nous acquittons trop de coupables, cela ne vaut-il pas mieux que de condamner des innocens, et n'est-ce qu'en Russie que l'on voit des acquittemens scandaleux ou des circonstances atténuantes pour les crimes qui en méritent le moins? »

L'on sent percer dans ce langage du *tchinovnik* avec un autre point de vue une exagération dans un autre sens. Sur les cours d'assises comme sur bien d'autres questions, l'étranger rencontre ainsi chez les Russes les opinions les plus diverses et les plus contradictoires. La vérité paraît être entre ces extrêmes. Pour apprécier sainement le jury russe, il faut, croyons-nous, remonter à des causes plus générales. Ses défauts proviennent moins d'une sorte de relâchement moral que du caractère national et de l'éducation populaire. L'indulgence peut-être outrée du jury, par exemple, tient à la bonté native et à la douceur du peuple, à ses scrupules à disposer de la liberté d'autrui, à ses sentimens de charité chrétienne, elle vient aussi d'une réaction naturelle contre la sévérité et l'iniquité des anciens tribunaux (1). Une société qui avait longtemps souffert des rigueurs d'une justice à huis clos devait fatalement être portée à se montrer plus compatissante vis-à-vis des prévenus. L'ancienne omnipotence de la police, l'arbitraire séculaire des agens du pouvoir, la vénalité des tribunaux ont inspiré pour tout ce qui touche la police, la justice, l'accusation, une défiance persistante. Dans un pays où le peuple est habitué à regarder de longue date les condamnés comme des malheureux ou des victimes plus à plaindre qu'à blâmer, le prévenu inspire encore plus de pitié qu'ailleurs. A force d'avoir vu poursuivre des innocens, les Russes ont plus de peine à croire à la culpabilité des coupables. Les abus des anciens tribunaux ont émoussé l'indignation publique et la prépotence de la police s'est retournée contre la justice et la loi.

Aux verdicts en apparence irrationnels du jury il y a souvent, en Russie comme en France, une autre raison. Dans les deux états, la loi ne concède au jury que l'examen de la question de fait, le point de droit lui doit demeurer étranger. Pour éviter toute espèce d'empiétement de ce côté, le réformateur interdit de faire connaître aux jurés les conséquences légales que peut avoir leur verdict pour l'accusé. On se flatte d'enfermer ainsi le jury dans la ques-

(1) En 1876, les cinquante-deux tribunaux d'arrondissement de l'empire avaient jugé trente mille quatre-vingt-seize personnes avec l'assistance du jury; onze mille quatre-vingt-douze prévenus, soit plus de 30 pour 100, avaient été acquittés. Dans les années précédentes, la proportion des acquittemens aux condamnations était légèrement plus élevée, ce qui semble montrer que les cours d'assises et le jury inclinent à une plus grande sévérité.

tion de fait; c'est une erreur : il tend invinciblement à porter ses regards plus loin, il ne perd jamais de vue les peines que doit entraîner son verdict. Moins on les lui fait connaître, plus il est défiant; par crainte de rigueurs excessives de la loi ou du juge, il se montrera indulgent de peur de devenir malgré lui le complice de ce qui lui paraît une inique sévérité. Dans la pratique, cette ingénieuse distinction entre le point de fait et le point de droit devient ainsi plus ou moins illusoire. On voit en Russie ce que l'on voit souvent chez nous, spécialement dans les affaires d'assassinat ou d'infanticide : des jurés reconnaître des circonstances atténuantes dans les crimes où l'on n'en saurait découvrir aucune, ou bien encore déclarer non coupable un accusé qui s'accuse lui-même. De pareils verdicts ne sont pas toujours aussi déraisonnables qu'ils en ont l'air au premier abord. Les jurés en effet n'ont pas seulement à constater le fait matériel, la réalité de l'acte incriminé, mais bien aussi la culpabilité morale du prévenu, ce qui parfois les autorise à rendre un verdict d'acquittement en présence des aveux les plus complets et des faits les mieux établis.

Cette prérogative du jury étend indirectement son pouvoir jusqu'au domaine législatif. Partout il a pour effet de redresser ou de tempérer la législation dans ce qu'elle peut avoir d'excessif, d'en adoucir les sévérités outrées, d'en corriger ou d'en éluder les parties qui ne répondent plus aux mœurs. Le jury ainsi considéré cesse d'être un simple ressort ou un rouage inerte de la machine répressive. L'action du jury, c'est-à-dire l'action même de la société intervenant dans la justice, remonte jusqu'au code et affecte la législation même. En un mot le jury a pour effet, si ce n'est pour mission, de plier la rigidité des lois aux mœurs et au sentiment public. C'est par là surtout qu'il est un puissant agent de liberté et de progrès; dans une législation inanimée, il fait, pour ainsi dire, pénétrer la conscience vivante. En Russie comme partout, le jury a pour cela deux moyens : il peut à l'aide de circonstances atténuantes écarter une pénalité qui répugne au sentiment public, il peut même refuser de reconnaître aucune culpabilité dans des actes frappés comme coupables par le code. A certaines époques, le relâchement de la conscience publique peut amener de graves inconvéniens et encourager au relâchement des mœurs. Dans un pays tel que la Russie où, malgré sa douceur générale, la législation garde encore plus d'une disposition arriérée, archaïque, surannée ou vicieuse, l'indulgente initiative du jury peut souvent avoir moins d'inconvéniens que d'avantages. Il y a tels chapitres du code pénal russe qui ne sauraient être appliqués que par un juge esclave de la lettre de la loi, et auxquels l'intervention du jury enlèvera tôt ou tard toute efficacité pratique.

Je citerai entre autres certains articles touchant les crimes contre la religion, articles inspirés bien moins par un intérêt moral que par un intérêt politique. En 1877 par exemple, la cour d'assises d'Odessa avait à juger des paysans *stundistes*, innocens sectaires qui, entraînés sans doute par l'exemple de colons protestans ou mennonites du voisinage, rejettent le clergé, les sacremens et toutes les pratiques de l'église orthodoxe (1). Ces *stundistes* étaient traduits en justice pour un crime prévu par le code pénal, celui d'avoir abandonné la foi orthodoxe et d'appartenir à une secte prohibée. Le crime était bien défini et les accusés le confessaient; le jury d'Odessa n'en a pas moins refusé de les reconnaître coupables, et si ce verdict d'acquittement était contraire à la loi, il ne l'était certes pas à l'équité et au droit naturel. On pourrait faire des remarques analogues à propos d'affaires d'un autre genre. Pour couper court à de tels empiétemens sur la puissance législative, il n'y a qu'un moyen, supprimer le jury ou ravir à sa compétence les affaires où l'on redoute son esprit d'indépendance. C'est, comme nous le verrons tout à l'heure, ce qui s'est fait en Russie pour toutes les causes touchant à la politique.

Le jury russe n'est sans doute pas toujours aussi éclairé que celui d'Odessa dans le procès des *stundistes*, on peut cependant citer, comme contre-partie et comme pendant à la fois, le procès de l'abbesse Mitrophanie, jugée à Moscou deux ou trois ans auparavant. Une abbesse orthodoxe d'une famille aristocratique et fort bien en cour, elle-même ancienne *freiline* ou demoiselle d'honneur de l'impératrice, fort réputée pour son intelligence et sa charité, était traduite en cour d'assises pour avoir employé au profit de son couvent et de ses bonnes œuvres des moyens peu réguliers, tels que captations, dols, faux. Le jury était composé de marchands, de petits bourgeois (*mêchtchanes*), de paysans, c'est-à-dire des classes les plus respectueuses de la foi et de l'habit ecclésiastique; on craignait que la robe de l'accusée n'en imposât à ces jurés moscovites. L'abbesse n'en fut pas moins condamnée, et ce procès singulier à plus d'un égard a montré quels progrès avaient déjà faits en Russie les nouvelles institutions et les mœurs judiciaires. Le président du tribunal était, dit-on, protestant, et l'un des avocats de l'abbesse orthodoxe était juif, en sorte que toutes les circonstances semblaient s'être réunies pour faire de ce procès une éclatante démonstration du nouveau principe de l'égalité devant la loi (2).

(1) Sur cette secte, qui a commencé à paraître dans le sud de la Russie vers 1870, voyez la *Revue* du 1er juin 1875.

(2) Nous dirons peu de chose de la procédure des cours d'assises. A cet égard, la Russie a plutôt imité la France que l'Angleterre, bien que sous quelques rapports elle ait cherché à combiner les usages des deux pays. Comme en France, les avocats plaident au criminel aussi bien qu'au civil, mais comme en Angleterre les témoins sont

Le jury a été en Russie l'objet des accusations les plus diverses. On lui a reproché à la fois ses défauts et ses qualités, sa mollesse et son ignorance, ses scrupules et son indépendance ; on a tourné contre lui son inexpérience et ses premières erreurs, on l'a même parfois couvert de ridicule. C'est encore là une de ces institutions vivement désirées et accueillies avec enthousiasme qui, à la société comme au gouvernement, ont apporté plus d'une déception. Faut-il s'étonner de pareils mécomptes ? Faut-il en conclure que le jugement par jurés a été introduit prématurément ? Je ne le pense pas ; si pour certaines réformes on devait attendre la pleine maturité d'un peuple, on risquerait d'attendre indéfiniment, car, si les institutions ne suffisent pas à créer l'esprit public, l'esprit public ne saurait entièrement mûrir sans les institutions.

De ce que telle ou telle réforme n'a pas eu chez lui un succès complet, on n'a pas le droit d'inférer qu'un peuple n'en est pas digne. Et cela ne saurait jamais être plus vrai que lorsqu'il s'agit du jury, c'est-à-dire d'un mode de justice qui, à tous ses précieux avantages et à toutes ses garanties pour l'individu et la société, joint des défauts inhérens à ses avantages. Les inconvéniens, les abus mêmes qui en d'autres pays des deux mondes ont parfois accompagné le jugement par jury eussent dû avertir les Russes de n'en pas trop attendre d'avance et de ne s'en pas trop plaindre après. N'a-t-on pas vu en certains pays, dans le sud de l'Italie par exemple, des cours d'assises où l'on ne pouvait trouver des jurés assez courageux pour condamner les attentats les plus avérés? N'a-t-on pas vu dans certains états d'Amérique, au temps des *Molly Maguire* par exemple, des jurys tout entiers composés de complices des criminels qui passaient devant eux? La Russie n'a connu aucune de ces difficultés ou de ces hontes, elle n'a pas eu non plus le spectacle plus triste encore d'un jury sans conscience ni indépendance se faisant par lâcheté l'instrument docile d'un pouvoir tyrannique, comme autrefois chez nous les jurés du tribunal révolutionnaire. Quel que soit en Russie le prestige de l'autorité, elle a toujours rencontré sur les bancs des jurés des hommes décidés à rendre un verdict conforme à leur conscience et non à un mot d'ordre.

Les tribunaux créés par la réforme judiciaire étaient si nouveaux pour la Russie, si libres et indépendans, si sincèrement conçus dans un esprit libéral et progressif qu'ils n'ont pu longtemps subsister dans l'intégrité de leurs droits.

interrogés contradictoirement (*cross-questionning*) par les avocats et le ministère public aussi bien que par le président. Ce dernier termine aussi les débats par un résumé où, comme chez nous, il ne se maintient pas toujours dans une stricte impartialité. Lorsque le jury a rendu son verdict, la défense et l'accusation peuvent être admises à présenter leurs conclusions sur l'application de la peine.

III.

La réforme judiciaire a été le fruit de l'époque la plus libérale du règne de l'empereur Alexandre II, d'une époque de noble engoûment et d'optimisme général. Une œuvre éclose dans une saison aussi courte et dans une atmosphère aussi tiède pouvait-elle ne point se ressentir du prompt refroidissement de la température politique? C'est beaucoup pour les nouveaux tribunaux que d'avoir traversé sans y succomber une période aussi troublée, aussi inquiète, aussi pleine de contradictions que les quinze dernières années. Pour vivre, les règlemens de 1862 et 1864 ont dû se plier aux circonstances, aux défiances et aux incertitudes du pouvoir. Devant les mécomptes de la société, devant les désordres intérieurs et la recrudescence de l'agitation révolutionnaire, le gouvernement s'est pris à douter de son œuvre, il s'est presque repenti de la généreuse témérité avec laquelle il avait compté sur la sagesse et l'esprit de justice de la nation. S'il n'a pas osé abroger ses lois, il s'est efforcé d'en corriger et d'en restreindre pratiquement les effets.

Des grands principes proclamés par la réforme, — séparation du pouvoir administratif et du pouvoir judiciaire, égalité devant la loi, publicité de la justice, indépendance des tribunaux et du jury, — presque aucun n'est sorti intact de cette période de tâtonnemens et de recul. Le statut judiciaire qui fait l'honneur du règne n'a pas été révoqué, les nouveaux tribunaux, la nouvelle procédure, sont demeurés debout, peut-être parce qu'en Russie, comme en tout pays, il est difficile de reprendre les franchises une fois accordées. Les nouvelles institutions ont seulement été réglementées par des ukases impériaux ou des arrêtés ministériels qui, avant même les derniers attentats et les derniers décrets, en avaient notablement modifié l'esprit primitif et rétréci la sphère.

Et d'abord le principe fondamental de la réforme, la distinction absolue du pouvoir judiciaire et du pouvoir administratif, ce principe qui, dans les campagnes et aux échelons inférieurs des fonctions publiques, est parfois poussé jusqu'à l'extrême, n'a jamais dans l'état reçu une entière et franche application. Il a toujours subsisté une grande et importante exception, une anomalie ostensible que les années n'ont fait que mettre davantage en lumière. On comprend que nous voulons parler de la IIIe *section* de la chancellerie impériale, autrement dit de la haute police (1). La loi déclare qu'aucun sujet du tsar ne peut être puni ou maintenu en détention sans juge-

(1) Voyez la *Revue* du 15 août 1877.

ment régulier; mais la IIIe section a toujours conservé le droit d'arrêter et d'interner les sujets russes sans en rendre compte à aucun tribunal. La loi proclame qu'aucun accusé ne peut être condamné sans débats contradictoires et publics; mais le chef des gendarmes a le droit d'expulser et d'enfermer qui bon lui semble sans en prévenir personne et sans en laisser souffler mot à personne.

Une justice indépendante et libre, avons-nous dit, est par soi-même une limite au pouvoir absolu; or cette limite est tournée ou franchie en Russie à l'aide de la IIIe section. Au fond, il n'y a pas tant à s'étonner du maintien, si anormal en apparence, de cette institution. Ce qui eût été surprenant, c'est qu'en ouvrant à ses sujets de nouveaux et libres tribunaux, le pouvoir souverain ne se fût pas réservé pour son usage particulier une porte de derrière. Avec la stricte application des lois de 1864, l'autocratie ne serait plus entière; avec la IIIe section, l'autocratie a conservé indirectement toute sa liberté d'action. L'abolition de cette trop fameuse section de la chancellerie impériale serait le plus grand événement qui pût arriver en Russie, cela équivaudrait presque à des franchises constitutionnelles et vaudrait peut-être plus qu'une constitution.

Il peut sembler singulier que dans un même pays puissent subsister côte à côte deux institutions aussi différentes, aussi inconciliables et contradictoires que les nouveaux tribunaux et la IIIe section. Ce n'est cependant pas la première fois que de tels rapprochemens et de tels contrastes se rencontrent dans l'histoire. La France nous en offre elle-même un exemple. A cet égard, la situation de la Russie est fort semblable à celle de notre ancienne France, qui, elle aussi, à côté de tribunaux libres et indépendans, à côté des tribunaux les plus indépendans peut-être qui aient jamais existé, avait ses lettres de cachet et sa Bastille. La IIIe section, nous le remarquions naguère, a beaucoup d'analogie avec notre lettre de cachet; l'une a servi aux mêmes usages que l'autre, tantôt sérieux, tantôt frivoles, selon les circonstances et le caractère des hommes. Ce contraste qui nous choque si fort dans la Russie contemporaine a duré chez nous des siècles. On pourrait même dire que nous l'avons revu temporairement sous l'un et l'autre empire français, grâce à la loi de sûreté générale.

Un Russe, comme un Français du XVIIIe siècle, a toujours pu être interné par ordre supérieur, être arrêté par mesure administrative (*administrativnym poryadkom*). Le gouvernement est toujours maître d'user de ce procédé et de cette formule envers qui bon lui semble. Grâce aux gendarmes de la IIIe section, on peut remettre la main sur les hommes déjà traduits devant un tribunal et acquittés par un jury. Il va sans dire que cette institution toute politique n'agit habituellement que pour les affaires politiques ou

considérées comme telles, elle ne prétend ni condamner les gens, ni leur infliger un châtiment; elle se contente de les éloigner temporairement ou de les garder à vue, de leur interdire ou de leur imposer telle ou telle résidence, de les confiner pour le bien de tous dans des villes écartées ou des provinces reculées. Là, il est vrai, les suspects de la haute police peuvent dans leur exil rencontrer des criminels régulièrement condamnés par les tribunaux et parfois moins sévèrement traités qu'eux-mêmes.

En temps ordinaire, l'épée de Damoclès suspendue sur la tête de tout Russe ne frappe que les agitateurs des deux sexes, les malheureux jeunes gens égarés par la propagande révolutionnaire. Le corps des gendarmes n'a point à intervenir dans la justice et ne s'en mêle point, si bien que les gens paisibles et bien intentionnés peuvent continuer à voir en eux les plus sûrs défenseurs de la légalité. Si la IIIe section tournait parfois son attention et ses rigueurs sur des hommes qui n'avaient rien du conspirateur ou du révolutionnaire, parfois même sur les hommes les plus considérables et les plus influens, c'était toujours que ces personnages s'occupaient de politique et qu'ils se permettaient de juger les affaires du dedans ou du dehors d'une manière qui provoquait le mécontentement ou la mauvaise humeur des autorités du jour (1).

Aux yeux du pouvoir, le principal avantage de la IIIe section, c'est la promptitude de ses actes et le secret qui les couvre. On oublie que les formalités légales et la publicité sont souvent non moins utiles à la justice et au gouvernement qu'au public ou à l'accusé, que seules elles peuvent mettre à l'abri de certaines méprises et de certaines calomnies. Dans sa promptitude à saisir les coupables et à déjouer les complots, la haute police est fréquemment exposée à mêler des innocens aux coupables, et le mystère qui recouvre tous ses procédés permet aux Russes comme aux étrangers de lui attribuer des arrestations arbitraires et imméritées, des déportations en masse, des injustices et des violences qui n'ont parfois jamais eu lieu, mais qui augmentent le sinistre renom de la IIIe section et enveniment les haines dont elle est l'objet. Comme les fautes des hommes sur lesquels s'appesantit sa main ne sont connues que d'elle, ses victimes peuvent aisément usurper les sympathies publiques, et ses arrêts, n'étant soumis à aucune discussion, restent livrés à toutes les contestations.

Par malheur cette institution anormale, qui résumait le règne de Nicolas, a sous Alexandre II puisé une vigueur nouvelle dans les

(1) Il y a quelques mois, par exemple, un des hommes les plus populaires de la Russie, M. Aksakof, président de la *Société slave* de Moscou, a été durant quelques semaines exilé dans ses terres, pour avoir dans un discours public blâmé le gouvernement de s'être résigné à l'acceptation du traité de Berlin.

conspirations et les agitations politiques des dernières années. Les attaques, les attentats dont elle a été l'objet n'ont fait que la consolider : depuis le coup de revolver tiré sur l'empereur Alexandre, la IIIe section est en train de redevenir la vraie souveraine de l'empire. En face de la propagande révolutionnaire, en face de sociétés secrètes savamment organisées et sans scrupule, le gouvernement est moins que jamais disposé à licencier une police qui lui paraît le seul moyen de combattre à armes égales contre ses mystérieux ennemis. Combien de temps durera cette lutte déplorable de deux puissances occultes dont l'une semble appeler et justifier l'autre? Personne ne le saurait dire. Il est difficile cependant de ne pas remarquer combien l'omnipotence de la police impériale s'est dernièrement montrée inefficace non-seulement contre la perpétration, mais contre la répression même des crimes commis au plus grand jour. A Pétersbourg, à Kief, à Odessa, à Kharkof, dans toutes les grandes villes, elle a été impuissante à garantir la sécurité personnelle de ses chefs, elle n'a su ni les protéger contre le poignard des assassins, ni découvrir et arrêter les coupables. Si l'on devait juger d'une institution par ses résultats pratiques, les conservateurs les plus décidés pourraient douter de l'efficacité réelle d'un tel instrument de gouvernement. L'observateur est même tenté de se demander s'il n'y aurait pas un lien naturel, une sorte de connexité cachée entre l'institution favorite de l'empereur Nicolas et le développement des sociétés secrètes, ou mieux, les progrès de la propagande révolutionnaire en Russie.

Comment ne pas s'apercevoir en effet que c'est à l'ombre et pour ainsi dire à couvert de cette haute police qu'ont germé et grandi de tous côtés, dans la jeunesse des deux sexes, les idées radicales, le socialisme, le nihilisme et spécialement cet esprit de conspiration, ce goût pour les associations secrètes et les affiliations clandestines, ce penchant aux moyens ténébreux et aux voies souterraines qui aujourd'hui est un des principaux caractères de l'esprit révolutionnaire en Russie, et qui pour nous rappelle par plus d'un trait les fatales habitudes de conjuration, d'espionnage et de trames silencieuses des carbonari et des sectes italiennes, au temps où les gouvernemens de la péninsule combattaient leurs ennemis avec cette même arme d'une police arbitraire et omnipotente.

La IIIe section qui, à côté des tribunaux réguliers, maintient une juridiction anormale est la plus grave infraction aux grands principes proclamés par la réforme judiciaire. Ce n'est pas la seule; il en est d'autres moins connues ou moins apparentes que l'observateur impartial a le devoir de signaler. Ce n'est pas uniquement en dehors des nouveaux tribunaux, c'est dans leur enceinte, jusque dans le temple élevé à la justice, que se rencontrent des dé-

rogations aux règles solennellement inscrites au fronton du nouvel édifice. Dans la sphère judiciaire comme dans la sphère administrative, on a repris parfois en détail ce qu'on avait donné en bloc, et dans l'une comme dans l'autre la pratique est encore loin d'être toujours d'accord avec la théorie. La faute n'en est pas uniquement aux appréhensions ou aux habitudes du pouvoir; elle est en partie à la société, aux classes les plus élevées ou les plus influentes qui répugnent aux obligations parfois gênantes que leur impose le législateur. Les formes égalitaires de la nouvelle procédure par exemple, les ordres de comparution devant les tribunaux, l'obligation de déposer en personne devant les juges ou le jury, choquaient de hauts personnages, enclins à y voir un manque de déférence pour leur rang. Était-il convenable qu'un général ou un conseiller privé actuel dût se présenter en personne tout comme un homme du vulgaire pour déposer simplement devant des juges dans une affaire parfois sans intérêt pour lui? Au lieu d'être tenus de comparaître publiquement à l'audience, ne serait-il pas plus naturel que de tels personnages eussent la faculté de requérir du tribunal qu'il vînt lui-même à leur domicile recevoir leur déposition? Ce droit, les hauts dignitaires du *tchine* se le sont fait accorder, et le privilège s'est ainsi de nouveau subrepticement glissé dans des tribunaux où devait régner l'égalité devant la loi.

De tous les principes consacrés par les règlemens judiciaires, le plus exposé aux restrictions, le plus contesté dans la pratique, devait être naturellement celui de la publicité des débats. Si la publicité est la première et la plus haute garantie de l'individu et de la société, n'est-elle pas souvent aussi un danger pour les mœurs publiques, une incitation au crime? ne donne-t-elle pas aux natures perverses avec des leçons de scélératesse des modèles des plus horribles forfaits? Tant qu'il ne s'est agi que de crimes privés, que d'attentats contre les biens ou les personnes, l'autorité impériale a, dans la presse comme à l'audience, scrupuleusement respecté la publicité des débats, en acceptant les inconvéniens avec les avantages. Il n'en est pas de même pour les affaires politiques, pour ces procès de sociétés secrètes et de propagande révolutionnaire qui se sont tant multipliés depuis une dizaine d'années. « Pouvions-nous tolérer, me disait un fonctionnaire, que des prévenus obscurs, des gens sans notoriété ni talent, de jeunes audacieux sans crainte ni respect de rien, se servissent de l'audience comme d'une tribune pour répandre dans le public leurs pernicieuses théories et inculquer au peuple leurs vaines et chimériques doctrines? Pouvions-nous, grâce aux comptes rendus des journaux, laisser distribuer impunément les discours les plus incendiaires, permettre ainsi aux pires adversaires de l'état d'éluder à leur profit les lois sur la presse

et transformer nos tribunaux en agences de propagande révolutionnaire (1)? » Pour un gouvernement comme celui de la Russie, c'était difficile en effet; plus d'un autre en pareil cas se fût trouvé embarrassé. Le gouvernement impérial a du reste montré à cet égard plus de délicatesse et de scrupules qu'on n'en eût peut-être attendu de lui et que n'en ont fait voir en pareille circonstance ses voisins d'Allemagne. Il lui répugnait manifestement de se démentir lui-même, de supprimer à si courte échéance des franchises ou des garanties qu'il avait accordées de bonne foi. Quoi qu'on en dise souvent, les réformes ont en Russie été faites avec un parfait esprit de sincérité, avec une confiance dans la société qui n'a pas toujours été récompensée, et, quand on s'est cru obligé de revenir sur ces réformes, il semblait que ce fût à contre-cœur, timidement, subrepticement, honteusement, comme si l'on craignait de laisser apercevoir la contradiction. A Saint-Pétersbourg, on n'a jusqu'aux derniers attentats rien eu de ce courage cynique, de cette brusquerie impérieuse et, pour tout dire, de cette crânerie insolente avec laquelle un gouvernement impérial voisin défait ce qu'il a fait, nie ce qu'il affirmait et reprend à ses sujets les droits qu'il leur a solennellement reconnus.

C'est ainsi qu'au lieu d'abolir législativement la publicité pour certaines affaires criminelles, on a cherché en Russie à la restreindre ou à l'éluder au moyen de subterfuges. On s'est d'abord attaqué à la presse, lui faisant interdire officieusement, comme dans le procès de Netchaief, de reproduire les débats de l'audience, et n'en laissant connaître au public que ce qu'en imprimait le journal officiel. Puis, à propos d'un autre procès du même genre, on a fait un pas de plus, on a tenté de restreindre la publicité même de l'audience en se servant dans les grands procès politiques de salles trop petites pour donner accès à beaucoup de spectateurs. Tout en étant maintenue en droit, la publicité devenait ainsi illusoire en fait. Pour cela, on profitait habilement du grand nombre des accusés réunis par l'accusation. Cette manière d'agir a donné lieu à un incident caractéristique dans un procès jugé à Saint-Pétersbourg en 1877. Les avocats, usant largement des droits de la défense, se

(1) A en juger par les comptes rendus, il est certain que la plupart des prévenus politiques cherchent moins à se défendre qu'à proclamer et justifier leurs théories. J'ai par exemple sous les yeux une petite brochure russe intitulée : *les Femmes du procès des socialistes de Moscou; infanticide commis par le gouvernement russe* (Genève, 1877). Cette brochure donne, en termes plus ou moins authentiques, le discours prononcé devant ses juges par l'une des accusées, Sophie Bardine, jeune fille alors âgée de vingt-quatre ans. Au lieu d'une défense personnelle, ce curieux plaidoyer n'est qu'une apologie des principes des accusés, et par le ton à la fois doctrinal, ironique et enthousiaste cette apologie révolutionnaire, rappelle certains des discours mis dans la bouche des confesseurs du christianisme en présence des juges païens.

plaignirent de ce que, contrairement à la loi, leurs cliens fussent jugés à huis clos; ils osèrent demander que les audiences fussent réellement publiques et insistèrent pour qu'elles se tinssent dans une salle plus vaste, au besoin dans la salle des Pas-Perdus. « La publicité n'est pas supprimée, répondit en substance le président, mais le grand nombre des accusés et des témoins ne laisse pas de place au public. » Dans cette affaire, il y avait en effet une centaine d'accusés et une multitude de témoins, ce qui tirait le tribunal d'embarras. Ces procès de propagande révolutionnaire qui se répètent si souvent enveloppent en effet d'ordinaire une foule de prévenus, liés les uns aux autres par de secrets engagemens ou poursuivis comme tels. Cela permettait aisément d'éluder la publicité de l'audience pendant que les comptes rendus officiels, les seuls autorisés, ne donnaient que les noms et l'ordre d'interrogatoire des prévenus et des témoins, sans aucun fait, sans aucune déposition qui permît de juger de la gravité du délit et de la justice du châtiment.

Depuis une année environ, ému de l'audace de ses ennemis, le gouvernement a, pour cette sorte d'affaires, montré moins de scrupules; il a modifié la législation et restreint les droits du jury en même temps que limité la publicité. Il s'est en Russie passé quelque chose d'analogue à ce que vers le même temps nous avons vu en Allemagne. Dans sa lutte avec les nihilistes, le gouvernement de Saint-Pétersbourg a été entraîné à restreindre les droits du jury et la publicité des débats judiciaires, comme dans sa lutte avec les socialistes M. de Bismarck a essayé de borner les droits du parlement, et au moyen de son projet de discipline parlementaire a prétendu restreindre la publicité des débats des chambres (1). Les gouvernemens, maîtres d'imposer leurs convenances, ont peine à résister à de semblables tentations. Tout cependant n'est point profit pour le pouvoir dans ce silence de l'audience et cet éloignement du public. Pour l'opinion, qui n'en peut apprécier les motifs, les condamnations ainsi prononcées dans l'ombre gardent forcément quelque chose d'obscur et d'équivoque, il devient aisé aux gens malintentionnés d'ériger en victimes innocentes ou en martyrs de la liberté les fous les plus insensés ou les criminels les plus dangereux. En s'enveloppant de mystère, la justice paraît emprunter la procédure et les formes arbitraires de la IIIe section, elle semble n'être plus que l'accessoire et la complice de la haute police, et cette fâcheuse ressemblance la rend naturellement suspecte. Et ce-

(1) Les tribunaux allemands du reste n'avaient pas eu pour la publicité de la justice plus de respect que les tribunaux russes. Depuis le double attentat de Hœdel et de Nobiling contre l'empereur Guillaume en 1878, nombre de procès pour offenses à l'empereur ont été jugés à huis clos.

pendant, à y bien regarder, ces procès politiques, ainsi soumis à une sorte de huis clos, sont peut-être ceux où la publicité aurait le plus d'avantage et le moins de danger, car, en dévoilant à la société aussi bien qu'à l'autorité la profondeur des plaies sociales, la publicité serait le meilleur moyen d'exciter contre les entreprises coupables et les revendications chimériques la répulsion publique. En voulant, pour ne point agiter et troubler la nation, soustraire à ses regards les détails de ces tristes affaires, on risque de la laisser s'endormir dans l'apathie, l'indifférence ou la méfiance. Sous prétexte de protéger le pays contre l'infection des mauvaises doctrines, on l'empêche de se prémunir contre la contagion.

IV.

De tous les procès politiques des dernières années, le plus digne d'attention et à tous égards le plus marquant dans les fastes judiciaires a été le procès de Vêra Zasoulitch, en 1878. C'est la dernière cause de ce genre qui ait été jugée publiquement avec l'assistance du jury. La gravité de l'affaire, la haute position de la victime de l'attentat, le sexe, la jeunesse, la froide exaltation de l'accusée, la décision inattendue du jury, tout, jusqu'à la disparition soudaine de l'acquittée au sortir de l'audience, contribuait à jeter sur ce procès mémorable une teinte romanesque. On n'a pas oublié le fond de l'affaire. Aux bords du Volga, à trois ou quatre cents lieues de la capitale, une jeune fille avait appris par un journal que sur l'ordre du préfet de police de Saint-Pétersbourg, le général Trépof, un jeune prisonnier politique, à elle inconnu, avait été fouetté de verges. Nouvelle Charlotte Corday, la jeune Russe s'était constituée la vengeresse de l'humanité. Sans prendre conseil de personne, elle avait traversé la moitié de la Russie pour venir à Saint-Pétersbourg châtier l'irascible préfet, et dans une audience lui avait tiré à bout portant un coup de revolver, qui l'avait grièvement blessé. On n'a pas oublié non plus que, malgré l'évidence du crime, malgré la préméditation reconnue et les aveux de l'accusée, malgré les efforts de l'accusation, le jury pétersbourgeois avait rendu un verdict d'acquittement aux applaudissemens illégaux du public de l'audience et de la foule du dehors. Le jury, en acquittant Vêra, cédait-il uniquement à un entraînement généreux ou bien, dans leur indépendance du pouvoir, les jurés subissaient-ils la pression d'influences occultes et de menaces révolutionnaires? La chose n'est point certaine. Peut-être obéissaient-ils à la fois à deux mobiles différens. Toujours est-il qu'en absolvant Vêra Zasoulitch, le jury a temporai-

rement compromis ses droits et sa propre existence. En aucun pays de l'Europe, cause semblable n'eût été débattue avec plus de liberté; mais ce fut pour la dernière fois (1).

L'autorité ne voulut pas admettre l'impunité d'un tel attentat. Le ministère public déféra le verdict du jury à la chambre de cassation du sénat. L'accusation fit valoir plusieurs motifs de nullité, le tribunal avait admis des témoins à déposer sur des faits étrangers à la cause, l'assistance avait exercé sur les jurés une pression morale en manifestant, au cours même des débats, par ses applaudissemens ou ses murmures, ses sympathies pour la défense et sa répulsion pour l'accusation. Cette dernière allégation pouvait avoir quelque chose de fondé; tout ce recours en révision contre un verdict d'acquittement n'en était pas moins un procédé irrégulier et anormal. En attaquant le verdict des jurés de Saint-Pétersbourg, on semblait s'en prendre à la souveraineté même du jury et méconnaître l'essence de l'institution (2). Le sénat russe admit le pourvoi de l'accusation, annula pour vice de forme le verdict d'acquittement, et le ministère public, ayant déclaré que la capitale manquait du calme et de l'impartialité nécessaires aux jurés en pareille circonstance, le sénat renvoya l'affaire devant le tribunal de Novgorod. Devant un jury de province, Vêra Zasoulitch eût fort risqué de ne pas trouver la même indulgence qu'à la cour d'assises de Saint-Pétersbourg; mais les amis de l'héroïne du procès avaient pris leurs précautions. A la sortie même de l'audience où elle avait été acquittée, au milieu d'un conflit entre ses admirateurs et la police, à la faveur d'un tumulte et d'une bagarre où avaient retenti plusieurs coups de feu, la jeune fille, enlevée par ses partisans, avait soudainement disparu. A l'étranger, on la supposait entre les mains de la IIIe section, on se l'imagine souvent encore prisonnière dans les cachots de quelque forteresse. Point du tout, la police, irritée de ses nombreuses déconvenues, avait trop d'intérêt à se faire honneur d'une telle capture pour la tenir secrète; Vêra avait dans la capitale échappé à toutes les recherches des agens du pouvoir, et au jour où elle devait comparaître devant la cour d'assises

(1) L'on doit signaler, autant et plus que l'indulgence peut-être excessive du jury, l'impartialité du tribunal et du président de la cour qui, en laissant toute liberté à la défense et aux témoins, laissèrent mettre indirectement en cause le préfet de police, en sorte que cette conduite du président fut dénoncée comme répréhensible par le ministère public dans son recours en cassation.

(2) En tout autre pays, en France par exemple, il n'y a pas, on le sait, de recours en révision contre l'accusé, c'est exclusivement en sa faveur qu'a été établi le pourvoi en cassation. Si le ministère public a la faculté de déférer à la cour de cassation l'arrêt qui acquitte le prévenu, c'est seulement dans l'intérêt de la loi, pour le maintien des principes qui régissent le droit criminel. Le résultat du pourvoi ne saurait faire traduire l'acquitté devant un nouveau tribunal, à son égard le verdict du jury garde tous ses effets (Code d'instruction criminelle, art. 360 et 409).

de Novgorod, elle se trouvait en Suisse, d'où, pour être mieux à l'abri de toute menace d'extradition, elle est, croyons-nous, passée en Angleterre.

A la procédure peu correcte suivie dans cette romanesque affaire, l'autorité n'avait rien gagné. Le gouvernement impérial semble avoir senti lui-même qu'annuler le verdict d'acquittement des jurés c'était en réalité annuler le jury. Mieux valait renoncer à ces voies détournées et s'en prendre directement à l'institution même. Aussi bien, dans ce grave procès était-on mécontent de tout le monde; aux jurés on reprochait leur indépendance, à la défense sa liberté, au public sa partialité pour l'accusée, aux juges leur impartialité. Aussi n'y a-t-il pas à s'étonner si en haut lieu l'acquittement de Vèra Zasoulitch a été la condamnation du jury.

Un moment, on mit en avant les projets de restrictions les plus singuliers. Au ministère de la justice il fut question, dit-on, d'accorder au président et indirectement à l'accusation le droit de récuser les avocats. Du coup, la liberté de la défense eût été anéantie et toute la réforme judiciaire compromise avec elle. Le gouvernement impérial le comprit, et, cédant aux appréhensions de l'opinion et aux représentations de la presse, il a, croyons-nous, renoncé à ce bizarre projet. Au lieu de cela, on s'est borné à soustraire au jury la connaissance de toutes les causes qui pouvaient prêter à de pareils mécomptes. Un ukase du 9 mai 1878 a déféré temporairement à des cours spéciales les crimes et délits commis sur la personne des fonctionnaires publics pendant l'accomplissement de leurs fonctions ou en raison de leurs fonctions, « meurtre ou tentative de meurtre, blessures, mutilations et tous actes de violence, menaces ou clameurs (1). » Du sommet au bas de l'échelle, les agens du pouvoir étaient ainsi placés en dehors du droit commun, tous les serviteurs de l'état se trouvaient mis en possession des garanties et privilèges jusque-là réservés au souverain.

Le législateur n'avait pas en effet attendu jusqu'en 1878 pour s'apercevoir qu'à l'égard de certains attentats le jury n'était point un sûr instrument de répression. La loi même qui instituait le jury dérobait aux tribunaux ordinaires la connaissance de tous les crimes contre l'empereur et contre la sûreté de l'empire.

Pour ces crimes d'état, on avait cru nécessaire de maintenir une juridiction aussi bien qu'une législation exceptionnelle. La composition de ces tribunaux d'exception variait suivant la gravité des cas. D'après les lois de 1864, ces crimes devaient être déférés aux cours de justice, statuant sans jury, mais complétées par l'adjonction de quelques délégués pris dans les diverses classes de la so-

(1) Décision du conseil de l'empire sanctionnée par l'empereur le 9 mai 1878.

ciété, comme si là même où il n'admettait point l'intervention du jury, le réformateur en eût voulu laisser aux accusés une réduction corrigée ou une image (1).

Pour les procès les plus considérables, pour les conspirations, par exemple, embrassant plusieurs provinces de l'empire, le jugement des crimes d'état pouvait, sur un ordre du souverain, être transféré à une cour spéciale du sénat qui, d'ordinaire, était également complétée à l'aide de quelques délégués désignés par la loi. C'est de cette façon, devant des membres de la cour suprême, qu'ont été jugés antérieurement à 1879 la plupart des grands procès politiques des dernières années; c'est une haute cour de ce genre qui va prononcer sur le sort du régicide Solovief.

Le législateur, on le voit, avait pris ses précautions; mais les nombreux attentats de 1878 les lui ont fait paraître insuffisantes. La procédure a semblé trop lente, et les débats même trop solennels en présence de l'attitude souvent provocante des accusés. Renonçant aux tribunanx civils, le gouvernement s'est décidé à livrer ses adversaires politiques à la justice la plus expéditive, à la justice militaire. Le 9 août 1878, un ukase impérial, renchérissant sur celui du 9 mai précédent, transférait provisoirement aux cours martiales tous les crimes contre l'état aussi bien que les crimes contre les fonctionnaires. La guerre de Bulgarie était à peine terminée, les troupes russes campaient sur la mer de Marmara, le traité de Berlin n'était pas encore ratifié, et les attentats les plus audacieux contre les représentans du pouvoir se succédaient coup sur coup, à Pétersbourg, à Kief, à Odessa. Le gouvernement, qui en avait à peine fini avec les ennemis du dehors, résolut d'employer contre ses ennemis du dedans les armes dont usent les états contre les séditions à main armée. Les conspirateurs qui recouraient si volontiers au poignard et au revolver ont été ainsi assimilés à des insurgés. L'opinion, inquiète de l'audace et du nombre des ennemis de l'ordre, alors même que la Russie restait exposée à de graves périls extérieurs, l'opinion ne semble pas d'abord s'être alarmée de cette sorte de mise hors la loi des conspirateurs et des révolutionnaires qui, en se montrant assez peu patriotes pour jeter le trouble dans le pays à l'une des heures les plus graves de son histoire, semblaient se faire les complices de l'étranger (2). Déjà, l'hiver dernier, l'on se plaisait à remarquer que

(1) D'après la loi, qui est temporairement suspendue, ces délégués ou assesseurs doivent être un maréchal de la noblesse de gouvernement, un maréchal de la noblesse de district, un maire de ville, et enfin un *starchine* de *volost*, autrement dit un doyen de bailliage de paysans. Les délégués ainsi choisis étaient au nombre de quatre, tandis que les magistrats, y compris le président, étaient au nombre de cinq, ce qui leur assurait toujours la majorité.

(2) « Ces hommes ont indiqué le chemin, disait un article du *Golos*, en cela l'écho

depuis le décret du 9 août, les attentats, si répétés dans les mois précédens, avaient subitement pris fin, déjà l'on y voulait voir une marque de l'efficacité des tribunaux militaires, lorsqu'en février, en mars, en avril 1879, l'assassinat impuni du prince Krapotkine à Kharkof, la nouvelle agression contre le chef des gendarmes à Saint-Pétersbourg et enfin l'attentat de Solovief sur la personne même du tsar sont venus montrer coup sur coup que les mesures répressives les mieux justifiées ne sauraient suffire à rendre à un pays ou à un gouvernement la sécurité.

Après les ukases de mai et d'août 1878, il semblait malaisé d'aller plus loin dans la voie de la répression : le crime de Solovief a fait inventer de nouvelles et plus graves mesures. Comment s'en étonner alors qu'au milieu du siècle, en France même, il a suffi de bombes jetées par un étranger sur le chemin de l'Opéra, pour qu'à l'aide d'une loi de sûreté générale qui n'était que l'abrogation de toute loi, un pays qui n'était point la patrie de l'autocratie fût tout entier dépouillé des garanties légales? La Russie autocratique ne pouvait en un cas pareil rester en arrière de la France du second empire; l'état de siège a été proclamé, on a institué des gouverneurs généraux militaires devant lesquels ont dû s'effacer toutes les lois civiles.

L'ukase du 5 avril dernier investit ces gouverneurs généraux du droit de faire passer devant les conseils de guerre les personnes justiciables des tribunaux ordinaires, du droit de faire transporter administrativement où bon leur semble toute personne dont la présence leur paraît nuisible, du droit de mettre en accusation tous les sujets de l'empereur sans distinction de rang ou de position. Dans un pays où règne la IIIe section, tout cela, il est vrai, n'innovait pas beaucoup en droit; la grande modification est dans l'extension donnée à ces procédés arbitraires, dans les mesures prises pour activer la répression. La procédure habituelle des conseils de guerre a paru trop lente; les gouverneurs généraux sont autorisés à la simplifier pour recourir au besoin à la justice sommaire usitée en campagne. D'après l'ukase du 5 avril 1879, les accusés peuvent être mis en jugement sans enquête préalable, être condamnés sans déposition orale des témoins, être exécutés sans examen de leur pourvoi en cassation.

Il y a une quinzaine d'années, lorsqu'étaient publiés les règlemens judiciaires, lorsqu'était établi le jury, l'opinion se flattait d'assister au rapide développement des institutions nouvelles, on rêvait de voir les Russes enfin en possession d'un *habeas corpus*, on rêvait de voir élargir la compétence du jury, de la voir étendre

de l'opinion, ils ont choisi comme arme le poignard et le pistolet, qu'ils périssent eux-mêmes après un jugement militaire. »

à la presse, par exemple. Au lieu de cela, la sphère d'action du jury a été restreinte, et dans les affaires les plus graves, les tribunaux civils ont dû céder la place à des tribunaux militaires. L'exception est redevenue la règle et l'arbitraire a remplacé la loi. Nous ne voulons point chercher sur qui doit retomber la responsabilité de ces déceptions. Cette responsabilité, il faudrait sans doute la partager. Une grande partie en revient aux tentatives violentes des fanatiques prophètes de réforme sociale. Il nous répugnerait d'accuser des hommes souvent plus égarés que coupables, des esprits séduits par de généreuses chimères, aigris par la misère et l'oppression, et qui, dans leurs criminelles folies, ont au moins le mérite de savoir souffrir et mourir pour leurs doctrines, au lieu de n'y voir, comme ailleurs, qu'un moyen de fortune. C'est à eux cependant, c'est à l'intempérance de leurs désirs, à la témérité de leurs vœux, à la violence de leurs moyens, que la Russie libérale est redevable d'une bonne part de ses désenchantemens. Le spectacle que nous offre la Russie n'a rien de nouveau du reste pour l'Europe occidentale; aux bords de la Néva comme partout ailleurs, l'esprit révolutionnaire et l'esprit de réaction s'appellent, et s'excitent l'un l'autre; les soi-disant apôtres de la liberté se font involontairement les auxiliaires du despotisme dont ils prétendent secouer le joug, et les fauteurs les plus convaincus d'une aveugle répression exaltent inconsciemment les passions subversives.

Les mesures de sûreté prises par le gouvernement en 1879 comme en 1878 ne sont, nous assurent les ukases impériaux, que transitoires, temporaires (*vremennymi*) (1). Par malheur, personne ne peut dire combien de mois, combien d'années dureront ces mesures provisoires. En tout cas, quelle qu'en soit la durée, les récentes restrictions ne sauraient faire oublier tout ce qui subsiste de la réforme judiciaire, tout ce qui en est déjà entré dans les mœurs. Les déceptions du public et du législateur ne doivent pas faire perdre de vue le terrain conquis. Alors même qu'elles semblent disparaître sous les restrictions provoquées par les excès révolutionnaires, les lois de 1864 n'ont pas été détruites. Les ukases impériaux ont beau, sous le coup de la colère et de l'inquiétude, altérer et déformer dans telle ou telle de ses parties la plus belle œuvre du règne actuel, l'œuvre ainsi temporairement mutilée subsiste encore dans ses fondemens; à demi enfouie sous les mesures d'exception, elle traversera la crise actuelle, et en dépit de toutes les altérations momentanées ou superficielles, elle se retrouvera intacte en des temps plus calmes.

« Une des choses qui nous étonnent, qui nous attristent le plus,

(1) Ukases du 9 mai, du 9 août 1878 et du 5 avril 1879.

nous autres Russes, c'est de voir combien, après tant de grandes et multiples réformes, nous avons peu changé, combien dans le peuple comme dans le gouvernement, dans les sujets comme dans le pouvoir, les vieilles idées, les vieilles habitudes ont persisté. On dirait que tous ces changemens qui eussent métamorphosé un autre pays ont passé sur nos têtes sans toucher les âmes, sans atteindre la conscience du peuple qui en était l'objet, ou du pouvoir qui en était l'auteur. » — Que de fois ai-je entendu cette confession dans la bouche de Russes désabusés! Les derniers événemens, les récens mécomptes du dehors et du dedans ne sont pas faits pour corriger ces impressions pessimistes. Peut-être, comme nous l'avons dit à propos du jury, ce pessimisme qui a succédé à un excès d'optimisme est-il également outré.

La réforme judiciaire n'a pas été aussi stérile qu'on se plaît parfois à le dire, déjà l'influence commençait malgré tout à s'en faire sentir dans les mœurs, dans la vie privée comme dans la vie publique. Le rôle de la justice n'est pas tout matériel, il ne consiste pas uniquement à maintenir l'ordre extérieur, la mission de la justice est avant tout d'inculquer au peuple et à la société, aussi bien qu'aux agens du pouvoir, le sentiment du juste et du droit. Or à cet égard la justice est bien loin d'avoir encore accompli son œuvre, mais chez aucun peuple elle n'avait plus à faire. Quel est le reproche le plus souvent et le plus justement fait aux Russes, au fonctionnaire, au marchand, à l'artisan, au paysan, à l'homme civilisé comme à l'homme du peuple, aux hommes publics comme aux hommes privés? C'est de ne point avoir une notion nette et vivante du droit, de ne pas sentir assez la force de l'obligation morale, au moins de l'obligation juridique, de l'obligation légale. Chez aucun peuple peut-être le respect des contrats, le respect des engagemens pris, n'est moins général. Or ce défaut, qui chez les Russes ternit à la fois la vie privée et la vie publique, une justice libre, honnête, impartiale, peut seule le corriger en corrigeant les mœurs séculaires du servage domestique et de l'arbitraire bureaucratique. Cette œuvre, il faudra bien laisser aux nouveaux tribunaux le temps de l'accomplir, car en Russie comme ailleurs il ne saurait y avoir de développement calme et régulier, de progrès vrai et durable sans que le sentiment de l'obligation juridique et de la responsabilité légale ait, avec le respect de la loi et de la légalité, pénétré dans le peuple comme dans le pouvoir. Hors de là, il n'y aurait pour la Russie, aussi bien que pour l'Occident, que crises stériles et énervantes alternatives de réaction et de révolution.

ANATOLE LEROY-BEAULIEU.

LA

COMMUNE A L'HOTEL DE VILLE

I.

LES LÉGISLATEURS.

I. — LA PRISE DE POSSESSION.

La tentative que fit le gouvernement régulier pour réintégrer dans les arsenaux de l'état les canons enlevés aux parcs d'artillerie de l'armée et hissés jusque sur les hauteurs de Montmartre fut le prétexte et non pas le motif de la grande insurrection de 1871; car celle-ci était depuis longtemps décidée en principe. On l'avait consciencieusement préparée pendant la période d'investissement, on avait des armes et des munitions en abondance, qui paraissent cependant n'avoir pas suffi aux projets révolutionnaires que l'on nourrissait, car la fabrication des bombes à main ne chôma pas, ainsi que l'on peut s'en convaincre en lisant les récits des témoins déposant devant la commission d'enquête parlementaire sur la journée du 18 mars. Au lendemain de l'armistice, tandis que sous le poids de nos défaites chacun de nous luttait contre son accablement, haussait son cœur et reprenait courageusement son outil pour donner à notre malheureux pays tout ce qu'il gardait encore d'énergie, de bon vouloir et d'intelligence, les futurs membres de la commune et les fédérés de la révolte s'assemblaient en conciliabules, échangeaient des mots de passe, regardaient avec joie l'ar-

mée se dissoudre, et visaient droit au cœur de la civilisation. L'idée de se séparer de la France, de lui arracher sa capitale pour en faire le centre d'une jacquerie nouvelle, les domine et les obsède. Le 3 mars, au comité de la rue de la Corderie, on mit à l'étude un projet qui bientôt allait cesser d'être théorique : « Dans le cas où, comme certains bruits tendent à le faire croire, le siège du gouvernement viendrait à être transporté ailleurs qu'à Paris, la ville de Paris devrait immédiatement se constituer en république indépendante. » Ceci se passait au lendemain de l'entrée des Allemands dans Paris, et cette entrée, on s'en souvient, avait servi de prétexte à la fédération d'une partie de la garde nationale sous des chefs désignés par elle, au mépris des élections précédentes et de l'autorité des officiers réguliers, auxquels elle n'obéissait plus. Tous les bataillons réunis dans l'intention mensongère de s'opposer à l'entrée des Prussiens dans le quartier des Champs-Élysées ne s'opposèrent à rien, ainsi que je l'ai déjà raconté, mais restèrent debout et prêts, dans l'espoir qu'une éventualité favorable leur permettrait de s'emparer du pouvoir, qu'ils avaient vainement attaqué le 31 octobre 1870 et le 22 janvier 1871. On prenait ses précautions afin de profiter de toute occurrence; quelques conspirateurs plus hardis ou plus ambitieux que les autres se dévoilaient brutalement et jouissaient d'une impunité qui servait d'encouragement aux plus timides. Le 9 mars, le XIIIe arrondissement établit un secteur révolutionnaire en face du IXe secteur régulier et lui donna pour chef Émile Duval, dont le père avait été en juin 1848 l'un des assassins du général de Bréa : noblesse oblige.

M. Thiers, contre l'avis des officiers généraux, contre l'opinion du chef de la police municipale consulté, se décida à brusquer l'aventure en se jetant inopinément sur Montmartre et sur Belleville. Si c'était trop tôt ou trop tard, je l'ignore; mais ce fut inopportun, car l'on échoua. Le mobile qui dirigea M. Thiers a une grande valeur et doit être expliqué. Aux observations très fortes et pressantes qui lui furent adressées, il répondit en substance : « Nos troupes sont insuffisantes, démoralisées, sans cohésion et sans discipline, je le sais; c'est pourquoi il faut user de surprise. Si nous sommes repoussés, si les canons restent aux mains de l'émeute, si même nous sommes forcés d'évacuer Paris, ce sera un malheur transitoire, auquel il nous sera facile de remédier, car en somme nous aurons été vaincus parce que nous n'avons pas de troupes. Faut-il pour attaquer les repaires de la révolte attendre que nos soldats prisonniers en Allemagne soient revenus et que j'aie pu reconstituer une armée? Cela est bien tentant, j'en conviens, mais cela offre un danger redoutable auquel je ne me soucie pas d'exposer le pays. En effet, si l'armée à peu près refaite est battue

par les insurgés, tout est à craindre, et l'état de choses que nous allons essayer de créer s'écroule avant même d'avoir reçu un commencement d'existence. En un mot, si nous sommes vaincus avec nos troupes actuelles, c'est une partie à recommencer et à gagner; en admettant, au pis aller, que nous perdions Paris, nous en serons quittes pour le reprendre; mais si nous ne réussissons pas à briser toute résistance avec une armée réorganisée, c'en est fait de nous: ce n'est pas Paris seulement qui serait aux mains de la révolution, c'est la France entière, et c'est là un coup de dés que je ne veux pas jouer. » Ces raisons fort graves et qui méritaient de n'être point dédaignées, M. Thiers les corroborait par une croyance qui n'était qu'une illusion. Il était persuadé que toute la partie saine et tranquille de la population se lèverait pour l'appuyer et l'aider à désarmer la révolte. L'expérience d'une longue carrière et de la pratique des hommes le servit mal en cette circonstance. Lui qui connaissait si bien l'histoire de la révolution française, qui avait eu à sa disposition les archives de tous les pays, il aurait pu se rappeler ce que le comte de Fersen écrivait au roi Gustave III, à la date du 13 juin 1792 : « Les bourgeois et la partie de la garde nationale qui voudraient s'opposer aux projets révolutionnaires n'ont plus de chefs ni de point de ralliement, et ils prendront le parti qu'ils ont pris jusqu'à présent, de gémir, de crier, de se désespérer et de laisser faire. » En 1871 comme en 1792, on laissa faire, et le résultat fut le même : nos pères ont eu la terreur, et nous avons eu la commune.

Au 18 mars, le comité central de la fédération de la garde nationale fut surpris de l'attaque, qui avait été rapidement menée et à laquelle il ne s'attendait pas. Si l'on avait tenu bon, la révolte était écrasée dans l'œuf; mais l'armée paraît avoir été mollement engagée, elle se désagrégea, comme l'on sait, et se perdit au milieu d'une population qui, sous prétexte de fraterniser, la désarma. La résistance locale de Montmartre fut dirigée par le comité de vigilance du XVIIIe arrondissement, établi à la chaussée de Clignancourt et dont faisait partie Théophile Ferré, qui ne consentit jamais à ce qu'on relâchât les gendarmes prisonniers. Les hommes du comité central ont proclamé bien haut qu'ils se lavaient les mains du sang des généraux assassinés et que pendant tout ce jour ils n'avaient pas pris une seule disposition militaire. C'est là une protestation intéressée à laquelle il ne convient pas d'ajouter une foi absolue. D'abord on avait adopté depuis une semaine environ une mesure générale qui ne nuisit pas au succès de la journée; le comité central donnait à ses bataillons fédérés un mot d'ordre et un mot de ralliement qui n'étaient point ceux que distribuait l'autorité compétente. Ainsi, le 18 mars, les mots de la place étaient : Bosquet, Bayonne;

ceux du comité central étaient Masséna, Marseille. Aussitôt que le comité se fut réuni rue Basfroi, il expédia des ordres dont quelques-uns, retrouvés aujourd'hui, constituent des pièces historiques intéressantes à citer. — « 18 mars 1871. — Pouvoir est donné au citoyen Varlin, porteur du présent, de faire ce qu'il jugera convenable dans le XVIIe arrondissement de concert avec les autres quartiers de Paris. Les membres du comité : Grolard, Blanchet, Fabre, N. Rousseau (1). — « 18 mars 1871, deux heures et demie : Ordre est donné aux bataillons disponibles du XVIIe arrondissement de descendre immédiatement sur Paris et de s'emparer de la place Vendôme de concert avec les bataillons disponibles du XVIIIe arrondissement. Par délégation du comité : Grolard, Fabre, N. Rousseau. » — Le comité central ne manquait pas de généraux improvisés par lui en prévision de la lutte qui devait forcément suivre le mouvement de révolte si énergiquement provoqué et entretenu depuis l'armistice, car le 15 mars il avait désigné en qualité de chef de légion Faltot dans le XVe arrondissement, Eudes dans le XXe, Duval dans le XIIIe, Lucien Henry dans le XIVe. Ces futurs héros de la commune ne faillirent point à leur mission, et ils occupèrent valeureusement tous les points que les débris de l'armée française avaient abandonnés sans combattre. Le comité central, vainqueur sans le savoir, était déjà maître de Paris qu'il ne s'en doutait pas encore. Cela paraît ressortir de la lettre suivante que Varlin, — qui dans cette journée déploya une grande activité, — écrivit à Arnold : « 18 mars 1871, onze heures du soir. Citoyen Arnold, j'arrive du comité central. Le mouvement général se continue à notre avantage, mais nous n'avons pas encore réussi partout. Faltot avec les hommes du XVIIIe occupe le Luxembourg. On dit, mais ce n'est pas sûr du tout, que nous occupons le Palais de Justice. L'Hôtel de Ville n'est pas encore pris, ni la caserne Napoléon ; ces deux monumens sont pleins de troupes, gardées elles-mêmes par des gendarmes et des sergens de ville. Il y a eu déjà quelques coups tirés aux premières approches ; nous avons eu quelques hommes tués. Mais actuellement des forces considérables sont dirigées sur ce point, sous le commandement de Lullier. Au moment où j'écris, on nous apprend que l'Hôtel de Ville serait occupé et que les gendarmes du Louvre seraient en train de déménager. Mais on nous signale en même temps de grands mouvemens de troupes au Champ de Mars et aux Invalides. Veillez ! veillez ! Ça va bien, mais il faut se défier d'un retour offensif. » Les mouvemens de troupes dont parlait Varlin étaient réels ; ils indiquaient que l'armée entière, obéissant aux ordres reçus, se mettait

(1) L'écriture de cette pièce est de Blanchet, dont le vrai nom était Pourille.

en retraite sur Versailles, où le chef du pouvoir exécutif l'avait précédée.

Le souci le plus pressé des nouveaux maîtres de Paris fut de s'installer à l'Hôtel de Ville, dans le vieux palais municipal qui, aux jours d'émeute, donne la victoire au premier occupant et dont, si souvent déjà, les ordres ont été servilement obéis par la France. Cette fois heureusement, entre la France et Paris, il y eut Versailles, où l'assemblée nationale venait de se réunir, et qui put protéger ce qui subsistait encore de notre civilisation. C'est là une des crises les plus périlleuses que notre pays ait traversées ; pour en retrouver l'analogue, il faut remonter très haut dans l'histoire, jusqu'en 1418, à ce moment où la lutte d'Armagnac et de Bourgogne atteint son plus violent degré d'acuité, où Capeluche, le bourreau de Paris, mène les truands à l'assaut des prisons, où les Anglais battent l'estrade aux portes de la ville, où la reine Isabeau se travestit en Messaline, où le pauvre roi de France est fou. Grâce à Versailles, où s'était réfugiée toute légalité, la crise fut courte, — quoiqu'elle nous ait paru bien longue, — elle fut violente, mais elle fut surtout honteuse pour ceux qui en profitèrent pendant deux mois et ne surent même pas en tirer parti. Tous les prétextes invoqués furent menteurs; sauf un nombre singulièrement restreint d'hommes égarés, les vainqueurs illettrés qui, dans Paris stupéfait, venaient de se substituer au pouvoir légal, ne se mirent en frais d'imagination que pour prendre le vin, pour prendre les filles, pour boire, pour manger, pour s'amuser tout leur soûl; un d'eux, plus franc que les autres, l'a dit : pour faire la noce.

Leur victoire n'était qu'un coup de main dû à un concours de circonstances, de désastres vraiment extraordinaires; ils le sentaient, et malgré qu'ils en eussent, ils en étaient troublés; mais, comme l'on dit en langage révolutionnaire, le peuple avait l'œil sur eux. Le massacre de deux généraux, l'incarcération de deux autres avaient pu le distraire momentanément, mais en réalité ne constituaient pas le bonheur qu'on lui avait promis, qu'on lui promettait, et dont les tyrans de la bourgeoisie, du cléricalisme et du capital l'avaient seuls jusqu'à présent empêché de jouir. Le peuple était en droit de dire à ces chefs ignorés de tous et peut-être de lui-même : « Nous vous avons suivis jusqu'où vous avez voulu, jusqu'à l'insurrection, jusqu'au crime, jusqu'à la trahison devant l'ennemi; vous nous avez dit que vous possédiez la poudre de projection qui transmue les métaux en or, que seuls vous pouviez résoudre la question sociale, dont on parle sans cesse et à laquelle nous ne comprenons rien; Paris est à nous, est à vous, faites-en la cité modèle; demain au réveil il faut que nous soyons tous heureux. » Or quelque ignorans, quelque insensés qu'ils aient été, les hommes du

comité central savaient fort bien que la question sociale restera insoluble tant que l'état ne sera pas en mesure de donner 25,000 livres de rente à ceux qui les désirent et ne veulent rien faire pour les gagner. C'est pourquoi, afin de faire patienter une population qui pouvait facilement devenir trop impatiente, on entama avec les maires d'illusoires négociations. De cette façon, on gagna du temps; les hostilités commencèrent; on envoya la fédération contre l'assemblée nationale, et elle reçut des paquets de mitraille au lieu de la félicité que ses maîtres lui avaient annoncée.

Les préparatifs d'attaque contre Versailles, que l'on devait enlever, l'action diplomatique avec les maires de Paris, laissaient quelques loisirs aux membres du comité central, et ils en profitaient pour faire des proclamations et des lois. Cela inspirait alors une douce gaîté aux Parisiens, qui dans l'intrusion de ce singulier gouvernement ne voyaient encore qu'une énorme explosion de ridicule. Cremer a très nettement reproduit l'impression générale lorsqu'il a dit : « Qui connaissait ces noms à Paris? Cela n'avait point de consistance et ne pouvait en avoir; il suffisait qu'ils se montrassent pour que tout le monde en rît. » Comment ne pas rire en effet, malgré le dégoût dont on était écœuré, lorsqu'on lisait sur une affiche placardée sur tous les murs : « La journée du 18 mars... sera appelée dans l'histoire : la journée de la justice du peuple! » Dès la première heure, on ment avec impudence; on sait que la population parisienne est crédule entre toutes, qu'elle a une faculté d'inventions prodigieuse, qu'elle ne se refuse à aucune fable et qu'elle adopte sans discussion possible les erreurs les plus extraordinaires et les moins justifiables. Un membre du comité central, Lucien Combatz, nommé directeur général des lignes télégraphiques, lance une proclamation dans laquelle il déclare que toutes les communications avec la province sont rompues : « On veut nous tromper. Les employés sont à Versailles avec *le roi*. Nous signalons au peuple de Paris ce procédé criminel. C'est une nouvelle pièce à charge dans ce grand procès entre peuples et rois. » Ce mensonge va se perpétuer pendant deux mois, se reproduire sous toutes les formes, se répéter jusqu'à faire illusion à ceux-là même qui l'ont inventé et qui savaient bien qu'il n'y avait ni roi ni peuples en présence, mais seulement la république et la commune.

Celle-ci pourtant n'avait point encore légalement pris naissance; en attendant que des élections insuffisantes (481,970 électeurs inscrits, 224,197 votans) l'eussent mise au monde, le comité central gouvernait, et son premier soin fut de faire quelques largesses à la population; ce césar à quarante têtes jetait des sesterces à son peuple : « Il sera distribué aux vingt arrondissemens la somme d'un million résultant de l'économie réalisée par notre présence au pou-

voir. » Cette modestie honore le comité central, qui, avant de s'effacer officiellement devant la commune insurrectionnelle et de conserver secrètement presque tout le pouvoir, légiférait ou du moins y faisait effort. Du 19 au 29 mars, il tient à l'Hôtel de Ville onze séances dont les procès-verbaux n'ont point été perdus. C'est Assi qui préside. Promptement on lève l'état de siège et on abolit les conseils de guerre; c'est là en quelque sorte du platonisme, car l'état de siège va être remplacé par l'enrôlement forcé, les perquisitions à domicile, les arrestations arbitraires, les confiscations; aux conseils de guerre on va substituer la cour martiale. La question qui préoccupe le comité n'est point philosophique, elle est d'un ordre exclusivement matériel. C'est la question d'argent. Le *item* faut vivre s'impose avec brutalité; sauf quelques sommes peu importantes, oubliées dans les caisses ministérielles ou municipales, tous les fonds avaient reflué sur Versailles; on se trouvait dénué en présence d'une population qui ne gagnait rien et de trois cent mille fédérés qu'il fallait nourrir. Le comité n'aurait eu qu'à étendre la main pour s'emparer d'une immense fortune: une des annexes de l'Hôtel de Ville, celle où résidait, où réside encore l'Assistance publique, contenait 3 millions en numéraire et 75 millions en titres nominatifs. C'était là un budget tout trouvé que l'on se fût volontiers approprié par voie d'emprunt, si l'on en eût connu l'existence. Lorsque l'on y pensa, il était trop tard; un employé très intelligent avait, au péril de sa liberté, sauvé le patrimoine des indigens de Paris, et avait réussi à le transporter hors et loin de la ville insurgée. Dès la première séance, 19 mars, on décide d'avoir recours à la Banque de France et de lui demander les sommes indispensables aux exigences quotidiennes. Ce qui en résulta, nous l'avons déjà minutieusement raconté. Mais ce que l'on peut arracher à la Banque ne suffira pas; Rousseau propose (21 mars) de frapper un impôt proportionnel sur la caisse de tous les chemins de fer; Grolard et Blanchet demandent que l'on confisque et que l'on vende au profit de la commune (1) les biens de tous les députés et sénateurs qui ont voté la guerre. Dans cette même séance, Varlin, désirant épargner les maigres finances du comité, propose de mettre à la disposition des chefs de poste des bons de réquisition. De là va naître un abus tellement scandaleux que Varlin lui-même se verra forcé plus tard de le combattre énergiquement sans parvenir à le diminuer.

La question financière n'occupait pas tellement les membres du comité central qu'ils ne trouvassent le temps de prendre des déterminations vraiment burlesques. Le 21 mars, Chouteau, appuyé par Blanchet, fait nommer Menotti Garibaldi gouverneur des forces mili-

(1) Je crois que le mot commune doit ici être entendu dans le sens de Paris municipe.

taires de Paris. C'était peu connaître Garibaldi et son fils que d'imaginer qu'ils entreraient dans cette déplorable aventure. Lorsque Garibaldi fut prié de venir prendre le commandement des troupes fédérées, il donna, sous prétexte de conseil, une leçon qui ne fut pas comprise. A ceux qui lui offraient en quelque sorte la dictature, il désigna pour le remplacer Edgar Quinet, un doux rêveur absolument inoffensif; c'était recommander la paix et la soumission aux lois; la commune ne s'en aperçut même pas. Le comité, du reste, ne doutait pas de sa propre autorité; il était persuadé qu'il n'avait qu'à commander pour être obéi et il ne se figurait pas qu'un général pût refuser de le servir; c'est ainsi que le 22 mars, apprenant qu'une manifestation pacifique se promène sur les boulevards, « ayant en tête le drapeau national » (cet aveu est bon à retenir au moment où l'on va adopter le drapeau rouge) il décrète : — Le chef d'état major général du Bisson est chargé, conjointement avec le général Cremer, de faire respecter les volontés du peuple. — Or à cette heure Cremer ne s'occupait qu'à faire élargir le général Chanzy, retenu prisonnier à la prison de la Santé, se mettait à la disposition de l'amiral Saisset et s'offrait à nettoyer l'Hôtel de Ville en jetant le comité central à la porte. Tout en expédiant des ordres à des généraux qui durent en sourire, on ne négligeait pas de pratiquer l'armée et de faire effort pour l'entraîner à la défection. Après avoir ratifié les condamnations à mort prononcées la veille sur la proposition des généraux Henry et du Bisson, le comité s'occupe de nos soldats. Viard demande que des émissaires secrets soient envoyés à Versailles afin d'instruire la troupe de ligne de ses véritables devoirs. Assi répond aussitôt que les émissaires sont partis depuis plusieurs jours, et le surlendemain, 24, il annonce au comité que les nouvelles reçues de Versailles sont excellentes. C'est le même jour, dans une séance secrète, que, sur la proposition d'Assi et de Bergeret, on résolut de rompre toute négociation avec les maires de Paris et de se préparer à la lutte à outrance. Un membre, le seul homme intelligent de la bande, fourvoyé on ne sait comment dans cette équipée impie, Édouard Moreau, parla de conciliation et ne fut pas écouté; on se croyait si fort et si sûr de vaincre que l'on avait hâte d'en venir aux mains.

Dans la séance du 25, Jourde apparaît. A ses paroles on comprend que l'illégalité flagrante de tout ce qui se commet, de tout ce qui va se commettre, le trouble et l'inquiète. Avec une naïveté dont il faut lui savoir gré, il demande quelle devra être l'attitude de l'assemblée municipale si l'assemblée de Versailles ne la reconnaît pas. Les réponses à la fois emphatiques et diffuses qui lui sont adressées équivalent à ceci : on n'oserait pas, — mot essentiellement français et qui si souvent nous a perdus. C'est dans la soirée

du 25 mars que le général Cremer, accompagné du bon Babick, conduisit devant le comité central les généraux Chanzy et de Langourian, enfin délivrés. Cremer rusa et fut habile, car on le soupçonnait déjà de s'être abouché avec Versailles, et il était question de le faire passer par les armes. Il put se dégager et emmener avec lui les deux généraux. Ceux-ci n'ont point oublié le spectacle inconcevable qu'ils eurent à supporter. Il était plus de minuit; au milieu de la fumée du tabac, sous la clarté des lampes, les hommes du comité, mal vêtus, mal peignés, ne ressemblaient guère à un tribunal suprême, jugeant nos plus illustres généraux. Épuisés par un travail qui les accablait d'autant plus qu'ils n'en avaient pas même une notion confuse, soutenant leur énergie défaillante par des verres de vin ou d'eau-de vie, sommeillans ou surexcités, ils ressemblaient à des spectres; écrasés de lassitude, ils avaient retiré leur cravate et plus d'un avait quitté ses chaussures. C'était hideux; l'impression fut profonde, car elle subsiste encore chez ceux qui eurent à subir ce jugement dérisoire. A peine les généraux Chanzy, de Langourian et Cremer furent-ils partis que le comité central se repentit de ce qu'il appelait sa clémence intempestive. Là, pour la première fois peut-être, le mot otage fut officiellement prononcé. On se résolut à faire arrêter de nouveau le général Chanzy et le général de Langourian. Mais on ne savait où les prendre, et l'on ne put donner que des ordres sans précision qui exigeaient quelques recherches avant d'être exécutés. Babick, un peu fou, mais excellent homme, connaissait la retraite du général Chanzy; il y courut et donna un avis qui fut écouté. Le général Chanzy alla chercher le général de Langourian, et tous deux furent sauvés. C'est à Babick qu'ils doivent la liberté et peut-être la vie.

Le dimanche 26 mars, les votes étaient déposés dans les urnes d'où la commune allait sortir, comme le diable sortait jadis de la chaudière des sorciers. En attendant que les bulletins soient comptés, que la solennité imposante réclamée par Andignoux soit, selon le désir exprimé par Gouhier, prise sur le modèle de la fédération de l'immortelle révolution, le comité se prolonge et adopte des mesures militaires; il décrète la formation de vingt-cinq bataillons de marche, de vingt batteries de 7, de quinze batteries de mitrailleuses. Le général Duval organisera l'artillerie, le général Henry organisera l'infanterie, le général Bergeret organisera la cavalerie; le général Cluseret est chargé de l'administration générale; Gouhier, — le seul qui ne soit pas général, — est nommé au commandement des canonniers de la Seine. Ces officiers sont autorisés à recueillir contre des bons de réquisition tout ce dont ils auront besoin. Là apparaît pour la première fois un homme qui jouera son rôle pendant la commune, dont il ne sortira qu'avec la célébrité de

la honte et du déshonneur : « République française; administration du département de la Seine. Le citoyen Rossel, colonel du génie, est nommé par le comité central commandant supérieur du XVIIe arrondissement (Batignolles). Pour le comité central : L. CHALAIN, secrétaire général du ministre des finances. En l'absence des membres du comité en séance; vu l'urgence, nomination provisoire à ratifier par le comité central : G. ARNOLD, DUPONT, CASTIONI (1). »

Le comité central avait paré aux difficultés financières et aux nécessités du mouvement agressif que l'on allait entreprendre contre l'armée française; ce n'était pas assez : il voulut, avant de se séparer, faire un acte réparateur qui serait à la fois son cadeau d'adieu et le don de joyeux avènement de la commune; dans sa séance du 28 mars, sous la présidence du citoyen général Bergeret, il décrète la suppression des agens de police, du service de la sûreté et du service des mœurs. Pour mieux inaugurer le nouveau règne, on lâchait le vol et la prostitution, qui en furent le plus sérieux ornement. Ce fut Assi qui prononça le discours de clôture; il eut, comme l'on dit, le mot de la fin : « La république est à jamais fondée et la sécurité publique n'est plus exposée à aucun péril. D'ailleurs à tout être, quel qu'il soit, qui voudrait attaquer la république, on ne doit qu'un coup de fusil. » C'est probablement en vertu de cette maxime que l'on ne dut qu'un coup de fusil à Mgr Darboy, au président Bonjean, à Chaudey et à tant d'autres.

II. — LE HUIS CLOS DES SÉANCES.

« La solennité » de la proclamation des votes fut très bruyante. Je l'ai vue. On cria, on chanta, on agita des drapeaux rouges. Tout cela avait l'air forcé. On eût dit que les acteurs de cette bouffonnerie, qui si promptement allait devenir sinistre, ne croyaient pas à la réalité de leur rôle. Les fédérés, qui hurlaient leur *Marseillaise* avinée, titubaient comme le pouvoir qu'ils acclamaient. En résumé deux cohues se rencontrèrent; l'une composée de soldats débraillés qui défila; l'autre composée des membres du comité central et de la commune tout chamarrés d'écharpes rouges, qui regarda défiler. Paris ne s'aperçut guère de ce changement de gouvernement; aux inconnus du comité central succédaient les inconnus de la commune. Ces hommes ont été lestement crayonnés par un écrivain

(1) La nomination fut ratifiée par la commune. « 2 avril 1871 ; le citoyen Rossel reste *chef militaire* de la 17e légion. Le citoyen Géroudier représente dans ladite légion le pouvoir civil comme membre de la commune. Les délégués de la commission exécutive : G. LEFRANÇAIS; FÉLIX PYAT; E. VAILLANT. »

qu'il faut citer, car on ne pourrait dire plus vrai, ni frapper plus juste : « Nous ne nous laisserons point toucher par les bruyantes protestations de coquins si peu célèbres qu'ils ont pu garder l'anonyme tout en signant de leurs noms, dit M. Wilfrid de Fonvielle; nous savons bien que les inconnus qui ont envahi l'Hôtel de Ville sous prétexte de conserver les canons de Montmartre ne se préoccupent de notre commune pas plus que nous nous préoccupons nous-mêmes des communes de New-York, de Rouen et même de Berlin. Nous savons bien, hélas! que nous sommes tombés entre les mains d'une bande de canailles internationales, obéissant à un mot d'ordre qu'ils ne comprennent pas plus qu'ils ne connaissent pour la plupart ceux qui les font marcher. On peut dire (phénomène unique peut-être dans nos annales) que Paris, ville de publicité et de lumière, est gouvernée par des hommes masqués. Ah! c'est bien le cas de dire avec notre pauvre Béranger :

Hommes noirs, d'où sortez-vous?

car jamais bande plus noire ne s'est montrée sanglante sous le glorieux haillon (1). »

M. W. de Fonvielle a raison, ils ne se souciaient guère de la commune de Paris, ni de ces fameuses franchises municipales qui servirent de prétexte à la journée du 18 mars et qui eurent l'honneur d'être louées par le prince de Bismarck à la tribune du parlement de Berlin. Aussitôt que l'on a gravi l'escalier d'honneur de l'Hôtel de Ville, dès que l'on s'est installé autour d'une table à tapis vert, dans un bon fauteuil convenablement capitonné, on oublie que l'on ne représente que la cité et l'on veut représenter le pays; on cesse d'être conseil municipal pour se transfigurer en conseil de gouvernement, on se préoccupe fort peu des besoins de la ville et l'on ne parle plus que de république universelle. Les papes de la démagogie socialiste élèvent la voix; ils s'adressent *urbi et orbi;* ils s'imaginent volontiers que le spectacle de leurs inepties impuissantes et cruelles va leur donner le monde, que les peuples les contemplent avec admiration et que la ville qu'ils souillent de leur pouvoir va devenir « la Rome de l'humanité; » c'est le mot de Félix Pyat. A la première séance de la commune, sans plus attendre, on se découvre avec l'ingénuité des parvenus qui se hâtent de jouir et de saisir l'objet de leur convoitise. On vote des remercîmens au comité central : « Les membres du comité, dit Delescluze, ont bien mérité non-seulement de Paris, mais de la France et de la république universelle. » La commune se partage en dix commissions qui corres-

(1) *La terreur ou la commune de Paris en l'an 1871 dévoilée*, par W. de Fonvielle. Bruxelles, 1871, p. 7.

pondent aux anciens ministères; les cultes, dont le budget est supprimé par acclamation, sont attribués à la sûreté générale, c'est-à-dire à la préfecture de police.

Les délégués s'établirent dans les ministères où ils représentaient la commune, mais les commissions s'installèrent dans l'Hôtel de Ville même : la commission exécutive dans la salle du Trône, devenue la salle du Peuple; la commission militaire au centre de la galerie des tableaux; la commission de la sûreté générale dans la galerie du conseil municipal, n° 2; la commission des services publics, à l'extrémité de la galerie des tableaux; la commission de l'enseignement (qui, pendant toute la durée de la commune, ne dépensa économiquement que la somme de 1,000 francs) dans la galerie du conseil municipal, n° 5; la commission des subsistances dans la galerie du conseil municipal, à gauche; la commission de la justice dans la galerie du conseil municipal, à droite; la commission du travail, de l'industrie et de l'échange, dans l'aile droite, au troisième étage; la commission des finances siégea au ministère, rue de Rivoli, et la commission des relations extérieures, qui était une véritable sinécure, se réunissait pour fumer au ministère des affaires étrangères. En prévision de l'avenir, on lui avait indiqué un programme à suivre : « Elle devra, dès que l'occasion se présentera, accréditer des représentans auprès des divers états de l'Europe, surtout auprès de la Prusse, quand on connaîtra l'attitude de cette puissance vis-à-vis de la commune. » Le délégué aux relations extérieures, Paschal Grousset, qui fut loin d'être malfaisant, n'eut pas à choisir un personnel diplomatique pour représenter le gouvernement de l'Hôtel de Ville auprès des différentes cours de l'Europe, mais il y suppléa en nommant son tailleur conservateur de la bibliothèque du ministère (1). C'est là une gaminerie divertissante dont il est difficile de ne pas rire.

Le jour même où la commune siégeait officiellement pour la première fois et se distribuait le travail du gouvernement, elle ne paraît pas avoir été très rassurée sur l'état d'âme de la population parisienne. Près de la table même autour de laquelle elle délibéra, on ramassa, le 30 mars au matin, la pièce que voici et que je transcris textuellement : « D'après les circonstances, je crois qu'il serait bon de changer tout employé et que les factionnaires soient tenus à distance des séances, car les discussions sont entendues et rapportées, ce qui est très mauvais; la question de la sortie des denrées est à étudier; nous devons nous attendre à toute sorte d'intrigues qui mènent à la trahison. Nous tenons la poire, ne la laissons pas pourrir, soyons prudens et toujours et quand même révolution-

(1) Procès des membres de la commune devant le 3e conseil de guerre; audience du 18 août 1871.

naires jusqu'à ce que nous soyons sûrs de notre résultat. Paris n'est bon que d'un quart, et les trois quarts de la France est très mauvais. Patience, prudence et surtout énergie et virilité. Nous sommes dans une position critique. Il faut en profiter, vu que nous avons force actuellement. Paris, ce 29 mars 1871 (1). » Si tous ces législateurs improvisés par l'insurrection se sentaient moins que sympathiques à une population consternée, s'ils ne comptaient que sur la force pour maintenir leur pouvoir éphémère, il faut reconnaître qu'ils se faisaient d'étranges illusions sur eux-mêmes et se croyaient des novateurs lorsqu'ils n'étaient au contraire que des hommes ignorans atteints de la monomanie des imitations serviles. Ce fut sur la proposition d'Émile Eudes que le titre de commune fut adopté pour désigner officiellement le nouveau conseil municipal. La motion fut appuyée par Ranc, qui dit : « Le nom de commune de Paris peut seul indiquer que la grande ville veut ses franchises municipales pleines et entières, c'est-à-dire le *self-government*; il faut rompre avec le passé. » C'était se payer de mots, car le seul choix du mot commune indiquait un retour, un retour légendaire, vers ce passé avec lequel on prétendait rompre. La commune de 1871 faisait effort pour se rattacher à la commune de 1793 et renouer une tradition restée justement exécrable à l'histoire. La motion du reste fut votée par acclamation, et les deux parrains du nouveau comité révolutionnaire purent être fiers de leur succès (2).

Sous tous les régimes qu'ils avaient traversés et invariablement combattus, les hommes de la commune avaient incessamment réclamé la liberté et le contrôle de l'opinion publique. Aussi quelques Parisiens naïfs furent-ils très surpris de les voir s'inspirer immédiatement des plus mauvaises coutumes de la monarchie antérieure à la révolution; avec un empressement extraordinaire, ils votèrent le huis clos de leurs séances. Au lieu d'être une assemblée délibérante, ils devenaient une société secrète, obéissant peut-être ainsi à des habitudes invétérées. Cela fut jugé très sévèrement, et, dans sa correspondance diplomatique, M. Washburne n'hésite pas à déclarer que cette mesure est prise « au mépris du principe qui a toujours été proclamé par les peuples libéraux. » Il ne s'agissait pas de libéralisme, il s'agissait de commune, ce qui est tout le contraire. Est-ce dans une des séances secrètes de la commune que l'on discuta le programme ingénieux inventé par François-Julien Chatel, peintre sur porcelaine, capitaine d'une compagnie sédentaire du 209e bataillon qui, pour faire acte de conci-

(1) La signature est tellement douteuse que je ne puis pas la donner.

(2) Ranc donna sa démission le 5 avril et la maintint résolument malgré les démarches très pressantes que Lefrançais fit auprès de lui pour l'engager à la retirer.

liation et rallier toutes les opinions au nouveau gouvernement, proposait de fonder « la république-empire-monarchie, dont les magistrats de l'ordre judiciaire seraient désignés sous le nom de procureurs royaux de la république impériale, et ceux de l'ordre administratif sous celui de chefs de la commune (1)? » Celui-là était un naïf novateur, égaré sur les pas du célèbre Gagne; mais c'était mal prendre son temps que de prêcher la concorde aux hommes de l'Hôtel de Ville.

Du 29 mars au 13 avril, les délibérations sont secrètes, pour ne pas dire mystérieuses: on ferme les portes; on écarte les huissiers, on parle à voix basse. Ce qui s'est passé dans ces conciliabules, on l'ignore, et cependant les procès-verbaux de ces séances doivent exister quelque part, car à Versailles M. Thiers les recevait régulièrement chaque jour de plusieurs mains. En effet, quelques-uns des dictateurs de Paris, avisés ou peu incorruptibles, n'hésitaient point à envoyer au président de la république les documens et les renseignemens qui étaient de nature à l'intéresser. Cette douce confiance dans le chef de l'état fut récompensée, lorsqu'après l'effondrement de la commune il s'agit de quitter Paris et de trouver un refuge à l'étranger. A défaut du procès-verbal des délibérations, on a le *Journal officiel* de la commune que l'on peut compulser et qui parfois est instructif; s'il ne donne pas les résolutions particulières, les discussions spéciales, les opinions motivées, il enregistre au moins le produit des élucubrations, et montre l'esprit général, — pour ne pas dire la folie constante, — dont sont animés les élus de l'insurrection. C'est là plus que partout ailleurs que l'on reconnaît combien cette révolution était peu municipale et combien ses visées, hautement affichées, dépassaient le but qu'elle avait proposé à la crédulité parisienne. Ce n'est pas seulement entre compères que l'on parle de république universelle, c'est en public, par d'emphatiques proclamations. Lorsque le comité central remet les pouvoirs à la commune, il croit devoir annoncer ce grand fait à la population : « Citoyens, groupez-vous donc avec confiance autour de votre commune, facilitez les travaux en vous prêtant aux réformes indispensables ; frères entre vous, laissez-vous guider par des frères; marchez dans la voie de l'avenir avec fermeté, avec vaillance; prêchez d'exemple en prouvant la valeur de la liberté, et vous arriverez sûrement au but prochain : la république universelle.» Ceci est du 28 mars; le lendemain, Parisel fit son rapport sur les élections du 26; il se demande : « Les étrangers peuvent-ils être admis à la commune? » et, « considérant que le drapeau de la commune est celui de la république universelle, » il propose de valider

(1) Procès Chatel ; 8e conseil de guerre; débats contradictoires; 12 octobre 1871.

l'élection du citoyen Frankel, qui n'était point un Allemand, comme on l'a cru, mais un Hongrois, né à Buda-Pesth. Le dernier acte du comité central, le premier acte de la commune, démontrent que les prétentions de ces étranges apôtres dépassaient singulièrement les limites de Paris, et même les frontières de la France; loin d'aspirer au gouvernement administratif d'une ville, ils entrevoyaient la domination du monde. Rêver si haut pour tomber dans le sang de la rue Haxo, de la Grande-Roquette, dans le pétrole de Paris incendié, ce serait véritablement burlesque, si ce n'était horrible (1).

Cette domination, — qui passerait sur la terre comme un nouveau déluge, — ils comptaient bien l'exercer eux-mêmes au détriment de toute autre classe sociale, l'exercer au nom du prolétariat révolutionnaire qu'ils avaient la prétention de représenter exclusivement, quoique la plupart d'entre eux ne fussent que de petits bourgeois déclassés. Cela apparaît très clairement dans les *variétés* du *Journal officiel* de la commune. Jean-Baptiste Clément, élu par le XVIIIe arrondissement avec 14,188 voix, connu dans le monde des guinguettes par une chanson intitulée : *Les petites bonnes de chez Duval*, lâche dans le numéro du 3 avril un article d'une bouffonnerie passablement malsaine : *Les rouges et les pâles*. Les rouges représentent le peuple qui a toutes les vertus; les pâles sont les bourgeois patibulaires auxquels nul vice ne fait défaut. « Les rouges sont des hommes de mœurs douces et paisibles qui se mettent au service de l'humanité quand les affaires de ce monde sont embrouillées et qui s'en reviennent sans orgueil et sans ambition reprendre le marteau, la plume ou la charrue. » Les pâles « ont quatorze siècles de tyrannie dans les veines, des crimes par-dessus la tête; des oubliettes, des cadavres, des remords sur la conscience. Ils marchent sournoisement la dague au poing, la fourberie dans les yeux, le coup d'état sur les lèvres. » Le chansonnier conclut en disant : « Dieu, s'il existait, serait avec nous. » Quatre jours après, 7 avril, Albert Regnard renchérit sur ce pathos : *chouans et girondins*, il met tout dans le même sac : « Qu'importe aux Jules Favre! qu'importe aux Thiers et aux Picard! à nous les zouaves de Mentana; à nous les assommeurs de Pietri, les chouans de Charette et de Cathelineau et tout ce que la France a pu vomir d'égorgeurs et d'assassins, y compris les forçats de Brest et de Toulon. » Mais je m'arrête; la plume a peine à suivre le bouillonnement de la haine et de la colère qui débordent. C'est la même idée sous une autre forme. Les chouans et les

(1) On renchérit encore. Un ancien architecte, nommé H. Barnout, qui avait inventé la *borne maudite*, sorte de pilori qu'il proposait d'élever à la honte des malfaiteurs de l'humanité (empereurs et rois), « réduit *la devise* de l'avenir aux quatre termes suivans : souveraineté universelle — contribution universelle — héritage universel — expropriation universelle. » Le *Vengeur*, numéro du 8 avril 1871.

girondins sont les pâles, et les montagnards sont les rouges. C'est l'humanité divisée entre deux castes de frères ennemis, dont l'une doit exterminer l'autre. Jean-Baptiste Millière envoie sa démission de député à l'assemblée nationale dans des termes qui ne sont pas beaucoup plus mesurés : il admire la population parisienne, il honnit les membres de la majorité et déclare que « Paris a été livré à l'ennemi par la plus infâme trahison dont l'histoire ait conservé le souvenir. » On ne sait quelle vieille rhétorique frelatée les obsède ; le 7 avril, la commission exécutive, composée de Cournet, Delescluze, Félix Pyat, Tridon, Vaillant, Vermorel, signe une proclamation dans laquelle on peut lire : « La violence de nos ennemis prouve leur faiblesse ; ils assassinent ; les républicains combattent. La république vaincra. » Cette dernière affirmation n'a étonné personne ; c'était prédire à coup sûr, et nous savions tous que la république vaincrait la commune ; mais il n'est point surprenant que le peuple de la fédération, surexcité outre mesure par ces objurgations, ces invectives et ces mensonges, ait cru faire acte de patriotisme en essayant d'égorger la patrie.

On ne s'employait pas seulement à troubler l'esprit de la population et à donner ainsi à cette guerre désespérante un caractère de cruauté exceptionnelle. On poussait la commune à prendre des mesures réellement inquisitoriales et à regarder de près au fond de toutes les consciences ; on demandait que les citoyens se dénonçassent eux-mêmes et s'exposassent à toutes les brutalités de l'arbitraire qui avait remplacé la loi. On eût voulu exiger en quelque sorte que chaque habitant de Paris fît une confession publique et prît la police de Raoul Rigault pour confidente de ses pensées les plus intimes. La pétition suivante, reproduite au *Journal officiel* de la commune, fut adressée à l'Hôtel de Ville : « Les soussignés, membres de la commission communale du 1er arrondissement, considérant que le vote à bulletin secret est immoral au premier chef ; qu'il ne peut y avoir de vraie démocratie et d'élections libres que là où les électeurs acceptent la responsabilité de leurs actes : émettent le vœu qu'aux prochaines élections, le vote nominal et à bulletin ouvert soit seul autorisé. Paris, le 13 avril 1871 ; signé : Toussaint, Winaut, Tanguy, Sallée. » Je me hâte d'ajouter, à l'honneur des hommes de la commune, qu'ils ne prirent même pas cette proposition en considération, mais elle n'en est pas moins une preuve des excès auxquels certains esprits mal équilibrés, avides de notoriété et ambitieux, peuvent se laisser entraîner, lorsqu'ils ne sont pas contenus par la loi. Or c'est quand la loi est brisée ou reste sans effet que l'on s'aperçoit combien elle est utile pour maintenir et paralyser les mauvais instincts qui l'attaquent sans cesse ; elle disparue, ceux-ci ont toute licence pour se

manifester et ne s'en font pas faute. Ce qu'un tel état de choses peut produire, nous l'avons vu pendant la commune, qui a simplement été la prédominance des instincts sur la loi. La commune fut encore une autre révélation : elle dénota chez presque tous les hommes qui s'en mêlèrent, l'horreur du métier et l'amour de la fonction; le mépris de l'outil, de l'humble et honorable existence de l'ouvrier, éclate avec une évidence extraordinaire; si l'on eût renvoyé Amouroux à ses chapeaux, Pindy à sa varlope, Trinquet à son tire-pied, Babick à sa pommade et Arnaud à ses filets, ils se seraient crus déshonorés et auraient crié à la tyrannie. Nul ne s'emploie à améliorer le sort de ses compagnons d'atelier, mais tous cherchent à dominer et chacun excelle à faire acte dans les choses qu'il ignore. Cela seul rend la commune burlesque et lui assure une place spéciale dans l'histoire des bouffonneries humaines. Capables de tout, quoiqu'ils ne fussent capables de rien, ces hommes se figuraient qu'il suffisait d'être pourvu d'une fonction pour pouvoir la remplir et que les aptitudes accompagnent nécessairement l'investiture. Leur vanité dépassait les bornes, et lorsqu'ils n'étaient pas absolument ignorans, ils croyaient sérieusement à leur savoir. Un jeune homme, Émile Lebeau, qui fut pendant quelques jours chargé de la rédaction du *Journal officiel* de la commune, écrit ceci, à la date du 29 mars : « Lors de la prise de l'Hôtel de Ville, mon ami Lullier me fit appeler et me demanda à quel poste je voulais être délégué. Je réfléchis un moment et ensuite je lui demandai l'*Officiel*, en lui déclarant qu'avec ce journal et mes profondes études sur les diverses révolutions, je pourrais soulever la province contre le gouvernement Thiers. » La plupart sont ainsi; ils doutent de tout, excepté d'eux-mêmes, et sans broncher ils affirment leur supériorité. Un sous-lieutenant nommé Bourdon, écrivant à Delescluze pour demander un grade important, dit : « Une modestie exagérée me paraîtrait coupable (1). » Du haut en bas de l'échelle communarde, à tous les degrés, on rencontre cette foi en soi-même qui, ne s'appuyant que sur d'injustifiables illusions, a produit toutes les cacophonies que nous avons vues, et les crimes absolument inutiles dont Paris a été le témoin indigné.

III. — LES ÉLECTIONS COMPLÉMENTAIRES.

Tout en continuant à délibérer derrière ses portes closes, la commune ne négligeait aucune occasion de se manifester au dehors et d'apparaître aux yeux de la population dans toute la pompe de

(1) Procès L.-J.-R. Bourdon; débats contradictoires; 4e conseil de guerre, 4 août 1874.

ses écharpes rouges. Aussitôt que les premiers combats eurent fait comprendre que l'assemblée nationale était bien décidée à ne point abaisser la légalité devant les fantoches que le Paris insurrectionnel avait installés à l'Hôtel de Ville, on imagina les funérailles triomphales pour honorer les victimes des sbires de la réaction. Des corbillards, pavoisés de drapeaux rouges, suivis de quelques membres de la commune, escortés par des bataillons fédérés dont chaque homme portait un bouquet d'immortelles, passaient solennellement sur les boulevards, au bruit des tambours voilés et des marches funèbres. C'était donner une satisfaction considérable aux gens du peuple, dont le rêve a toujours été d'avoir « un bel enterrement. » On déploya des splendeurs inusitées pour un certain colonel Bourgoin, qui fut tué le 6 avril devant Neuilly. Le billet de part est à citer comme spécimen de ce style boursouflé qui semble inhérent à la prose révolutionnaire : « Ministère de l'intérieur. Direction générale des lignes télégraphiques. Cabinet du directeur général. République française. Liberté, égalité, fraternité, justice. Commune de Paris. Paris, le 8 avril 1871. Citoyens, citoyennes, vous êtes priés d'assister aux funérailles du citoyen colonel d'état-major de la garde nationale, Louis-Jules Bourgoin, chef de la télégraphie militaire, âgé de trente-six ans, mort héroïquement à la tête de ses compagnons d'armes, devant la barricade de Neuilly, le jeudi 6 avril 1871, à trois heures quinze du soir. Ses funérailles auront lieu le dimanche 9 avril, à une heure très précise. On se réunira à l'état-major de la garde nationale, place Vendôme. Le cortège se rendra de là par les boulevards jusqu'au cimetière du Père-Lachaise. Le sang des martyrs est une semence de héros! Vive la France! vive la commune! vive la république, une et indivisible, démocratique et sociale! » Je vis passer le corbillard; plus de vingt mille hommes armés l'accompagnaient. J'ignore qui était ce Louis-Jules Bourgoin pour la mort duquel tout le monde de la fédération fut en rumeur, et dont l'oraison funèbre fut prononcée dans plus d'un journal; un homme brave à coup sûr et s'enivrant aux fusillades; mais j'ai sous les yeux un billet écrit par lui et qui démontre que la vaillance et l'orthographe n'ont entre elles aucun rapport : « Citoyen général commandant la place de Paris. J'ai vous prie de m'oyez 3 ou 4 bataille du 4e arrondissement lequel j'apartien pour relever ceux qu'ils sont à ma disposition car ils sont très fatigués. J'ai vous envois 4 chevaux que nous avons regeulli. Veuillez remettre un reçu au porteur du présent ordre. Salu fraternelle. L'adjoin au chef de la 4e légion : Bourgoin. J'ai resterais à la tête des troupes de l'arrondissement jusqu'a l'afin. » Jusqu'à *l'afin* il en fut ainsi, et les corbillards ont défilé dans nos rues, tout empanachés de rouge et suivis par des volontaires de la révolte qui préféraient

peut-être une promenade sentimentale vers le cimetière aux évolutions des champs de bataille. La foule, toujours curieuse, et oisive à Paris, se pressait volontiers sur le parcours de ces cortèges; peu à peu elle s'y accoutuma et ne s'arrêtait même plus pour les regarder. Mais parmi les vrais Parisiens restés dans leur ville, combien ne furent pas violemment attristés et même irrités en voyant que le 6 avril on se battait à Neuilly, à nos portes mêmes, et qu'il fallut attendre jusqu'au 21 mai, jusqu'à l'incident Ducatel, pour être délivrés et rendus à la civilisation?

La commune, qui gardait le silence depuis le jour de son installation, se décida tout à coup à parler en public, et le 13 avril elle inséra dans son *Journal officiel* le procès-verbal de ses séances. Elle a fourni de la sorte à l'histoire une preuve irrécusable de sa médiocrité et de l'inanité de ses conceptions. Ce sont des bavardages sans fin; tous ces hommes, qui ont la prétention de renouveler le vieux monde, ressemblent aux avocats d'une mauvaise cause; ils parlent, ils parlent, et lorsqu'on veut résumer leurs discours, on s'aperçoit qu'ils n'ont rien dit. Le point d'appui leur fait absolument défaut; les prémisses étant erronées, la conclusion est naturellement défectueuse. Lorsqu'ils veulent s'appuyer sur un document, celui-ci est toujours et invariablement frelaté; ils n'ont rien étudié, rien vérifié; les fables ou les calomnies dont ils se repaissent sont toute leur science et l'on s'en aperçoit immédiatement. Ainsi, dans la séance du 13 avril, on veut faire de la philanthropie; Lefrançais demande que l'on mette les mairies en situation de pourvoir aux besoins de la classe indigente; Billioray profite de cela pour déclarer que l'on ne doit pas laisser « une parcelle d'autorité » aux sœurs de charité; Oudet attaque vivement l'ancienne administration de l'Assistance publique, « dans laquelle quinze mille nécessiteux touchent moins que quarante fonctionnaires. » Parmi tous ces apôtres du socialisme à outrance, pas un ne proteste, car pas un n'a eu l'idée de jeter les yeux sur les registres de l'Assistance publique, Oudet sans doute moins que tout autre; sans cela, on aurait reconnu qu'en moyenne cent vingt-cinq mille individus, indigens ou malades, participent chaque année à un budget de 25 millions. En toute chose, du reste, ils commettent des erreurs semblables; même lorsqu'ils sont animés d'un bon sentiment, ils le font dévier en vertu de théories préconçues qui parfois frisent la stupidité de bien près. Pierre Leroux venait de mourir, et Jules Vallès proposait d'accorder un terrain de concession à perpétuité pour y déposer les restes du vieux philosophe humanitaire. La motion était simple et aurait dû être d'autant plus facilement adoptée que l'on était décidé à envoyer une délégation de la commune aux obsèques; mais elle fut repoussée sur les observations de Mortier,

de Lefrançais, de Ledroit et de Billioray, parce que « la concession à perpétuité est contraire aux principes démocratiques révolutionnaires. »

La grosse question qui occupait alors les législateurs de l'Hôtel de Ville était celle des billets à ordre dont l'échéance avait été successivement prorogée. Les économistes, — la minorité, — de la commune ne laissent point échapper cette occasion de mettre en lumière le produit de leurs « profondes études, » comme aurait dit Émile Lebeau. Je ne sais si la discussion fut claire, mais le procès-verbal en est tellement confus, tellement obscur, il contient tant de paroles vagues et indécises, il enregistre un si grand nombre de lieux communs enfermés dans des phrases toutes faites, qu'il en arrive à ne plus rien signifier et que la conclusion prouve que l'on n'a pas conclu. Parmi eux cependant, il en était plus d'un qui avait péremptoirement déclaré qu'il suffisait d'une heure pour résoudre le problème social. Plusieurs séances laborieuses et souvent fastidieuses furent cependant employées à discuter ces fameuses échéances. Les reculera-t-on de six mois ou d'un an? Les coupera-t-on par huitièmes ou par douzièmes? Admettra-t-on les endos, les supprimera-t-on? Créera-t-on un tribunal arbitral? Nul n'en sait rien, et au quatrième jour la discussion est aussi avancée que le premier. Ce n'est que de la logomachie, et rien de plus. A l'heure où tous les économistes sont aux prises et cherchent une solution qu'ils n'aperçoivent pas, on apprend que les fédérés entrent de plain-pied dans la voie pratique et expliquent, par un commentaire vigoureux, comment ils comprennent l'établissement de la république universelle. Le 16 avril, l'hôtel de la légation de Belgique est envahi par des marins et des fédérés du 218e bataillon; ils ont fait des réquisitions, ils ont bien bu, bien mangé, ont amené quelques dames de leur connaissance et se sont donné un bal. C'est la note gaie au milieu de tant de divagations tristes. La commission des relations extérieures fut chargée de faire une enquête, et Paschal Grousset, chef du ministère des affaires étrangères, parla avec compétence des immunités diplomatiques. Le fait paraît blâmable, parce qu'il s'est exercé sur la demeure du représentant d'une puissance étrangère; s'il eût eu pour objectif l'hôtel d'un Parisien, on l'eût trouvé légitime. Dans ce cas sans doute, on eût affirmé que le peuple n'avait fait qu'exercer un des droits innombrables dont il est détenteur. Ces droits, on essayait de les lui faire connaître par toute sorte de moyens. Treillard, le directeur de l'Assistance publique, veut commencer l'éducation révolutionnaire par les malades : « Les hôpitaux et hospices auront à l'avenir une salle de lecture où les convalescens, les blessés, les vieillards trou-

veront les feuilles démocratiques qui défendent la république et propagent les institutions sociales de l'avenir. Cette mesure a pour but d'annihiler les influences malsaines des écrivains et des livres réunis dans les bibliothèques officielles et destinés à dégrader les âmes et à refouler toutes les aspirations démocratiques. » C'est ainsi que l'on parlait alors, et c'est ainsi que l'on parlera toutes les fois que les ignorans auront la parole.

La commune n'était pas au complet : par suite de refus, de décès ou de démissions, elle devait pourvoir à trente et une vacances. Les élections furent fixées au 16 avril, et de nouveaux inconnus vinrent s'asseoir auprès des anciens inconnus. Quelques entêtés du XIXe arrondissement, c'est-à-dire de Belleville, donnèrent encore 6,076 voix à Menotti Garibaldi, qui, plus que jamais, continua à faire la sourde oreille. Jamais élections ne furent plus étranges, plus illégales. Onze arrondissemens sont convoqués dans lesquels 258,852 électeurs sont inscrits, mais on ne trouve que 53,679 votans; trois arrondissemens : le IIIe (Temple), le VIIIe (Élysée), le XIIIe (Gobelins) se refusent à aller au scrutin et ne nomment personne. Deux des élus, Rogeard et Briosne, refusent d'accepter leur mandat, ils estiment que leur élection est entachée d'illégalité; Cluseret est nommé deux fois. Sur trente et un membres à élire, la population n'en désigne que vingt et un; le refus de Menotti Garibaldi, de Rogeard, de Briosne, l'option de Cluseret, réduisent ce nombre à dix-sept sur lesquels sept n'ont même pas obtenu le huitième des voix exigibles. La commune passe outre, elle valide quand même; elle tient compte, dit-elle hypocritement dans son rapport, « des électeurs qui se sont soustraits par la fuite à leurs devoirs de soldats et de citoyens, » elle repousse toute observation et n'écoute même pas l'honnête Arthur Arnould qui lui crie : « Valider ces élections, c'est le plus grand croc-en-jambe que jamais gouvernement ait donné au suffrage universel. Vous tombez dans le ridicule et dans l'odieux. » La majorité communarde se souciait bien de légalité, et c'était perdre son temps que de lui en parler; Paschal Grousset, Varlin, Billioray, Urbain, combattent l'opinion d'Arthur Arnould. « En supposant, dit Billioray, que tout un arrondissement s'abstienne, et qu'il n'y ait que cinq votans, ces votans sont les seuls partisans de la commune; » Urbain va plus loin encore, il dit : « Le citoyen Arnould craint que nous ne tombions dans le ridicule et l'odieux, or je dis que ce sont ceux qui n'ont point voté qui sont tombés dans l'odieux et le ridicule. Ceux qui n'ont point voulu défendre leur liberté par le vote ne sont à mes yeux ni Français, ni Allemands, ni Chinois. » Ranvier s'écrie : « Nous ne connaissons pas de loi électorale; » Régère ajoute : « Tant pis pour ceux qui

ne se présentent pas. » On vote, vingt-six voix contre treize acceptèrent les résultats de ce suffrage trop restreint (1).

On se gourma dans les journaux. La minorité se défendit et protesta. Rogeard, qui était un des rédacteurs du *Vengeur*, attaqua vivement Courbet; celui-ci répondit par une lettre qu'on n'inséra pas et que voici : « Mon cher Rogeard, je vous ai répondu, vous n'avez pas inséré ma lettre contradictoirement aux vôtres, je n'ai pas le brouillon de ce que je vous ai écrit, veuillez me la renvoyer. Dans la situation actuelle, j'aurais été nommé avec trois voix que j'aurais accepté cette situation, parce qu'elle est dangereuse. Je l'aurais acceptée, si on m'avait autorisé à me nommer moi-même. Voyez combien nous différons. Je vous ai porté dans le sixième, croyant que vous étiez révolutionnaire, et j'ai fait faire les affiches et les *bultins* à mes frais, confiant dans cette idée. Je suis dans le droit et la révolution seulement, ce qui exclut la légalité qui ne peut exister pour le moment. Je ne vous en dis pas davantage. Je déplore votre idée d'autant plus que vous savez que l'élection ne pouvait se faire autrement, par la raison que les défections abondent, et que les départs de Paris justifient la situation. J'attends toujours de vous que vous reveniez sur votre décision. Renvoyez-moi ma lettre, je la ferai imprimer dans un autre journal que le *Vengeur*. Salut et fraternité : G. Courbet. — *P. S.* La fédération des artistes nouvellement nommée présente plusieurs résultats semblables. » — Interrogé le 14 août 1871 par le président du 3e conseil de guerre, Gustave Courbet répondit : « J'ai été forcé d'entrer le 16 avril à la commune pour tâcher d'arrêter les mesures de violence; c'était le seul moyen. » Cela ne ressemble guère à ce qu'il écrit à Rogeard : « J'aurais accepté, si on m'avait autorisé à me nommer moi-même. »

Aussitôt que la commune fut complétée par les moyens dont le lecteur a pu apprécier la rectitude, elle crut devoir parler, non pas aux habitans de Paris, mais au peuple français tout entier, et elle fit placarder un manifeste collectif qui est fort important, car il constitue en somme le seul document par lequel elle ait essayé d'expliquer sa raison d'être, sa mission et son but. A ce titre, il mérite qu'on s'y arrête. Comme toujours, c'est du pathos, ce sont des promesses menteuses, ce sont des impostures; mais il s'en dégage du moins quelques aveux bons à retenir. Cela débute naturellement par des injures et des calomnies : « Il faut que la responsabilité des deuils, des souffrances et des malheurs dont nous sommes les victimes retombe sur ceux qui, après avoir trahi la France, et livré Paris à l'étranger, poursuivent avec une aveugle

(1) Les treize membres de la commune qui votèrent contre la validation de ces élections tronquées furent : Arthur Arnould, Avrial, Beslay, Clémence, V. Clément, Gerresme, Langevin, Lefrançais, Miot, Rastoul, Vallès, Verdure, Vermorel.

et cruelle obstination la ruine de la capitale, afin d'enterrer, dans les désastres de la république et de la liberté, le double témoignage de leur trahison et de leur crime. » Si l'on se rappelle que pendant la période d'investissement la plupart de ceux qui devaient être membres de la commune et leurs adhérens fabriquaient des bombes portatives, refusaient d'aller au combat, se réservaient contre les vrais soldats de la France qu'ils nommaient les Prussiens de l'intérieur; si l'on se rappelle qu'aux journées du 31 octobre et du 22 janvier ils furent les plus actifs auxiliaires de l'Allemagne, on estimera que les rédacteurs de cette proclamation devaient penser à eux-mêmes, lorsqu'ils prétendaient s'adresser à l'assemblée nationale. Paris se fait humble, il ne veut que l'autonomie de la commune, rien de plus, mais rien de moins. Si une telle rêverie avait été réalisée, c'en était fait de la France, qui dès lors eût été composée de trente-six mille petits états indépendans ayant des finances, une armée, une administration distinctes; ces états minuscules, incapables de vivre par eux-mêmes et sur eux-mêmes, n'auraient été rattachés les uns aux autres que par un lien fédératif toujours facile à briser; c'était la guerre civile en permanence, jusqu'au jour où toutes ces républiques lilliputiennes eussent été forcées de fléchir sous la pression de la plus forte d'entre elles, c'est-à-dire de Paris, du Paris révolutionnaire représenté par sa commune et qui y comptait bien. Les chefs de la révolte ont compris cela; il s'agissait de l'unité française, de l'indivisibilité de la patrie, l'objection était grave; ils y ont répondu par une platonique déclaration qui, en réalité, ne répond à rien : « L'unité politique, telle que la veut Paris, c'est l'association volontaire de toutes les initiatives locales, le concours spontané et libre de toutes les énergies individuelles en vue d'un but commun, le bien-être, la liberté et la sécurité de tous. » Cela ressemble un peu aux consultations du médecin malgré lui; en résumé on a l'air d'avoir voulu créer, pour assurer l'unité de la France, une société en commandite et par actions.

Il y a dans ce fatras rédigé par des hommes n'ayant aucune notion d'économie politique ou d'administration tel passage qui fait horreur, lorsque l'on se reporte par le souvenir aux actes que l'on a commis. Parmi « les droits inhérens à la commune, » on ose citer, « la garantie absolue de la liberté individuelle, de la liberté de conscience et de la liberté du travail : » l'incarcération et le massacre des otages, la fermeture des églises et l'expulsion des prêtres ont répondu à cette déclaration, et en ont prouvé la sincérité. Le besoin de despotisme qui les tourmente, la ferme résolution d'agir révolutionnairement, c'est-à-dire en dehors de l'action des lois consenties, apparaissent à leur insu et malgré les précautions dont

ils s'entourent. L'intervention des citoyens dans les affaires communales doit être permanente; ils ont droit à la libre manifestation de leurs idées, à la libre défense de leurs intérêts; mais « la commune est seule chargée de surveiller et d'assurer le libre et juste exercice du droit de réunion et de publicité, » ce qui équivaut à dire que la commune s'arroge le pouvoir de suspendre le droit de réunion et la liberté de la presse, quand elle le jugera opportun. Elle n'y faillit pas; la manifestation pacifique de la rue de la Paix fut dispersée à coups de fusil, et quand la commune s'écroula, elle avait supprimé tous les journaux. Ce sont là, du reste, les façons d'agir familières aux gens dont le métier consiste à fomenter et à exploiter les révolutions; n'est-ce pas au nom de la liberté que la loi du 21 prairial fut imposée à la convention?

Sans cette proclamation du 16 avril, nous aurions pensé que la journée du 18 mars n'avait été qu'un coup de main heureux mené par la bande de la révolte permanente. Nous nous trompions : « La révolution communale commencée par l'initiative populaire du 18 mars inaugure une ère nouvelle de politique expérimentale, positive, scientifique. C'est la fin du vieux monde gouvernemental et clérical, du militarisme, du fonctionnarisme, de l'exploitation, de l'agiotage, des monopoles, des privilèges auxquels le prolétariat doit son servage, la patrie ses malheurs et ses désastres. » Franchement, nous ne l'aurions jamais cru, car la commune fut précisément une époque où tout le monde était fonctionnaire, où chacun se galonnait et s'empanachait, où tous les membres de tous les comités et de toutes les délégations se considérant comme des êtres privilégiés substituaient leur volonté aux prescriptions des lois, où l'on remplaçait l'agiotage par l'effraction des caisses publiques et particulières, où le prolétariat fut littéralement réduit en esclavage, au plus rude, au plus implacable, à celui du service militaire forcé, sous peine de mort et pour la guerre civile. La guerre civile, la commune ne fut que cela; elle en produisit la plus cruelle explosion que l'on ait vue. Pour ceux qui en vivaient, pour ce troupeau de fédérés auxquels elle servait de prétexte à ne pas travailler, à jouer au soldat, se battre et se griser, elle n'était qu'un but. Mais pour les conspirateurs de la commune, elle était un moyen. Ils espéraient vaguement quelque victoire qui leur assurerait la toute-puissance qu'ils rêvaient, et il est bien probable que, fidèles en cela aux traditions du jacobinisme dont ils s'inspiraient, ils eussent été alors des maîtres sans pitié pour ce prolétariat au nom duquel ils ont prétendu parler. Leur proclamation confuse et flottante au début, tant qu'il n'est question que des réformes à opérer, devient subitement très nette et très ferme lorsqu'il s'agit d'intéresser la France à la révolte, et de lui demander son appui :

« Avertie que Paris en armes possède autant de calme que de bravoure; qu'il soutient l'ordre avec autant d'énergie que d'enthousiasme; qu'il se sacrifie avec autant de raison que d'héroïsme; qu'il ne s'est armé que par dévoûment pour la liberté et la gloire de tous, que la France fasse cesser ce sanglant conflit! C'est à la France à désarmer Versailles par la manifestation de son irrésistible volonté. Appelée à bénéficier de nos conquêtes, qu'elle se déclare solidaire de nos efforts; qu'elle soit aussi notre alliée dans ce combat qui ne peut finir que par le triomphe de l'idée communale ou par la ruine de Paris! » Malgré les émissaires que la commune envoya dans quelques grandes villes, la France resta sourde et regarda avec colère du côté de ces malfaiteurs qui violaient sa volonté librement exprimée aux élections du 8 février. Pour la punir de son dédain, ceux-ci essayèrent de brûler sa capitale; ils y réussirent en partie et s'en enorgueillissent.

Le *Père Duchêne* approuva la proclamation; cependant il n'était pas satisfait: « On vend maintenant un tas de sales vins qu'on fait payer neuf sous la chopine! si ce n'est pas honteux! ça rappelle les plus mauvais jours de notre histoire! » Il estime en outre qu'il y a un point qui n'est pas net et qui mérite d'être éclairci; c'est celui des arrestations; il en faut, mais « plus nombreuses que ça! » — Un peu plus tard, 6 floréal an 79, il déclare que : « Fouquier-Tinville lui chatouille les pieds le soir au moment où il va faire un somme. » Néanmoins le manifeste de la commune lui plaît et il essaie de le comparer à la déclaration des droits de l'homme. Le peuple de Paris fut moins indulgent que Vermesch; il lut cet exposé de principes, leva les épaules et passa. Comment s'arrêter à des billevesées pareilles, en présence des actes d'arbitraire et de violence qui étaient la flagrante contradiction des paroles : paix, liberté, travail; à quoi bon ces grands mots qui ne trompaient personne, lorsque les combats sous Paris ne cessaient pas, lorsque le bruit de l'artillerie tonnait jour et nuit autour de la ville désespérée, lorsque nul ne pouvait douter des projets sinistres que l'on se réservait d'exécuter à la dernière heure, lorsque Parisel, chef de la délégation scientifique, réclamait partout du pétrole?

La commune semblait du reste prendre soin de se déconsidérer elle-même, à force de niaise crédulité ou de mauvaise foi. Tout à coup on apprend par les journaux que dans les sous-sols de l'Hôtel de Ville on a découvert un caveau, sur les murs duquel on reconnaît les empreintes d'une main sanglante. Quelle victime a succombé là, dans le silence et l'obscurité? quel a été le meurtrier? M. Haussmann, M. Henri Chevreau, M. Jules Favre ou le général Trochu? Tous les quatre peut-être. On réclame une enquête, il faut que le jour se fasse sur cette ténébreuse histoire. Quelle femme a péri dans

ce cachot, car ce ne peut être qu'une femme, bien plus, une jeune fille, une fille du peuple, innocente, vertueuse, un visage de vierge, un regard d'ange, blonde, frêle, appelant sa mère; là même, sous cette voûte sombre, elle a été immolée après avoir assouvi la brutale passion de ses bourreaux. L'enquête fut ouverte, c'est à ne pas le croire. On désigna des experts qui firent l'analyse chimique du sang dont la muraille était tachée. Le *Journal officiel* de la commune daigna rassurer la population : « L'expertise a démontré que ce sang était tout simplement du sang de porc et de veau; mais ce qu'il y a de particulièrement curieux, c'est que, d'après les constatations légales, ces traces ne remonteraient pas au delà du mois de janvier dernier. D'où il résulte qu'à l'époque où la canaille de Belleville mourait de faim, on tuait le veau gras pour ces messieurs du 4 septembre. » C'était une déconvenue; beaucoup de braves fédérés s'imaginèrent qu'on avait voulu les tromper, et que le gouvernement de l'Hôtel de Ville trahissait. Ils eurent cependant lieu de croire encore à la pureté des opinions des membres de la commune en lisant dans le même numéro (20 avril) du *Journal officiel* l'entrefilet suivant qui est donné sous la rubrique du *Reynold's Weekly :* « C'est avec une joie sincère que nous annonçons que l'enfant nouveau-né du prince et de la princesse de Galles est mort quelques heures après sa naissance, et qu'ainsi la classe ouvrière n'aura pas à entretenir un mendiant de plus. » Le *Journal officiel* était alors rédigé par Charles Longuet, qui, le 13 mai, se retira devant Vésinier. On ne gagna pas, on ne perdit pas au change. Cette feuille reste une officine de mensonges et de vilenies; elle était vraiment l'organe du gouvernement de la commune.

IV. — LES COMPÉTITEURS.

Ce gouvernement, tout en restant composé des mêmes hommes, avait jugé à propos de changer sa constitution intérieure après les élections complémentaires du 16 avril; sous prétexte de faire place aux nouveaux venus, on modifia les moteurs de la machine sous la pression de laquelle Paris étouffait. Il faut reconnaître que le système des commissions était déplorable. S'agitant dans des attributions mal définies, elles empiétaient volontiers les unes sur les autres, les conflits étaient permanens, dégénéraient en querelles, et il était rare qu'une séance se passât sans échange de gros mots. En outre la responsabilité éparse sur les membres d'une même commission était diffuse, l'autorité était trop divisée, et comme tout le monde commandait, il était naturel que personne ne voulût obéir.

Ce fut dans la séance du 20 avril, sous la présidence du citoyen Viard, qui, de son métier, était vernisseur, que la commune procéda à ce qu'elle nommait elle-même une réorganisation radicale. Aux commissions on substitua les délégations sur la proposition de Paschal Grousset; un délégué doit être nommé près de chacun des grands services publics; en d'autres termes, chaque ministère sera pourvu d'un ministre, mesure singulière pour des hommes qui voulaient si résolument rompre avec le passé et les erremens du vieux monde gouvernemental. « Le délégué a tous les pouvoirs nécessaires pour prendre seul et sous sa responsabilité les mesures exigées par la situation. » Adopté à l'unanimité moins quatre voix. Sur la motion d'Amouroux, il est décidé que : « Le délégué responsable pourra être révoqué par la commune sur la demande de la commission qui devra fournir les pièces à l'appui. » La commission exécutive doit disparaître : par qui sera-t-elle remplacée? Discussion grosse d'orage, car c'est là que gît le pouvoir, et chacun veut s'en emparer. Raoul Rigault, Vermorel, Jourde, Vallès, Viard, Arthur Arnould parlent et ne parviennent pas à s'entendre. Le pontife du jacobinisme, Delescluze, se lève; on l'écoute et on adopte son projet. Le pouvoir exécutif est confié à titre provisoire aux délégués des neuf commissions. — Les délégués se réuniront chaque soir et prendront leur décision en commun, à la majorité des voix. — Chaque jour ils rendront compte, en comité secret, à la commune, des mesures arrêtées, discutées ou projetées; la commune décidera. — Adopté par 47 voix contre 4. Donc ministres, conseil des ministres, rapport des ministres au souverain qui décide en dernier ressort. Pour en arriver à une telle innovation, ce n'était vraiment pas la peine de faire tuer tant de monde et de ruiner Paris. A la majorité des voix, sur cinquante-trois votans, on nomme à la guerre, Cluseret, — aux finances, Jourde, — aux subsistances, Viard, — aux relations extérieures, Paschal Grousset, — à l'enseignement, Vaillant, — à la justice, Protot, — à la sûreté générale, Raoul Rigault, — au travail et à l'échange, Frankel, — aux services publics, Andrieu.

C'était une organisation trop simple pour des hommes que leur ignorance rendait soupçonneux et auxquels leur vanité inspirait non pas l'amour, mais la frénésie du pouvoir. Dès le lendemain, dès le 21 avril, la nouvelle combinaison est si profondément remaniée qu'elle s'écroule. Rastoul et Billioray sont les porte-paroles; d'après le projet qu'ils font valoir, les commissions sont rétablies avec des droits d'investigation presque illimités. Il est inutile de répéter toutes les sornettes qui furent gravement débitées; le résultat fut que le pouvoir des délégués se trouva tout simplement

annihilé. Les anciennes commissions deviennent commissions de surveillance et peuvent à toute heure vérifier les actes du délégué. Elles en font chaque jour un rapport à la commune. De plus une commission supérieure de contrôle doit examiner les actes de la commission des délégués et en rendre compte à la commune. Ainsi chaque commission surveille son délégué spécial; elle correspond avec une commission générale qui surveille la commission des délégués et communique avec l'assemblée communale. Ce système paraît si excellent que le chapelier Amouroux ne peut retenir une exclamation : « On ne décrète pas le droit, on l'applique! » On croit ainsi établir une série de contrôles et l'on ne réussit à créer qu'une confusion d'autorités qui se contrecarrent et constituent une diversité de despotismes tracassiers, jaloux les uns des autres, dénonciateurs et méchans. C'est de ce moment que les haines éclatent au sein de la commune, que les partis se divisent et que l'on se menace mutuellement de se « coller au mur. » Il faut voir comment ils se traitent entre eux; jamais catéchisme poissard ne fournit de telles épithètes : Félix Pyat attaque Vermorel et lui reproche d'avoir été un agent secret de Napoléon III; Vermorel riposte; il dit crûment à Pyat qu'il n'est qu'un lâche et que tout son mérite consiste à avoir fait à Londres du régicide en chambre. Vermesch juge les coups, gourmande les deux adversaires dans le *Père Duchêne* et leur dit proprement : « Vous tombez dans la mélasse. » Il vomit sur tout le monde, ce Vermesch. Lefrançais perd patience et l'invite à venir avec lui faire un tour aux avant-postes du côté de la porte Maillot; Vermesch n'a garde de répondre à cette proposition, qui ne convenait point à ses habitudes sédentaires; Lefrançais triomphe et accable d'injures Vermesch, qui ne s'en soucie guère. Vésinier et Rochefort se prennent aux cheveux et se crachent quelques vérités au visage. Vésinier perd la tête sous les coups de fouet de son interlocuteur et, ne sachant plus que dire, il ramasse l'insulte familière aux gens de son espèce. Il a la niaiserie d'accuser Rochefort d'avoir, sous l'empire, émargé à la préfecture de police. C'était ne pas mettre les rieurs de son côté. Rochefort s'en tira avec esprit, ce qui lui était facile : « Qui donc, dit-il, a pu révéler au gracieux Vésinier ce terrible secret que je croyais si bien gardé? Moi qui n'ai fait paraître la *Lanterne* que pour détourner les soupçons. » Tous ces héros de barricades sont du reste coutumiers de telles polémiques. Qui ne se souvient de la façon dont Rochefort a houspillé Millière dans les derniers mois du second empire? A propos d'une souscription peu importante, mais que l'on ne retrouvait pas, Rochefort écrivait à Millière, dans la *Marseillaise* du 12 juillet 1870 : « J'apprends à l'instant votre refus de rendre l'argent déposé en votre nom. Ceci clôt toute discussion. Vous êtes un lâche et un vo-

leur, et je ne puis que m'applaudir d'être à jamais séparé de l'individu qui a laissé disparaître 16,500 francs de la caisse. Vous voyez que la rédaction avait raison quand elle m'assurait que vous étiez une affreuse canaille. »

D'après les confidences que l'on ne craignait pas de faire au public, on peut se figurer ce que durent être certaines séances de la commune, certains conciliabules des commissions. Vermorel, vers qui il est impossible de ne pas regarder avec commisération, disait : « Le dégoût me prend au milieu de tant de sottise, de tant de prétention, de tant de lâcheté; nous n'avons que des imbéciles, des fripons ou des traîtres, instrumens vils et ridicules; rien que des personnalités grotesques ou monstrueuses. » Oui, ce n'était que cela, et c'est pourquoi il n'en pouvait sortir que la commune. Elle avait été frappée d'incohérence le jour même où elle avait pris le pouvoir; elle ne faisait rien parce qu'elle ne savait rien faire; elle ne parvenait à résoudre aucune question parce qu'elle en était absolument incapable. Elle sentait son impuissance et, comme toujours, en accusait les menées réactionnaires; elle accusait les chouans et les cléricaux, comme jadis on avait invariablement accusé Pitt et Cobourg. Ce fut Pourille, dit Blanchet, qui le 22 avril, pendant que Varlin présidait, se chargea d'expliquer pourquoi la commune voyait s'éloigner d'elle la majeure partie de la population. « Nous n'employons pas les moyens révolutionnaires; parlons moins, agissons plus; moins de décrets, plus d'exécution. Où en est le décret sur le jury d'accusation? et la loi sur les réfractaires, non appliquée, et la colonne Vendôme, qui n'est pas encore abattue; la commune n'est pas révolutionnaire. » Le président Varlin eut de l'esprit; il interrompit l'orateur en disant : « Ceux qui crient le plus fort ne sont pas ceux qui font le plus. » Ce mot put frapper lourdement Blanchet-Pourille, qui sous l'empire avait été employé à la police de Lyon. Delescluze, dans les récriminations de Blanchet, vit une accusation portée contre l'ancienne commission exécutive dont il avait fait partie, il se leva pour la défendre; sa parole est amère; l'homme qui au 31 octobre disait avec désespoir : « C'est un 4 septembre manqué, » ne devait point pardonner à ceux qui l'avaient momentanément relégué à un rang inférieur, et il attribue cette demi-chute à « une rancune personnelle. » Il indique clairement du reste le mal dont la commune souffre et souffrira jusqu'à l'heure suprême : « S'il y a quelques discordes, n'est-ce point pour cette question de galons qui divise certains chefs? Il y a des tiraillemens à cause des jalousies et des compétitions. C'est l'élément militaire qui domine, et c'est l'élément civil qui devrait dominer toujours. » On sent là, dans ces derniers mots, la tradition jacobine qui s'affirme; c'est elle qui l'emportera à la fin, et la stratégie de la commune ne

sera plus qu'une série de reculades et de cruautés. Ce fut dans cette même séance qu'emporté par son ressentiment, Delescluze a prononcé des paroles auxquelles sa mort a donné une sorte de consécration prophétique : « Croyez-vous donc, dit-il, que tout le monde approuve ce qui se fait ici? Eh bien, il y a des membres qui sont restés, et qui resteront jusqu'à la fin, malgré les insultes qu'on nous prodigue, et si nous ne triomphons pas, ils ne seront pas les derniers à se faire tuer soit aux remparts, soit ailleurs. » Ceci s'adressait à Félix Pyat, que l'on ne put retrouver parmi les morts.

La séance du 23 avril fut importante et provoqua une sorte de révolution de palais qui eut des conséquences graves, car elle entraîna Raoul Rigault à donner sa démission de délégué à la sûreté générale. Voulut-on éloigner Rigault de la préfecture de police qu'il gardait jalousement, et où il menait une existence scandaleuse? Voulut-on lui faire comprendre qu'il n'avait pas le droit d'interdire l'entrée des prisons et la visite des prisonniers aux membres de la commune? Je ne sais. Jules Vallès, qui, comme presque tous les écrivains, était bien plus violent dans ses paroles que dans ses actes, qui, appartenant à la minorité de la commune, penchait vers les idées socialistes, et ne subissait qu'avec peine la brutalité préconçue des jacobins et des hébertistes, Vallès proposa de reconnaître aux membres de la commune le droit de « visiter les prisons et tous les établissemens publics. » La motion fut adoptée à l'unanimité. Raoul Rigault était absent. Le lendemain 24 il accourut; il demanda avec hauteur à la commune de revenir sur le vote de la veille « au moins en ce qui concernait les individus au secret. » La commune se divise immédiatement en deux camps opposés. D'un côté, ceux qui veulent à tout prix maintenir ce qu'ils appellent les principes, — de l'autre ceux qui, n'ayant égard qu'aux circonstances, font abstraction desdits principes et ne tiennent compte que des nécessités du moment. La lutte fut ardente et comme toujours très confuse. Jourde, Amouroux, Billioray, Parisel, Vermorel, sont partisans de toutes les libertés, mais actuellement elles doivent être ajournées; il faut d'abord vaincre la réaction, ensuite on abolira le secret, mais en attendant il n'est que prudent de le maintenir. — Arthur Arnould, ordinairement si obscur et nuageux, est, cette fois, très précis. On a proclamé des principes, on a le devoir de les appliquer quand même : « Il y a quelque chose de bien fâcheux, dit-il; c'est, quand on a tenu un drapeau toute sa vie, de changer la couleur de ce drapeau quand on arrive au pouvoir. Il en est toujours de même, dit-on, dans le public. Eh bien! nous, républicains démocrates-socialistes, nous ne devons pas nous servir de moyens dont se servaient les despotes. » Dans toute cette dis-

cussion, Arthur Arnould fait preuve d'un esprit peu politique, mais animé d'intentions excellentes. L'ordre du jour pur et simple, proposé par Vallès, est adopté par vingt-quatre voix contre dix-sept. Immédiatement Raoul Rigault donne sa démission de délégué à la sûreté générale. Il est imité par Théophile Ferré. Deux jours après, Raoul Rigault était nommé procureur général de la commune; s'il n'était plus le gardien des prisons, il en devenait le pourvoyeur, et c'est là une fonction qu'il sut accomplir en conscience.

On avait eu beau substituer les délégués aux commissions, la commission supérieure à la commission exécutive, remplacer Bergeret emprisonné par Cluseret qu'on allait emprisonner, les choses n'en allaient pas mieux. La commune craquait de toutes parts; le vaisseau symbolique qui porte Paris ressemblait au radeau de la *Méduse*. Les administrations municipales ou ministérielles étaient tombées plus qu'en décomposition; les opérations militaires, malgré les dépêches menteuses qui en rendaient compte, n'étaient qu'une suite non interrompue de défaites. La ville devenait déserte; seules, les prisons étaient pleines. Ce n'est plus une révolution, c'est un chaos. Un homme de génie ne s'y pourrait reconnaître et, selon le mot de Vermorel, il n'y a que des imbéciles, des fripons et des traîtres. Les yeux les moins clairvoyans sont frappés de ce désarroi, et le comité central de la fédération de la garde nationale, qui n'a cessé de fonctionner malgré son apparente abdication, qui, bien souvent, a neutralisé l'action de la commune, qui, lui aussi et de son autorité privée, surveille les délégués, se glisse partout, écoute aux portes et rêve de rentrer en maître dans l'Hôtel de Ville, le comité central s'émeut. La dernière fois qu'il a parlé au public c'est le 6 avril, et ce qu'il lui a dit ne doit pas être oublié : « Le comité central a la confiance que l'héroïque population parisienne va s'immortaliser et régénérer le monde! » L'héroïque population parisienne ne se battait pas mal, buvait outre mesure, s'immortalisait fort peu, et ne régénérait rien du tout. Le comité central s'en apercevait; avec un peu de jugement, il aurait pu le prévoir. Loin de croire comme Delescluze que l'élément militaire paralysait l'élément civil, il estime le contraire, car il représentait la garde nationale fédérée, c'est-à-dire l'armée de la révolution, armée formidable, admirablement outillée, que des circonstances exceptionnelles avaient formée, qu'on ne retrouverait peut-être jamais en telle force, et qui cependant fondait avec une rapidité extraordinaire. Vers le 25 avril, au moment où la commune est sur le point de se disloquer encore pour essayer de se concréter bientôt dans un comité de salut public, le comité central intervient. C'est à ce moment qu'il faut, je crois, placer cette pièce non datée

qui indique clairement combien l'esprit des meneurs est troublé, combien les cœurs défaillent, combien d'espérances impies se sont envolées : « Aux membres de la commune. Le découragement le plus grand règne dans la garde nationale. Une colère sourde s'amasse dans les cœurs. Les chefs, Dombrowski, Okolowicz, etc., sont désolés et presque sans hommes. Pour eux la position n'est plus tenable si des mesures énergiques et immédiates ne sont prises. Il faut arrêter Cluseret, nommer Dombrowski commandant en chef, constituer tous les militaires en conseil de guerre, délibérant sous les yeux d'un commissaire de la commune. Il faut des organisateurs civils responsables du contrôle et cela vite, vite, vite, ou tout est perdu. Pour le comité central et sur délégation : E. Tournois, Boisson, A. Bonnet, Houzelot, Marceau, Laroque. » Le principe révolutionnaire, celui-là même qui a perdu toute révolution, se montre là dans sa niaise simplicité : mettre les chefs d'armée en présence d'une assemblée, — commission ou comité, — qui discute les opérations militaires, brise toute initiative individuelle, impose des opinions collectives, c'est-à-dire médiocres, émoussées par les concessions réciproques, et délibère au lieu d'agir. Par cette remontrance adressée à l'Hôtel de Ville, le comité central croyait peut-être changer la marche des choses, il ne faisait, au contraire, que la continuer, que l'accentuer; seulement il substituait son action « militaire » à celle de la commune et ne laissait à celle-ci qu'une organisation civile diminuée par la responsabilité même du contrôle. La commune vit sans doute le piège, et ne répondit pas. La commune, le comité central, la fédération révoltée, tout ce monde étrange qui prenait ses vociférations pour des idées et la cruauté pour du courage, ne s'apercevait pas qu'il mourait d'une maladie à double caractère : d'un côté absence radicale d'initiative, de l'autre manque complet de discipline.

Dans les conseils que le comité central faisait parvenir à la commune, celle-ci n'en retint qu'un seul qu'elle suivit; elle fit arrêter Cluseret, son délégué à la guerre, le chef des opérations militaires qui avaient bien mal réussi. Cluseret n'avait point été tendre pour ses prédécesseurs. Il avait traité Eudes, Duval, Bergeret de « jeunes gens » et avait déclaré, à propos du mouvement tenté le 3 avril sur Versailles, qu'ils « ignoraient le premier mot de ce qu'ils allaient faire. » C'est sur sa demande motivée que Bergeret avait été arrêté et incarcéré à Mazas. La lettre que Cluseret écrivit à la commune contient quelques passages qu'il est bon de citer, car il n'est pas malséant de prouver que ces hommes se sont jugés plus sévèrement que bien souvent nous ne les avons jugés nous-mêmes. Cluseret accuse Bergeret d'avoir déployé un luxe antirépublicain, d'avoir

fait étalage d'un état-major ridicule, d'avoir voulu jouer à l'aristocrate militaire... « d'avoir mis son ambition personnelle au-dessus du devoir et du bien public. » Il demande que Bergeret soit maintenu en état d'arrestation jusqu'à la fin des hostilités, parce que « sa présence parmi les gardes nationaux serait un objet de trouble, vu le caractère présomptueux, intrigant et personnel dudit citoyen. » On dit qu'à Mazas Bergeret écrivit sur le mur de sa cellule : « A bientôt, Cluseret, je t'attends ici. » Cluseret, emprisonné, fut remplacé par Rossel, et ce remplacement concordait avec la nouvelle révolution que la commune accomplissait. Elle laissait les délégués à leur poste, supprimait les commissions, et, sous le titre de comité de salut public, créait une dictature composée de cinq personnes. Cette mesure d'une insurrection *in extremis* fut vivement et vainement combattue dans de longues discussions que j'ai déjà résumées ailleurs (1). Cette fois la scission était définitive; les deux partis qui se partageaient la commune étaient face à face, comme deux frères ennemis se haïssant et cherchant à se supplanter. Ils ne se réuniront qu'à l'heure du dernier combat, lorsqu'il s'agira de mettre à exécution le programme formulé depuis tant d'années : « Paris sera à nous ou Paris ne sera plus! » Mais jusque-là les deux groupes se côtoient et s'observent sans se mêler; d'une part les socialistes, qui se croient intelligens parce qu'ils rêvent tout éveillés; de l'autre les jacobins, qui se croient énergiques parce qu'ils se savent prêts à toutes les violences.

Pendant que la commune entrait déjà en agonie, elle recevait de quelques étrangers des encouragemens qui la chatouillaient au plus vif de son amour-propre et qui lui faisaient peut-être espérer qu'un jour elle serait reconnue comme gouvernement régulier. Un député de Leipzig, socialiste de profession, M. Bebel, était monté à la tribune du *Reichstag* de Berlin et avait fait l'éloge de la commune de Paris; on avait laissé passer ses paroles sans protestations, car il est certains goûts dont il ne faut pas disputer; mais l'hilarité devint générale et presque insultante, lorsque l'on entendit l'orateur s'écrier : « On accuse la commune de pousser à la guerre civile; c'est une calomnie, car la modération a toujours été de son côté. » L'Hôtel de Ville fut très flatté de cette attestation de bonne conduite qui lui était publiquement décernée sur les bords de la Sprée, là même où sept ans plus tard un régicide devait gravir les degrés de l'échafaud en criant : « Vive la commune! » et il la fit insérer dans les journaux. Il y joignit une adresse qu'une société démocratique de Florence lui avait économiquement expédiée par la poste : « Que

(1) Voyez, dans la *Revue* du 1er juin 1878, *la Banque de France pendant la commune.*

vous soyez victorieux ou vaincus, notre drapeau (le drapeau rouge) n'en restera pas moins le glorieux étendard de l'avenir; nous ou nos fils recueillerons ce sang, et cette terre ensanglantée, nous la jetterons au ciel avec cette exclamation : « Notre jour viendra! » — La voix alors isolée de Bebel, les phrases prétentieuses de quelques Florentins répondirent seules à cette invitation à la république universelle que le comité central et la commune avaient lancée du haut du perron de l'Hôtel de Ville. C'était peu de chose, et le délégué aux relations extérieures n'eut point d'ambassadeurs extraordinaires à envoyer vers les peuples alliés. La commune devait rester un fait particulier, une sorte d'accès d'envie furieuse que toutes les nations contemplaient avec horreur et que la France supporta avec désespoir.

Si la commune qui, dès l'heure de sa naissance, s'était résolument mise au ban de la civilisation par l'assassinat du général Lecomte et de Clément Thomas, n'eut aucune action diplomatique à entamer, il se trouva des gens de volonté irréprochable que leur ardent désir de la paix poussa vers une négociation dont le résultat était bien incertain. Quelques hommes de bien, d'opinions profondément libérales, désolés de voir l'état convulsif dans lequel Paris se débattait, affligés de cette guerre qui ressemblait à une lutte de gladiateurs, offerte par des vaincus à l'Allemagne victorieuse, blâmant les exigences des deux adversaires, voulurent apaiser les esprits, prêcher la conciliation, obtenir de part et d'autre quelques concessions et fermer cette plaie vive par où le sang de la France menaçait de s'écouler. Mus par une pensée généreuse dont il convient de leur garder une sincère reconnaissance, ils voulurent servir d'intermédiaires entre Paris et Versailles, entre l'Hôtel de Ville et l'assemblée nationale. De chaque côté ils se brisèrent contre d'invincibles résistances. La commune ne voulait déposer les armes qu'après avoir obtenu tout ce qu'elle réclamait; M. Thiers, président de la république, chef du pouvoir exécutif, parlant au nom de la représentation légale du pays, ne voulait rien accorder avant que l'insurrection ne se fût soumise et n'eût ouvert les portes de Paris. On eut beau invoquer la raison, le patriotisme, le sentiment, tout fut inutile, et le duel impie continua. Plusieurs interventions spontanées se produisirent, qui toutes demeurèrent stériles; la plus importante fut celle que l'on nomma alors la manifestation des francs-maçons; elle se fit en grand apparat et avec une pompe un peu théâtrale; elle étonna les Parisiens, et elle fut, je crois, la seule dont la commune accepta franchement le concours. A ce titre, elle ne doit pas échapper à notre récit, et nous en parlerons bientôt.

MAXIME DU CAMP.

LA

MARINE DE L'AVENIR

ET

LA MARINE DES ANCIENS

VI[1].

LA BATAILLE DES ARGINUSES.

I

« Belle et brillante Athènes, au front couronné de violettes, » le jour où tu vis repartir Alcibiade avec une armée de quinze cents hoplites, avec cent cinquante chevaux, avec cent trières, tu te promis sans doute de nouveaux triomphes : la république venait de faire un suprême effort et de le faire au moment même où Lacédémone lassée se montrait disposée à demander la paix. Quelle ne fut donc pas ta surprise, quand, au début de l'année suivante, tu appris que ta flotte venait d'être battue ! Dans une seule journée, tu avais perdu vingt-deux vaisseaux ! L'ami de Tissapherne aurait-il vendu l'armée qu'on lui a confiée ? Ce soupçon peu à peu grossit ; les détails transmis de Samos le changent en certitude, — la certitude des masses. — On sait si les masses, quand il s'agit de croire quelque fait monstrueux, ont jamais eu l'habitude d'hésiter. Que s'était-il

(1) Voyez la *Revue* du 1er août et du 15 décembre 1878, du 1er février, du 15 mars et du 1er mai 1879.

donc passé en Asie? Reprenons les choses au point où nous les avons laissées, c'est-à-dire au moment où Alcibiade, vainqueur dans le Bosphore comme dans la Propontide et dans l'Hellespont, se disposait à faire route pour Athènes.

Le roi des Perses, à chaque nouveau succès d'Alcibiade, n'en a que mieux compris la nécessité de resserrer son alliance avec les Lacédémoniens. La politique oscillante de Tissapherne a décidément le dessous; c'est l'intervention franche et loyale de Pharnabaze qui prévaut. Darius envoie à Sardes le second de ses fils, le plus vaillant : Cyrus. De Sardes le prince se rend à Éphèse. Il y trouve Lysandre récemment arrivé de Lacédémone, Lysandre déjà renommé pour sa rare valeur et surtout pour sa connaissance exceptionnelle du métier de la mer. Les rivages de l'Asie n'avaient pas eu souvent le spectacle d'une telle activité. Rhodes, Cos, Milet, Chio ont été mises à contribution; soixante-dix trières sont rassemblées sur la rade d'Éphèse; mais il faut de l'argent pour solder les équipages. « De l'argent! j'en apporte! répond Cyrus. Voici pour commencer un à-compte de 500 talens. Cette somme ne suffit-elle pas? J'aurai recours aux fonds que mon père m'a confiés. Si ce n'est point assez, je ferai fondre le trône sur lequel vous me voyez assis. » Tissapherne n'offrait que son *triclinium*. La solde fixée par ce satrape, d'après le conseil d'Alcibiade, était de 45 centimes; Cyrus la porte de son propre mouvement à 60. Les Athéniens n'ont qu'à bien garder leurs chiourmes, l'appât d'un pareil salaire amènera plus d'un déserteur à Lysandre. L'accord de Lacédémone et de Sardes est donc plus assuré que jamais. Ce n'est pas un simple satrape qui parle, c'est un prince du sang, un *Caranos*, investi pour tous les *bas pays*, dans toute l'étendue des provinces maritimes, de l'autorité souveraine. Le roi des Perses a pris la flotte du Péloponèse à bail. Aux termes du traité conclu entre Tissapherne et Astyochos, la dépense supportée mensuellement par le roi ne devait pas dépasser trois mille francs par trière; Cyrus en promet quatre mille et Darius ratifie cette libéralité. Peut-on payer trop cher la satisfaction de voir les Grecs se déchirer entre eux? Tous ces despotes orientaux ont beau être astucieux, je les trouve singulièrement enclins à l'imprudence. Quand on est aussi riche et aussi mal défendu par son organisation militaire, il n'est vraiment pas sage de faire parade de l'or qu'on possède. Ne court-on pas le risque d'allumer la cupidité des pauvretés avides dont on se procure pour un instant le concours? Les malandrins de Sparte ne tarderont pas à sonder les chemins d'Ecbatane; dix-huit siècles plus tard, vous verrez les preux de l'Occident, soumis à des tentations semblables, se ruer sur les routes qui conduisent à Calicut, à Tenochtitlan ou à Quito.

Cyrus cependant n'a pas fait un si mauvais marché qu'on serait porté au premier abord à le croire. Une trière armée de deux cents hommes pour 4,000 francs par mois! Jamais Gênes ou Venise n'ont fourni de galères à ce prix, et l'or, au moyen âge, avait, si je ne me trompe, une tout autre valeur qu'au temps d'Alcibiade, de Lysandre et de Darius II. Mais à quel taux, m'objecterez-vous peut-être, Guillaume-Pierre de Mar louait-il donc à Philippe le Bel, en l'année 1294 de notre ère, les services de ses compagnons? A un taux beaucoup moins élevé, je le confesse : 360 livres tournois par mois pour chaque galée. Seulement Guillaume de Mar ne fournissait que les équipages : cent soixante hommes par navire. « Nous armerons au roi, disait-il, trente de ses galées de Provence. » Il n'avait à sa charge que « les gages et les viandes desdits hommes; » c'était au monarque qu'il appartenait de construire les navires, de les équiper et de « les garnir d'armures. » Quand le nolis devait tout comprendre, — coque, agrès, armement, archers et mariniers, — le loyer mensuel de la galée s'élevait à la somme de 900 florins d'or. A ce taux, « Ayton Dorea de Gennes, » en l'an 1337, « promit servir le roy de France pour sa guerre à autant de galées comme le roy voudrait. » Si le florin d'or, comme je le présume, valait à cette époque 13 francs 48 centimes, Cyrus entrait dans la querelle d'Athènes et de Sparte à bien moindres frais que Philippe de Valois dans celle de l'Écosse et de l'Angleterre. Pour la somme de 12,000 francs environ, ce n'est pas une galée que les Spartiates auraient mise en mer; le prince eût pu en exiger trois. Considérons d'un autre côté Guillaume de Mar et Lysandre. Il faut 4,000 francs à Lysandre pour la solde d'un seul équipage; Guillaume de Mar n'en réclame que 360, et encore se contentera-t-il « de la moitié de tout ce qu'il pourra gagner sur mer et sur la terre des ennemis, sauf villes, châteaux et forteresses. » Où veux-je en venir? me demandera-t-on. Quelle conclusion arriverai-je à tirer de tous ces rapprochemens? Je vais, sans vouloir insister davantage, vous le dire : il me semble qu'on est en droit de conclure des conditions si différentes auxquelles on obtenait, vers la fin du moyen âge et pendant les dernières années du ve siècle avant notre ère, « des galées et des compagnons, » qu'au moyen âge la construction et l'équipement du navire constituaient la principale dépense, que chez les Grecs, au contraire, la trière comptait pour peu de chose. On la construisait en quelques jours; on la munissait d'agrès sans avoir besoin de faire une bien grande saignée au trésor, car Polybe, dont je ne crois pas, il est vrai, un traître mot, prétend que les cheveux des dames de Carthage suffirent, vers la fin de la troisième guerre punique, pour gréer une flotte. La solde en revanche mettait à une rude épreuve les finances

de l'état. Plus de ces pauvres diables qu'on enrôlait au prix de deux francs vingt-cinq centimes par mois! Les thètes et les métèques se seraient refusés à manier l'aviron, si on leur eût offert une paie inférieure à 13 francs 50 centimes. Brasidas et Pharnabaze avaient donc raison, lorsqu'ils s'écriaient : « Ne vous inquiétez pas des planches! » — Nos planches, à nous, coûtent 14 millions; qu'on veuille bien nous permettre de les ménager! Aussi n'aurai-je de cesse que je n'aie fait prévaloir la pensée de compléter ces colosses par l'adjonction d'un menu fretin qu'on puisse exposer sans tant de scrupule. Le fond de tout mon travail est là.

« Chez Alcibiade, dit Plutarque, ce qui choquait le plus, c'était l'insolence et le luxe joints à la présomption ; dans Lysandre, c'était la dureté du caractère. » Cette rudesse impérieuse ne s'amollissait que devant les princes et devant les satrapes. « La Grèce, ajoute le précepteur de l'empereur Adrien, n'eût pas mieux supporté deux Lysandres que deux Alcibiades. » C'est pour cela peut-être que, ne pouvant opposer à l'Alcibiade d'Athènes un Lacédémonien qui eût autant de souplesse dans l'esprit, autant de charme insinuant dans les manières, il n'était pas sans avantage de le mettre aux prises avec un Lysandre. Ces deux natures félines ne portaient pas le même masque; elles n'en étaient pas moins faites pour se mesurer en champ clos. La grande supériorité de Lysandre sur son adversaire, dans le conflit qui allait s'engager, c'est que la question de solde ne le préoccupait plus; Alcibiade, au contraire, voyait toutes ses opérations entravées par cette difficulté constamment renaissante. Il lui fallait sans cesse songer à battre monnaie avec ses vaisseaux, disséminer sa flotte, se promener d'île en île et laisser souvent, pour courir à la recherche de quelque chétif tribut, ses plus belles victoires inachevées. Lysandre, au moment où Alcibiade quittait le Pirée pour ouvrir la campagne de l'année 407, n'avait plus seulement soixante-dix vaisseaux; il en possédait quatre-vingt-dix. Cette flotte, tirée à terre, se radoubait à loisir sur la plage d'Éphèse; les équipages se reposaient dans leur camp, enveloppé, selon la coutume, de palissades, lorsqu'un incident imprévu vint rompre la trêve qu'imposait encore aux deux partis la saison.

Les Athéniens avaient rétabli leur domination à Byzance; l'Hellespont, d'une extrémité à l'autre et sur ses deux rives, reconnaissait de nouveau leurs lois. Il fallait maintenant s'occuper de raffermir les villes maritimes de l'Ionie et de la Carie dans les sentimens qui les inclinèrent, dès le jour de leur fondation, à chercher contre l'oppression des Perses l'appui des flottes athéniennes. Thrasybule vint de l'Hellespont mouiller devant Phocée; Alcibiade s'établit à Notium, près de Colophon, à portée d'Éphèse. Lysandre, à cette

nouvelle, fait descendre ses vaisseaux du rivage. Quel est l'amiral de nos jours qui, se trouvant mouillé à quelques lieues à peine de la flotte ennemie, d'une flotte formidable tout au moins par le nombre, voudrait laisser à un de ses lieutenans le soin de tenir cette flotte en échec, s'en irait procéder au loin à quelque opération de détail, emmenant avec lui les meilleurs de ses vaisseaux, et croirait que, pour n'avoir rien à craindre des suites de son absence, il lui suffira d'enjoindre à qui le remplace « la plus complète immobilité jusqu'à son retour? » Telle est pourtant l'inqualifiable imprudence que commet Alcibiade. Il part de Notium avec une escadre de choix et s'en va prêter assistance à Thrasybule qui fortifiait Phocée, aux habitans de Clazomène récemment pillés par quelques bannis. Quand il revient jeter l'ancre, de l'entrée du golfe de Smyrne au fond du golfe de Scalanova, sa flotte a subi un échec dont le retentissement se prolonge dans tout l'Archipel et va porter le doute et le soupçon jusqu'au cœur d'Athènes.

Ce fut, paraît-il, à Antiochus, le pilote-major de cette flotte, « bon pilote, dit Plutarque, mais esprit lourd et sans intelligence, » qu'Alcibiade, lorsqu'il se porta vers le nord, remit le commandement. Xénophon ne parle pas avec cette sévérité d'Antiochus, et Diodore de Sicile ne nous montre le pilote d'Alcibiade que sous les traits d'un homme entreprenant sans doute, mais digne à tous égards de la confiance qu'il avait inspirée. Je suis loin de croire, pour ma part, que le chef temporaire de la flotte de Notium ait enfreint ses ordres, le jour où, avec deux vaisseaux, il alla reconnaître la flotte de Lysandre. « S'il eût brûlé du désir de faire quelque action d'éclat, » comme Diodore l'en accuse, ce n'est pas avec deux vaisseaux qu'il eût pris la mer, c'est avec toute la flotte. Serait-il vrai d'ailleurs que cet Antiochus ait été saisi d'un soudain accès de démence, qu'il soit venu défiler insolemment devant les proues des vaisseaux ennemis, « faisant mille folies, jetant au vent mille insultes ridicules, » la responsabilité d'Alcibiade ne s'en trouverait pas pour cela sérieusement atténuée. « Gouverner c'est choisir, » et, quand on choisit un fou pour lui confier la garde de ce qu'on devrait surveiller soi-même, on demeure responsable des conséquences. Lysandre a été provoqué : admettons-le, puisque Xénophon lui-même l'atteste. Il ne rompra pas pour si peu sa ligne d'embossage; il se borne à en détacher quelques navires rapides. Antiochus tourne bride; les trières du Péloponèse lui appuient vigoureusement la chasse. Du mouillage de Notium on l'aperçoit, fuyant, vivement pressé, en danger d'être pris; naturellement, on vole à son secours. Lysandre alors s'avance avec toute sa flotte rangée en bataille. Le grand art de Lysandre paraît avoir été,

comme celui de Latouche-Tréville, l'art de tenir ses vaisseaux toujours prêts à entrer en action. Pour en arriver là, il faut supprimer bien des tolérances; il faut savoir faire succéder au relâchement dont les Athéniens eurent si souvent à souffrir la rude et exigeante discipline des Spartiates. Quand on se résout à donner le premier l'exemple de l'assiduité, il ne reste plus que la moitié du chemin à faire. Déconcertés par la manœuvre imprévue de Lysandre, les Athéniens n'étaient plus maîtres d'éviter le combat. Ils l'engagent avec des forces inférieures, ils l'engagent dispersés et sans ordre. Leur défaite, en quelques instans, est complète. Ils perdent vingt-deux navires, les navires seulement, car les hommes réussirent à gagner la terre à la nage.

Je me figure que Latouche-Tréville et, après lui, l'amiral Émériau, ont dû plus d'une fois rêver sur la rade de Toulon, quand Nelson, Collingwood ou lord Exmouth les bloquaient, de ces surprises à la Lysandre. Les Anglais étaient trop vigilans, montaient de trop fins voiliers, pour qu'il fût possible de les prendre à semblables pièges. On ne cite que la frégate la *Proserpine* qui se soit laissé assaillir à l'improviste durant cette interminable croisière. La *Proserpine* fut enlevée de nuit sous le cap Sepet. La lune brillait cependant au ciel dans son plein. Le capitaine Du Bourdieu trouva le léopard anglais doucement bercé par la houle, ne se doutant guère que des frégates françaises osassent, par ce temps de blocus résignés, s'aventurer ainsi hors de la rade. Comme le lion édenté, la pauvre frégate « fit peu de résistance. » On l'amena dans ce port qui depuis longtemps n'avait vu de prises anglaises; elle était si peu maltraitée qu'il suffit d'en changer l'équipage pour lui faire prendre place dans les rangs de notre escadre. Méfiez-vous de l'ennemi qui dort!

J'ai déjà exposé, dans une autre partie de ce travail, tous les avantages dont dispose une flotte, suffisamment protégée par le mouillage qu'elle occupe, contre les forces navales qui ont reçu la mission de l'observer. L'escadre de blocus n'est pas libre de prodiguer son charbon; il lui faut charger ses foyers, lubrifier ses machines avec la plus stricte économie. S'imaginerait-on par hasard que c'est chose facile de renouveler sa provision de combustible à la mer? Ceux qui l'ont essayé savent ce qu'il en coûte. Dans les conditions présentes de la science navale, il n'y a pour ainsi dire qu'un port qui puisse en bloquer un autre. Kamiesh réussira peut-être à fermer Sébastopol; sans Kamiesh, il faudra des escadres multiples promptes à se relever, il faudra même probablement deux lignes de blocus, la ligne des vaisseaux de haut bord et la ligne des avisos placés en vedettes. N'y eût-il pas de bateaux-torpilles

pour troubler la sécurité de nos nuits, que nous goûterions peu la pensée d'attendre au mouillage, d'attendre même sous vapeur, mais à petite distance du port bloqué, une escadre ennemie qui viendrait à nous en pleine pression, ses soupapes soulevées par une force frémissante, ses cylindres béants, tout prêts à engloutir le nuage dont la tension ne demande qu'à se dépenser. Pour qu'une sortie en pareil cas réussisse, elle n'a vraiment besoin que du secret. Voyez, en effet, la situation des deux adversaires. L'un s'avance en branle-bas de combat, sûr de sa vitesse, maître de la porter, en quelques secondes, aux dernières limites; il attaque de jour, il attaque de nuit, à l'aube ou aux lueurs mourantes du crépuscule; il choisit, s'il lui convient mieux, l'heure des repas; l'autre, brusquement tiré de sa léthargie, n'a pour ressource que de courir à ses soutes. Tout est en émoi, la générale bat, les sections de manœuvre abaissent la mâture, les canonniers vont démarrer leurs pièces et, dans la coursive des chaudières, retentit, comme un bruit de chaînes, le roulement des chariots et le grincement des ringards. Quand tout cela se passe à la clarté du jour, le tumulte est de peu de conséquence; la nuit, il faut aussi songer à se reconnaître, ne pas s'exposer à tirer sur ses voisins. Les blocus ne sont pas devenus impossibles; ils sont devenus cent fois plus périlleux. Joignez aux difficultés qui résultent de la rapidité avec laquelle l'ennemi peut désormais dévorer l'espace, l'incapacité de la marine nouvelle à tenir la mer en hiver. Une flotte à voiles bloqua les embouchures de la Meuse et de l'Escaut pendant les mois les plus orageux de l'année 1831; nous aurions quelque peine à imiter aujourd'hui ce tour de force. Toute la flotte actuelle est conçue dans la pensée d'une action prompte, d'une intervention brusquement décisive; le terrain sur lequel cette flotte si puissante peut agir est malheureusement des plus limités. Nous en avons fait l'expérience quand nos forces navales étaient confiées aux mains les plus capables assurément d'en faire un emploi utile. Le moyen, je vous prie, d'employer ailleurs qu'en haute mer ces géans qui marchent sur des jambes de 9 et 10 mètres de longueur! Le plus sage ne serait-il pas de se dire : Le temps des blocus est passé; celui des opérations combinées des armées de terre et de mer commence? Que ces opérations alors soient menées vivement et coïncident avec le début même de la campagne! Qu'elles se hâtent de rendre les blocus superflus! car il faut bien donner au commerce la sécurité; il faut bien lui garantir que les chemins de la mer vont rester libres. Que dirait un grand état, si, fier de sa marine, convaincu qu'il n'a pas fait en vain de longs et coûteux sacrifices, il voyait tout à coup ses

vaisseaux marchands interceptés, ses côtes assaillies, ses ports de commerce insultés par de misérables corsaires? Il se croirait infailliblement trahi par ses ministres et par ses amiraux. Et cependant il n'y aurait là que l'effet tout naturel des embarras causés aux plus grandes marines par la nouvelle constitution de la flotte. Nous aurons plus d'une fois à revenir sur ce sujet; pour le moment retournons à Antiochus.

Antiochus était mort; il avait péri dans l'engagement que l'histoire lui reproche d'avoir inconsidérément provoqué. Alcibiade eût volontiers laissé à ce mort la responsabilité d'un échec subi en son absence, échec qu'il se flattait d'ailleurs de pouvoir bientôt réparer; le peuple d'Athènes fut d'un autre avis. Sa colère alla droit à celui que, dans son enthousiasme, il avait investi d'une autorité absolue, à celui qui devait s'emparer d'Andros, réduire Chio et soumettre Milet, à celui qui lui promettait, en partant du Piréé, des victoires et qui, pour première nouvelle, lui envoyait le bulletin d'une défaite. Dans la flotte même qu'il commandait en chef, muni de pouvoirs inusités, Alcibiade ne comptait plus seulement des partisans; il rencontrait des jaloux et des rivaux. Thrasybule se chargea de cultiver le courroux populaire. Suivant lui et suivant ses amis, Alcibiade, « au lieu de livrer le commandement à des hommes qui n'avaient acquis leur crédit près de lui que par leurs débauches et par leurs grossières plaisanteries de matelots, au lieu d'aller s'ébattre dans la société des filles d'Abydos et de donner tous ses soins à la construction des forts qu'il faisait bâtir dans la Chersonèse, pour s'y réfugier, le cas échéant, » devait rester à Notium ou tout au moins à Samos. De là il eût pu suivre les progrès de ce grand armement par lequel Antiochus, infiniment plus malheureux que coupable, s'était laissé surprendre. Tels étaient les reproches, telles étaient les accusations qui circulaient dans Athènes. La disgrâce d'Alcibiade ne se fit pas attendre. Il n'y a pas « d'étale » dans la marée populaire; le flot y succède au jusant et le jusant y refoule le flot avec la rapidité de la foudre. Le peuple avait raison quand il se déclarait mécontent de son favori; il eut tort lorsqu'il le remplaça. On ne trouvera jamais un général qui ne commette des fautes; ces fautes, la plupart du temps, seront mieux réparées par celui qui les a commises que par le successeur qu'on songerait à lui donner. Mais pouvait-on avoir confiance dans Alcibiade? Le succès, — un succès constant, — est indispensable pour qui a la trahison à faire oublier.

II.

Trop de danger accompagne la délégation absolue du pouvoir : le peuple d'Athènes ne veut plus de généralissime ; il lui faut, comme par le passé, ses dix généraux, ses généraux exerçant tous le commandement au même titre et commandant en chef, ainsi que le fit Miltiade à Marathon, par quartier. Conon, Diomédon, Lysias, Périclès, Érasinidès, Aristocratès, Archestrate, Protomachus, Thrasylle, Aristogène, remplaceront donc le fils de Clinias. Alcibiade est remplacé ; il n'est pas banni : en homme prudent, pour le moment, il se bannit lui-même. Son château de Rodosto, — de Bisanthe, si nous employons le nom antique, — l'attend sur les bords de la Propontide. Il s'y réfugie, ou plutôt s'y retranche, prend à sa solde des troupes étrangères et va guerroyer pour son propre compte contre les Thraces. Singulier citoyen! Quelle est la république, quelle est la monarchie qui résisterait à de pareils exemples? Athènes était perdue le jour où, dans son sein, l'existence, non pas de deux Alcibiades, mais d'un seul, devenait possible.

L'an 407 avant Jésus-Christ, au moment où cette année, la vingt-cinquième de la guerre, allait finir, Conon, devançant ses neuf collègues, venait à Samos prendre le commandement de l'armée navale. Il trouvait la flotte découragée, réduite à soixante-dix trières et se bornait à faire quelques descentes sur le territoire ennemi. Presque à la même époque, dès le début de l'année 406, Callicratidas succédait à Lysandre. Le remplacement de Lysandre n'était pas une disgrâce ; il résultait de l'application régulière de la loi. Le vainqueur de Notium arrivait, suivant l'expression consacrée par nos règlemens, « au terme de son exercice. » Ces dépossessions sont inévitables ; elles ont la fatalité du destin, et pourtant nul ne les accepte sans murmure. L'armée que nous quittons nous paraît une armée ingrate, dès qu'elle ne porte pas le deuil de notre départ. Il faut une bien grande âme pour souhaiter un joyeux accueil à son successeur ; Lysandre prend sur-le-champ ses mesures pour s'épargner la mélancolie d'un pareil spectacle. Il renvoie à Sardes ce qui lui restait de l'argent avancé par Cyrus. « Que Callicratidas aille lui-même en demander au prince! » Les délégués des villes ioniennes se lamentent en apprenant le retraite de l'homme qui les a comblés d'honneurs et de richesses, qui leur a laissé espérer l'anéantissement prochain de la démocratie. Lysandre n'a garde de décourager ces adieux éplorés. Ému lui-même, il se montre touché de l'émotion que son remplacement provoque. Pendant ce temps

ses amis s'agitent. Non-seulement ils apportent peu de zèle au service, mais on les entend répéter partout que les Lacédémoniens commettent une grande faute en changeant ainsi, à des époques périodiques et arrêtées d'avance, le commandement. Qu'arrive-t-il? A l'instant le moins favorable, à l'heure la plus critique, des gens sans talent, des généraux ignorans du métier de la mer, peu familiarisés avec les coutumes du pays allié, viennent se substituer à des chefs investis de la confiance du soldat et de la faveur du roi de Perse. Sparte a le culte de ces pratiques surannées; Dieu veuille qu'elle ne se prépare pas ainsi de grands malheurs!

Toutes ces plaintes finissent par arriver aux oreilles de Callicratidas. Ce jeune général était « le meilleur et le plus juste des hommes, » un Dorien des anciens temps, simple et droit, peu fait pour se mouvoir au milieu de pareilles intrigues. Il passe brutalement la tête à travers la toile d'araignée. « Je n'ai pas sollicité, dit-il, le commandement de la flotte; il m'eût certes été beaucoup plus agréable de demeurer chez moi. Sparte m'a nommé, et j'ai dû exécuter ses ordres. Vous prétendez que je n'entends rien en marine, que Lysandre, au contraire, est un homme de mer consommé. Et quand cela serait! que voudriez-vous en conclure? vous plaît-il que je me démette des fonctions qui m'ont été imposées? dois-je retourner à Sparte et aller annoncer à ceux qui m'ont envoyé l'accueil que me réservaient les amis de Lysandre? » Marchez sur le fantôme, il s'évanouit. Au bout de quelques jours, la soumission est complète. Lysandre le premier en a compris la nécessité; son orgueil indompté n'en rêve pas moins une satisfaction dernière. Il veut qu'on sache bien qu'au moment où il retourne à Sparte, tout ce qu'on pouvait combattre est vaincu, tout ce qu'on pouvait soumettre est conquis. « Je te remets, dit-il à Callicratidas, le commandement de cette flotte que j'ai rendue maîtresse de la mer. C'est à un vainqueur, ne l'oublie pas, que tu succèdes. J'ai acquis devant Notium le droit de prendre le titre de thalassocrate. » Voilà bien du bruit pour vingt-deux vaisseaux coulés! Tromp, en pareil cas, se contentait d'arborer à la tête de son grand-mât un balai. « Si tu es réellement le roi de la mer, répond Callicratidas à Lysandre, montre-le en allant défiler devant Samos. Ne me remets pas la flotte à Éphèse; viens me la remettre à Milet. Je te reconnaîtrai alors comme thalassocrate. » La plaisanterie ne paraît pas avoir été du goût de Lysandre. « Ce n'est plus à lui, dit-il, c'est à Callicratidas de défier les Athéniens, puisque c'est Callicratidas qui commande.» Il dit et s'embarque pour le Péloponèse, désolé de quitter sa flotte, mais heureux de laisser du moins le chef qui le remplace dans l'embarras.

Le successeur de Lysandre n'avait plus en effet le moyen de solder ses équipages, et, sans solde, les équipages ne pouvaient se nourrir. Callicratidas se décide à prendre le chemin de Sardes. Le rappel de Lysandre avait indisposé Cyrus : allez donc parler de règlemens à des gens qui n'ont jamais connu de loi que leur caprice! Callicratidas est mal accueilli; ses propos ne tardent pas à trahir l'humeur qu'il en ressent. « Si jamais, s'écrie-t-il, les dieux permettent que je rentre dans ma patrie, je n'aurai qu'un objet : réconcilier les Grecs de l'Attique et ceux du Péloponèse. Je les préserverai ainsi de l'humiliation d'avoir à mendier les secours des barbares! » Les Milésiens n'étaient ni des barbares, ni des Grecs; colons de la Grèce, anciens sujets des Perses, ils éprouvaient surtout la crainte de retomber sous le joug impérieux des Athéniens. C'est à eux que Callicratidas s'adresse pour obtenir l'argent que lui a refusé Cyrus. « Je n'ai pu me résoudre, leur dit-il, à rester plus longtemps à la porte des barbares. Montrons-leur que nous n'avons pas besoin de nous prosterner devant eux pour tirer vengeance de nos ennemis! » On comprend que Cyrus ait mis peu d'empressement à obliger un allié aussi fier. Quand on veut tendre la main, il faut se résigner à ployer les genoux. Callicratidas était jeune; il avait l'enthousiasme et les nobles passions de son âge; pour aller quêter des subsides, Sparte eût dû faire choix d'un autre général. Les Milésiens sont touchés du mâle langage qui a offensé Cyrus. Ils apportent de l'or, Chio en fournit aussi; Callicratidas se trouve en mesure de distribuer un à-compte de 4 francs 50 centimes à chaque homme. Les beaux jours où Lysandre payait régulièrement solde entière à ses équipages sont passés. Callicratidas a bien envoyé des trières chercher de nouveaux fonds en Laconie, mais on sait que Sparte ne peut guère offrir à ses enfans que sa monnaie de fer et ce n'est pas avec « des ligatures de sapeks » qu'on pourra désormais satisfaire l'hoplite du Péloponèse et le rameur de Corinthe. Le fifre et le tambour de la 32e demi-brigade appartiennent aux temps héroïques. Quand on contemple du haut des Alpes les riches plaines de la Lombardie, on peut faire crédit à la république; quand on revient de ces fertiles et opulentes campagnes, on ne bouche plus les brèches de sa culotte avec des assignats. Heureusement pour Callicratidas il est toujours aux yeux des cités ioniennes, aux yeux des insulaires qui redoutent les vengeances intestines, le champion armé de l'oligarchie; de toutes parts on est venu à son aide. Conon ne possède que soixante-dix trières, le navarque de Sparte en a rassemblé cent quarante.

L'inaction ne s'expliquerait plus; Callicratidas quitte Éphèse et conduit sa flotte devant Méthymne. Cette ville s'est montrée

de tout temps la rivale et l'ennemie invétérée de Mytilène; elle n'a jamais abandonné le parti athénien. Athènes y a mis récemment garnison; cette garnison toutefois est trop faible pour pouvoir défendre bien longtemps les murs sous lesquels Callicratidas est venu dresser ses machines. Il n'y a que la flotte de Conon mouillée à Samos qui pourrait essayer de sauver Méthymne. Conon met à la voile; il arrivera trop tard. La flotte athénienne a un long trajet à faire : il lui faut traverser le golfe d'Éphèse, remonter le canal de Chio, doubler la presqu'île de Clazomène, s'engager enfin dans le détroit qui sépare la côte orientale de l'île Lesbos du continent, car si Mytilène occupe au sud l'extrémité de cette côte, Méthymne en garde l'accès au nord-ouest, du côté qui fait face à la mer Égée. Les soldats de Callicratidas ont si vivement pressé la ville assiégée que Méthymne est en leur pouvoir avant que les vaisseaux de Conon soient mis en mesure d'intervenir. Méthymne regorgeait de richesses; Callicratidas la livre au pillage; les esclaves sont vendus sur la place publique. Ces esclaves sont toujours la meilleure partie du butin. Les Turcs en 1821 mettront à sac, dans les mêmes parages, la ville de Cydonia; ils n'oublieront pas de tirer parti des habitans; les marchés de l'Asie seront soudain inondés de captifs. Callicratidas, lui, ne veut mettre en vente que les barbares; les citoyens de Méthymne ne seraient certes pas de défaite moins facile, mais ce sont des Grecs, et les Grecs pour Callicratidas sont sacrés. « La servitude, dit-il, n'est pas faite pour eux. »

> O buon tempo degli cavalieri antichi!
> Oh! le beau temps que celui de ces fables!

s'écriait, à la fin du XVIIIe siècle, le sceptique Arouet lui-même. Quand les Juifs se croyaient le peuple de Dieu, quand les Grecs s'imaginaient qu'un sang privilégié coulait dans leurs veines, quand nous nous appelions nous-mêmes « la grande nation, » la philosophie y pouvait trouver à redire; le patriotisme n'était pas alors un vain mot. Nos regards incertains se promènent trop aujourd'hui autour de nous. Je ne sais si les Grecs, dans les courses de chars des jeux olympiques, mettaient des œillères à leurs chevaux; je n'ai pas remarqué cet appendice du harnais moderne sur les bas-reliefs du musée assyrien, mais je crois que les chevaux courent mieux et sont moins sujets à se dérober quand on les oblige à ne regarder que la piste. *En toutô niki. In hoc signo vinces.*

Callicratidas n'était pas seulement, à mon sens, un vainqueur généreux, il était aussi un politique habile. Le lendemain même du jour où Méthymne s'est rendue, il remet aux habitans le gouvernement de leur ville. C'était leur en confier, par le fait, la défense,

et transformer ces vaincus en alliés. Conon apprend la chute de Méthymne au mouillage des Cent-Iles. Tel était le nom que portait dans l'antiquité ce groupe des Mosco-Nisi derrière lequel s'abrita, en 1849, l'escadre de l'amiral Parseval battue des longues tempêtes d'un rigoureux hiver. Ce mouillage a cessé d'être sûr pour Conon depuis que Callicratidas a recouvré la libre disposition de ses forces; Conon se hâte de le quitter. Ce n'est plus d'ailleurs Méthymne, c'est Mytilène qu'il s'agit maintenant de défendre. La flotte athénienne redescend le canal qu'elle a remonté la veille; elle a commencé son mouvement dès le point du jour. Par malheur, ce mouvement n'a pas échappé aux Péloponésiens; Callicratidas poursuit son adversaire avec une flotte de cent soixante-dix navires. Conon reconnaît que la retraite va lui être coupée, son parti est pris à l'instant: il ira au-devant du combat qu'il lui serait difficile d'éviter. Suivons avec attention les manœuvres des deux flottes; des vaisseaux cuirassés, pour se joindre et pour accomplir leurs passes, ne s'y prendraient pas autrement. Le pavillon de pourpre, ce pavillon, emblème du sang qu'on s'apprête à verser; ce pavillon rouge qui, de siècle en siècle, est demeuré le signal du combat, se déploie tout à coup sur la trière que monte le navarque d'Athènes. Conon vient de le faire arborer en tête de mât. Quand les mâts étaient abattus, ou quand il faisait calme, ce n'était plus un pavillon qu'on déployait; au bout d'une pique on élevait en l'air un bouclier. A peine l'étamine a-t-elle livré ses derniers plis à la brise que toute la flotte athénienne tourne brusquement, tourne à la fois sur elle-même; les troupes entonnent le péan, les trompettes sonnent la charge. Les Péloponésiens n'ont pas eu le temps de se ranger en bataille, leur armée est encore partagée en deux divisions, les meilleurs marcheurs en avant, le gros de la flotte derrière. Tel est l'inconvénient, le danger même, de toute chasse à outrance; il faut rompre sa ligne pour gagner l'ennemi, et l'ennemi aux abois peut se retourner. Conon, avec toutes ses forces, tombe au milieu de vaisseaux épars, il brise les rames des uns, perce le flanc des autres, porte partout l'effroi et, dans cette armée déjà si confuse, augmente la confusion. Les navires surpris, heureusement pour eux, n'ont pas eu la faiblesse de virer de bord, ils reculent, mais la proue en avant; ce sont leurs poupes maintenant qui fendent l'onde. Bientôt leurs rangs se mêlent à ceux des navires arriérés qui accourent; le front de bataille est rétabli. Ainsi furent reçus, au champ de bataille de l'Alma, dans les intervalles de la seconde ligne anglaise, les soldats du général Brown fuyant sous l'impression d'une panique passagère. Conon voit les deux longs bras de cette flotte immense s'étendre autour de lui, déborder ses ailes, se développer en cercle pour

enserrer ses soixante-dix trières; il donne le premier l'exemple de la retraite. Habituées à le suivre, promptes à imiter la manœuvre de leur chef, parce que ce chef ne les tient pas constamment en lisière sous ses signaux, les trières athéniennes se dégagent rapidement de l'étreinte qui les presse. Quarante vaisseaux parviennent à gagner, sous les ordres de Conon, le port de Mytilène; l'aile gauche seule, composée de trente trières, trouve l'accès de ce port fermé. Elle incline immédiatement sa route vers le nord et va s'échouer au point de la côte le plus rapproché. Callicratidas s'empare de ces vaisseaux vides. A l'exemple de Lysandre et à meilleur titre, le jeune navarque pourrait se parer du titre de thalassocrate; il se contente de poursuivre son triomphe. Quarante vaisseaux lui ont échappé, il les aura en même temps que Mytilène. Cette malheureuse cité ne compte plus ses sièges; reine de Lesbos, elle a reçu le fatal don d'attirer par sa beauté suprême tous les envahisseurs. Thorax, un des lieutenans de Callicratidas, amène de Méthymne, à travers les montagnes, l'infanterie spartiate et les troupes auxiliaires. Callicratidas lui-même met à terre les hoplites embarqués sur la flotte. Qui disait donc que Sparte avait besoin pour vaincre d'attendre le bon plaisir et l'or du roi des Perses? Sparte tient sous sa serre les derniers vaisseaux de son ennemie, et Cyrus ne lui a pas fait l'aumône d'un talent. Du moment qu'il apprend que Callicratidas est en voie de se suffire à lui-même, le prince se ravise, il envoie les subsides qu'on a cessé de lui demander. La fierté de Callicratidas a fini par obtenir autant de succès que les basses flatteries de Lysandre; mais Callicratidas a pris Méthymne et s'apprête à prendre Mytilène. La meilleure de toutes les diplomaties consiste à être fort; cette diplomatie-là procure toujours des alliés.

La situation de Conon laissait à la cause d'Athènes peu d'espoir. Le port de Mytilène n'était pas de facile défense; quarante vaisseaux déployés en ligne n'auraient pas suffi pour en barrer l'entrée beaucoup trop ouverte. Conon, dans les parties où les eaux sont suffisamment basses, fait couler des embarcations remplies de pierres; dans les parties plus profondes de la passe, il assujettit sur des ancres de grands bâtimens de transport. Ces bâtimens ne seront pas seulement un obstacle, leur pont servira de plate-forme aux catapultes. On sait que ces machines, dont l'invention a été faussement attribuée à Denys le Tyran, servaient à lancer, par la brusque détente d'un levier qu'on bandait fortement à l'aide d'un treuil, une pluie de cailloux ou d'énormes fragmens de rocher. En arrière de ces batteries flottantes sont rangées les quarante trières, la proue en avant, l'éperon en arrêt. Le port a changé d'aspect, il

faudra plus d'un rude combat pour forcer cette entrée rétrécie. La nature a d'ailleurs ménagé aux Athéniens un dernier refuge. Mytilène possède, comme Syracuse, son grand et son petit port; seulement les deux ports de Mytilène se communiquent : la vieille ville est bâtie sur un îlot de peu d'étendue, que sépare de la grande île un étroit canal aujourd'hui comblé. En face de l'îlot, sur la rive lesbienne, s'élève la ville neuve; une enceinte commune embrasse les deux cités traversées par une sorte d'Euripe. A chaque extrémité de ce long boyau s'ouvre un port : à l'extrémité méridionale, le port ou plutôt la rade, que Conon vient de mettre en état de défense; à l'extrémité qui regarde le nord, un bassin mieux fermé, dont il est facile d'interdire l'approche. On n'a pas forcé l'entrée de beaucoup de ports : Duguay-Trouin à Rio-Janeiro, l'amiral Roussin dans le Tage, Ferragut à Mobile, ont montré cependant que de pareilles opérations ne sont point impossibles; mais ni à Rio-Janeiro, ni dans le Tage, ni à l'ouvert de la baie de Mobile, on ne fut obligé de s'arrêter sous le canon. Lorsqu'on trouve le chemin barré par des estacades ou par des lignes de vaisseaux embossés, il faut courir les risques de Nelson attaquant Copenhague, à moins qu'on ne préfère imiter la très légitime circonspection de ces deux grandes nations maritimes qui laissèrent, pendant plus d'une année, leurs vaisseaux immobiles devant les batteries de la Quarantaine et devant le fort Constantin.

Callicratidas n'était pas un marin : pour triompher d'un obstacle, il est quelquefois avantageux d'en mal apprécier la puissance. Callicratidas avait pris Méthymne, il se croyait de force à prendre Mytilène; la vue de toutes les défenses accumulées à la bouche du grand port ne l'intimide pas. Il se place lui-même à la tête de ses vaisseaux, s'ouvre par l'impétuosité de son premier élan un passage à travers la ligne des vaisseaux de charge et se rue sur les proues de la seconde ligne composée tout entière de navires de combat. La mêlée fut terrible, une grêle de pierres tombait du haut des vergues, jaillissait des plates-formes; Callicratidas fait sonner la retraite, ses troupes épuisées ont besoin de reprendre haleine. Quelques instans après, il revient à la charge, lutte durant plusieurs heures et parvient enfin à refouler les Athéniens jusque dans l'arrière-port. L'investissement de Mytilène est désormais assuré; Callicratidas a établi sa flotte dans le bassin du sud, dans ce bassin d'où Conon s'est vainement efforcé de l'exclure. Je ne veux pas prendre parti contre les Athéniens : ce sont eux qui défendent, à cette heure, la cause de la Grèce; la victoire des Péloponésiens court, au contraire, le risque de tourner au profit de l'Asie. Je n'en éprouve pas moins une secrète sympathie pour cet honnête et vail-

lant hoplite dont la mâle droiture a si bien déjoué les intrigues de Lysandre. Puissent les dieux lui demeurer jusqu'au bout favorables!

III.

Assiégé par terre et par mer, n'ayant aucun moyen de se procurer des vivres, Conon devait tôt ou tard succomber. La prise de Mytilène n'était plus qu'une affaire de temps, à moins que Mytilène ne fût secourue. Comment demander ces secours? Comment instruire Athènes du danger imminent que court sa flotte? Comment lui faire savoir que, si elle n'avise et n'avise promptement, la guerre peut se trouver terminée, à l'avantage imprévu de Sparte, d'un seul coup? Placés dans une situation aussi délicate et aussi périlleuse, bien peu d'amiraux, — je parle des plus habiles qu'on ait vus de nos jours, — auraient surpassé en industrieuse habileté le vieux Conon. On remplirait un volume des stratagèmes de guerre des anciens; toutes les ruses des modernes tiendraient dans quelques pages. Réfugié dans le port du nord, Conon avait tiré sa flotte à terre. Il fait choix de ses deux meilleurs vaisseaux et les lance, de nuit, silencieusement, avec les plus mystérieuses précautions, à la mer. Ces vaisseaux non-seulement demeurent collés au rivage, on prend soin de les dérober à la vue de l'ennemi en tendant devant eux des rideaux. Chaque jour ils reçoivent, avant le lever de l'aube, leurs équipages au grand complet; aucun homme n'est autorisé à paraître sur le pont; les épibates eux-mêmes se tiennent, avec les rameurs, à fond de cale. La nuit venue, chacun redescend à terre; les premières lueurs du matin blanchissent à peine l'horizon, que chacun retourne prendre son poste à bord. Quatre jours se passent ainsi; Conon épie le moment favorable. Le cinquième jour, une chaleur accablante règne dans la baie; l'ennemi s'est relâché de sa surveillance, les rondes sont mal faites, les vedettes se sont endormies. Conon donne le signal, les rideaux s'abattent, les deux trières s'élancent. L'une se dirige au large, l'autre vogue droit au nord et prend, le long de terre, la route de l'Hellespont. Quel tumulte dans le camp du Péloponèse! On ne s'y attendait à rien de semblable. Les messagers se croisent, les aides de camp vont porter de côté et d'autre des ordres improvisés, ordres qui trop souvent se nuisent et se contrarient. D'eux-mêmes, les soldats ont couru aux armes, mais ce n'est pas en s'agitant ainsi sur le rivage qu'on réparera la négligence commise : « Montez sur les trières, sur les premières venues! Ne cherchez pas votre vaisseau! Tout vaisseau dont les bancs sont garnis peut partir, il n'y a pas

un instant à perdre. Voyez l'énorme avance qu'ont déjà les fuyards! Démarrez donc! Que faites-vous? Est-ce qu'on a le temps de lever les ancres? Coupez, coupez les câbles! Êtes-vous prêts, enfin? *Sentabas, mariniers! Et vogue tout d'un temps!* »

Nous parlons ici une langue morte, la langue des galères; nos officiers peut-être ne nous comprendront pas, Thucydide et Xénophon savent aussi bien que Barras de La Penne et M. de Vivonne ce que nous voulons dire. La chasse a commencé : « *Passe vogue*, mes enfans! *Hippapé*, mes braves coursiers de Sicile! La galère athénienne ne nous échappera pas. » La galère? Il y en a deux. Six heures durant, on poursuivit celle qui s'efforçait de gagner la haute mer; le soleil se couchait quand on l'atteignit. Les chasseurs la ramenèrent à Callicratidas avec son équipage. La trière qui filait le long de la côte fut sauvée par l'obscurité de la nuit. Dès que les ténèbres vinrent couvrir ses mouvemens, elle changea de route, déploya sa voile et, poussée par le vent du nord, arriva en moins de trois jours au Pirée. « Mytilène est investie, les débris de la flotte sont bloqués; envoyez de prompts secours, ou bientôt Athènes n'aura plus de marine. » Tel est le message qui répand en quelques minutes la consternation dans la ville. C'était un brave peuple que ce peuple athénien, bien qu'il fût trop souvent un peuple insensé. Sur-le-champ il décrète l'armement de cent dix vaisseaux. On manque de rameurs? Enrôlez tout sans distinction, les esclaves et les hommes libres! Et vous, honnêtes métèques, qui avez toujours fidèlement servi Athènes, on vous confère, pour encourager votre zèle, les droits de citoyen! En trente jours, la nouvelle flotte est prête à prendre la mer. Elle porte des hoplites, elle porte aussi une nombreuse cavalerie, car ce n'est pas seulement sur mer qu'on est résolu à combattre. Vers quel point se dirige-t-on? Vers Samos avant tout. Samos est une autre Athènes, on y est toujours disposé à prendre les armes pour les intérêts de la démocratie menacée. Les Samiens fournissent à la flotte du Pirée un contingent d'hoplites, un renfort de rameurs. Quand ils ont complété les équipages des trières d'Athènes, il leur reste encore le moyen d'équiper, pour leur propre compte, dix vaisseaux. Si les autres îles montrent moins de ferveur, on aura recours à cette pression morale dont Athènes a su plus d'une fois faire un utile usage. La levée en masse! Voilà ce qu'il faut pour grossir, en cette heure de crise, la flotte de la république. Tous les détachemens épars se concentrent; les généraux d'Athènes partiront de Samos à la tête de cent cinquante vaisseaux. Avec quelle rapidité merveilleuse les échecs se réparent et les vides se comblent dans ces flottes de l'antiquité! S'il avait fallu aux anciens, comme

à nous, quatre années pour entrer en jouissance du vaisseau neuf mis sur les chantiers, on n'aurait pas vu l'équilibre des forces se rétablir ainsi tant de fois et de la façon la plus inattendue.

Voici donc de nouveau la mer en balance; elle ne sait plus qui sera dans quelques jours son maître. D'un côté se présente Callicratidas avec ses cent soixante-dix trières; de l'autre, les généraux d'Athènes prêts à tendre la main à Conon. Les Athéniens ont trente-huit vaisseaux dans le port intérieur de Mytilène, cent cinquante rassemblés sur la rade de Samos. Le difficile sera d'opérer la jonction; Callicratidas ne compte pas rester, pendant ce temps, à sommeiller sur ses ancres. Il laisse cinquante navires devant Mytilène; c'est assez pour bloquer les trente-huit vaisseaux de Conon. Avec les cent vingt autres, il se porte à l'extrémité méridionale de Lesbos. Là, Callicratidas s'arrête : le moment est venu de faire souper à terre les équipages. Au même instant, par une singulière coïncidence, les Athéniens partis de Samos soupaient sur les îles Arginuses. Lorsqu'au mois d'avril 1854, l'amiral Bruat portait dans l'Hellespont les premières troupes envoyées au secours de la Turquie, la majeure partie de son escadre se composait encore de vaisseaux à voiles, et son pavillon flottait à bord d'un vaisseau mixte. On appelait ainsi le vieux vaisseau de ligne auquel une innovation timide consentait enfin à prêter le secours d'une machine. Le vent du nord contraignit cette escadre, attendue par la Sublime-Porte avec une légitime impatience, à venir jeter un pied d'ancre sur la rade de Mételin. Toute la journée nous louvoyâmes entre l'île de Lesbos et le continent de l'Asie. La première bordée nous conduisit sous ces îles dont le nom, en l'année 406 avant notre ère, allait acquérir la célébrité sanglante dévolue de tout temps aux grands champs de bataille. Je crois voir encore le *Montebello* coucher, au souffle strident de la rafale, son large flanc dans le creux de la vague, écarter devant lui les ondes indignées et passer fièrement à travers les hautes gerbes d'écume que chaque coup de son poitrail faisait jaillir. C'était la marine moderne qui venait troubler dans leur séculaire repos les cadavres des trières enfouies au fond de ces eaux bleues et dormant depuis deux mille deux cent soixante ans sur leur lit d'algues et de vase. Sois moins fier, vieux géant! ne foule pas avec tant de dédain les cendres du passé! Tes jours, à toi aussi, sont comptés, tu ne tarderas pas à disparaître et tes pareils, crois-le bien, ne laisseront pas dans l'histoire une trace aussi profonde que ces trières, objet de tes mépris. Les trières ont vécu près de trois mille ans, les vaisseaux à voiles n'auront pas vécu deux siècles.

De l'extrémité méridionale de Lesbos aux îles Arginuses on

compte onze milles marins, vingt kilomètres environ; même pour des trières, c'est une faible distance. Callicratidas aperçoit, à la nuit tombante, des feux nombreux s'allumer sur la côte qui fait face au cap Malée, pointe orientale de ce port magnifique que tous les marins connaissent aujourd'hui sous le nom de port Olivier; il ne met pas en doute un instant qu'il n'ait devant lui les Athéniens. Sans attendre le jour, il appareille. Le temps est sombre; Callicratidas se flatte de tomber à l'improviste au milieu des vaisseaux ennemis. Pour un hoplite, ce n'est pas si mal calculer; les dieux malheureusement ne jugent pas à propos de seconder ce projet. Un violent orage éclate et retient la flotte du Péloponèse près du bord. Des trières ne s'aventurent pas volontairement au large quand le ciel ouvre ses cataractes, ou quand Jupiter fait gronder sa foudre. Notez que la trière ne représente pas toutes les facultés de navigation de la marine antique; elle est essentiellement un vaisseau de combat, un navire bas de bord, parce qu'un navire à rames doit présenter le moins de surface possible à la brise, un navire chargé d'équipage, de faible tirant d'eau, d'une épaisseur de bordage qui dépasse à peine celle des tôles d'acier de nos bateaux-torpilles. Le bâtiment de charge, lourd et enhuché, est, au contraire, de taille à braver tout ce qu'affronte aujourd'hui la sakolève, s'il n'est pas la sakolève même. Les *bateaux du pays* ont trouvé de bonne heure leur formule, et les siècles ont passé sur eux sans altérer leur coque ou leur voilure. Les marins, avant de devenir des mathématiciens, étaient si routiniers! Je ne blâme donc pas Callicratidas de s'être montré docile à la voix des élémens; ce ne fut de sa part que la marque d'un esprit prudent et judicieux. Son peu d'habitude de la mer eût pu l'incliner à un parti plus violent; il s'en fût sans doute assez mal trouvé.

Le jour se lève; les derniers murmures de la tempête s'apaisent. Callicratidas se dirige sur les Arginuses. Prévoyant qu'il pourra succomber dans l'action, il a déjà désigné Cléarque pour lui succéder. L'affaire va s'engager en effet sous de fâcheux auspices. Les devins consultés ont défendu d'en venir aux mains. Les devins ont-ils donc quelque pressentiment dont il faille tenir compte? Les événemens futurs peuvent-ils projeter quelque ombre devant eux? cette ombre, la distinguent-ils dans le vol des oiseaux ou dans les entrailles des victimes? L'appétit des volailles sacrées fut-il jamais un sérieux pronostic? Qui sait? Les préjugés des nations ne doivent point être sans doute tenus, comme les proverbes, pour un fonds commun de sagesse. On aurait tort cependant de les repousser en bloc; commençons d'abord par les retourner sous toutes leurs faces; nous prononcerons ensuite.

L'Auster est le maître inquiet de l'Adriatique; l'Aquilon a été de tout temps le tyran impérieux de l'archipel grec. Ses premiers coups sont irrésistibles. « Dieu vous préserve, disent encore aujourd'hui les pilotes de Milo, du jeune Nord et du vieux Sud! » Si les devins, le jour où Callicratidas marchait avec tant d'assurance à l'ennemi, avaient trouvé leurs volailles nerveuses, le sang des victimes écumeux, s'ils avaient remarqué l'effarement des goëlands et des mouettes, n'étaient-ils pas jusqu'à un certain point en droit de prévoir une bourrasque? Leur devoir ne consistait-il pas alors à retenir plutôt qu'à exciter les combattans? Callicratidas passa outre. « Ce ne sera point, dit-il, un grand malheur pour Sparte, si je dois succomber dans ce combat; ce serait une honte pour elle si sa flotte paraissait éviter les Athéniens. » Sous un soleil redevenu radieux, les vaisseaux du Péloponèse continuent intrépidement leur route. L'aile droite, c'est Callicratidas en personne qui la commande, l'aile gauche est sous les ordres d'un Thébain, Thrasondas. Ces deux hoplites vont avoir affaire à de vieux marins. Les Athéniens ont dix généraux; pour le jour de l'action, ils n'ont qu'un général en chef. Thrasylle se trouve investi ce jour-là du commandement suprême. Ses dispositions sont loin de manquer d'habileté. Il connaît l'impétuosité et l'inexpérience de son adversaire; tout lui conseille donc de rester sur la défensive, d'épier les fautes de l'ennemi et de se tenir prêt à en profiter. Pour obliger Callicratidas à diviser ses forces, le navarque d'Athènes étend démesurément son front de bataille; il y comprend même les îles Arginuses. Garni de soldats, le rivage de ce groupe tient lieu à Thrasylle d'une troisième escadre. Les Péloponésiens ne sauraient songer sans la plus extrême imprudence à laisser une des ailes athéniennes inoccupée; il leur faut se résigner à livrer deux combats distincts, l'un au nord des Arginuses, l'autre au sud. Leur plus grand désavantage est de ne pouvoir dériver, en cas d'avarie, que vers un rivage fortement occupé par les Athéniens.

Lorsque trois cents trières et soixante mille hommes vont être aux prises, il doit y avoir conseil sur l'Olympe. Mais les dieux en ce jour peuvent-ils se partager? Ne reçoivent-ils pas d'Athènes et de Sparte les mêmes adorations, le même culte? Épargnez vos victimes! La fumée du sacrifice ne montera pas au séjour immortel; les dieux se détourneraient de cet hommage fratricide avec dégoût. Ainsi donc trente mille Péloponésiens se préparent à livrer bataille à trente mille Athéniens, en vue des côtes de l'Asie. Sarpédon et Hector en auront tressailli dans leurs tombes. C'est le plus grand combat dans lequel des Grecs aient été opposés à des Grecs; ce fut aussi le suprême effort tenté par Athènes pour ressaisir l'ascendant qui lui échappait. Thrasylle compte avant tout sur la force de sa position;

il attend l'ennemi de pied ferme. Nous allons assister à un immense choc parallèle. Des deux côtés les trompettes ont donné le signal; les soldats y répondent par leur cri de guerre, les rameurs tendent tous à la fois leurs bras nerveux et se courbent, nus jusqu'à la ceinture, sur les rames. En quelques minutes l'espace qui sépare les deux flottes est dévoré. Ce n'est pas un vulgaire triérarque, c'est un général athénien que Callicratidas cherche dans la longue ligne de vaisseaux déployée devant lui. Ses yeux ont découvert la trière de Lysias; le navarque la désigne du doigt à son pilote. Ainsi Nelson montrait à Trafalgar le *Bucentaure* au capitaine Hardy. Les deux galères se heurtent; la galère athénienne, plus faible d'échantillon, a fléchi: un second coup d'éperon l'entrouvre et l'envoie au fond de l'abîme. La mêlée s'établit. La trière victorieuse se débat au milieu des nombreux vaisseaux qui la pressent; elle fracasse les rames, elle écrase les plats-bords, elle troue de tous côtés les carènes. Mais voici un nouveau général qui accourt. Le grand Périclès, Périclès l'Olympien n'avait pas fait souche d'hommes d'état; il fit mieux; il fit souche d'officiers de marine. Un des dix généraux acclamés par la voix populaire portait ce nom à jamais vénéré. Périclès le stratège ne démentira pas le sang illustre d'où il est sorti. C'est lui qui vient à travers le tumulte prendre la revanche de Lysias. Callicratidas a su faire le vide autour de son vaisseau; Périclès peut donc arriver sans peine jusqu'au noble adversaire qui n'a plus devant sa proue que des débris. Le champ est libre, les deux trières se rencontrent de pointe. L'éperon du Spartiate s'enfonce profondément dans la joue de la galère athénienne. « En arrière! En arrière! » *Sciez tout d'un temps*, mes braves thranites! Les zygites et les thalamites ne demandent qu'à vous imiter. Le coup est porté, la plaie est profonde; il faut maintenant dégager son dard. Les rameurs, renversés vers la poupe, s'épuisent en vains efforts; l'éperon reste fixé entre les lèvres de la blessure qu'il a infligée. Périclès donne l'ordre de jeter les grappins; les deux trières désormais n'en font qu'une. Que peut souhaiter de mieux un guerrier de Sparte? Il pourrait souhaiter d'avoir le pied sur la terre ferme, car la houle balance déjà d'une façon gênante ce champ de bataille improvisé.

Les hoplites ont « le pied rond, » comme le disait de sa voix de tonnerre l'amiral Duperré aux législateurs ébahis qu'il essayait d'initier à tout un ordre de choses dont les législateurs n'avaient, à cette époque, nulle idée. Callicratidas chancelle, essaie en vain de reprendre son aplomb; un dernier coup de roulis le fait de nouveau trébucher; le navarque de Sparte est tombé à la mer. Il coule à pic, comme coulera un jour l'amiral Howard. De pareils événemens étaient très fréquens dans la marine des galères; pour faciliter ces faux pas on savonnait les ponts, on

les enduisait de matières grasses. Aussi le vieux Canale, le proéditeur de Venise, se présentera-t-il au combat de Lépante chaussé d'espadrilles. Collingwood à Trafalgar mit des escarpins, mais ce ne fut pas pour prévenir une chute. Il pensa que si quelque projectile ou quelque éclat de bois le blessait à la jambe, il serait bon que le chirurgien n'eût pas de bottes à lui ôter. Quand le chef disparaît aussi soudainement, les soldats ont bientôt perdu courage. La capitane de Sparte cède à l'ennemi. Plus de direction; chacun combat maintenant pour son compte. L'aile droite des Péloponésiens fléchit, l'aile gauche, où les Béotiens commandent, se trouble et prend la fuite. Les Athéniens ont cependant perdu vingt-cinq vaisseaux. Si Callicratidas eût vécu, l'issue du combat fût demeurée plus longtemps douteuse; Callicratidas emporte avec lui la fortune de la journée. la déroute de la flotte du Péloponèse est bientôt sans remède. Une partie des vaisseaux va chercher un refuge à Chio; les autres s'arrêtent à Phocée. Les Athéniens ont pris soixante-neuf navires, neuf trières de Lacédémone, soixante trières fournies par les alliés.

Il ne suffit pas de vaincre; l'essentiel est de savoir tirer parti de sa victoire. Conon n'était pas encore débloqué; un des lieutenans de Callicratidas, Étéonicus, le gardait à vue avec cinquante trières. Ces cinquante trières sont une belle proie qu'il y aurait regret à laisser échapper. Traversera-t-on sur-le-champ le canal? Après une grande bataille, il ne reste guère au vainqueur que des vaisseaux délabrés. Les généraux athéniens observent avec inquiétude le ciel qui se charge, le flot qui se gonfle; les pressentimens des devins ne les ont pas trompés. On se rappelle involontairement ici le soir de Trafalgar et les dernières paroles de Nelson mourant : « Faites mouiller la flotte! » Les stratèges de la république ont une double tâche à remplir : la plus pressante et la plus sacrée consiste à recueillir les naufragés sur les épaves flottantes, les blessés et les morts à la côte. Ce sera le devoir de Théramène et de Thrasybule. On leur confie, pour qu'ils aillent sans délai s'acquitter d'une mission qui n'admet pas de retard, quarante-sept trières, les moins maltraitées de la flotte. Cela fait, les stratèges rassemblent tout ce qui a des rames, tout ce qui peut naviguer encore. Ils parviennent ainsi à composer une escadre assez forte pour couper la retraite à Étéonicus. D'ailleurs Conon est là et l'on a le droit de compter, au moment voulu, sur son concours. En route! Il n'est plus temps, la tempête sournoise s'est déclarée tout à coup. Le vent du nord, le vent de l'Hellespont, balaie avec sa furie accoutumée le canal. Regagnez la plage au plus vite, si les îles Arginuses ont une plage! Cherchez du moins quelque anfractuosité sur la côte pour vous y ca-

cher! Le détroit n'est pas tenable; vos voiles seraient dans un instant en lambeaux et vos rames contre un tel coup de vent sont devenues inutiles. Il faut aller où la tourmente vous mène. Tout le littoral de Cymes sur le golfe actuel de Sandarli, tout le rivage de Phocée à l'entrée du golfe de Smyrne seront le lendemain couverts de cadavres et de débris.

Un bateau péloponésien n'a pas attendu la fin de la bataille pour aller porter à Étéonicus la nouvelle d'un combat dont la mort de Callicratidas faisait suffisamment présager l'issue. Il a pu aborder ainsi au port de Mytilène avant que la tempête éclatât. Étéonicus garde pour lui seul cet avis sinistre. A ses soldats, ce n'est pas un revers, c'est une glorieuse victoire qu'il annonce. « Tous les vaisseaux athéniens ont péri. Qu'on prépare un pieux sacrifice pour remercier les dieux! » Pendant ce temps, ordre est donné aux marchands d'embarquer sans bruit leurs marchandises et de faire voiles vers Chio. L'heure du souper arrive; les équipages des trières prennent comme d'habitude leur repas sur la plage. Le souper terminé, ils s'embarquent et le vent du nord les emporte à leur tour dans la direction du sud. Tout se passe avec calme; aucune agitation bruyante ne vient éveiller l'attention de l'ennemi. Les Lacédémoniens ont mis vingt-six ans à se pénétrer des nécessités de la guerre maritime; ils sont aujourd'hui aussi actifs que des Athéniens et non moins silencieux que des Anglais. Quand la flotte est sauvée, Étéonicus s'occupe d'assurer le salut de l'armée de terre. Il met le feu au camp et emmène à marches forcées ses soldats à Méthymne. La ruse a eu un succès complet. Au point du jour, Conon trouve le rivage évacué, la rade entièrement vide. Il tire ses vaisseaux à la mer et vogue à la rencontre de la flotte, qui venait enfin de quitter le mouillage des Arginuses. S'il fut jamais un thalassocrate, ce fut à coup sûr ce général récemment débloqué. Les Péloponésiens étaient hors d'état d'apporter le moindre obstacle à ses mouvemens; il pouvait les aller insulter à Chio, sinon les y détruire. Conon préféra rentrer à Samos. L'hiver commençait, et une journée d'hiver a quelquefois aussi sûrement raison d'une flottille de bâtimens à rames que la plus sanglante des batailles. Les opérations étaient donc forcément suspendues; on les reprendrait au printemps. Ce qui importait, c'était de mettre ces six longs mois de trêve à profit pour rentrer dans l'arène armé de pied en cap.

IV.

Quelle joie, quelle allégresse doivent régner à cette heure dans Athènes! Vainqueur, quand on se croyait perdu ou tout au moins

réduit pour longtemps à la défensive! Vainqueur, quand il avait fallu recourir aux dernières ressources! Si jamais généraux ont mérité des couronnes, ce sont assurément les généraux qui viennent de combattre aux Arginuses. Des couronnes, allons donc! ce sont des supplices qu'on leur apprête. Une étrange rumeur s'est répandue dans l'armée de Samos : le peuple n'est pas satisfait. Bientôt on apprend que tous les généraux ont été déposés, à l'exception de Conon, d'Adimante et de Philoclès, les deux lieutenans de Conon. Les huit autres, — Conon le navarque ne comptait pas, et Adimante ou Philoclès avait probablement remplacé Archestrate, — les huit autres sont appelés à comparaître devant l'assemblée d'Athènes. Que peut-on reprocher, grands dieux! à ces généreux champions? D'avoir sauvé une escadre condamnée à périr de famine, d'avoir humilié Sparte, d'avoir délivré Mytilène? On leur reproche de n'avoir pas recueilli les naufragés et de n'avoir pas rendu les honneurs funèbres aux morts. Deux des stratèges, Protomachus et Aristogène, ne jugent pas prudent de répondre à la sommation qui leur est adressée; ils cherchent un asile sur les côtes de l'Ionie. Périclès, Diomédon, Lysias échappé lui-même miraculeusement au naufrage, Aristocratès, Thrasylle, Érasinidès, tous également confians dans la bonté de leur cause, se présentent sans crainte à leurs juges. « Avoir oublié les naufragés et les morts! Peut-on leur imputer semblable négligence? A quel soin furent donc commis, dès que la bataille put être considérée comme gagnée, les deux triérarques les plus capables de la flotte, Théramène et Thrasybule, deux capitaines qui avaient mainte fois rempli les fonctions de stratège? On leur donna quarante-sept trières et on leur enjoignit de ne s'occuper que d'une chose : visiter les plages et les épaves éparses pour y porter secours à ceux qui vivaient encore, pour y rendre les derniers devoirs à ceux qui étaient morts en servant la république. » Nul dans Athènes n'ignore ces détails; les généraux, le jour même où ils annonçaient leur victoire, en faisaient part au peuple, car le peuple ne veut et ne doit rien ignorer. C'est pourtant de cette assertion si simple et si sincère qu'est venu tout le mal. Théramène et Thrasybule ont cru que les stratèges voulaient se décharger sur eux de la grave responsabilité qui leur incombe. Ils se sont hâtés de prendre les devans, d'ameuter leurs amis, et ce n'est plus seulement au sein d'une foule ignorante que l'accusation recrute ses partisans; de la flotte même vont surgir les dépositions les plus accablantes. C'est l'histoire du comte De Grasse livré par ses capitaines, après le combat de la Dominique, aux plus sanglantes railleries des Parisiens. Pendant que les Anglais rendaient un juste hommage à la magnifique défense du héros malheureux, pendant que les États-Unis l'honoraient

comme un des fondateurs de leur indépendance, les beaux esprits chez nous se donnaient carrière : « Les croix à la jeannette, disaient-ils, ont un cœur, les croix à la De Grasse n'en ont pas. » *Intelligite et erudimini*, vous qui commanderez un jour des escadres!

Il faut que les stratèges soient brefs dans leur défense, car le temps leur a été avarement mesuré. « Au signal de la clepsydre, » ils devront quitter la tribune. Qu'ils en descendent d'eux-mêmes, car le peuple serait d'humeur à les y aller chercher. Quelques mots heureusement suffisent pour plaider une cause qui serait gagnée d'avance, s'il y avait encore la moindre justice dans Athènes. « Une mission a été donnée; cela est incontestable. Pourquoi cette mission n'a-t-elle pas été accomplie? Toutes les violences, toutes les perfidies de Théramène n'amèneront pas les accusés à déguiser la vérité. La tempête qui s'est élevée a contraint les vaisseaux, les quarante-sept trières comme le reste, à chercher au port le plus voisin un abri. Théramène et Thrasybule ne sont pas plus coupables que les généraux. » Le peuple est ébranlé; tous les pilotes sont venus attester l'impétuosité de la tourmente. Les prytanes se consultent. « Remettons, proposent-ils, l'affaire à l'assemblée prochaine; à cette heure avancée, il serait impossible de distinguer les mains. Nous essaierions vainement de compter les suffrages. » Ce ne sont certes pas les assemblées qui manquent; il y en a régulièrement trois au moins par mois. N'en peut-on pas d'ailleurs convoquer d'autres d'urgence? Que le peuple se rassure; les prytanes ne laisseront pas chômer sa justice. Les accusés ont obtenu caution; ils sont libres; c'est à eux de bien employer le temps qu'on leur laisse. Et la haine, croit-on donc qu'elle va demeurer inactive? Le principal meneur de la cabale, le promoteur ardent de la persécution, ce n'est pas Thrasybule, c'est Théramène, ce Théramène qui sera un jour l'un des trente tyrans, et que les trente immoleront dès qu'il refusera de les suivre dans leurs excès. Théramène est déjà un personnage; ses ennemis l'appellent *Cothurne*, sous prétexte qu'il essaie toujours de s'ajuster aux deux partis; mais ici le soin de sa sûreté l'a rendu résolu. Le peuple ne se paiera pas de discours; on lui doit au moins une victime : Théramène ou les généraux.

De délai en délai, on était arrivé au mois d'octobre de l'année 406 avant notre ère; la fête des Apaturies allait se célébrer. Consacrée à Minerve et à Jupiter, cette fête était une des grandes solennités publiques. Elle durait trois jours, trois jours de réjouissances, pendant lesquels les frères et les parens se rassemblaient les uns chez les autres. Combien de chers absens n'y prendront point part! Vingt-cinq trières ne périssent pas avec leurs équipages sans laisser de nombreux vides dans la cité; Athènes est remplie de vêtemens de

deuil. On ne voit dans les rues que gens habillés de noir et rasés jusqu'à la peau. Cette foule lamentable n'a pas même la consolation de savoir que les dépouilles mortelles de ceux qu'elle pleure ont reçu les honneurs suprêmes. Excitée secrètement par les partisans de Théramène, elle éclate en plaintes, elle se rassemble en groupes. L'indignation grossit et trouve un interprète. Callixène propose au peuple de décréter que l'affaire a été suffisamment entendue. Il faut dans chaque tribu disposer deux urnes; les citoyens qui jugeront les stratèges coupables déposeront leur vote dans l'urne de droite; ceux qui les voudront acquitter laisseront tomber leur suffrage dans l'urne de gauche. Et si l'épreuve tourne contre les accusés, quelle sera la peine? Le peuple, en pareil cas, n'en peut prononcer qu'une : les généraux seront livrés aux Onze pour être mis à mort. Leurs biens, tous leurs biens, seront confisqués et le dixième en sera consacré à Minerve.

L'assemblée, à cette proposition impitoyable, se divise. « Depuis quand, disent les uns, a-t-il été permis de frapper plusieurs accusés par une seule sentence? N'existe-t-il pas une loi, — la loi de Canonus, — qui prescrit d'instruire séparément la cause de chacune des personnes impliquées dans le même procès? » — « Eh quoi! répliquent les autres, vous prétendez restreindre les droits du peuple! Le peuple qui fait les lois n'est-il pas libre de décréter en toute occasion ce qui lui convient? » — L'assemblée devient tumultueuse; Lyciscus s'écrie « qu'on devrait envelopper dans le même décret et les stratèges qui ont failli à leur devoir et les citoyens factieux qui les défendent. » Socrate, fils de Sophronisque, proteste au nom de l'éternelle morale. « Le peuple est souverain sans doute, mais, comme tout souverain, il se trouve enchaîné par les lois qu'il a faites. » Ah! Socrate! Socrate! tu as donc bien envie de boire la ciguë! On t'a déjà livré à la risée du peuple; dans cinq ou six ans le peuple te livrera au bourreau.

Pendant que ce sage, — c'est ce fou que nous voulions dire, — parle à la multitude un langage que jamais multitude n'a compris, un matelot se lève. « J'étais au combat des Arginuses, dit-il. J'ai pu me sauver sur un tonneau de farine, et j'affirme que la tempête n'était pas telle qu'il fût impossible de recueillir les morts. » Ce dernier coup achève les accusés; une immense clameur couvre le peu de voix qui réclament encore; les prytanes, effrayés, se résignent à faire voter par tribu : « Si quelqu'un n'a pas encore déposé son suffrage, qu'il se hâte! » La proposition de Callixène a la majorité; les huit stratèges sont condamnés à la peine capitale. Protomachus et Aristogène éviteront les effets de la cruelle sentence. Ceux-là sont les Girondins prudens qu'au lendemain de thermidor

on sera trop heureux de retrouver et de couvrir de fleurs; les six autres sont livrés aux Onze. « N'oubliez pas, s'écrie Diomédon au moment où les bourreaux l'entraînent, n'oubliez pas, citoyens, d'acquitter les vœux que nous avions faits avant la bataille. C'est Jupiter sauveur, c'est Apollon, ce sont les vénérables déesses qui nous ont donné la victoire. Allez leur rendre grâces pendant que nous marchons à la mort! » Que disait en pareille occurrence le comte d'Estaing? « Portez ma tête aux Anglais! Ils vous la paieront cher! » Voilà de vaillans adieux à la vie! Je les préfère de beaucoup à ceux de Théramène répandant à terre les dernières gouttes de la ciguë « pour le beau Critias. » Théramène, tu railles, ce n'est pas la ciguë, c'est le sang de Diomédon qui t'étouffe. Quand le malheur viendra fondre sur toi, tu croiras en vain te justifier en disant: « Ce n'est pas moi qui ai commencé les attaques; » tu as été injuste, tu as été perfide; Critias n'est ici que l'instrument du ciel. Et ce misérable Callixène, ce sycophante qui a emporté d'emblée la sentence, quel sera son sort? Les Athéniens ont une loi destinée à frapper ceux qui les ont trompés. Naïve et touchante bonhomie du pauvre Démos! Callixène fera les frais de son repentir. Emprisonné d'abord, délivré ensuite à la faveur d'une émeute, le délateur ira traîner à l'étranger une existence humiliée et errante. Les dieux permettront bien qu'il revoie un jour sa patrie; mais, exécré de tous, accablé de mépris, il finira par mourir de faim. *Discite justitiam moniti!*

Les Anglais ont condamné l'amiral Byng; c'était un vaincu! Et encore l'impartiale histoire n'a-t-elle pas ratifié leur rigueur. Le véritable coupable n'était probablement pas celui qui, en 1757, monta, calme et fier, sur le fatal ponton. Des ministres imprévoyans se couvraient, ce jour-là, par le sacrifice de l'homme que leur négligence avait mis dans l'impossibilité de vaincre. Il est difficile d'approuver un jugement qui semble n'avoir été qu'un détestable expédient politique. Combien, à plus forte raison, doit-on blâmer, doit-on, de tout son pouvoir, flétrir cette aberration d'un peuple qu'on voit, follement docile aux inspirations de ses orateurs, appesantir son aveugle colère sur des généraux qui ne méritaient que sa reconnaissance! « C'est ainsi cependant, proclame toute une école, qu'on décrète la victoire. » Il est temps d'en finir avec ces théories. On n'a le droit de décréter la victoire que quand on a pris soin de l'organiser. Le mot du maréchal Bugeaud restera éternellement vrai: « Sans l'armée de Louis XVI, toutes les fureurs de Danton n'auraient pas sauvé la France! »

JURIEN DE LA GRAVIÈRE.

L'ILE DE CYPRE

SON ROLE DANS L'HISTOIRE

III[1].

L'ART ET LA RELIGION A CYPRE. LES ÉLÉMENS PHÉNICIENS DE LA CIVILISATION GRECQUE.

I. Engel, *Kypros*, 2 vol. Berlin, 1841. — II. Di Cesnola, *Cyprus, its ancient cities, tombs and temples, with maps and illustrations*, 1 vol., Londres, 1877. — III. Hamilton Lang, *Cyprus, its history, its present resources and future prospects*, 1 vol. Londres, 1878. — IV. Franz von Locher, *Cypern, Reiseberichte ueber Natur und Landschaft, Volk und Geschichte*, 1 vol., Stuttgart, 1878. — V. *The antiquities of Cyprus, discovered principally on the sites of the ancient Golga and Idalium*, by general Luigi Palma di Cesnola, photographed by St. Thompson, from a selection made by C. T. Newton, with an introduction by Sidney Colvin, 36 planches in-f°, Londres, 1873. — VI. J. Doell, *die Sammlung Cesnola* (Mémoires de l'Académie de Saint-Pétersbourg, 1873), avec 17 planches lithographiées. — VII. Froehner, *Collection de M. Albert B***. Antiquités grecques, poteries et verres chypriotes*, Paris, 1878, in-4°. — VIII. E. Curtius, *die Griechische Gœtterlehre vom geschichtlichen Standpunkt*. Berlin, 1875. — IX. H. de Luynes, *Numismatique et inscriptions cypriotes*, in-f°, Paris, 1852.

I.

L'architecture des siècles antérieurs au moyen âge n'a laissé sur le sol de Cypre que des traces bien rares et bien peu marquées. La faute en est surtout à la prospérité presque ininterrompue dont l'île a continué de jouir, sous des régimes divers, jusqu'à la conquête turque. Les pierres des anciens édifices ont été plusieurs fois

(1) Voyez la *Revue* du 1er décembre 1878 et du 1er février 1879.

remises en œuvre; elles ont été taillées et remaniées jusqu'à ce qu'elles tombassent en poussière. Celles mêmes que l'usure n'a pas encore tout à fait émiettées ont perdu, dans tous ces changemens de place et de destination, la forme que leur avait imprimée le ciseau de l'ouvrier phénicien ou grec; elles ressemblent à ces monnaies qui, pour avoir passé dans trop de mains, ne laissent plus distinguer ni type ni légende.

A défaut de la surface, l'intérieur du sol n'a pas pu ne point conserver, cachés sous un amas de débris, quelques restes des constructions antiques ; mais pour se reconnaître au milieu de ces décombres, il aurait fallu l'œil d'un architecte ou tout au moins le zèle et les scrupules d'un archéologue, qui se serait astreint à noter sur le terrain, heure par heure, les moindres circonstances de la fouille. Or ce ne sont ni des architectes ni des archéologues qui ont fait à Cypre les grandes fouilles et les belles découvertes; ce sont des diplomates, c'est un banquier, c'est un général de cavalerie. Un seul architecte a visité l'île, M. Duthoit, le compagnon de M. de Vogüé, et sa chance l'a bien mal servi sur ce terrain où ses connaissances spéciales auraient pu rendre de si incomparables services. A Golgos, ses tranchées ont effleuré, sans qu'il en fût averti, l'aire d'un de ces vieux temples cypriotes, où les statues étaient couchées, auprès de leurs piédestaux encore en place, sous les ruines des murs et de la toiture. Un peu plus favorisé par la fortune, comme M. Duthoit nous aurait donné, sur la construction et sur le plan du sanctuaire de Golgos, des renseignemens bien autrement instructifs que ne l'a fait M. de Cesnola! Pour celui-ci, les restes de cet édifice n'ont été qu'une mine à exploiter en toute hâte, pour y trouver des objets de collection et de vente.

La fouille ainsi comprise est brutale et destructrice ; elle s'enfonce dans le sol, elle rejette les terres à droite et à gauche sans s'inquiéter de ce qu'elles recouvrent en retombant à lourdes pelletées; elle sacrifie tout à la conquête de la proie qu'elle poursuit. Tout autre est la fouille entreprise par l'architecte en vue de restituer un édifice que le temps a renversé sans en anéantir tous les élémens. Elle procède autrement; elle ne rencontre pas une assise de pierre sans en relever la direction et sans en mesurer les dimensions, pas un fragment portant la trace du ciseau sans noter la profondeur à laquelle il est enfoui ; la moindre moulure est dessinée avec soin. La marche des travaux exige-t-elle l'enlèvement des matériaux amoncelés, l'explorateur ne laisse disparaître aucune couche de débris sans qu'un coup de crayon en ait marqué l'épaisseur et indiqué la nature.

S'il s'agit d'un monument gréco-romain, bien peu de chose suffit à l'architecte pour en déterminer le caractère, pour en re-

trouver les proportions et en rétablir le plan. Qu'il ait déterré seulement une base ou un chapiteau, il sait à quel ordre appartenait le temple, il calcule, à quelques centimètres près, la hauteur de la colonne et celle de l'entablement, il peut dire quelles dispositions générales avaient été adoptées, quels étaient le style et le goût de la décoration. Grâce à cette suite d'observations, de comparaisons et de calculs, on voit se relever sur le papier l'édifice même que les premiers explorateurs de la contrée avaient pu croire détruit et perdu sans retour.

La tâche de l'architecte est plus difficile quand il étudie les monumens de l'art oriental, de l'art égyptien, assyrien ou phénicien. Là, pour qu'il parvienne à restaurer un ensemble d'une manière probable, il lui faut retrouver sur le terrain plus d'élémens certains, des vestiges plus nets et mieux définis de l'œuvre du constructeur d'autrefois. C'est que l'architecture orientale, l'architecture égyptienne par exemple, n'est pas de même que la grecque, un art chiffré; les diverses parties d'un monument n'y sont pas dans un rapport constant les unes avec les autres. Comme l'a très bien dit M. Charles Blanc, « les monumens égyptiens *ont des dimensions, ils n'ont pas encore de proportions.* On n'y voit point de relation établie et voulue entre la hauteur du chapiteau et la hauteur de la colonne. Tantôt les mêmes colonnes sont couronnées de chapiteaux différens, tantôt des chapiteaux de même hauteur surmontent des colonnes inégales en épaisseur et en élévation. Les Grecs, admirant surtout la création dans la plus parfaite de ses œuvres, qui est l'homme, voulurent imiter l'organisme du corps humain; ils mirent dans leurs édifices des proportions, c'est-à-dire qu'ils choisirent un des membres de l'architecture pour servir de *module*, de mesure à tous les autres, de façon qu'étant donnée la mesure d'une seule partie, on pût reconstruire les autres parties et le tout, de même que, le doigt d'un homme étant connu, on pouvait en induire les proportions de l'homme entier, d'après le *canon* de Polyclète (1). »

Ces rapports constans qui n'existent pas entre les divers membres de la construction, nous ne les retrouvons pas davantage chez les Orientaux, entre les différentes parties dont se compose, en plan, l'édifice par excellence, celui qui, chez tous les peuples, a le plus de grandeur et d'unité, le temple. Le temple égyptien n'est pas un tout organique comme le temple grec. Le sanctuaire y est réduit à sa plus simple expression; c'est ce que les écrivains grecs qui décrivent l'Égypte appellent le *naos*, une petite chapelle monolithe, parfois même seulement une niche pratiquée dans la paroi

(1) *Grammaire des arts du dessin*, p. 160.

d'une des salles du temple. Cette niche ou cette chapelle, le type de *l'arche sainte* des Hébreux, était fermée par une porte à deux battans (on voit encore, sur plusieurs de ces monumens, la trace des gonds), et s'ouvrait à certains jours, comme dans le temple d'Israël le *saint des saints*, devant le prêtre ou le roi, admis à contempler, pendant quelques instans, les objets sacrés qui se conservaient dans ce tabernacle. Les pièces qui entourent ce sanctuaire peuvent être de formes variées et en nombre indéfini. Ce sont des dépendances, des salles d'attente, des appartemens, des magasins. Rien ici de comparable à la *cella* du temple grec, rien qui ressemble à cette grande chambre que tous les arts concourent à décorer pour la rendre digne du dieu qui l'habite, représenté par sa statue qui se dresse au fond du sanctuaire, tandis qu'au-dessus des portiques qui enveloppent sa demeure frises et frontons racontent ses victoires et célèbrent sa puissance et ses bienfaits. L'Orient ne l'a pas connue, cette merveilleuse unité du temple grec, où des règles simples et claires, fondées sur la raison même, déterminent l'accord et la subordination des parties, où des doctrines traditionnelles, tout à la fois fermes et souples, guident le génie de l'artiste sans l'enchaîner et sans l'appauvrir.

Il nous a suffi d'un coup d'œil jeté sur l'histoire de Cypre pour reconnaître combien s'y était établie de bonne heure l'influence de l'Orient sémitique et comme elle y avait persisté tard. Ce que l'on devait donc s'attendre à trouver dans l'île, là où le mouvement de la vie n'aurait pas tout nivelé et tout pulvérisé, c'était moins des édifices grecs et romains que des constructions dont le principe et l'esprit appartinssent à l'Orient. Il n'en eût été que plus nécessaire d'avoir là le concours d'hommes préparés par une éducation spéciale à relever jusqu'aux moindres vestiges de ce qui fut autrefois, à s'orienter et à se reconnaître au milieu de ruines sans beauté pittoresque et sans relief, dont l'insignifiance apparente ne devait pas piquer la curiosité de l'observateur superficiel et n'éveillerait pas son attention. Le sort a voulu que les fouilles se fissent dans d'autres conditions, et les résultats en ont été si brillans que l'on semblerait avoir mauvaise grâce à rien regretter. Cependant nous eussions vivement désiré savoir comment étaient bâtis et décorés ces temples qui, pendant dix siècles et plus, ont été chantés par les poètes et que des millions de pèlerins ont visités; or, malgré tant de coups de pioche donnés au bon endroit et tant de terres remuées à grands frais, nous n'avons encore, sur ce que l'on peut appeler l'architecture cypriote, que de bien faibles données, que des renseignemens bien insuffisans.

Le seul temple de l'île dont nous sachions quelque chose par des témoignages anciens, c'est le plus fameux de tous, celui de Papho

Pendant la guerre de Judée, Titus, nous raconte Tacite, « eut la fantaisie de visiter ce sanctuaire, célèbre par le concours des indigènes et des étrangers. » L'historien s'arrête à ce propos, pour indiquer en quelques mots « les origines de ce culte, les rites pratiqués dans ce temple, la forme sous laquelle est adorée la déesse, forme qui ne se retrouve nulle part ailleurs. » Ce qu'il rapporte au sujet des origines est insuffisant et obscur, comme ce qu'il dit ailleurs des Juifs, de leur histoire et de leur religion; il y a pourtant là quelques détails assez précis sur les règles suivies pour les sacrifices et sur l'image de la déesse « qui n'est point représentée sous la figure humaine; c'est un bloc circulaire qui, s'élevant en cône, diminue graduellement de la base au sommet. La raison de cette forme est ignorée. » Tacite ajoute que Titus prit plaisir « à contempler les richesses du temple et les dons qu'y avaient accumulés les anciens rois, ainsi que toutes ces antiquités que la vanité des Grecs fait remonter à des époques inconnues. » Il nous montre enfin le futur empereur sacrifiant de nombreuses victimes et interrogeant l'oracle dont les réponses le comblent de joie.

Ce n'était point un temple hellénique que celui où l'œil ne rencontrait qu'une pierre presque brute à la place qu'occupait, dans le sanctuaire de Cos ou de Cnide, l'Aphrodite de Praxitèle. Au lieu de cette image accomplie de la grâce et de la beauté féminine, un grossier symbole phallique, un caillou sacré, un *bétyle*, comme disaient les Grecs, qui avaient emprunté aux Sémites, dans une très haute antiquité, le culte de ces fétiches et le terme même par lequel on les désignait au pays de Chanaan (1). Ces *pierres levées*, les Grecs ne tardèrent pas à les remplacer par des statues, que d'âge en âge ils firent plus belles jusqu'au jour où ils arrivèrent à représenter la divinité sous les plus nobles traits que puisse revêtir la créature humaine dans ses exemplaires les plus rares et les plus achevés. Au contraire Syriens et Arabes, avec leurs conceptions religieuses plus vagues et plus flottantes que celles des Grecs, étaient restés attachés à ces symboles presque informes qu'entourait une vénération d'autant plus profonde que les origines en étaient plus lointaines et plus mystérieuses; rappelez-vous la pierre noire d'Émèse, dont Héliogabale était le prêtre, et celle de la Caaba, devant laquelle faisaient leurs dévotions, avant la prédication de l'islamisme, les contemporains de Mahomet. Tacite se trompe en mettant sur le compte des Grecs les mythes que Titus entendit raconter à Paphos par les *exégètes* du temple, les monumens votifs qu'on lui fit passer en revue; l'historien nous en avertit lui-même, à son insu, par ce qu'il nous dit du symbole qui figurait, à Paphos,

(1) *Beit-el*, maison de Dieu.

l'énergie féconde et créatrice. Quand on connaît l'esprit et les goûts d'un propriétaire, on sait d'avance, avant d'être entré chez lui, comment doit être meublée sa maison. Il en est de même ici, pour le temple de Paphos; tout devait être en harmonie, l'image même de la divinité à laquelle les hommages s'adressaient, la disposition générale et la décoration du temple où on l'adorait, les costumes des prêtres et les rites qu'ils faisaient pratiquer aux pèlerins. La présence de la pierre conique dans le sanctuaire, à la place d'honneur, c'était, si l'on peut ainsi parler, la note dominante, celle qui donnait le ton. Ainsi prévenus par Tacite, nous pouvions affirmer, sans crainte d'erreur, que tout devait avoir à Paphos, même encore de son temps, un caractère bien plus oriental que grec, une couleur syrienne très marquée.

L'induction que nous pouvions tirer de ce texte, d'autres documens sont venus la confirmer. Sur toute une série de monnaies de bronze qui ont été frappées sous les empereurs, d'Auguste à Macrin, au nom du congrès de toutes les cités cypriotes (Κοινὸν Κυπρίων), on voit figurer un édifice dans lequel on s'accorde à reconnaître le plus important des sanctuaires de l'île, celui de Paphos. Cette représentation, comme il arrive toujours en pareil cas, est fort abrégée. Elle était destinée à rappeler aux contemporains un monument qu'ils connaissaient, et non à fournir des renseignemens aux archéologues de l'avenir. D'après M. François Lenormant, qui a étudié particulièrement ces pièces cypriotes, « elle consiste en une élévation géométrale de la façade, en avant de laquelle s'étend un parvis formé par une balustrade en demi-cercle. Le toit forme une terrasse, sur laquelle se posent les colombes sacrées de la déesse. Au centre, porté sur un large stylobate qui surmonte un soubassement construit en larges assises régulières, est un pylône en saillie de forme égyptienne qui dépasse de beaucoup en hauteur le toit de l'édifice lui-même. Ce pylône représente des fenêtres dans sa partie supérieure et au rez-de-chaussée une vaste porte d'entrée, dont le graveur a volontairement exagéré l'ouverture, pour faire apercevoir tout au fond du sanctuaire le simulacre de la divinité, sous la forme d'une pierre conique que surmonte une tête grossièrement indiquée, avec des rudimens de bras. Ici, comme au temple de Jérusalem, sous la tour du pylône s'ouvrait le *oulam* ou pronaos, puis en arrière se prolongeait le *debir* ou sanctuaire, qui ne dépassait pas, non plus, la largeur du pylône. Les parties de l'édifice qui l'excèdent de chaque côté étaient occupées par les chambres qui, comme à Jérusalem et en Égypte, régnaient tout autour du sanctuaire, servant à conserver le trésor et les objets du culte ainsi qu'à préparer les cérémonies rituelles. En avant du temple, des deux côtés du pylône, se dressaient des colonnes isolées, comme celles que Lucien vit en

avant du temple d'Hiérapolis, comme les deux colonnes Yakin et Boaz devant l'édifice bâti par Salomon, comme aussi les obélisques des temples égyptiens (1). » Le trait par lequel sont indiquées, sur la médaille, ces colonnes jumelles suggère l'idée d'une forme très décorative, qui, par les renflemens prononcés de ses courbes horizontales, rappelle la silhouette de certains candélabres antiques conservés dans nos musées.

Le graveur de tous ces coins cypriotes, ne disposant que d'un espace très restreint, avait tenu surtout à mettre en vue sur ces pièces l'étrange simulacre qui faisait l'originalité du culte de Paphos. Il en avait donc forcé la proportion et il l'avait placé, ainsi grossi, dans le milieu du champ; puis, comme pour mieux le faire valoir, il l'avait encadré dans la façade du temple proprement dit, du bâtiment couvert qui servait à l'idole d'enveloppe et d'abri; mais avec le peu de place dont il disposait, il n'avait pu songer à montrer en même temps les parties secondaires, les dépendances du sanctuaire. Or, du temple de Jérusalem si bien restitué par M. de Vogüé à celui de Marathus dont M. Renan a retrouvé toute l'ordonnance, tous les édifices religieux de la Syrie ont une enceinte extérieure, un *péribole*, comme disaient les Grecs, qui circonscrit une large cour entourée de portiques (2). Cette enceinte, il en subsiste encore quelques débris imposans, quoique ces murailles servent depuis bien des siècles de carrière aux habitans du petit village de Kouklia, situé sur l'emplacement du même temple, et que jadis les Lusignans en aient tiré les matériaux d'une forteresse et de plusieurs églises, elles-mêmes aujourd'hui ruinées.

M. de Cesnola a fait, en plusieurs fois, des fouilles assez étendues et très profondes sur différens points du plateau qu'occupait le sanctuaire; le plan qu'il donne mérite donc d'être préféré, tout sommaire qu'il soit, aux esquisses que quelques-uns de ses prédécesseurs avaient tracées après une rapide inspection des lieux. Sans retrouver la trace de ces colonnades, de ces clôtures intérieures et de ces bassins qu'avaient cru reconnaître Ali-Bey et Hammer, il met au centre du plateau les débris d'un massif rectangulaire qui représenterait les substructions du temple figuré sur les médailles; les quatre pierres d'angle sont encore en place. Ce parallélogramme est enveloppé, à distance, par un autre bien plus vaste, que dessinait une puissante enceinte, dont les fondations existent à peu près partout, plus ou moins profondément enfouies. Quelques blocs, qui s'élèvent encore au-dessus du sol, ont des dimensions prodi-

(1) *La Numismatique et l'Architecture*, dans la *Revue générale de l'architecture et des travaux publics*, 4e série, 4e volume, 1877.

(2) De Vogüé, *le Temple de Jérusalem, monographie du Haramechchérif*, Paris, 1864, gr. in-f°, avec 37 planches. — Renan, *Mission de Phénicie*, chap. III, pl. X.

gieuses; une pierre a près de 5 mètres de long sur 2 mètres et demi de large. Les assises du temple, sans être aussi énormes, sont encore de très forte taille. On reconnaît là le goût des constructeurs phéniciens pour les grands matériaux, ce goût persistant dont témoignent les murs d'Arados et ceux de Jérusalem comme les fameux temples de Balbek.

Le temple avait 67 mètres de long sur 50 de large et le péribole 210 sur 164; ce sont les mesures que M. de Cesnola fournit, sans en garantir l'exactitude rigoureuse. Le mur extérieur était percé de portes dont l'une a encore gardé, dans un de ses montans, la trace des gonds; avec ses 5 mètres et plus d'ouverture, elle livrait passage à toute une foule. Cette cour spacieuse ne pouvait se passer de portiques qui l'entourassent et qui permissent de se mettre à l'abri pendant les heures chaudes des brûlantes journées d'été; n'en retrouvât-on point de vestiges, nous affirmerions encore qu'ils ont existé jadis, appuyés aux murailles. C'était là que tenaient boutique les marchands d'amulettes et d'idoles, ceux qui vendaient aux pèlerins ces statuettes de la maîtresse du temple qu'ils aimaient à rapporter dans leur pays; on peut lire dans Athénée le récit d'un miracle accompli, comme le racontait Polycharme de Naucratis, par une de ces images. Touchée des prières des matelots, la déesse, au milieu d'une horrible tempête, sauva le navire sur lequel un habitant de Naucratis l'emmenait de Paphos en Égypte (1). Ces galeries, nous les distinguons d'ailleurs très bien sur une médaille impériale de Byblos; elles règnent tout autour du vaste espace à ciel ouvert au centre duquel s'élève le mausolée pyramidal d'Adonis.

Sous ce ciel de feu, la fraîcheur et l'ombre sont les plus exquises jouissances, les plus nécessaires des biens. On devait donc aussi les demander à des fontaines jaillissantes, à des bassins creusés dans le dallage des parvis, aux platanes penchés sur les vasques ruisselantes et trempant leurs racines dans l'humidité que ces réservoirs laissaient filtrer tout à l'entour. Il fallait de l'eau pour les sacrifices et pour les ablutions; il en fallait pour désaltérer tout ce peuple de prêtres et de prêtresses qui vivait autour du sanctuaire, ces multitudes de pèlerins qui, du rivage et de tous les chemins de la montagne, affluaient, à certains jours, dans cette enceinte. L'eau, nourrice des troncs puissans, des larges rameaux et des feuillages épais, on avait été la chercher et la capter au flanc des côtes voisines; on l'avait amenée de loin jusqu'à Paphos à l'aide de ces conduites souterraines dont on trouve partout la trace dans l'île et qui se courbaient en siphons pour franchir les vallées. Si vous avez voyagé en Orient, rappelez-vous les abords des mosquées turques

(1) Livre XV, chap. XVIII.

ou persanes, leurs fontaines toujours coulantes et leurs majestueux ombrages; vos souvenirs vous donneront quelque idée de l'aspect que devait offrir l'enclos du sanctuaire de Paphos lorsqu'on en franchissait le seuil après avoir gravi les pentes boisées de la colline, parmi des arbres séculaires d'où s'abattaient en tournoyant, avec un grand bruit d'ailes, des volées de pigeons blancs, oiseaux chers à la déesse, nourris du grain que ses fidèles leur jetaient à pleines mains.

A pousser trop loin la comparaison et le rapprochement, on risquerait d'ailleurs de se tromper. Les formes architecturales qui ont prévalu dans le monde musulman depuis cinq ou six siècles, depuis qu'il a pris pied en Europe, sont très différentes de celles que préférait l'antiquité sémitique et que l'islamisme naissant avait conservées tout d'abord en Arabie, en Égypte et en Syrie; mais la différence principale, celle dont les effets sont les plus sensibles, c'est la différence des religions et des cultes. Avec son monothéisme d'une grandeur un peu sèche, avec son aversion violente pour tout ce qui ressemble, de près ou de loin, à l'idolâtrie, avec le caractère si simple et si grave de ses cérémonies, l'islamisme ne saurait offrir, dans les parvis de ses temples, les scènes et les tableaux que l'imagination de l'historien se représente, lorsqu'elle cherche à retrouver l'aspect et la physionomie de quelqu'un des grands sanctuaires du panthéisme syrien. Ce que l'on adorait à Paphos comme à Byblos, c'était l'énergie meurtrière et féconde de la nature toujours occupée à détruire et à créer, à réparer par l'union des sexes et par un éternel enfantement les pertes que la mort fait subir à la vie. Les péripéties de ce drame sans dénoûment, qui recommence toujours pour ne jamais finir, les âmes s'y associaient avec une sincérité de sympathie et une sensibilité passionnée que nous avons aujourd'hui quelque peine à comprendre. L'hiver, elles s'attristaient sur l'alanguissement et le deuil de la nature, elles pleuraient la mort d'Adonis, du jeune dieu solaire que la dent du monstre avait retiré de ce monde dont il était le charme, et couché dans la tombe; mais une fois le printemps revenu, dans les premiers jours d'avril, elles éclataient, avec des transports plus vifs encore et plus effrénés, en cris de joie, en danses et en chansons, en bruyantes orgies; elles célébraient le soleil qui s'était réveillé, l'amour qui coulait à nouveau dans les veines de tout ce qui a vie. L'une des pratiques qui caractérisent le mieux les religions syriennes, les prostitutions sacrées, avaient leur place comme marquée d'avance dans un pareil culte. Les *hierodules* de Paphos n'étaient pas moins fameuses que celles de cette Corinthe qui, elle aussi, dans des temps reculés, avait subi l'action des idées et reçu la tradition des cultes de la Syrie.

Engel, dans l'ouvrage qu'il consacrait à Cypre avant les fouilles et découvertes de ces trente dernières années, a recueilli, avec une rare connaissance de la littérature ancienne et une patiente industrie, tous les passages des auteurs qui se rapportent au culte cypriote, à son esprit et à ses rites. Rapprochez de ces textes les monumens figurés que le sol de l'île a fournis depuis lors à nos musées, et vous pourrez, ce semble, vous donner pour quelques instans tout au moins la vision et comme l'hallucination de tout un monde disparu sans retour, des temples cypriotes et de leurs bois sacrés. Tout y parlait d'amour et de volupté. L'air y était plein de parfums, plein de bruits doux et caressans. C'était le murmure des sources qui coulaient sur des tapis de fleurs; c'était, dans le feuillage, le chant du rossignol, le tendre et long roucoulement de la colombe; c'était les sons de la flûte, l'instrument favori d'Aphrodite et de Dionysos, celui qui sonne l'appel du plaisir et qui conduit à la salle du festin les processions joyeuses et le cortège nuptial. Sous des tentes, sous des cabanes légères dont les parois étaient formées de verts branchages adroitement enlacés, des rameaux odorans du myrte et du laurier, se tenaient les esclaves de la déesse, celles que Pindare appelait, à Corinthe, les *servantes de la persuasion*. C'était des filles grecques ou syriennes, couvertes de bijoux, vêtues de riches étoffes que bordait une frange de couleur brillante. Le sombre éclat de leur chevelure était relevé par la *mitre*, écharpe d'une nuance chaude et gaie qui se mêlait aux épaisses tresses noires; il l'était par des fleurs naturelles piquées sur le front, l'œillet, la rose ou les rouges pétales du grenadier. Dans tout l'Orient, les femmes savent encore ainsi, avec un goût charmant, emprunter leur parure aux buissons des haies et aux parterres des jardins. Sous l'arc de sourcils allongés au pinceau, les yeux étincelaient, agrandis par les teintes brunes de la poudre de henné. Le carmin avivait la fraîcheur des joues et des lèvres, attirantes comme un fruit mûr; des colliers d'or, d'ambre et de verre pendaient sur la poitrine. Tenant en main le pigeon, symbole de fécondité, la fleur ou le rameau de myrte, ainsi décorées d'insignes qui témoignaient de leur office religieux, ces femmes attendaient là, souriantes et calmes. Un soleil radieux brillait au ciel; la brise de mer, courbant doucement la cime des palmiers et des platanes, en faisait bruire les feuilles,

et, sur leurs gorges blanches,
Les prêtresses sentaient trembler l'ombre des branches.

Ce n'était pas seulement la multitude des vivans qui se pressait autour du sanctuaire, qui en remplissait les parvis et en peuplait les bois sacrés; de nombreuses statues y représentaient les gé-

nérations depuis longtemps disparues, les prêtres, les fidèles, les adorateurs d'autrefois. A Paphos, la rage des chrétiens a dû se déchaîner avec plus de violence que partout ailleurs sur les monumens d'un culte abhorré; de plus, des ruines apparentes n'ont jamais cessé de signaler l'aire du temple à l'attention et aux ravages des déprédateurs de toute espèce, chercheurs d'antiquités, maçons en quête de pierres toutes taillées; aussi n'a-t-on trouvé sur les lieux que quelques piédestaux engagés dans les maisons du village. On a été plus heureux à Idalie et à Golgos; dans ces deux sites, à la première sommation des explorateurs, le sol a livré par centaines les statues et statuettes de pierre et d'argile, et le caractère de ces monumens, les inscriptions phéniciennes ou grecques qui ont été recueillies dans les mêmes tranchées, tout enfin concourt à démontrer que la pioche a bien dégagé là les restes d'anciens sanctuaires cypriotes, très fréquentés, très richement décorés, très importans encore, quoique moins vastes que celui de Paphos, le principal de l'île. Par malheur, M. Lang n'a même pas donné la moindre indication sur l'état du terrain où il a ramassé un butin si précieux, et sur les dispositions architecturales dont il a dû y retrouver la trace. Quant à M. de Cesnola, qui paraît, à Golgos, avoir exploité les ruines de deux temples différens, son attention ne s'est pas portée sur ces vestiges de la construction antique; il en a tenu bien peu de compte; malgré toutes les vraisemblances et malgré l'assertion formelle d'un témoin intelligent, qui assistait aux travaux de ses ouvriers, il nie jusqu'à l'existence de l'un de ces temples, de celui qui paraît avoir été le plus ancien des deux (1). Quant à l'autre, nous avons bien une esquisse du plan; mais combien cette esquisse laisse sans réponse de questions qui, peut-être avec quelques recherches entreprises en temps utile, auraient pu être résolues au grand profit de nos études!

En tout cas, voici ce qui résulte de cette esquisse et du témoignage de M. George Colonna-Ceccaldi; celui-ci a visité le chantier de fouilles, mais à un moment où plusieurs des tranchées avaient été déjà comblées. Le temple, comme celui de Paphos, dessinait un rectangle, mais de moindres dimensions; il n'avait ici qu'environ 18m20 de long sur 9m10 de large. Pas plus que celui de Paphos, ce temple n'était orienté à la manière des temples grecs. C'est le sud et le nord que regardent les petits côtés du rectangle, sans que l'on puisse dire où étaient la façade et l'entrée principale. Deux

(1) D'après les dires de M. Lang, ce temple aurait été circulaire. La grande statue d'Hercule qui y a été retrouvée peut faire croire qu'il était consacré à un dieu qui, dans le cours des âges, avait fini par se confondre avec l'Hercule grec. On trouvera la lettre de M. Lang dans la *Revue archéologique*, t. XXIII, p. 336, et M. Ceccaldi en accepte toutes les conclusions.

larges portes, de dimensions inégales, s'ouvraient l'une dans le mur septentrional, l'autre dans l'oriental. Il n'a point été trouvé à l'entour de traces du péribole. Un cône de pierre grise que M. Ceccaldi vit renversé et brisé au milieu de l'enceinte semble indiquer que le temple était consacré à une déesse représentée ici par le même symbole que la déesse adorée à Paphos.

Si le simulacre divin, haut de près d'un mètre, s'élevait au centre de cette grande salle, il ne l'habitait pas seul. Elle était remplie de piédestaux dont chacun portait jadis sa statue. La plupart étaient appuyés aux murailles; on en compta jusqu'à soixante-douze contre la paroi orientale. D'autres, plus grands, dont chacun avait reçu deux statues adossées, divisaient cette salle en cinq travées parallèles, dans le sens de sa longueur. Le pavage était fait de dalles en calcaire de Cypre; les statues furent retrouvées couchées sur ces dalles, sous une épaisse couche de décombres.

M. Ceccaldi a étudié soit sur le terrain même, soit, un peu plus tard, au consulat américain, ce qui était encore apparent de la construction antique, et tous les débris retirés des fouilles. Voici quelle restitution idéale du temple de Golgos il trace d'après l'ensemble de ces données : « Le temple était construit en briques séchées au soleil ou mattons, formant quatre murs, dont la base était assise sur les pierres à rebords du soubassement. Ces murs étaient revêtus d'un crépi blanc ou de couleur, imperméable à la pluie... Des piliers soutenaient à l'intérieur un toit qui était à double pente très peu sensible, vu la largeur de l'édifice; il formait ainsi terrasse, comme les toits cypriotes actuels. Ce toit se composait de pièces de bois très rapprochées; par-dessus étaient étendus des nattes et des roseaux recouverts d'une épaisse couche de terre battue, qui résistait à l'humidité non moins bien qu'aux ardeurs du soleil. L'extérieur du temple de Golgos devait donc être fort modeste. Dans l'intérieur, qui ne recevait de jour que par les larges baies des portes, une foule immobile et silencieuse de personnages de pierre, aux traits et aux vêtemens rehaussés de peintures, entouraient, en perpétuels adorateurs, le cône mystique. Des lampes de pierre en forme d'édicule éclairaient dans les recoins les ex-voto grimaçans pendus aux murs et les tableaux curieux dont ceux-ci étaient garnis. Des bas-reliefs bizarres ornaient le pourtour de l'édifice, où la lumière oblique se réflétait sur les dalles blanches et polies (1). »

Sans satisfaire toutes nos curiosités, Paphos et Golgos nous apprennent donc dans une certaine mesure ce que l'architecture religieuse fut à Cypre jusqu'aux derniers jours de l'antiquité, quelles formes elle préféra, de quel esprit et de quelles traditions elle

(1) *Revue archéologique*, t. XXII, p. 370.

s'inspira. Sur l'architecture civile et militaire, nous sommes moins renseignés; il ne nous est pas resté une seule enceinte de ville, pas le moindre débris des forteresses ou des palais de ces princes qui étonnaient la Grèce par leur richesse et par les recherches de leur luxe. Quant à l'architecture funéraire, les matériaux ne nous manquent pas : à lui seul, M. de Cesnola a ouvert dans l'île des milliers de tombes; mais presque toutes sont souterraines, de petite dimension et simplement décorées. Les tombes des riches ne se distinguent guère que par la valeur des objets qu'elles contiennent, vases, terres cuites, ustensiles et bijoux, coupes et urnes de verre; parfois aussi elles se signalent par le travail soigné de la stèle qui les surmontait, ou du sarcophage très orné que renfermait le caveau. C'est seulement près de la nouvelle Paphos que l'on trouve une nécropole toute creusée dans le roc qui, par l'ampleur de ses avenues, de ses vestibules et de ses façades monumentales, rappelle les belles sépultures de la Lycie et des autres régions de l'Asie-Mineure; c'était peut-être le cimetière royal des grands prêtres de Paphos. N'oublions pas certaines chambres construites à la surface du sol, en blocs énormes, à peine dégrossis; la couverture en est formée par de puissans monolithes taillés en forme de voûte ou d'ogive. La piété chrétienne s'en est emparée. L'une de ces chambres, qui se trouve aux portes même de Larnaca, a été décrite par tous les voyageurs sous le nom de *Panaghia Phaneromeni* ou de *Chapelle des Amoureux;* une autre, qui se voit près des ruines de Salamine, est appelée par les gens du pays *la prison de Sainte-Catherine.* A la dimension des pierres et à leur mode d'assemblage, on y a reconnu, avec toute vraisemblance, des tombes phéniciennes. Le goût phénicien n'est pas moins sensible dans l'arrangement des stèles de Golgos, ornées de ces sphinx et de ces lions affrontés que la Phénicie aimait à employer comme motifs de décoration funéraire; on le retrouve aussi dans ces volutes superposées, d'un dessin lourd et bizarre, qui appartiennent à ce que l'on a nommé l'ionique primitif ou le *proto-ionique.* Ce type, très ancien, a été signalé sur plusieurs points du monde asiatique, en Assyrie, en Cappadoce, ailleurs encore; les Grecs en ont tiré plus tard une de leurs plus nobles formes architecturales. Sur les sarcophages, vous reconnaissez à chaque instant des moulures et des symboles propres à la Phénicie, ses palmettes, ses rosaces, ses fleurs de lotus, son croissant et ses étoiles. Ce style, riche et compliqué, vous semble trop chargé d'ornemens, pour peu que vos yeux soient accoutumés à l'élégante et simple pureté de l'ornementation grecque. Dans les traditions qu'il applique, derrière la Phénicie, vous devinez cette Égypte dont la Phénicie a été pendant

plusieurs siècles l'élève industrieuse et l'active courtière, où elle a été chercher ces germes de civilisation qu'elle s'est chargée de répandre sur tous les rivages de la Méditerranée.

Les Grecs, au temps des guerres médiques, avaient la même impression. C'est ce que prouve un passage d'Eschyle sur lequel un savant hellène a récemment, fort à propos, appelé l'attention (1). Dans les *Suppliantes* du grand poète athénien, les filles de Danaos, qui viennent de débarquer avec leur père sur la plage voisine de Mycènes, se présentent au roi Pélasgos, pour implorer sa protection. Celui-ci les interroge sur leur patrie. Comme descendantes d'Io, elles se disent d'origine argienne, assertion que semblent démentir leur costume et toute leur apparence. Le roi leur répond : « Vous ressemblez surtout à des femmes de Libye et non à celles de nos pays. C'est le Nil qui nourrit cette plante, et le style cypriote de vos parures féminines montre clairement que c'est par des hommes qu'elles ont été tissées. » La plante dont il est ici question ne peut être que le lotus; une série de corolles épanouies et de boutons mi-clos avait fourni au tisserand ou brodeur un de ces motifs de bordure que nous offre si souvent la décoration égyptienne et dont l'art grec s'est emparé plus tard. Quant au tissage des étoffes par des mains viriles, c'était, comme nous l'attestent plusieurs textes anciens, un usage égyptien; les Grecs l'avaient remarqué, non sans surprise; chez eux, c'était aux femmes qu'étaient réservés de pareils travaux.

Ainsi, pour Eschyle et pour ces Athéniens du ve siècle avant notre ère auxquels il s'adressait, parler de style cypriote, Κύπριος χαρακτήρ, ce n'est qu'une autre manière de dire style *égyptisant*, presque style égyptien. Des vêtemens tissés en Égypte ont un aspect, une physionomie cypriote. Eschyle ne fait point ici d'archéologie; il prend la langue courante de son temps. Pour ces Athéniens dont beaucoup, comme matelots et comme hoplites, avaient servi avec Cimon dans les parages de Cypre ou en avaient, comme trafiquans, visité les ports et les cités, l'expression de *style cypriote* désignait les procédés et le goût d'un art décoratif étroitement apparenté à celui de l'Égypte.

II.

Ce cachet égyptien dont portaient l'empreinte les étoffes que tissait la navette et que décorait l'aiguille de l'ouvrier cypriote, nous le retrouvons à Cypre, non moins net et moins marqué, dans

(1) M. Christos Pappayannakis dans la *Gazette archéologique*, 1877, pages 117-119.

certains des monumens de la statuaire. MM. Stark, Doell, Sydney Colvin, Newton, tous ceux qui ont étudié les figures découvertes par MM. Lang et de Cesnola, sont unanimes à signaler, dans plusieurs d'entre elles, l'imitation de la sculpture égyptienne. Les analogies sont parfois frappantes; par la manière dont elles sont posées et drapées, telles statues de Golgos ou d'Idalie, taillées dans la pierre de l'île, font songer aux ouvrages des artistes de Thèbes et surtout de Saïs. L'attitude est la même : le personnage est debout, au repos; les deux bras pendent le long du corps ou bien l'un d'eux est replié sur la poitrine; les jambes sont à peine séparées. Le modelé est large et sommaire; les étoffes et le nu sont traités à grands plans. Ce qui d'ailleurs est plus significatif encore, ce sont ces détails de coiffure ou de costume dont la ressemblance, dont l'identité ne peut s'expliquer que par une simple rencontre. Telle figure est coiffée du *klaft;* telle autre porte sur la tête ce que les égyptologues appellent le *pchent,* c'est-à-dire la double couronne royale, la couronne de la Haute et celle de la Basse-Égypte, qui forment par leur réunion une sorte de tiare. Certaines figures ont les bras ornés d'armilles, la poitrine couverte d'une riche collerette de broderie ou d'orfèvrerie toute égyptienne de style. Autour des reins est attaché cette espèce de pagne échancré par devant que l'on nomme la *chenti;* la ceinture qui le fixe aux hanches maintient aussi une large bande ou, si l'on aime mieux, un étroit tablier qui, dans la plupart de ces figures, est décoré de deux *uræus* ou serpens dont la tête dressée supporte le disque solaire. C'est l'insigne bien connu de la royauté égyptienne; tout cet arrangement du pagne, de la ceinture et de la bande richement ornée qui la complète semble copié des statues royales que l'on rencontre à chaque pas sur les bords du Nil; tout au plus trouve-t-on, dans quelques-unes de ces statues cypriotes, quelques motifs d'ornementation qui n'ont pas été rencontrés jusqu'ici en Égypte, comme la tête de Méduse.

Le caractère assyrien de certaines figures n'est pas moins frappant. Ce ne sont pas seulement les archéologues qui en témoignent; cette ressemblance a été saisie, nous raconte M. de Cesnola, même par l'œil inexpérimenté des paysans cypriotes. En l'absence du consul, ses ouvriers venaient de trouver la tête colossale, haute de près d'un mètre, dont la découverte inaugura les grandes fouilles d'Athiénau. L'admirable conservation de ce morceau et ses proportions colossales attirèrent aussitôt sur les lieux tous les habitans du village. Jamais on n'avait rien vu de pareil; on se persuada que le sol d'où était sortie une pareille merveille devait contenir bien d'autres trésors. Chaque paysan prit donc une pioche ou une bêche, et une centaine d'hommes se mirent à creuser des trous et à ouvrir

des tranchées, sans s'inquiéter des plaintes du propriétaire ou des réclamations des gens du consul. Commencé dans la matinée, ce travail tumultuaire se continua jusque dans les ténèbres, à la lueur des torches. M. de Cesnola arriva vers minuit; son sang-froid, son accent d'autorité imposèrent l'obéissance aux plus mutins; il envoya tous les paysans se coucher; puis, une fois resté maître du champ de bataille, il y plaça des gardes et alla goûter lui-même quelques heures de repos.

Le lendemain matin, avant que le préfet turc de la ville voisine, averti depuis la veille, se fût encore présenté, le consul conclut avec le propriétaire du terrain un marché qui lui donnait pleine liberté pour y faire toutes les fouilles qu'il voudrait. Ceci réglé, il songea à s'assurer la possession des objets que les Athiéniotes avaient trouvés pendant la journée et la nuit précédente, en remuant et retournant le terrain dont il venait de se faire céder la jouissance; chacun d'eux avait emporté son butin et l'avait caché dans sa maison. Nous laissons ici la parole à M. de Cesnola (1).

« Ces gens savaient que, si je le voulais, je pourrais leur prendre de force leurs trouvailles; ils furent donc enchantés quand ils apprirent que, loin d'exercer mon droit dans toute sa rigueur, j'étais prêt à payer largement tout objet qui me serait remis. On doutait d'abord de ma bonne foi; il fallut manœuvrer adroitement pour arriver à savoir dans quelles maisons il y avait des antiquités. La plupart des détenteurs, une fois rassurés sur mes intentions, m'apportèrent les monumens; restaient quelques obstinés qui se tenaient à l'écart et prétendaient n'avoir pas eu la chance de rien ramasser. Ma police me les signala; elle me procura même une description sommaire des objets dont les possesseurs n'avaient pas répondu à l'appel. Alors je fis comparaître, un à un, les récalcitrans, et voici le stratagème auquel j'eus recours pour triompher de leur résistance. J'avais auprès de moi, sur une chaise, un volume de l'ouvrage de Layard, *Ninive et ses ruines*, qui faisait partie de ma petite bibliothèque de campagne. Je choisissais une page où fût représenté un monument qui ressemblât, autant que possible, au monument que je savais avoir été caché par tel ou tel villageois, puis je commençais mon interrogatoire. On niait, on prétendait n'avoir rien déterré, ne rien avoir. Alors je prenais un ton sévère; je disais à l'accusé que ce livre, ouvert sous ses yeux, était un livre magique, à l'aide duquel je pouvais savoir s'il avait, oui ou non, détourné quelque antiquité. On répétait les mêmes dénégations, mais d'une voix déjà moins assurée. Alors, d'un geste vainqueur, je

(1) Chap. v.

montrais à mon interlocuteur la vignette dont j'avais fait choix à l'avance; c'était là, lui disais-je, l'image de l'objet qu'il avait volé. Je le sommais de me le restituer à l'instant; s'il s'exécutait de bonne grâce, au lieu de le punir, comme je pourrais le faire, pour avoir cherché à me tromper, j'aurais encore la bonté de lui faire un beau cadeau.

« Pris au piège, le malheureux paysan se frappait la tête des deux mains ou levait les bras au ciel en signe d'étonnement et d'effroi. « *Panaghia mou*, Vierge chérie, s'écriait-il, comment faire? Il a un livre qui lui dit tout! » Il se confondait en excuses, et bientôt arrivait l'objet désiré. M. Layard n'a jamais pu prévoir que ses découvertes assyriennes rendraient à l'un de ses successeurs ce genre de service, que son livre deviendrait ainsi un instrument de *découverte*. Ce fut de cette manière que je réussis sans trop de peine à rentrer en possession de tout ce qui avait été recueilli avant mon arrivée. »

L'accent et l'aplomb de M. de Cesnola étaient sans doute pour beaucoup dans cette rapide perception des rapports qui rattachent l'art cypriote à l'art assyrien; cependant le consul aurait risqué de manquer son effet s'il n'y avait pas eu ce que l'on appelle un air de famille entre plusieurs des monumens d'Athiénau et les bas-reliefs de Khorsabad, de Kouioundjik et de Nimroud. Dans toutes les collections et tous les recueils où l'on a voulu classer les statues et statuettes cypriotes, une des catégories que l'on a été conduit à former comprend ce que l'on a nommé les figures de style assyrien. Dans celles-ci, la coiffure n'est plus celle que nous avons décrite; c'est une sorte de casque ou plutôt de bonnet pointu qui semble fait d'une étoffe treillissée; il ressemble au *tutulus* étrusque et les prêtres grecs portent encore aujourd'hui, dans certains cantons de l'île, un bonnet tout pareil. Leurs prédécesseurs ont dû le recevoir, lors du changement de culte, des derniers prêtres du paganisme; ils l'ont conservé avec cette ténacité dont il y a tant d'exemples dans cet immobile Orient, pour qui les siècles ne comptent pas plus que pour l'Occident les semaines et les jours. Cette coiffure qu'ils ont transmise à nos contemporains, les prêtres de l'Aphrodite-Astarté cypriote l'avaient eux-mêmes empruntée, selon toute apparence, à ceux des divinités assyriennes et chaldéennes; nous la retrouvons, à de très légères différences près, sur la tête de personnages qui paraissent remplir des fonctions sacerdotales, dans la bordure émaillée d'une grande porte de ville, à Khorsabad.

Les figures dans lesquelles le caractère égyptien est le plus marqué ont les cheveux cachés sous la tiare ou sous une pièce d'étoffe qui retombe sur les épaules; le visage y est presque toujours im-

berbe. Ici au contraire, comme à Ninive, la chevelure encadre le front d'un bandeau de boucles symétriques et se ramasse sur la nuque en un lourd chignon. La barbe, très longue et largement étalée, se partage, elle aussi, en boucles qui forment deux ou trois étages superposés.

Le costume consiste en une robe qui tombe droite jusqu'à la cheville et qui est ornée parfois d'un listel à son bord inférieur. Une sorte de galon d'une très forte saillie descend en ligne presque verticale de l'épaule gauche, puis, décrivant une courbe au niveau des mains, va rejoindre le côté droit; il dessine ainsi sur le devant la lisière de la pièce d'étoffe, et il est accompagné de petits plis réguliers et parallèles. La manche s'arrête d'ordinaire au-dessus du coude; parfois elle descend jusqu'au poignet. Comme dans les figures de Ninive ou de Persépolis, le corps est tout entier caché sous le vêtement; on n'aperçoit à nu que le visage, l'avant-bras et les pieds.

Si ces figures se distinguent à première vue de celles où domine l'imitation de l'Égypte, il est moins facile de tracer une ligne de démarcation entre elles et les statues, certainement postérieures, qui rappellent le style grec archaïque. La barbe et les cheveux sont encore disposés en boucles symétriques et les personnages drapés de la tête aux pieds; quelques-uns sont encore coiffés du même bonnet conique; mais le plus souvent la tête est nue, couronnée de narcisses ou de feuillages variés. Parfois, comme dans les statues grecques très anciennes, la chevelure est partagée en tresses qui tombent, trois par trois, sur chaque épaule, pendant que d'autres, en nombre égal, pendent sur le dos; mais la différence principale est dans la draperie, traitée avec plus d'aisance et d'ampleur, dans le mouvement des bras, qui s'infléchissent et s'écartent du corps pour soutenir des attributs à peu près toujours les mêmes; c'est tantôt une colombe, tantôt une patère ou une *pyxis*, sorte de petite boîte où l'on serrait l'encens; parfois c'est une fleur, un fruit ou un rameau. Dans le rendu de l'étoffe et des broderies qui la décorent, dans les zigzags que les plis dessinent à leur extrémité inférieure, on sent les procédés chers aux sculpteurs grecs du VIe siècle et de la première moitié du Ve. Enfin il se rencontre des figures qui, par la liberté du ciseau comme par le mouvement et le jet de la draperie, semblent contemporaines des beaux siècles de l'art grec; dans l'air de tête de certaines d'entre elles, on croit même deviner les allures et le goût de l'époque romaine.

Toutes ces statues, les plus anciennes comme celles qui paraissent l'ouvrage de siècles plus rapprochés de nous, offrent d'ailleurs bien des traits de ressemblance; conduit à l'improviste en face de

l'une de ces figures, l'archéologue n'hésitera guère, même sans enquête préalable, à en deviner, à en signaler la provenance. Un premier caractère commun, c'est la matière employée, un calcaire tendre, d'un grain homogène et assez fin, qui se trouve en abondance dans les montagnes de l'île.

Cypre n'a pas une seule carrière de marbre; aussi les monumens de marbre y sont-ils fort rares. Ceux que l'on y a recueillis, en très petit nombre, doivent être pour la plupart d'importation étrangère; ils appartiennent aux temps où commençait à s'effacer l'originalité de la civilisation cypriote, et ne se rattachent ni par le sujet ni par le style aux traditions de la religion locale et aux procédés des sculpteurs indigènes. Ceux-ci, depuis les temps les plus anciens jusqu'aux derniers jours du monde antique, n'ont guère taillé que cette roche friable, qu'ils avaient partout sous la main. Cette pierre est blanchâtre au sortir de la carrière; mais elle prend, par une longue exposition à l'air, un ton d'un gris jaune qui, tout en demeurant un peu terne, n'est pas désagréable à l'œil. L'ongle la raie; le ciseau l'entame donc avec bien plus d'aisance et de rapidité que le marbre; mais dans le domaine de la plastique comme dans celui des lettres et de la poésie, ce qui n'a pas coûté grand'peine n'a guère chance de durer. Ce tuf poreux est trop mou pour fournir les effets et les contrastes que le marbre donne comme de lui-même; il ne saurait recevoir ce beau poli qui s'oppose si bien aux ombres noires des parties fouillées par le ciseau. Celui-ci, malgré ses recherches et son application laborieuse, ne saurait mettre ici ces accens vigoureux et francs qui dessinent la charpente osseuse, qui font saillir les muscles et les veines sous l'épiderme des statues grecques. Le travail est tout à la fois minutieux et lâché; il manque de largeur et de fermeté. D'ailleurs la pierre, trop peu résistante, le conserve mal; ce que l'on a pu y mettre de finesses et de touches un peu vives, elle le perd aisément par les intempéries et par le frottement. Quelques-unes des figures déterrées à Athiénau par M. de Cesnola se sont trouvées dans des conditions toutes particulières; de l'abri d'un temple couvert, elles ont passé sans transition à celui d'une couche protectrice de poussière durcie et partout adhérente à leur surface; comme la statue connue sous le nom de *Prêtre à la colombe*, elles ont ainsi gardé une rare fraîcheur et sont encore à fleur de ciseau. Sauf ces exceptions, les figures cypriotes ont leurs arêtes arrondies et leurs saillies atténuées. Voyez cette curieuse suite de têtes, provenant surtout des fouilles de M. de Vogüé, que possède le Musée du Louvre; presque toutes présentent la même apparence d'usure et de fatigue. C'est un peu l'aspect d'une page d'écriture où l'encre, avant d'avoir eu le temps de sécher en con-

servant son éclat, a été absorbée par le papier buvard et n'a laissé que des traces faibles et pâles.

Autre trait caractéristique de la statuaire cypriote : dans presque toutes les statues qu'elle a produites, il y a une déformation volontaire du corps humain par voie d'aplatissement; les figures, quelle qu'en soit la proportion, n'ont pas l'épaisseur qu'à même échelle donnerait la nature. Elles semblent avoir été taillées, non dans des blocs prismatiques, mais dans de la pierre débitée en carrière, sous forme de dalles épaisses. Un côté de la dalle, celui qui représentait le devant de la figure, était travaillé avec le plus grand soin; mais l'autre était à peine dégrossi ou ne l'était pas du tout; lorsque les grandes lignes du corps y étaient indiquées, c'était de la manière la plus sommaire. La face postérieure n'était pas faite pour être vue; l'artiste n'avait jamais pensé que l'on dût tourner autour de sa figure; il l'avait composée avec l'intention de l'appliquer contre une muraille et de l'y laisser adossée. Comment il la plaçait, c'est ce que nous indique cette série de piédestaux qui règne le long des quatre parois, à l'intérieur du temple rectangulaire d'Athiénau. Sur les piédestaux plus larges qui sont disposés en trois files au milieu du vaisseau, les statues devaient être de même dressées contre un montant en pierre ou en bois; faites avec plus de soin, les fouilles nous auraient sans doute apporté quelques renseignemens à ce sujet. En quelque endroit de l'aire du temple qu'elles aient été ramassées, ces statues sont traitées de la même manière; toujours elles supposent une surface verticale où elles s'appuyaient, sans la pénétrer, sans s'incorporer avec elle, comme fait le bas-relief. Elles sont détachées du mur, mais elles ne sauraient se passer de lui et s'en éloigner; elles sont ainsi le résultat d'une sorte de compromis entre les procédés du haut relief et ceux de la ronde bosse.

Le costume, dans toutes ces figures, est à peu près le même. Si nous mettons à part celles qui sont coiffées et habillées à la mode égyptienne, nous trouvons partout la même disposition, un vêtement qui cache et enveloppe tout le corps. Dans les figures dites assyriennes, ce vêtement colle aux membres et a tout l'aspect d'une robe orientale; puis il prend peu à peu, dans des figures moins anciennes, toutes les apparences du *peplos* grec, ce grand rectangle d'étoffe de laine qui donne des plis si variés et si beaux. De même pour la pose : elle a plus d'aisance dans les figures qui paraissent les moins anciennes; mais elle reste toujours celle d'un personnage qui, debout devant l'image de la divinité, s'en approche en lui présentant ses offrandes. Si, d'un bout à l'autre de cette série, le costume et l'attitude ne varient que dans des limites très étroites et

par un insensible changement, le visage, modelé toujours avec beaucoup de soin, avec une précision qui n'est pas exempte de sécheresse et de froideur, nous offre à peu près partout des variantes d'un même type, assez arrêté et assez constant pour que l'on ait pu le définir sous le titre de *type cypriote;* aujourd'hui même, affirment les voyageurs, on le rencontre souvent encore dans l'île, parmi les Grecs; le sang serait resté pur dans certaines familles, et les traits des ancêtres lointains s'y reproduiraient parfois avec une singulière persistance. Nous avons cité M. Pieridis, de Larnaca, comme l'un des hommes qui, dans ces dernières années, ont rendu le plus de services à l'étude des antiquités cypriotes; ôtez-lui son fez et sa redingote, nous disait-on, coiffez-le du bonnet assyrien ou de la couronne de narcisses, frisez-lui la barbe et les cheveux, habillez-le de la robe asiatique ou du peplos grec, et vous aurez l'illusion d'une statue de Golgos ou d'Idalie qui serait descendue de son piédestal, d'un contemporain de Sargon ou d'Évagoras qui ressusciterait en plein XIXe siècle.

Les traits distinctifs qui caractérisent ce type, les voici tels qu'ils se dégagent d'une étude comparative de tous ces monumens. Le crâne est haut, la tête étroite, le front un peu fuyant. Les yeux sont grands, à fleur de tête, et sensiblement relevés aux angles externes, les pommettes saillantes et les joues souvent creuses. Le nez est fort et gros du bout, en forme d'œuf; le menton saillant et lourd. La bouche, petite et lippue, a quelque chose de sensuel. A tout prendre, ce type manque d'élégance et de noblesse; il n'a ni l'air honnête et grave des figures égyptiennes, ni l'énergie un peu dure des assyriennes, ni cette pureté de lignes que l'art grec recherche dès ses débuts et que l'on devine même dans la naïve inexpérience de ses premiers ouvrages. Ces visages n'ont pas de finesse ni de fermeté; ils respirent une certaine mollesse un peu pesante qui s'accorde fort bien avec l'idée que l'histoire nous donne de cette race, avec ce qu'elle nous apprend de sa vie et de ses mœurs.

Plus ou moins marqués, ces traits se retrouvent dans toutes les figures de cette série; mais ici l'artiste ne se contente pas, comme le fait par exemple le sculpteur assyrien, de saisir et de rendre, d'une main persistante et sûre, les caractères constans d'un type national. Cette vérité abstraite et générale ne lui suffit point; il aspire à y joindre, dans une certaine mesure, la vérité particulière, la représentation de l'individu avec ce qui le distingue de ses compatriotes et de ses contemporains. Tous ceux qui ont étudié ces têtes recueillies parmi les décombres ou dans le voisinage des anciens sanctuaires de l'île en ont reçu la même impression : elles se

ressemblent et pourtant elles diffèrent l'une de l'autre; il n'y en a pas deux qui soient tout à fait pareilles. Dans telle physionomie, M. de Cesnola signale une expression d'astuce et de ruse qui contraste, dit-il, avec l'air placide et le sourire débonnaire de la plupart de ces personnages; tel autre visage a quelque chose de vieux et de renfrogné; on en trouve enfin, parmi les monumens qui paraissent les moins anciens, dont l'intelligente et sévère dignité fait songer aux œuvres de la statuaire grecque.

Il y a donc un effort visible pour atteindre à la fidélité de l'image. Sans doute jamais l'expression de la vie individuelle n'atteint ici la même intensité que dans un buste grec ou florentin; aucun de ces visages de pierre n'est de ceux qu'il est impossible d'oublier, ne les eût-on vus qu'une fois, tant l'originalité de la forme y révèle clairement celle de l'âme qui jadis anima ce corps et qui marqua cette physionomie de son empreinte. N'accusez d'ailleurs de cette insuffisance que le talent et non les intentions de ces artistes; ce sont bien des portraits qu'ils ont voulu faire, de leur mieux et en toute sincérité. Ce que ces portraits représentent, on ne saurait le dire avec certitude; phénomène étrange, toutes ces statues sont muettes. Ni à Dali, ni à Athiénau, pas d'inscriptions sur les piédestaux. L'attitude de la plupart de ces figures et les objets qu'elles portent en main ne peuvent nous laisser aucun doute sur leur caractère; ce sont des adorateurs qui se présentent devant la divinité pour lui offrir leurs hommages. La richesse de leur costume et surtout la couronne dont est ceint leur front nous engagent même à y voir autre chose que de simples fidèles; des couronnes semblables à celles-ci étaient l'insigne des grands sacerdoces de la Grèce, par exemple du *dadouque* et de l'*hiérophante* d'Éleusis. Nous reconnaîtrions donc dans ces personnages drapés la suite des grands prêtres du temple depuis l'époque où l'île dépendait de l'Égypte et de l'Assyrie jusqu'au temps des Romains. Ces fonctions sacerdotales étaient probablement héréditaires; elles appartenaient à une famille sacrée, comme celle des Cinyrades, souvent mentionnés par les anciens, qui fournissaient le haut clergé de Paphos et de plusieurs autres sanctuaires de l'île; il y avait aussi celle des Tamirades, dont on ignore le lieu de culte. Leur nom a fait conjecturer qu'ils prétendaient descendre de Tammuz-Adonis, comme les Cinyrades de Cinyras, dont les Grecs avaient fait plus tard un fils d'Apollon. Aussitôt entré en fonctions, chaque prêtre consacrait sa propre statue; c'était là le meilleur, le plus sûr moyen de perpétuer à son profit le sacrifice et l'acte d'adoration, de rester toujours présent au souvenir de la divinité dont il avait été le serviteur.

Une observation de M. de Cesnola confirme cette conjecture; il a

remarqué que ces statues étaient rangées dans le temple par groupes de même style. Celles qui sont de couleur et d'apparence égyptienne ont été retrouvées les unes près des autres; de même pour celles qui font songer à l'Assyrie, pour celles qui s'inspirent de l'art grec archaïque et pour les monumens où l'on sent le goût du siècle des successeurs d'Alexandre et de l'époque romaine. Ceci fait comprendre comment les choses se sont passées. Les premiers venus ont pris les meilleures places, celles qui étaient les plus rapprochées de l'image divine; les générations suivantes ont rempli, peu à peu, l'espace disponible et, dans les derniers temps du paganisme, on ne trouvait plus où se mettre que près des portes, très loin du centre. C'est là qu'ont été recueillies les figures où, sans être complètement effacée, l'influence des traditions locales se fait le moins sentir et où les œuvres de la statuaire cypriote ne se distinguent parfois plus guère que par la matière dont elles sont faites, la pierre blanche de l'île.

De toutes les statues recueillies à Cypre, les plus intéressantes sont peut-être ces images sacerdotales; seules elles forment une série où l'on peut rétablir, jusqu'à un certain point, la suite chronologique et suivre à la trace les lentes modifications que subit un même type, les variations d'un style qui, tout en n'échappant pas à l'action d'influences successives, conserve avec une singulière ténacité les habitudes et les procédés qui lui sont propres. Les fouilles ont d'ailleurs mis au jour bien d'autres figures qui n'appartiennent pas à cette série, mais que l'on ne saurait étudier sans entrer dans un détail où l'on se perdrait. Ce sont des personnages que leur costume plus simple semble désigner comme des prêtres d'un rang inférieur ou des dévots laïques, comme des bourgeois de l'île ou des pèlerins qui, en signe de piété, auraient tenu à dresser leur image dans le sanctuaire ou dans son voisinage. Ce sont des femmes, prêtresses ou courtisanes sacrées, tenant en main la fleur ou la colombe. Ce sont des matrones, assises dans un large fauteuil, qui portent sur leurs genoux ou dans leur bras un ou plusieurs enfans nouveau-nés; faut-il voir dans ces dernières figurines, en général d'assez faible dimension, des déesses-mères ou bien l'image d'une femme qui est heureusement accouchée, grâce à la protection d'une déesse de la vie et de la fécondité? Il est difficile de se prononcer à ce sujet; on n'est pas moins embarrassé à propos de petites figures de cavaliers ou de guerriers debout dans des chariots, qui ont été recueillies en grand nombre à peu près sur tous les points de l'île et qui se trouvent souvent dans les tombes. Elles sont d'ordinaire en terre cuite; le harnachement des chevaux, la coiffure et l'armement des cavaliers rappellent les bas-reliefs assyriens. On a voulu y voir des

jouets d'enfant; le type semble pourtant trop marqué, trop traditionnel pour que ces groupes n'aient pas eu, au moins à l'origine, un sens, un caractère religieux. Ce caractère est encore plus marqué dans une autre figure qui se rencontre non moins fréquemment à Cypre, soit en terre cuite, soit en pierre; elle représente une femme nue, vue de face. Un riche collier à plusieurs étages s'étale sur la poitrine; les hanches sont très marquées, les flancs amples et larges. Les deux mains pressent les seins, comme pour en faire jaillir une source de vie. Parfois une seule des mains est posée sur la poitrine; l'autre s'applique sur le ventre.

Ces dernières figurines sont toujours d'un travail très primitif, très grossier; on s'accorde à y reconnaître cette Astarté syrienne qui, sur toutes les côtes de la Méditerranée, a précédé l'Aphrodite grecque, avec laquelle elle a fini par se confondre. Rien de plus informe et de plus barbare que ces idoles, qui, pendant plusieurs siècles, sont sorties par milliers des ateliers de Tyr, de Sidon et de Kition pour être répandues à profusion sur toutes les plages où abordaient les navires phéniciens; cependant, selon toute apparence, ce sont elles qui ont suggéré au génie grec la première idée de l'un de ses types les plus charmans, celui de l'Aphrodite cnidienne, de la Vénus du Capitole et de la Vénus de Médicis. Dans ces vieux simulacres asiatiques, dont le premier modèle paraît avoir été fourni par l'image de la Zarpanit babylonienne, le geste appelle l'attention d'une part sur ces flancs qui reçoivent la semence et qui abritent l'enfant pendant la gestation, de l'autre sur ces mamelles qui l'abreuveront quand il aura vu la lumière du jour. C'est une allusion directe et naïvement brutale aux mystères de la fécondation et de la génération. Pour éveiller des pensées toutes différentes, l'artiste grec n'a eu qu'à modifier légèrement le geste; ce que la main désigne dans le modèle oriental, elle le cache ici comme par un mouvement instinctif de pudeur; elle fait songer aux sentimens les plus délicats que comporte la nature féminine, affinée et cultivée par la civilisation. La statuette phénicienne représente la femelle de l'homme; la *Vénus pudique*, embarrassée de sa nudité, gracieuse et décente, représente la femme.

En dehors de ce qui touche au culte de la grande déesse adorée à Paphos et dans les principaux sanctuaires de l'île, nous savons bien peu de chose des religions cypriotes et des mythes qui leur étaient propres; lorsqu'il ne s'agit pas de simples portraits ou de scènes de genre, nous avons donc souvent quelque peine à trouver un nom pour certaines figures que nous ont fournies les fouilles de Cypre, pour expliquer certains sujets qui se rencontrent dans les bas-reliefs des temples ou dans ceux des sarcophages. Sur plusieurs

d'entre eux, on a pourtant reconnu des mythes grecs, ainsi la décapitation de Méduse par Persée, avec la naissance de Pégase et de Chrysaor. Le culte d'Hercule paraît avoir été en grand honneur à Golgos; peut-être s'y était-il enté, lui aussi, sur un culte phénicien, celui de Melkarth ou d'une autre divinité analogue. Quoi qu'il en soit, il se pourrait qu'Hercule y ait été, comme disaient les Grecs, le *parèdre* d'Aphrodite-Astarté, c'est-à-dire qu'il ait habité le même sanctuaire et qu'il y ait eu ses autels voisins de ceux de la déesse. Il y avait certainement sa statue; une des pièces les plus importantes de la collection Cesnola est une figure colossale, haute de près de deux mètres, qui représente Hercule debout, dans une pose qui conserve encore une singulière raideur, bien que le style ne puisse plus être dit égyptien ou assyrien. Le dieu est coiffé de la peau du lion de Némée; il est armé de l'arc et de la massue. L'arrangement de la coiffure et celui du costume ont quelque chose de très particulier; malgré ces attributs qui ne permettent pas de méconnaître le fils d'Alcmène, ce n'est ni l'Hercule des vases grecs archaïques, ni celui de la statuaire de l'âge classique. Le piédestal de la figure retrace un de ses travaux, l'enlèvement des troupeaux de Géryon. La lutte du héros contre ce géant paraît avoir surtout été célébrée par les artistes cypriotes; on a retrouvé au même endroit les restes de plusieurs statues qui représentaient ce monstre à trois corps; l'une est de grandeur naturelle, les autres sont de beaucoup plus petite dimension. C'est peut-être encore Hercule qui s'offre à nous dans une autre figure, d'un assez beau mouvement, qui est malheureusement mutilée; nous voulons parler d'un archer qui s'est agenouillé pour lancer la flèche et qui rappelle le Teucer des frontons d'Égine. Un Hercule assis, armé de la massue, se rencontre sur plusieurs monnaies frappées dans l'île, au IVe siècle, par Évagoras. Un Hercule debout, tirant de l'arc, se voit sur les pièces de Baal-Melek, roi de Kition, qui paraît avoir été le premier prince phénicien installé dans cette ville après que les Athéniens eurent abandonné Cypre, au milieu du Ve siècle. Il est tout à fait pareil à celui qui, sur le piédestal de la grande statue, décoche ses flèches aux troupeaux en fuite.

Si l'on pouvait prétendre épuiser ici la matière, il conviendrait de faire dans cette étude une large place à la numismatique cypriote; nous y trouverions, plus multipliées encore et plus sensibles que dans la statuaire, les traces de l'influence orientale. Comme l'a montré M. de Vogüé dans ses *Mélanges d'archéologie orientale*, les types qui s'y rencontrent sont des expressions diverses d'une même idée qui fait le fond de toutes ces religions syriennes; ce sont des symboles plus ou moins clairs dont chacun représente l'élé-

ment mâle ou femelle de l'un de ces couples divins en qui se décompose, pour les Sémites, l'unité de la substance et de la puissance divine. Notre attention devrait se porter sur les œuvres de la glyptique, et surtout sur la collection de pierres gravées qui faisait partie du trésor de Curium. Sans doute il est impossible de savoir lesquels de ces petits monumens ont été exécutés dans l'île même, lesquels apportés du dehors; mais, tout au moins, par le fait même de leur réunion dans un seul dépôt, ils témoignent des habitudes et du goût qui régnaient dans l'île pendant le cours des siècles où la richesse et la piété des fidèles entassèrent ces objets dans les caves du temple. En classant ces scarabées, ces cylindres, ces entailles, ces bagues dont le chaton est ciselé pour servir de cachet, on sent par quels liens étroits Cypre tenait à l'Égypte et à la Syrie, et comme il fallut du temps pour que ces attaches, sans jamais se rompre, en vinssent à se relâcher et à se détendre.

L'examen des bijoux et de l'orfèvrerie, l'étude de la céramique cypriote, nous conduiraient à la même conclusion. Les vases provenant de l'île se comptent aujourd'hui par milliers dans le musée de New-York, par centaines dans toutes les grandes collections de l'Europe. Par leur couleur comme par les dessins qui les décorent et les formes qu'ils affectent, ils se distinguent à première vue des produits de toutes les autres fabriques du monde ancien. Ce qui s'en rapproche peut-être encore le plus, ce sont ces vieux vases du Mexique et du Pérou, qui étaient exposés l'année dernière au Trocadéro. Même ton de la pâte, terne et comme décoloré; mêmes dessins, losanges et chevrons, spirales et cercles concentriques; même galbe d'une recherche naïve, où le modelé du vase imite tantôt certaines formes végétales, comme celle des fruits de la famille des courges, tantôt certains types empruntés au monde animal, celui d'un oiseau ou d'un quadrupède, du porc par exemple. Parfois même c'est à la figure humaine que le potier emprunte ses motifs; le col et la panse offrent alors, avec un relief plus ou moins accusé, une tête et une gorge de femme vues de face, avec quelques autres traits indiqués d'une manière conventionnelle.

Sans doute nous ne prétendons pas qu'il y ait identité; si l'on en venait au détail, on aurait plus d'une différence à signaler; mais, à tout prendre, la poterie cypriote diffère moins de ces antiques poteries américaines que d'un beau vase grec de Vulci ou de Nola. L'origine phénicienne de plusieurs des vases trouvés dans les tombes les plus anciennes de l'île nous est attestée par de courtes inscriptions en caractères phéniciens qu'y a tracées en noir, avant la cuisson, le roseau ou la pointe du pinceau; ces textes se composent de trop peu de lettres et n'ont pas été transcrits avec assez de soin

pour que l'on ait pu en déterminer encore la nature. Les ateliers que les potiers phéniciens avaient établis à Kition et dans d'autres endroits furent le berceau d'une industrie locale, qui se répandit ensuite dans l'île tout entière et qui paraît y avoir gardé ses traditions et ses procédés jusqu'aux derniers jours de l'antiquité. Des figures d'hommes et d'animaux se rencontrent bien dans la décoration peinte de certains vases qui, par leur couleur, par leurs formes et leurs dessins, ont un caractère cypriote très marqué; mais ces figures n'y prennent jamais d'importance et n'y arrivent jamais à la beauté. Une chasse, un défilé de soldats, de cavaliers et d'animaux, tels sont à peu près les seuls motifs auxquels la céramique cypriote fasse parfois une place à côté de cette ornementation toute géométrique qui lui sert d'ordinaire à décorer les surfaces. A proprement parler, il n'y a jamais ici de sujet traité; jamais le potier ne représente, sur l'argile fraîche, une de ces scènes que les artistes grecs tiraient, en les variant à l'infini, du fonds inépuisable de leurs mythes nationaux ou du spectacle de la vie domestique et des jeux de la palestre. Un très petit nombre de vases, trouvés dans l'île, semblent faire exception à cette règle; mais ce sont ou des ouvrages importés du dehors, ou le résultat de tentatives isolées qui n'ont pas fait école. En thèse générale, on peut dire que les fabriques cypriotes n'ont jamais eu l'idée de se servir du champ des vases qu'elles produisaient par milliers pour y peindre un tableau; Cypre n'a pas eu, à prendre ce mot dans son vrai sens, de peintre céramiste; elle n'a eu que des décorateurs qui, pendant de longs siècles, ont obstinément répété les mêmes formes, les mêmes dessins, laborieusement contournés et monotones dans leur bizarrerie (1).

Là où n'existait même pas la peinture sur vase, la peinture d'histoire, celle des Polygnote et des Zeuxis, des Parrhasius et des Apelle, n'a pas dû fleurir; aucun texte ne nous apprend que Cypre ait pris une part quelconque au développement et aux progrès de la peinture grecque. L'art, à Cypre, est toujours resté dans la dépendance et sous l'influence des modèles orientaux; or l'Orient, l'Égypte aussi bien que l'Assyrie, n'a jamais connu la peinture proprement dite; il en est toujours resté à l'enluminure; il n'a pas su s'élever au-dessus de cette convention qui prête à toute partie de l'objet représenté, quelles qu'en soient l'importance et l'étendue, un ton plat, toujours le même, que ne font varier dans son identité ni

(1) Au sujet de la céramique cypriote, on consultera avec fruit le mémoire très judicieux et très savant qu'a joint au livre de M. de Cesnola M. A. S. Murray, conservateur adjoint des antiquités au Musée britannique. Il est intitulé *On the pottery of Cyprus*, et est accompagné de plusieurs planches curieuses.

la distance à laquelle est censé se placer le spectateur ni les jeux de l'ombre et de la lumière sur une surface inégale et courbée. Comme sur les bords du Nil ou sur ceux du Tigre, un coloriage habile et franc déguisait partout à Cypre la blancheur un peu froide de la pierre employée par l'architecte et le sculpteur; mais nous ne pouvons appeler des peintres les artisans qui venaient, une fois la statue terminée, étendre sur les draperies une couche de vert ou de bleu, relever les lèvres d'une touche de carmin, et, d'un coup de pinceau, faire saillir en noir la prunelle sur le globe de l'œil; il ne fallait là que de la pratique et du métier.

III.

Pour ne pas fatiguer l'attention, nous avons dû, chemin faisant, négliger plus d'un groupe de monumens qui auraient peut-être mérité de nous retenir au passage. De cette étude, toute sommaire qu'elle soit, se dégagent pourtant, si nous ne nous trompons, les traits principaux, les lignes maîtresses de cette histoire, telle que nous permettent de nous la représenter aujourd'hui les monumens de la plastique, qui suppléent heureusement à l'insuffisance des textes écrits.

Lorsque les Phéniciens, se sentant manquer d'air et d'espace sur cette mince bande de terrain où leurs cités étaient serrées entre la montagne et la mer, commencèrent à tourner vers le large les proues hardies de leurs légers navires, les rivages de Cypre furent les premiers où ils abordèrent, après une traversée qui avait alors ses périls et ses émotions. Ce fut une première étape, le premier pas dans cette carrière d'entreprises et de découvertes maritimes qui finirent par conduire les vaisseaux phéniciens jusqu'au delà des colonnes d'Hercule, en plein Atlantique; Kition fut le premier anneau de cette longue chaîne de comptoirs et de postes fortifiés qui rattachaient Tyr et Sidon à toutes les côtes de la Méditerranée, et même aux plages plus lointaines encore de l'Afrique et de l'Europe occidentales. Solidement établis dans l'île à une époque très ancienne, les Phéniciens n'ont jamais laissé s'interrompre un jour, pendant dix siècles et plus, ces relations constantes et familières; des ports de la Syrie, il ne partait presque pas un navire à destination de l'Asie-Mineure, de la Grèce ou de l'Italie qui ne touchât aux ports de Cypre; on s'y arrêtait de même au retour, avant de rentrer dans la patrie, on y complétait son fret en chargeant quelques tonnes de ce métal que les ateliers de la métropole employaient en si grande quantité. Pour les grandes villes industrielles et commerçantes du continent voisin, Kition, Amathonte, Paphos étaient

ainsi comme des faubourgs d'outre-mer, et les riches campagnes de l'île comme une seconde banlieue, plus spacieuse et plus fertile que leur territoire inégal et montueux, découpé en étroits compartimens par de hauts promontoires, derniers prolongemens des puissans contre-forts auxquels s'appuyaient les sommets du Liban.

Il y avait donc comme un courant qui partait des cités phéniciennes et qui venait baigner les plages orientales et méridionales de Cypre, y porter les croyances et les cultes, l'industrie, les arts et les mœurs de la race chananéenne. Quand plus tard les Grecs débarquèrent à leur tour sur ces mêmes grèves, déjà, par l'effet de cette action lente et prolongée, le sol de Cypre, jusque dans ses couches les plus profondes, s'était, si l'on peut ainsi parler, imprégné de ces influences. Celles-ci s'exercèrent donc tout d'abord sur les nouveaux arrivés; elles s'imposèrent à eux comme le climat qu'ils avaient trouvé dans l'île, comme l'air même qu'ils respiraient; elles continuèrent d'ailleurs de se faire sentir avec la même force et dans la même direction bien longtemps après la fondation des premières colonies achéennes. Les Grecs de Cypre restèrent donc soumis à l'ascendant d'une civilisation qui pouvait déjà se prévaloir alors d'un passé très long et très bien rempli. Ils étaient loin des grands foyers où s'alluma et où brilla le plus éclatante et le plus pure la flamme du génie hellénique; ils étaient loin de l'Ionie, ce printemps de la Grèce, plus loin encore d'Athènes, son riche et glorieux été. Tout au contraire, ils étaient avec les Phéniciens en un contact intime et journalier; par leur intermédiaire, ils se trouvaient rapprochés de l'Assyrie et de l'Égypte, plus tard de la Perse. Dans leur mouvement d'expansion et de conquête, l'un après l'autre, ces grands empires asiatiques ou africains se saisirent de Cypre, de ses mines et de ses forêts, réduisirent ses princes à la condition de tributaires.

Une telle situation et de tels contacts durent amener plus d'un croisement entre Sémites et Aryens. Hérodote, au ve siècle, était frappé de la diversité des élémens dont se composait la population de Cypre; il croyait y trouver, outre des Grecs de provenances différentes, des Phéniciens et même des Éthiopiens. Le mélange des races était d'ailleurs favorisé, ce semble, par l'esprit et par les rites du culte de Paphos, d'Idalie et de Golgos, par la licence de mœurs que ce culte provoquait et paraissait autoriser. Autour de ces sanctuaires que visitaient tant d'étrangers, dans ces ports que fréquentaient tant de marins et de commerçans de tout pays, il s'était formé un peuple de sang mêlé qui parlait à la fois le grec et le phénicien, qui comprenait aussi les dialectes araméens de la Syrie septentrionale et de la Cilicie. Le type que nous offrent les monumens de la

sculpture et que nous avons appelé le type cypriote est-il celui de cette race croisée, chez qui certains caractères physiques et moraux se seraient à la longue fixés par l'hérédité? Ce qui est certain, c'est qu'il se distingue, par un ensemble de traits faciles à définir, du type égyptien, de l'assyrien et du grec. Sans doute l'apparente étrangeté de ce type tient en partie aux habitudes et au style des sculpteurs cypriotes; chaque peuple a sa manière de voir et de rendre la nature; sans s'en douter, il en atténue certains traits et en exagère d'autres. La physionomie du modèle n'en est pas moins pour quelque chose dans celle de la copie, dès que la copie est intelligente et consciencieuse. L'emploi de certaines matières et la préférence accordée à certains procédés contribuent à souligner tels ou tels traits de la figure, mais ne les créent pas; autrement dit, tout portrait contient une part de vérité, surtout lorsque plusieurs générations d'artistes s'appliquent l'une après l'autre à tirer des épreuves d'un même original.

Toutes ces alliances plus ou moins régulières avaient donc, au bout de quelques siècles, donné naissance à une race secondaire qui tenait à la fois de la race syrienne et de la grecque. A l'est et au sud de l'île, le sang phénicien coulait en plus forte proportion dans les veines des Cypriotes; dans l'ouest et le nord, c'était le grec qui dominait. A Kition, vous auriez rencontré plus d'une figure toute juive de lignes et d'expression, à Salamine, à Curium ou à Soli, plus d'un profil grec, plus d'une tête dont le noble et pur dessin vous aurait rappelé les fils de la mère patrie. Il en était de même pour les habitudes, les idées, le caractère moral; le désir de se rattacher à la Grèce, d'en cultiver les arts et les lettres, d'en prendre les mœurs et l'esprit, était sensible chez ces princes de Salamine et de Soli, qui s'associèrent avec tant d'ardeur à la révolte des Ioniens vers la fin du VIe siècle, chez ceux qui plus tard secondèrent les efforts de Cimon, enfin chez cet Évagoras, qui lutta si brillamment contre Artaxerce et qui entretint avec Athènes des rapports si affectueux; certains particuliers durent partager ces dispositions et ces goûts. Ce ne furent pourtant là que des tentatives isolées et toujours malheureuses, des exceptions qui ne tirèrent pas à conséquence. Avec sa richesse, Nicoclès pouvait payer chèrement à un Isocrate l'éloge de son père Évagoras; mais il ne dépendait pas de lui que beaucoup de ses sujets sentissent les délicatesses de cette fine prose attique dont jouissaient si vivement les compatriotes du célèbre rhéteur.

Dans l'ordre moral comme dans l'ordre physique, il s'était donc établi, d'un bout à l'autre de l'île, une sorte de moyenne. Les Phéniciens de Cypre avaient tous appris le grec, comme le prouve l'u-

sage des inscriptions bilingues; mais les Grecs de Cypre étaient, par l'esprit, les moins Grecs de tous les Grecs. Ils n'eurent jamais ni le goût de la liberté républicaine, ni les hautes curiosités de l'intelligence, ni la passion désintéressée du beau. Il semble qu'ils aient été alourdis et comme abâtardis par cette large infusion de sang asiatique et même africain; on ne trouve pas chez eux cette recherche du mieux, ce désir du progrès, qui caractérisent la race hellénique pure. La population cypriote, à la prendre dans son ensemble, telle que nous la font connaître les textes anciens et surtout les ouvrages sortis de ses mains, sa statuaire et sa céramique, était d'humeur stationnaire et de tempérament conservateur. Grâce aux leçons des Phéniciens, élèves et héritiers de l'Égypte et de l'Assyrie, cette population était arrivée de très bonne heure à un assez haut point d'habileté agricole et industrielle; elle avait de beaucoup précédé, dans cette voie, les tribus de la Grèce propre et des îles de la mer Égée; mais elle ne les suivit pas dans leur marche en avant lorsque celles-ci, prenant pour point de départ les résultats acquis des civilisations orientales, commencèrent à tenter des chemins nouveaux dans le domaine de la science et dans celui de l'art. Dans le reste du monde hellénique, les esprits, tenus en haleine par le mouvement de la vie publique et les luttes de la parole, éveillés et stimulés par les spéculations de la philosophie et les recherches de l'histoire, échauffés par l'amour des belles formes et des proportions heureuses, s'émancipaient de la tradition sans renoncer au bénéfice des méthodes et des procédés qu'elle leur avait apportés; quant aux Cypriotes, docilement soumis à leurs princes, satisfaits de leur richesse, engourdis par leur culte voluptueux, ils n'éprouvaient pas le besoin de changer et de perfectionner ce que leurs pères avaient si bien réglé, dans un temps où Cypre était renommée par l'adresse de ses artisans et par l'éclat de ses fêtes religieuses. Leur langue, comme l'attestent les inscriptions récemment déchiffrées et les gloses d'Hésychius, reste un dialecte très particulier, contenant beaucoup de formes et de mots qui n'avaient point cours hors de l'île; il ne se trouve point de poètes ou d'écrivains pour l'ennoblir en le cultivant et pour l'élever à la dignité de langue littéraire. On en a, très anciennement, représenté les sons à l'aide d'un alphabet dont les signes paraissent empruntés à l'écriture cunéiforme, et ce fut là peut-être la première notation qui ait été appliquée aux mots de la langue grecque. L'alphabet cypriote aurait donc été, à son heure, un grand progrès, une invention très justement admirée par les contemporains; mais, par le caractère syllabique et la multiplicité de ses signes, il est très inférieur à l'alphabet dit *cadméen*, à celui que d'autres Grecs, probablement dans le même siècle, tirèrent de l'alphabet phénicien

pour figurer les articulations de leur idiome. Bien moins nombreuses et plus commodes à tous égards, les lettres cadméennes pénétrèrent à Cypre; mais elles ne réussirent pourtant pas à y faire tomber en désuétude l'ancienne écriture, malgré sa complication et ses défauts. On continua, jusque sous les successeurs d'Alexandre et peut-être plus tard encore, à se servir de l'alphabet cypriote sur les monnaies, dans les inscriptions funéraires et votives, dans les contrats; il avait sans doute, aux yeux des insulaires, je ne sais quel caractère vénérable et sacré. Ce prestige tenait-il seulement à l'antiquité de ce système? Ne s'expliquait-il pas aussi par une origine surhumaine qui lui aurait été attribuée par certains mythes locaux dont la mémoire ne s'est pas conservée? Nous ne saurions le dire; ce qui paraît certain, c'est que les textes écrits ainsi semblaient prendre, par le fait même de cette notation, quelque chose de plus authentique et de plus solennel. Cet attachement superstitieux au passé, cette persistance dans l'emploi d'un instrument imparfait et suranné, c'est, croyons-nous, un phénomène unique dans l'histoire de la civilisation grecque.

Dans les arts plastiques, même fidélité à la tradition; pour tout dire en un mot, même routine. Ce grand élan d'études, d'efforts et de génie qui, vers le milieu du ve siècle avant notre ère, conduisit à la perfection l'architecture, la sculpture et la peinture grecques, ne se fit sentir à Cypre que bien faiblement et bien tard. Il faut descendre jusqu'au IVe siècle pour reconnaître dans la numismatique cypriote l'influence du style libre et noblement aisé qui règne depuis longtemps déjà dans les terres vraiment grecques, au delà des mers. Quant à ces statues qui nous ont paru être des portraits, les bases n'en portent pas d'inscriptions; il est donc très difficile de leur assigner une date même approximative. Pourtant tous les archéologues qui ont étudié cette suite de monumens s'accordent à penser que nombre de ces figures, malgré leur pose traditionnelle et leur faire si particulier, sont postérieures au temps où déjà les temples de la Grèce étaient remplis des chefs-d'œuvre d'un Phidias et d'un Praxitèle, où le ciseau si ferme et si sûr d'un Lysippe, sans sacrifier la noblesse de l'attitude et du type, savait définir l'individu par les traits qui le distinguaient de tous les hommes du même pays et du même siècle. Parfois même, à l'air de tête, à l'arrangement de la coiffure, à divers indices du même genre, on croit deviner dans certaines de ces statues des ouvrages qui ne sont guère antérieurs à la réduction de l'île en province romaine et dont quelques-uns peut-être dépassent ce terme; pourtant, jusque dans ceux qui semblent les moins anciens, vous retrouvez encore quelque chose du style et de la touche des plus anciens monumens de la sculpture cypriote, vous sentez se per-

pétuer des habitudes persistantes et tenaces, des procédés héréditaires. Surtout depuis la conquête d'Alexandre et le triomphe définitif de l'hellénisme, l'école cypriote n'a pu se soustraire tout à fait à l'influence des exemples qui lui venaient du dehors; mais elle a toujours été d'un siècle ou deux en retard. L'étude des poteries trouvées dans l'île suggère des observations analogues. Toute donnée chronologique fait ici défaut, plus encore que pour la statuaire; mais ce qui est certain, c'est que les potiers cypriotes n'ont jamais fabriqué de ces beaux vases peints qui sont l'honneur de la céramique grecque. Qui plus est, les princes de Cypre et leurs sujets n'ont pas eu l'idée de profiter de leur opulence pour tirer ces vases des ateliers de Corinthe ou de ceux d'Athènes, comme le faisaient par exemple en Italie les Étrusques de Vulci et de Nola, au fond du Pont-Euxin les marchands et les tyrans du Bosphore cimmérien. Parmi les milliers de vases qui ont été recueillis dans les nécropoles de l'île, à peine en compte-t-on un ou deux qui aient des figures noires avec inscriptions grecques, et l'on s'accorde à les regarder comme des objets importés, tant ils diffèrent de la poterie indigène. Quant à ces vases à figures rouges sur fond noir qui représentent l'âge d'or de l'art grec, l'île n'en a pas, que nous sachions, fourni même un seul. Qu'est-ce à dire? Faut-il croire qu'au temps où les ateliers grecs produisaient et où les étrangers mêmes recherchaient ces poteries décorées de personnages, les potiers de Cypre aient brisé leurs outils et éteint leurs fours? Est-ce admissible? Ce qui est vraisemblable, c'est que les artisans cypriotes, sans se préoccuper de ce qui se faisait ailleurs, ont répété pendant plusieurs siècles encore, avec une fécondité stérile, les formes tourmentées et bizarres, les dessins à la fois élémentaires et compliqués auxquels était accoutumée leur clientèle locale. C'est très tard, c'est seulement vers l'époque ptolémaïque et romaine que les vases de verre remplacent dans les tombeaux ces étranges produits de la céramique indigène, et encore cela ne suffit-il point à prouver qu'elle ait alors suspendu sa fabrication et modifié ses procédés bien des fois séculaires.

Si nous ne nous trompons, voici l'impression que doit laisser cette enquête sommaire, cette rapide étude des monumens conservés de l'art cypriote; dans ce monde grec si mobile, ou se succèdent si vite les constitutions et les empires, les formes littéraires et les écoles artistiques, Cypre fait exception. Vue de loin et en gros, elle semble échapper pendant plusieurs siècles, autant que faire se peut, à la loi du changement. Quoique la race et la langue grecques y prédominent, elle garde une physionomie à part, avec son état social très stable, son agriculture savante, son industrie très active et très avancée, son alphabet incommode et arriéré, son

indifférence pour les lettres et pour la science, son art sans mouvement et sans idéal, son culte tout sensuel. Si de pareilles comparaisons n'étaient toujours, par quelques endroits, inexactes et forcées, nous dirions que la Cypre antique fait songer à l'Égypte et surtout à la Chine; c'est, dans un certain sens, la Chine de la Grèce.

La différence, c'est que cette Chine grecque est une île, placée entre l'Égypte, la Syrie, l'Asie-Mineure et la Grèce propre; c'est une Chine ouverte, qui n'a jamais cessé d'être en étroites relations avec ses voisins, de les appeler sur ses rivages et dans ses ports hospitaliers. Par l'effet de sa situation même, ceux qui l'habitaient ont servi d'intermédiaires entre l'Orient et la Grèce; ils ont transmis des germes qui devaient produire sur le sol de la Grèce des fleurs plus brillantes et de plus beaux fruits que dans leur terre natale et que dans cette station provisoire où ils avaient paru si bien s'acclimater. Cypre est un des endroits où les Grecs se sont trouvés le mieux placés pour recevoir à loisir de la main des Phéniciens cet ensemble de recettes et de procédés, de conventions et de méthodes que l'on a si bien appelé l'*alphabet de l'art*. Cette île n'est sans doute pas le seul point où se soit fait ce contact, où ces élèves, destinés à bientôt surpasser leurs maîtres, aient pu s'assurer le bénéfice de cette sorte d'initiation, de cet enseignement élémentaire, qui devait leur épargner de longs tâtonnemens; mais nulle part ils n'ont eu les modèles plus à portée et n'ont pu les étudier plus à l'aise. Que ces exemples et ces suggestions aient moins profité aux Grecs de Cypre qu'à ceux du continent, il ne sied pas de s'en étonner. Les Grecs de Cypre avaient trop de sang oriental dans les veines, l'action de l'élément phénicien s'exerçait sur eux de trop près et d'une manière trop constante pour qu'ils fussent capables d'approprier ces rudimens des arts plastiques et cette série de procédés à l'expression d'idées et de sentimens nouveaux; il y fallait le tempérament plus robuste, l'originalité plus franche d'une race plus pure, se développant librement sur une terre dont elle serait l'unique et souveraine maîtresse.

Nous n'insisterons pas; cette influence exercée par la Phénicie sur le premier éveil du génie grec, c'est presque un lieu commun de la doctrine archéologique aujourd'hui régnante; il nous a suffi de rappeler quelle part importante a prise dans cette transmission des secrets techniques et des formes premières la population mêlée qui habitait Cypre au temps d'Hérodote et qui s'y maintint, pendant plusieurs siècles encore, sans altération notable. Ce qui a été moins étudié, ce qui mériterait de nous retenir plus longtemps, c'est l'influence exercée par ce même élément sémitique non plus seulement sur les moyens d'expression dont disposaient

les Grecs, mais sur le fond même de leurs idées et de leurs conceptions religieuses. Ici le rôle de Cypre paraîtrait encore plus actif et plus prépondérant. Quiconque aurait l'ambition de jeter quelque jour sur cette question encore si mal éclaircie devrait, après avoir constaté l'origine syrienne de la grande déesse de Cypre, chercher à en définir avec précision le caractère historique et à savoir si les principaux des traits qui la distinguent ne se retrouvent pas chez une ou plusieurs des divinités du panthéon hellénique. C'est ce qu'a tenté, dans un travail récent, l'un des savans les plus éminens de l'Allemagne contemporaine, M. Ernest Curtius, l'auteur de cette belle histoire grecque qui a été traduite dans toutes les langues de l'Europe, sauf en français (1). A la fois épigraphiste, archéologue et philologue, aussi familier avec les monumens figurés qu'avec les chefs-d'œuvre de la littérature, cet érudit était mieux préparé que personne à cette tâche; les idées qu'il a exposées à ce propos, dans une brillante esquisse qui deviendrait aisément tout un livre, tiennent de trop près au sujet qui nous occupe pour que nous n'essayions pas de les résumer avant de nous éloigner des rivages de Cypre et d'en voir les sommets décroître à l'horizon.

IV.

L'emploi de la méthode historique a renouvelé, de notre temps, l'étude de l'antiquité sous presque toutes les formes, l'histoire des institutions comme celle de l'art, comme l'étude même des langues. L'étude de la mythologie est celle où ce progrès s'est fait jusqu'ici le moins sentir; dans les manuels qui traitent de cette science, on aime encore à se représenter le monde des divinités grecques comme un système complet dont on n'explique point l'origine et que l'on considère comme ayant duré sans changement appréciable pendant de longs siècles. Les contours arrêtés sous lesquels nous sont connus, depuis notre jeunesse, les nobles formes des dieux olympiens nous font illusion; nous sommes tentés de croire que tous ces personnages divins ont dès le début été tels que nous nous les figurons, qu'ils ont toujours soutenu entre eux les mêmes rapports. Pourtant, — il suffit pour s'en convaincre de réfléchir un instant, — la conception des dieux chez les anciens ne s'est pas soustraite plus que leurs institutions, leur littérature et leurs arts plastiques aux lois du développement historique; elle n'a pas échappé, plus que les autres manifestations de leur génie, aux conditions du devenir.

(1) La traduction française existe; un savant français qui occupe une place distinguée dans notre enseignement supérieur l'a, depuis plusieurs années, en portefeuille; mais il n'a pu trouver encore un éditeur qui se charge de la publier.

Cette vérité a déjà été soupçonnée par quelques-uns des plus récens historiens de la pensée religieuse des Grecs. Ottfried Muller a montré comment certaines tribus grecques avaient apporté et répandu certains cultes, et il a établi ainsi une liaison féconde entre l'histoire et la mythologie; mais il n'a pas su refaire la synthèse et il a été entraîné à sacrifier telle race à telle autre, les Ioniens par exemple aux Doriens. Welcker s'est préservé de ce défaut; il a embrassé le monde divin dans son ensemble, et il y a distingué d'*anciennes* et de *nouvelles* divinités, des couches superposées et des générations qui se succèdent; mais il n'a pas poussé ses vues jusqu'aux conséquences qu'elles comportaient et, après lui, on s'en est tenu presque toujours à une exposition systématique où la question d'origine est négligée, où les lois du développement sont méconnues, où les Grecs semblent vivre dans une enceinte fermée, en dehors du mouvement de cette civilisation complexe qui fleurit autour du bassin oriental de la Méditerranée. On peut adresser le même reproche à Ed. Gerhard et à sa méthode statistique, au riche dénombrement qu'il entreprend de toutes les conceptions religieuses que les Grecs ont traduites par le culte ou par la plastique.

Une autre école a prétendu retrouver tous les élémens importans de la mythologie grecque dans un fonds de croyances communes à tous les peuples de race aryenne, par eux apporté de leur lointain berceau. Cette école, celle d'Adalbert Kuhn et de Max Muller, a rendu de grands services par les comparaisons qu'elle a établies entre les plus anciens monumens de la pensée religieuse chez les peuples aryens, par les lumières qu'elle a jetées sur la manière dont s'éveille et se développe le sentiment qui se trouve au fond de tous les cultes. Sa faiblesse, ç'a été de ne pas apprécier à leur juste valeur les influences qu'a subies le peuple grec depuis que, détaché de ses frères aryens, il est entré dans le cercle des peuples riverains de la Méditerranée (1). On a eu aussi le tort d'attribuer aux conceptions religieuses la même persistance qu'à la langue, de croire qu'elles résistent aussi victorieusement à l'infiltration des élémens étrangers. Malgré l'attachement que tout peuple de race pure et de tempérament jeune porte à ses dieux, il ne lui est pas possible de se soustraire à l'action des religions du dehors; il y a là pour ses croyances un péril auquel celles-ci auront d'autant moins chance d'échapper que le peuple voisin aura une civilisation plus brillante et un culte où les images et la pompe extérieure jouent

(1) Dans l'ouvrage vraiment remarquable qu'il vient de publier sous le titre de *Mythologie de la Grèce antique*, M. Decharme n'est pas tombé dans ce défaut. Il n'a pas manqué, dans son introduction (pages XXVIII-XXIX) d'indiquer quelle part devait revenir à l'Orient sémitique dans la formation des mythes grecs.

un plus grand rôle et qui, par ces moyens, agit plus fortement sur la sensibilité. C'est ce dont témoigne toute l'histoire religieuse de l'antiquité, et particulièrement celle des Juifs, des Perses, des Grecs et des populations italiques.

La Perse ancienne fournit un exemple curieux entre tous de cette action presque irrésistible. Le maintien, dans toute sa pureté, du culte spiritualiste d'Ahura-Mazda, le seul dieu que connaissent dans leurs monumens Darius et Xerxès, est affaire d'état dans la monarchie des Achéménides, et pourtant il suffit de la durée de deux ou trois règnes pour que les Perses empruntent aux Sémites leurs voisins le culte de la déesse Anahit; déjà, comme l'atteste Bérose, Artaxerxès Mnémon lui fait une place dans la religion officielle et lui élève des autels (1). Nous assistons là, dans les temps historiques, à un phénomène qui dut se produire bien souvent, dans une période antérieure, alors qu'il n'y avait pas d'historien pour le noter au moment même où il s'accomplissait; cet emprunt fait par le monde aryen au monde sémitique s'est répété bien des fois et sous bien des formes.

Les Grecs n'ont pas été, comme les Perses, les voisins immédiats des Assyriens et des Babyloniens; c'est par l'intermédiaire d'autres peuples que sont parvenus jusqu'à eux les fruits de la civilisation des grands états sémitiques. Ces relations à distance ont suivi une double route, la voie de mer et la voie de terre. Par la voie de mer, ce sont les Phéniciens qui ont servi d'intermédiaires. La divinité féminine, qui se retrouve partout où ont abordé les navires des Phéniciens, paraît sous deux formes dans les mythes grecs, tantôt comme une déesse errante, sous les traits changeans d'une Io, d'une Europe, d'une Hélène, d'une Didon, tantôt comme une déesse sédentaire. Les marchands phéniciens ont établi leur déesse à Cypre, le territoire le plus avancé vers l'est où se soit anciennement fixée une population grecque : on sait là les sanctuaires où les Grecs, quand ils sont venus s'établir dans l'île, ont trouvé la déesse syrienne déjà installée à demeure, où leur imagination a été frappée des symboles par lesquels on la représentait et de la puissance qu'on lui attribuait, où ils ont été charmés et séduits par la pompe de ses fêtes orgiaques et de leurs rites voluptueux. C'est sous le nom d'*Aphrodite*, nom que l'on croit pourtant de provenance aryenne, que la déesse sémitique a passé chez les Grecs de Cypre, et la même influence l'a portée, elle et son culte, plus loin vers l'ouest, à Cythère, tout contre la côte de l'Europe. Dans *l'Iliade*, Aphrodite est souvent appelée *Kypris*, dans *l'Odyssée* et dans les *hymnes*, *Kythereia*. Ce sont là des faits incontestés; les plus jaloux mêmes des

(1) Fr. Lenormant, *Essai de commentaire des fragmens cosmogoniques de Bérose*, p. 154 et suiv.

défenseurs de l'autochthonie des dieux olympiens n'osent pas nier cette origine; mais ils parlent d'Aphrodite comme de la *seule étrangère* de l'Olympe. Cette assertion est-elle fondée? On commence à ne plus le croire, depuis que l'on connaît mieux le caractère de cette divinité féminine qui, dans les religions sémitiques, se groupe, sur le premier plan, avec le grand dieu mâle; c'est un même être sous différens noms, Belit, Beltis ou Mylitta à Babylone, Istar en Assyrie, Nana en Élymaïde, Anahit dans la Chaldée méridionale, Astarté en Phénicie, Tanit à Carthage. Tous ces noms, dont chacun désigne un côté particulier de cette essence divine, s'appliquent également à une déesse dont l'activité n'est point limitée à tels ou tels corps isolés de la nature, à telle ou telle de ses manifestations, mais n'est autre chose que la puissance même de cette nature, le principe humide qui joue son rôle dans la naissance de toute vie, la matrice qui reçoit tous les germes, qui enfante sans trêve et qui entretient toute existence sans jamais s'épuiser.

Les chemins suivis sur le continent par les influences orientales sont moins faciles à relever; cependant certains monumens qui, depuis une quarantaine d'années, ont été découverts dans l'intérieur de l'Asie-Mineure, sont comme autant de jalons qui nous indiquent la direction de ces routes, à travers la Cappadoce, la Phrygie et la Lydie; nous pouvons compter les étapes, noter les plus importantes des stations intermédiaires. D'autre part l'exhumation de Ninive, l'étude des sculptures assyriennes et le déchiffrement des inscriptions cunéiformes nous révèlent de jour en jour, entre la Grèce et la civilisation du bassin de l'Euphrate, des rapports que l'on ne soupçonnait pas autrefois. La grande divinité d'origine babylonienne que les Phéniciens ont promenée avec eux sur les mers, nous la retrouvons dans l'Asie antérieure, sur le sol occupé par des peuples de race aryenne, en Arménie, sous le nom de la *grande déesse Artémis*, sous le nom de Ma en Cappadoce, d'Anaïtis à Zéla dans le Pont. A propos de ce dernier sanctuaire, l'origine mésopotamienne de ce culte est attestée par Strabon, comme elle l'est aussi pour l'Arménie. En Phrygie et en Lydie, c'est encore cette déesse orientale qui s'appelle, au pied du mont Dindymène et du mont Sipyle, Rhea-Cybèle; de là les Pélopides en ont porté le culte dans la Grèce propre, où cette même déesse devient tantôt Artémis, tantôt Aphrodite. C'est elle encore, à n'en pouvoir douter, que l'on reconnaît dans l'Artémis du fameux sanctuaire d'Éphèse; là tout le corps de la déesse est couvert de mamelles gonflées de lait. C'est la mère et la nourrice; elle n'a de commun que le nom avec l'Artémis homérique, la vierge chasseresse dont le type a été immortalisé par les poètes et les sculpteurs de la Grèce (1).

(1) Au sujet de l'histoire d'Éphèse, du culte et du sacerdoce asiatique que les Grecs

Ainsi les principaux foyers du culte de cette grande déesse-nature se répartissent, comme autant de haltes, sur les principales routes de caravane qui, de la Babylonie, de l'Assyrie et de la Médie, conduisent vers l'Euxin et la mer Égée, à travers le territoire des Arméniens, des Phrygiens, des Mysiens et autres peuples aryens, proches parens de tribus grecques établies sur la côte depuis une haute antiquité. Pourquoi la transmission se serait-elle arrêtée à la limite du territoire de ces tribus, pourquoi le fil se serait-il brisé au moment où il atteignait le rivage de ces deux mers? L'hypothèse de cette brusque interruption devait paraître, *a priori*, peu vraisemblable; nous pouvons aujourd'hui l'écarter sans retour. Sur tout ce littoral, nous trouvons une série de sanctuaires de divinités féminines, qui représentent toutes, dans leur essence, une même conception religieuse; mais, sur ces côtes découpées en un si grand nombre de petits états autonomes, cette conception, en passant par l'esprit actif et subtil des Grecs, a subi divers changemens de forme et pris différens noms. Ainsi le culte célèbre d'Héra, à Samos, a le même fond que celui d'Éphèse. Si l'on a méconnu l'identité primitive de ces déesses, Aphrodite et Artémis, Héra et Cybèle, c'est que l'on a trop isolé les Grecs de leurs voisins. Les métaux précieux livrés aux Grecs d'Asie-Mineure, en lingots et en flans pesés d'après l'étalon babylonien, recevaient de leurs mains l'empreinte du génie grec et couraient ensuite comme monnaies nationales; ainsi les idées religieuses qui dominaient dans l'Asie antérieure, adoptées par les Grecs, ont été comme surfrappées par eux et marquées d'un nouveau coin. Sur les côtes de l'Archipel, l'idée panthéistique se brise en tant de rayons que l'on a pu méconnaître jusqu'à nos jours l'unité du foyer primitif.

Malgré l'intérêt que présente cette recherche, nous ne pouvons suivre M. Curtius dans toute la série des observations et des rapprochemens ingénieux à l'aide desquels il essaie de retrouver quelques-uns des traits de la déesse orientale jusque dans les figures de l'Olympe classique qui paraissent le plus profondément empreintes du caractère hellénique, chez Déméter et Koré, par exemple, même chez cette Athéné qui, dans un certain sens, est la plus grecque de toutes les divinités de la Grèce. Partout il reconnaît et signale des formes diverses d'un même type divin qui représente la puissance de la nature opérant dans le sol humide et nourrie par la rosée du ciel. Ce sont comme autant d'épreuves qui, pour être sorties d'un même moule, n'en ont pas moins une valeur et une beauté très inégale. Pour toutes, le moule donnait la même pose et les mêmes

y trouvent établi quand ils viennent se fixer en Ionie, on lira avec profit une dissertation de M. Curtius, insérée dans les mémoires de l'Académie de Berlin (1872), sous ce titre : *Beiträge zur Topographie und Geschichte Klein-Asiens.*

masses; mais chacune de ces épreuves a été reprise ensuite par le ciseau du sculpteur, et celui-ci, suivant qu'il avait plus d'adresse et de loisir, s'est borné aux retouches nécessaires ou bien a pris plaisir à serrer le modelé, à varier d'une figure à l'autre l'expression et l'effet, par le travail de l'outil et la fermeté des accens. L'artiste qui a créé cette diversité, c'est ici le génie grec et italiote, avec le besoin invincible qu'il éprouve de déterminer les dieux, de les distinguer les uns des autres par des attributs spéciaux et une physionomie tranchée. Les différences frappent d'abord plus que les ressemblances; elles pourraient abuser un observateur inattentif et sans expérience; mais le connaisseur ne s'y trompe pas, il devine, il proclame l'unité du type primitif.

Aphrodite cesse donc d'être à nos yeux la seule divinité étrangère qui se soit assise aux banquets de l'Olympe; si l'on remonte jusqu'à ces siècles lointains et sans histoire où les Grecs ont fait leur apparition sur les côtes de la mer Égée, on voit s'abaisser cette haute barrière que les humanistes d'autrefois aimaient à dresser entre Hellènes et barbares; cette frontière fictive s'efface et s'évanouit. Est-ce à dire que les divinités grecques y perdent quelque chose de leur originalité, de leur beauté sans rivale? Non certes : nous n'en concevons qu'une plus haute idée de l'activité créatrice du génie hellénique, lorsque nous voyons ce qu'il a su faire de cette idée sans forme, que l'Orient ne savait exprimer que par une accumulation indéfinie de symboles. De ce panthéisme impropre à la plastique, l'art grec a tiré des personnes libres et vivantes, de cette déesse universelle, des dieux nationaux. Suivant que les cités grecques se sont plus ou moins écartées du type oriental primitif, elles sont arrivées à un degré plus ou moins haut de civilisation. Nous avons là comme une échelle de comparaison entre les différentes branches de la même race; nous pouvons mesurer la force que chacune d'elles à déployée pour s'approprier, en les transformant, ces élémens exotiques; nous trouvons là, si l'on peut ainsi parler, la formule et la dose de son hellénisme. Corinthe avait été, dans des temps très anciens, en relations étroites avec les Phéniciens; il lui en resta toujours quelque chose. Son culte d'Aphrodite était bien plus matérialiste que les cultes athéniens. Tandis qu'Athènes avait les Panathénées et les Dionysiaques, la procession que représente la frise du Parthénon et les fêtes du théâtre tragique et comique, Corinthe offrait aux étrangers, comme Cypre, ses bandes de courtisanes esclaves de la déesse et le charme grossier des prostitutions sacrées.

Dans la vie des sociétés humaines comme dans celle de l'individu, ce qui finit ressemble étrangement à ce qui commence; la vieillesse copie l'enfance, avec l'espoir et l'avenir en moins. Le

dernier chapitre d'une histoire des dieux du paganisme ferait passer de nouveau devant les yeux de l'historien les images et les formes qu'il aurait étudiées dans le premier. Dans la décadence du monde antique, dans le perpétuel travail de la pensée religieuse, sans cesse occupée à modifier ses conceptions, les figures des dieux olympiens, que le génie grec avait créées si fermes et si nettes de contour, finissent par se résoudre en simples attributs de la Divinité suprême; elles s'évaporent, et le polythéisme retourne au panthéisme. La déesse-nature d'Asie, dans cette période, reprend toute sa valeur, tout son empire sur les imaginations; elle clôt ce cycle qu'elle avait ouvert un millier d'années plus tôt. C'était elle qui, sous les noms de *déesse syrienne*, de Rhéa, d'Artémis d'Éphèse, d'Isis et de Tyché, était la maîtresse du monde gréco-romain, au temps où le christianisme commença à inspirer aux païens de sérieuses alarmes. Le seul thème qui eût encore alors le don d'échauffer les cœurs et de fournir ample matière à l'éloquence, c'était la souveraineté de cette déesse-nature, de cette déesse-destin, qui était toute en tous et qui embrassait en elle seule l'être de toutes les divinités grecques et romaines. Les hommes du second et du troisième siècle de notre ère se sentaient peut-être moins touchés en présence du Zeus ou de l'Athéné de Phidias, d'un dieu qui avait son histoire et son nom, qu'en face d'un symbole comme le cône de pierre grise qui se dressait dans le sanctuaire de Paphos. Ce simulacre sans grâce et sans beauté plaisait par son obscurité même à leur esprit qui n'avait plus le goût des idées claires, à leur âme fatiguée et crédule, éprise du merveilleux et de l'incompréhensible; par son indétermination il échappait aux objections des philosophes, aux railleries des sceptiques, aux attaques des chrétiens. Que fallait-il d'autre à tous ces cœurs troublés qui se refusaient encore au christianisme, mais qui voulaient pourtant adorer et prier? Ces émotions religieuses dont ils avaient soif, ils ne les rencontraient ni dans les mythes usés et comme fanés de l'Olympe grec, ni dans ces cultes officiels de l'empire qu'avaient restaurés ou fondés les premiers Césars; ils les cherchaient donc, avec inquiétude et désir, dans les formules plus larges du panthéisme oriental et ils y trouvaient prétexte à s'incliner, dans une vague rêverie qui leur donnait l'illusion de la piété, devant cette nature qui restait toujours jeune et féconde pendant que vieillissaient les hommes et les sociétés, devant cette puissance infinie et indéfinissable à qui tous les noms convenaient et qui les épuisait, qui les dépassait tous.

GEORGE PERROT.

LA

LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT

I.

LE DROIT PUBLIC.

C'est toujours un spectacle affligeant que celui d'un grand pays condamné par une sorte de fatalité à ne jamais faire un pas en avant sans être aussitôt ramené en arrière. Ces alternatives d'action et de réaction déréglées révèlent une mobilité de caractère et d'impression, un défaut d'équilibre et surtout une absence d'esprit public peu compatibles avec le progrès des institutions et des idées. Le véritable progrès, celui qui dure et qui résiste, ne va pas ainsi par soubresauts et par bonds; il est d'allure plus grave et plus mesurée; sa marche est lente, insensible, mais, ce qu'il a conquis pied à pied, il le garde. Une fois établi dans une position, il s'y retranche et défie tous les assauts. C'est ainsi qu'après s'être élevés par un effort persévérant et réfléchi au plus haut degré de liberté politique qu'un peuple ait jamais atteint, les Anglais s'y sont tenus avec la ténacité qui est le propre de leur race. Ils ont vu, comme nous, de sombres jours où tout semblait à la fois les abandonner: leur confiance dans la vertu de leurs institutions n'en a pas été ébranlée; comme nous, ils ont traversé de redoutables crises : leur constance ne s'est jamais lassée; jamais, même au milieu des plus

cruelles angoisses, ils n'ont cherché le salut en dehors de leur charte. Notre histoire politique et sociale ne se déroule pas, hélas! avec cette sérénité : tantôt emportés par un mouvement désordonné vers la liberté, tantôt entraînés par un courant fait de peur et d'affolement vers l'autorité, nous avons connu tour à tour toutes les extrémités, acclamé tous les régimes, essayé sept ou huit constitutions; nous avons inscrit dans ces constitutions les plus immortels principes et les plus solennelles déclarations, à commencer par celle des droits de l'homme et du citoyen; il n'y a qu'une chose que nous n'ayons pas su faire, c'est d'apporter un peu de suite et d'unité dans notre conduite, c'est de nous attacher à de certains points fixes, qui devraient être en politique et pour tous les partis ce que sont en géométrie les axiomes, c'est-à-dire des vérités incontestées.

Un de ces points, sur lesquels il semblait que l'accord fût définitif, vient précisément d'être remis en question par un acte considérable émané de l'initiative du gouvernement : nous voulons parler des projets de loi déposés par M. le ministre de l'instruction publique dans la dernière session. La presse libérale ne s'y est pas trompée; dès le premier jour, en dépit de leur titre insidieux, elle a vu dans ces projets une grave atteinte à la liberté d'enseignement. Elle a compris que, sous prétexte de restitution, ce qu'on poursuivait en réalité, c'était le rétablissement du monopole universitaire. En vain, pour lui en imposer, s'est-on réclamé d'une auguste mémoire; cette évocation de l'ancien régime et de l'ancien droit, de Charles X et des ordonnances de 1828, a paru suspecte dans la bouche d'un ministre de la république. On s'est dit qu'il fallait que la cause fût bien mauvaise pour que ses avocats fussent allés chercher si loin des argumens aussi surannés, et la casuistique officielle a manqué son effet.

Nous voudrions à notre tour examiner ces projets dans leurs rapports avec le droit public, montrer leur portée, préciser leur intention, rechercher s'il est vrai qu'ils se bornent, comme on l'affirme, « à reconstituer le patrimoine de l'état dans les choses de l'enseignement, » ou s'ils n'impliquent pas en fait la suppression de toute concurrence. Graves questions, qui préoccupent à bon droit l'opinion publique et qui ont éveillé dans tous les cœurs un peu généreux d'intimes susceptibilités! Ce ne sont pas en effet les intérêts contingens de tel ou tel parti, de telle ou telle nuance d'opinion qui sont engagés dans le débat qui va s'ouvrir, c'est la cause même des libertés les plus chères à ce pays, la cause de la liberté de conscience et de la liberté religieuse, menacées dans leurs droits. La bataille sera rude, il ne faut pas se le dissimuler; vaincus, dit-on,

d'avance à la chambre des députés, les partisans de la liberté ne l'emporteront pas sans lutte au sénat. Il faudra qu'ils fassent des concessions; l'opinion publique les attend là. En 1875, ils ont un peu abusé de leur supériorité numérique pour introduire dans la loi des dispositions que les régimes précédens avaient toujours repoussées. Ils feront bien de ne pas s'obstiner à défendre cette partie de leur œuvre; elle est trop critiquable, à trop d'égards, et nous ne saurions, quant à nous, appuyer sans distinction toutes les revendications de la presse et des orateurs catholiques. Nous tenons même à faire les plus expresses réserves à ce sujet dès le début de cette étude, afin d'éviter toute équivoque et toute confusion dans les rôles.

I.

Le droit public de l'ancienne France a de tout temps joué un rôle considérable dans les questions d'enseignement. Tour à tour invoqué par les adversaires et par les partisans du monopole, il a servi d'argument aux thèses les plus contraires et de prétexte aux revendications les plus opposées. Cousin et Montalembert, Villemain et M. de Falloux s'en étaient réclamés, bien avant M. Jules Ferry. Cette invocation des faits historiques, dans les questions d'intérêt actuel et de politique présente, est-elle bien justifiée? La chose est contestable. Sans doute il peut être intéressant de remonter jusqu'aux sources du droit actuel. Le passé n'abdique jamais complètement, et une société qui meurt lègue toujours à la société qui lui succède un certain nombre d'idées et de maximes dont elle a vécu et qui survivent à sa chute; mais c'est affaire d'historien de remonter ainsi le cours des âges : l'homme d'état, l'homme public, ne sont point tenus à tant d'érudition. Il suffit qu'ils s'attachent au droit actuel, au droit positif, aux circonstances et aux faits qui l'ont déterminé et aux discussions qui l'ont fixé. Dans ces limites, leur tâche est encore assez grande. C'est pourquoi, dans une étude qui s'adresse surtout à des hommes politiques, nous passerons très rapidement sur les origines mêmes de la question, nous contentant de rappeler ce qu'était en France la liberté d'enseignement sous l'ancien régime.

Il n'y a qu'une époque dans l'histoire de la monarchie française où l'enseignement ait été complètement libre : c'est l'époque intermédiaire où, dans la rupture de tous les liens civils et dans l'indépendance de la vie barbare, le prêtre était devenu, pour le plus grand bien de l'humanité, le seul dépositaire de la science en même temps que de la foi. L'enfant appartient alors à l'église, comme il appartenait jadis en Grèce à la cité, chez les Romains au père de

famille. A ce moment, l'état est mort, ou plutôt il n'est pas encore né; la notion même en a disparu. Trois ou quatre sociétés juxtaposées, d'origine diverse, sans autre lien qu'un latin barbare et sans limite bien précise, s'agitent confusément sur le sol de notre vieille France. Un rudiment de civilisation, un mélange sans nom de droit romain et de coutumes barbares, quelques vestiges d'administration municipale, voilà tout ce qui a surnagé du passé. Dans ce naufrage universel, une seule chose est debout, une seule chose est inviolable : l'église. Qui songerait à lui disputer l'enfant? Elle le prend donc; elle l'emmène dans ses écoles, elle lui ouvre, à l'abri de ses temples et de ses cloîtres, d'impénétrables asiles où son innocence et sa foi seront en sûreté; elle le soigne, elle l'instruit, elle l'élève, et pour toute récompense elle lui demande de confesser le vrai Dieu. C'est l'âge de la foi pure et désintéressée : nulle pensée ambitieuse, nulle préoccupation terrestre, rien qu'une piété profonde et une grande charité.

Mais voici qu'à cet âge héroïque, à ces temps primitifs, succède un autre ordre de choses; voici que du chaos du moyen âge se dégagent des idées, une civilisation, un état social et une forme de gouvernement tout nouveaux. La notion de l'état, si longtemps obscurcie, se retrouve à la fin; avec Charlemagne et ses successeurs immédiats, elle avait déjà fait une première apparition; avec les Capétiens, elle se précise, elle devient concrète et tangible; elle trouve en se personnifiant dans le roi son expression définitive et populaire. Commencée vers le milieu du XIIe siècle, cette transformation s'achève au XIVe avec Philippe le Bel. Alors ces deux forces devenues rivales, l'église et l'état, se rencontrent et se heurtent dans un conflit qui a duré, sous une forme ou sous une autre, autant que l'ancienne monarchie. L'état émancipé, représenté par le roi, « seule puissance après Dieu dans les affaires temporelles, » étend sa rude main sur les écoles et les fait rentrer sous la loi. Singulier rapprochement! le prince qui souffleta la papauté fut aussi le premier qui proclama le droit de la royauté sur l'enseignement : c'est dans une ordonnance de 1312, signée de Philippe le Bel, que ce droit fut pour la première fois inscrit. C'est là qu'apparaît réellement pour la première fois cette maxime fondamentale que l'instruction publique dépend de l'état. Le principe est posé : comment la royauté va-t-elle l'appliquer? De deux façons : d'une façon immédiate et directe par les ordonnances et par les édits réglementaires, et d'une façon indirecte par l'intermédiaire des parlemens auxquels Charles VII accordera juridiction sur les universités. Le grand édit de Blois (mai 1579) renfermait déjà, dans une série d'articles, un règlement d'organisation pour toutes les universités de France, et,

tout en reconnaissant leurs privilèges, il maintenait le droit d'autorisation, l'obligation des épreuves et des grades, et la condition d'études régulièrement faites et attestées (1).

Vingt ans après, un acte d'une portée moins générale, mais dont l'influence fut capitale, l'édit réglementaire d'Henri IV sur l'Université de Paris, affirmait de nouveau les droits de l'autorité royale en matière d'enseignement public. « Tout est remarquable, a dit M. Villemain, dans cet acte royal et dans les dispositions accessoires don le parlement de Paris en fortifia l'enregistrement. Préparé par une commission où siégeaient avec un seul prélat, délégué par le roi, le premier président de chambre De Thou, le procureur général e d'autres magistrats, cet édit marquait pour ainsi dire la sécularisation commencée de l'enseignement public en même temps que l'action indépendante de l'état. » Il consacrait à nouveau la condition de grades obligatoires pour toutes les fonctions de l'enseignement. Il exigeait également un grade dans les lettres pour l'admission aux facultés de médecine et de théologie. Il prescrivait d'instruire la jeunesse dans l'obéissance au roi et aux magistrats civils. Il déterminait d'une manière générale l'objet des études. Enfin il établissait expressément l'obligation (2) pour tout établissement particulier d'éducation de ne recevoir d'élèves au-dessus de l'enfance qu'en leur faisant fréquenter les classes d'un collège.

Tel se forma peu à peu et tel se maintint, jusqu'en 1789, le droit public de l'ancienne France en matière d'enseignement. Adopté par les divers parlemens, qui dans cette œuvre d'unification furent toujours les plus fidèles alliés de la royauté, l'édit d'Henri IV, bien que spécial à l'Université de Paris, ne tarda pas à gouverner les autres universités. Ainsi, en 1662, l'université de Reims fut réformée par un arrêt du parlement de Paris, qui lui imposa les statuts réglementaires d'Henri IV. En 1657, un acte royal, enregistré au parlement de Toulouse, reconstituait l'université de Cahors en lui imposant ces mêmes statuts. En 1669, le parlement de Rouen accomplissait une réforme semblable dans l'université de Caen. Bref, la maxime fondamentale établie par Philippe le Bel, confirmée par plusieurs édits royaux, consacrée par la jurisprudence constante des parlemens, cette maxime que l'instruction publique dépend de l'état est devenue la règle commune, la loi générale du royaume; seule désormais elle préside aux rapports du pouvoir royal non-seulement avec

(1) « Les degrés ne seront conférés si non à personnes qui auront estudié par temps, intervales oportuns selon les ordonnances des rois nos prédécesseurs, dont ils seront tenus faire apparoir par certificat et rapport de leurs régens et recteurs. » Édit de Blois, art. 85.

(2) Obligation qui s'est maintenue jusqu'à la loi du 15 mars 1850.

les universités, mais encore avec les corporations enseignantes. C'est ainsi que le premier collège établi par les jésuites à Paris, en 1562, fut longtemps sans pouvoir obtenir le plein exercice; c'est ainsi qu'en 1603, lorsque après les avoir expulsés une première fois le roi leur permit de rentrer, ce fut à la condition « de ne rien faire ni entreprendre contre la paix publique et le repos du royaume, et de n'ouvrir aucune école qu'en vertu d'une permission expresse. » Bien plus, on leur défendit de préparer directement leurs élèves aux grades, et quand ils voulurent violer cette défense, les parlemens intervinrent et provoquèrent par leur résistance une ordonnance royale de 1629 qui disposait ainsi : « Nul ne sera reçu aux degrés qu'il n'ait étudié l'espace de trois ans en l'Université, où sont conférés lesdits degrés. »

La révolution, qui brisa tant de choses, n'apporta tout d'abord aucune modification profonde à ce régime. Elle supprima bien d'un trait de plume, et sans savoir exactement comment elle les remplacerait, universités, collèges et petites écoles : elle les soumit à la même loi que les parlemens, les provinces et leurs états; mais ce ne fut pas en appliquant à l'enseignement les principes de liberté, dont elle se montrait si prodigue dans tout le reste, qu'elle entreprit dès le début la restauration des études. Le rapport et le projet de décret de Talleyrand établissaient, il est vrai, d'une façon générale « qu'il serait libre à tout particulier, en se soumettant aux lois générales sur l'enseignement public, de former des établissemens d'instruction. » Mais ce rapport et ce projet ne furent ni votés ni même discutés par la constituante. A la législative, le rapport de Condorcet eut le même sort : cette assemblée se sépara, comme celle qui l'avait précédée, sans avoir rien réglé. C'est dans un décret du 29 frimaire an II qu'apparaît pour la première fois le principe que « l'enseignement est libre; qu'il sera fait publiquement, sous la condition de déclarer à la municipalité l'intention d'ouvrir une école. » Encore ce principe fut-il soumis à des restrictions qui lui ôtent bien de sa valeur : ainsi l'impétrant devait produire un certificat de civisme et de bonnes mœurs signé par la moitié des membres au moins du comité de surveillance, condition qui, en fait, équivalait presque au maintien de la législation antérieure.

Un moment seulement, sous l'empire de la constitution de l'an III, la liberté d'enseignement cessa d'être une fiction. Aux termes de l'article 299 de cette constitution, les citoyens « eurent le droit de former des établissemens particuliers d'éducation et d'instruction ainsi que des comités libres pour concourir au progrès des sciences, des lettres et des arts. » Mais on devine bien ce que l'exercice de ce droit comportait de réserves, de restrictions et même de dangers pour les instituteurs libres. Soumis à la surveillance jalouse des

administrations municipales (1) et des sociétés populaires, astreints aux plus tyranniques exigences, à la prestation du serment de haine à la royauté, à l'enseignement obligatoire des droits de l'homme et du catéchisme républicain, à la célébration des fêtes républicaines, dénoncés à tout propos, traités en suspects et considérés par les autorités locales comme des émigrés à l'intérieur, les malheureux n'étaient guère en situation de faire une concurrence sérieuse aux écoles de la république. Aussi ne s'éleva-t-il aucune réclamation lorsqu'en 1802, devant la nullité des résultats obtenus par les écoles particulières, le législateur inscrivit de nouveau dans la loi (loi du 1er mai 1802) le principe de l'autorisation préalable dont les lois et décrets organiques rendus par l'empereur en 1806, 1808 et 1812 furent l'application étendue et généralisée. Ainsi reparut, après une éclipse de quelques années, le vieux droit monarchique que la révolution avait bien aboli, mais qu'elle n'avait su remplacer par rien de viable et de fort. Ce fut cet ancien droit qui fournit à l'empereur la plupart de ces dispositions restrictives de la liberté d'enseignement dont la paternité devait lui être un jour si faussement imputée. Napoléon se contenta de les reprendre et de les coordonner; seulement il y mit, comme à tout ce qu'il touchait, son empreinte, celle de son génie centralisateur et méthodique. Aux anciennes universités, éparses sur toute la surface du territoire sans lien d'aucune sorte entre elles, sans discipline et sans direction communes, vivant de leur vie propre, indépendantes, isolées, animées de l'esprit étroit des corporations, il substitua l'Université de France, c'est-à-dire un corps unique, fortement relié dans toutes ses parties et vigoureusement hiérarchisé, ayant à sa tête pour l'action un grand maître, pour la délibération et pour la juridiction disciplinaire, un conseil, gardien des doctrines et des garanties du corps tout entier. A ce corps ainsi pétri, qu'il voulait inspiré d'un esprit à la fois national et religieux, et dont il avait rêvé de faire le « conservateur de l'unité française, » Napoléon donna le monopole de l'enseignement. L'Université fut seule officiellement chargée de l'éducation de toute la jeunesse française, et de la délivrance des grades; il ne fut admis d'exception qu'en faveur des frères de la doctrine chrétienne et des écoles secondaires ecclésiastiques ou petits séminaires qu'un besoin du service religieux avait fait créer par plusieurs évêques. Les premiers continuèrent à pouvoir exercer, en tant que congrégation, l'enseignement primaire; les autres furent dispensés de la fréquentation des collèges et lycées impériaux. Quant aux autres établissemens privés, institutions ou pensions, la loi de 1802 les avait déjà fait rentrer sous le régime du pouvoir discrétionnaire;

(1) Arrêté du directoire du 17 pluviôse an VI.

les lois et décrets subséquens les y maintinrent. Telle fut cette grande fondation de l'Université de France que M. Cousin, qui n'était certes pas un adorateur superstitieux de Napoléon Ier, proclamait un chef-d'œuvre, et dont un autre homme éminent, M. Guizot, disait en pleine monarchie de juillet « qu'aucun gouvernement, aucune assemblée n'aurait eu une énergie assez concentrée, assez soudaine pour créer une telle machine. » La machine était solide en effet : on le vit bien à la force de résistance qu'elle opposa sous la restauration aux formidables inimitiés coalisées contre elle. La première pensée de Louis XVIII avait été de supprimer l'Université et de la remplacer par dix-sept universités, gouvernées par un conseil, présidé par le recteur et par un conseil royal composé d'un président et de onze conseillers nommés par le roi et choisis : deux dans le clergé, deux dans le conseil d'état ou dans les cours souveraines et sept parmi les personnes les plus recommandables par leurs talens et leurs services dans l'instruction publique. Une ordonnance conforme à ces données fut rendue le 17 février 1815 ; c'était la contre-partie du décret de 1808. Mais le 20 mars arriva qui remit tout en question : les ordonnances et le roi lui-même.

Après les cent jours, il était à craindre que Louis XVIII ne reprît sa première idée. Mieux conseillé sans doute, il eut la sagesse de « surseoir à toute innovation importante dans l'instruction publique. » L'organisation des académies fut *provisoirement* maintenue, il n'y eut de changés que le grand maître et le conseil de l'Université, dont les pouvoirs furent attribués à une commission de cinq membres, qui prit le nom de commission de l'instruction publique (1), et qu'on plaça sous l'autorité du ministre de l'intérieur. Ce provisoire, comme il arrive souvent, se maintint sans changemens notables, jusqu'en novembre 1820. A cette date, une ordonnance restitua à la commission son titre de conseil royal de l'instruction publique. C'était une première réparation à l'Université, due sans doute à l'influence de M. Royer-Collard ; deux ans plus tard, en juin 1822, la grande maîtrise elle-même était rétablie. La machine était si bien entrée dans les mœurs, elle s'était si complètement identifiée avec les tendances et les besoins de ce pays que, n'osant la détruire ou ne sachant par quoi la remplacer, on prenait le parti de lui rendre ses premiers organes.

La question de la liberté d'enseignement n'avait pas été sérieusement soulevée pendant toute cette période transitoire. Aucune voix autorisée, ni dans les chambres, ni dans les conseils du roi, ne s'était élevée pour demander la suppression du monopole. L'Université

(1) Royer-Collard, Cousin, Silvestre de Sacy, l'abbé Frayssinous firent partie de cette commission.

comptait pourtant de puissans ennemis : aucun n'osa l'attaquer sur ce terrain. Ce phénomène nous étonne à la distance où nous sommes aujourd'hui des hommes et des choses de ce temps. L'explication n'en est pourtant pas difficile à trouver : à l'époque de la restauration, l'argument tiré de la liberté religieuse et de l'autorité paternelle était sans valeur ; on ne pouvait guère accuser de violenter les consciences un corps qui prenait pour base de son enseignement « les principes de la religion catholique (1). » Cette règle imposée à l'Université par son fondateur était encore très exactement observée sous Louis XVIII, et ce n'est que plus tard, dans les dernières années du règne de Charles X, que le corps enseignant, emporté par le mouvement général, commença de s'en affranchir. On est allé chercher bien loin les causes de la scission profonde qui s'est faite entre l'église et l'Université. Sans doute ces causes sont d'un ordre plus général et de nature diverse, et si le divorce de ces deux puissances rivales est aujourd'hui consommé, l'église y a bien sa part de responsabilité. La violence de ses revendications et l'intolérance de beaucoup de ses défenseurs n'ont pas peu contribué à la rupture. Il n'en est pas moins vrai que, si le corps universitaire ne s'était pas écarté de l'esprit de son institution, s'il avait eu plus de ménagemens pour certains scrupules de conscience, s'il s'était attaché, dans un pays qui compte encore plus de catholiques que de libres penseurs, à ne froisser aucune susceptibilité, en un mot si son enseignement, sans cesser d'être laïque, avait continué de faire une place importante à la religion, il n'en est pas moins vrai que l'Université n'aurait pas perdu la confiance de tant de familles et bientôt, par une suite nécessaire, son monopole. Quoi qu'il en soit, la question de la liberté d'enseignement sommeilla pendant toute la durée du règne de Louis XVIII et pendant la plus grande partie de celui de Charles X. Même quand elle reparut, ce ne fut qu'incidemment et sans donner lieu dans les chambres à aucune discussion de principes. Il s'agissait des petits séminaires, qui commençaient à faire une concurrence sérieuse aux collèges royaux et qu'on accusait de nombreuses illégalités. L'incident n'avait pas en soi-même une grande importance ; on l'exagéra jusqu'au point d'en faire un gros événement, que les échos du temps ont encore grossi et dont les adversaires de la liberté d'enseignement ont singulièrement abusé. La lecture de l'exposé des motifs du projet de loi de M. Jules Ferry en fournirait au besoin la preuve.

Ces petits séminaires, ou plutôt ces écoles secondaires ecclésiastiques, étaient de simples écoles préparatoires à l'enseignement des séminaires métropolitains ou diocésains qui avaient été reconnus par

(1) Décret organique de 1808.

le concordat et organisés par une loi du 14 mars 1804. L'empereur, on l'a vu plus haut, avait fait une exception en faveur de ces écoles; il les avait assimilées aux établissemens publics et leur avait accordé certaines immunités. Sous la première restauration, les choses avaient été poussées beaucoup plus loin. Une ordonnance royale du 5 octobre 1814 avait autorisé pour chaque diocèse, sans distinction de lieu, une ou plusieurs écoles préparatoires au grand séminaire avec dispense pour les élèves de la fréquentation des collèges et de la rétribution imposée par les règlemens universitaires aux autres établissemens privés. La même ordonnance qui qualifiait ces écoles d'ecclésiastiques et qui les plaçait à ce titre en dehors du droit commun les avait encore autorisées à recevoir des élèves, internes ou externes, sans aucune limite de nombre, et à les préparer indistinctement à toutes les professions, avec un privilège de gratuité pour l'obtention du baccalauréat ès lettres. Un tel régime, on le comprend, était singulièrement avantageux pour les petits séminaires; il en faisait de véritables collèges d'enseignement secondaire, dispensés de toute obligation de grades quant aux maîtres, de toute rétribution envers l'Université quant aux élèves; bref, il les favorisait tout à la fois au détriment des collèges et des institutions particulières. Ce n'était pas tout : indépendamment des écoles secondaires ecclésiastiques, au nombre de cent vingt-six, établies conformément à l'ordonnance royale de 1814, cinquante-trois établissemens *annexes* s'étaient formés sous le nom d'écoles cléricales, sans en avoir reçu l'autorisation et sans avoir satisfait aux conditions de grade et de capacité exigées des autres maisons d'éducation privées. Enfin plusieurs de ces établissemens étaient notoirement dirigés par des membres de la congrégation de Jésus.

Un état de choses aussi peu régulier avait pu passer inaperçu sous un ministère complaisant. Il devait nécessairement appeler l'attention d'un cabinet libéral. Le premier acte de M. de Martignac, après la création d'un ministère spécial de l'instruction publique, concession faite au parti constitutionnel, fut de nommer une commission chargée d'examiner la situation des petits séminaires au point de vue légal, et d'en faire son rapport. Ce rapport, rédigé par Mgr de Quélen, archevêque de Paris, établit la réalité des accusations portées contre les écoles secondaires ecclésiastiques et leurs succursales et constata très nettement que plusieurs de ces établissemens étaient aux mains des jésuites; seulement, sur les conséquences de ce dernier fait, il y eut division dans la commission. La minorité soutint que les lois du 19 février 1790 et du 18 avril 1802 et le décret du 22 juin 1804 étaient encore applicables à la congrégation de Jésus, que par conséquent cette congrégation demeurait interdite; la majorité conclut au contraire,

en se fondant sur l'ordonnance du 5 octobre 1814, que la direction des petits séminaires pouvait être confiée, sans qu'il y eût pour cela violation des lois du royaume, « à des prêtres suivant pour leur règle intérieure la règle de Loyola. » C'est par cette périphrase que Mgr de Quélen désignait les jésuites. Il paraît qu'on craignait déjà, dans ce temps-là, de les appeler par leur nom.

A part cette divergence, qui avait bien sa valeur et qui n'aurait pas dû, ce semble, échapper à des yeux quelque peu clairvoyans, la commission fut unanime à conseiller des mesures énergiques pour faire rentrer les écoles secondaires dans l'esprit de leur institution et dans la légalité. Elle proposa notamment de fixer une limite au nombre de leurs élèves et d'astreindre ceux de ces élèves qui, après avoir abandonné l'état ecclésiastique, voudraient obtenir le diplôme de bachelier ès lettres, à faire un nouveau cours d'études « suivant les règlemens de l'Université. »

Ces conclusions ne manquaient pas de force, surtout sous la plume d'un évêque. Cependant elles soulevèrent dans les rangs des constitutionnels une telle clameur, elles provoquèrent dans la presse et dans les chambres, même à la chambre des pairs (1), de si vives réclamations, que le cabinet se sentit perdu s'il ne donnait pas à l'opinion publique une satisfaction éclatante. Une circonstance dont on n'a pas assez tenu compte, et qu'il est bon de rappeler, acheva de le décider. En acceptant la succession de M. de Villèle, M. de Martignac et ses collègues s'étaient engagés à empêcher toute poursuite contre leurs prédécesseurs. Or dans le même temps que la commission des écoles secondaires ecclésiastiques travaillait à son rapport, la chambre avait été saisie par M. Labbey de Pompières d'une demande de mise en accusation contre les membres du dernier cabinet. La prise en considération de cette proposition avait même été votée à une grande majorité, et les bureaux avaient nommé pour l'examiner une commission spéciale de neuf membres. La situation était donc grave, et le moindre incident pouvait l'aggraver encore. Nul doute que la résistance du cabinet, par exemple, n'eût immédiatement provoqué contre M. de Villèle et ses collègues des représailles dont il était difficile de prévoir les conséquences. Pour les sauver, pour se sauver lui-même, M. de Martignac n'avait qu'un moyen : jeter les jésuites en pâture à la chambre. C'est ce que firent les fameuses ordonnances du 16 juin, qui replacèrent sous le régime de l'Université huit écoles secondaires ecclésiastiques, limitèrent à vingt mille le nombre des jeunes gens pouvant être reçus dans les autres, et soumirent les directeurs et professeurs des éta-

(1) La chambre des pairs avait précisément, l'année d'avant, discuté, sur le rapport de Portalis, la question des congrégations non autorisées.

blissemens particuliers « à l'*affirmation par écrit* de n'appartenir à aucune congrégation religieuse non légalement établie en France.»

On s'est souvent demandé comment la même main qui signa les ordonnances de 1830 avait pu signer celles de 1828, comment le pieux Charles X avait pu consentir à sacrifier les jésuites. Il n'est pas nécessaire de recourir à beaucoup de suppositions pour s'expliquer cette contradiction. Les raisons qui déterminèrent M. de Martignac et ses collègues à présenter les ordonnances à la signature du roi s'imposaient avec plus de force encore au roi lui-même. L'intérêt du cabinet, celui de la dynastie, déjà bien compromise, la nécessité de faire des concessions à l'opinion publique, le salut de M. de Villèle et de ses collègues, tout commandait au roi de céder. Mais ce fut surtout la dernière de ces considérations qui l'émut, à ce que rapporte un écrivain dont le témoignage n'est pas suspect. « Chaque fois, dit M. de Vaulabelle, dans son *Histoire de la restauration*, que les ministres soumettaient la question (des ordonnances) à Charles X, ce prince leur opposait les argumens de la majorité de la commission; il invoquait comme celle-ci les droits de l'église, la liberté de conscience ainsi que la charte, et défendait ses conclusions avec une ténacité d'autant plus obstinée que son étroite dévotion était plus sincère. M. de Martignac et ses collègues crurent cependant avoir fortement ébranlé cette résistance lors du dépôt de la proposition d'accusation contre le dernier ministère et firent entendre à Charles X que la majorité se montrerait probablement moins opiniâtre à poursuivre leurs devanciers si on donnait satisfaction à sa passion contre la société de Jésus; ils avaient lieu d'espérer, disaient-ils, que le sacrifice des jésuites comme prêtres enseignans servirait de rançon à M. de Villèle. »

Ainsi dans la pensée des conseillers de Charles X, les ordonnances n'avaient pas d'autre portée que celle d'un expédient, et loin d'y voir l'affirmation solennelle d'une maxime d'état, on devrait les considérer comme un simple accident de la vie parlementaire, et des luttes passionnées qui marquèrent les dernières années de la restauration. Quoi qu'il en soit, il nous a paru bon de rappeler ces faits. Isolées des circonstances politiques qui les provoquèrent, les ordonnances de 1828 ont pu être invoquées par les adversaires de la liberté d'enseignement comme un des principes de notre droit public; placées dans leur milieu, considérées dans leurs rapports avec l'état des esprits dans les chambres et dans le pays, il est plus facile de leur restituer leur véritable caractère et leurs proportions.

On sait d'ailleurs le peu de succès qu'eut cette concession *in extremis;* elle réussit tout juste à sauver M. de Villèle et ses collègues, elle ne sauva ni M. de Martignac ni la dynastie. Les jésuites n'avaient été pour l'opposition qu'un prétexte. Quand celui-là vint à lui man-

quer, elle n'eut pas de peine à en trouver d'autres. Un des membres les plus distingués du parti constitutionnel sous la restauration nous a laissé sur ce point un précieux témoignage. M. le comte Beugnot a pu, sans être démenti, faire en 1836 à la tribune de la chambre des députés cet aveu bien digne d'être médité : « Vous vous rappelez, messieurs, la croisade que nous fîmes contre les jésuites. Je ne sais si mes souvenirs me trompent, mais il me semble qu'en 1828 nous poursuivions tout autre chose que les jésuites. Je rappellerai aux personnes qui étaient alors dans l'opposition que, si les jésuites nous avaient manqué, nous aurions trouvé autre chose pour justifier et affirmer notre opposition, parce qu'elle était en effet légitime et nationale. » Que de rapprochemens piquans on pourrait faire ici! Que de retours en arrière et de réflexions sur le rôle des oppositions! On trouva donc « autre chose; » il est vrai que Charles X y mit du sien. Seulement au lieu de se faire au cri de : *A bas les jésuites*, 1830 se fit au cri de : *Vive la charte*; ce fut toute la différence.

Une révolution qui était le triomphe des idées libérales devait nécessairement donner beaucoup de force au principe de la liberté d'enseignement. La nouvelle charte inscrivit au nombre des objets que le législateur aurait à régler « l'instruction publique et la liberté d'enseignement. » Cependant trois années s'écoulèrent avant que cette prescription constitutionnelle reçût un commencement d'exécution. C'est M. Guizot qui le premier, en 1833, eut l'honneur d'inaugurer dans le sens fixé par la charte la réforme de notre législation scolaire. La loi qu'il présenta aux chambres à cette époque et qu'elles votèrent à une grande majorité supprimait le régime de l'autorisation préalable et le remplaçait par le système, aujourd'hui général, de la déclaration d'ouverture. Toutefois elle maintenait l'obligation du certificat de bonnes vie et mœurs et du brevet de capacité, pour l'instituteur libre aussi bien que pour les instituteurs publics. C'était un premier pas fait dans la voie de la liberté; mais c'était de beaucoup le plus facile. En réformant le régime des écoles primaires, M. Guizot était allé, sans doute, au plus pressé. Là, en effet, nul système antérieur, nulle organisation d'ensemble n'existait, tout était à faire ou du moins à constituer. Le gouvernement de juillet avait pour ainsi dire carte blanche. Mais cette tâche, si importante qu'elle fût, n'était rien en comparaison de celle qui l'attendait le jour où, pour se conformer aux promesses de la charte, il toucherait à l'organisation de 1808. De ce côté, le terrain était en quelque sorte hérissé d'obstacles; on n'y pouvait avancer qu'avec une extrême précaution. D'abord la charte laissait planer une certaine obscurité sur la question même de la liberté d'enseignement. Comment devait-on entendre l'article 69? Fallait-il

l'interpréter dans le sens d'une liberté réglée par des lois spéciales ou dans le sens de la liberté absolue, de la liberté comme en Belgique? Les deux opinions avaient leurs partisans également convaincus. Dans la pensée des premiers l'article 69 ne pouvait signifier qu'une chose, c'est que le monopole universitaire devait disparaître et faire place à un régime de droit commun pour tous les citoyens, sauf la surveillance exercée par l'état sur les établissemens libres et les garanties exigées de leurs professeurs. Suivant les autres, une liberté réglée de cette sorte, soumise à toutes ces conditions de grade et de surveillance, n'était qu'une forme de la servitude. Au lieu de faire disparaître le monopole, elle le consacrait; au lieu d'enlever à l'Université ses privilèges, elle maintenait son détestable « esprit d'inquisition et de fiscalité (1). » Au lieu d'abaisser les barrières, elle créait une sorte de « douane des intelligences. » Telles étaient les prétentions exclusives et contradictoires en face desquelles allait se trouver la monarchie de juillet. Ajoutez-y la question brûlante des écoles secondaires ecclésiastiques et des congrégations qu'il fallait s'attendre à voir revenir, et vous n'aurez qu'une faible idée des difficultés qui se préparaient. Toutefois il faut lui rendre cette justice, le gouvernement du roi Louis-Philippe n'hésita pas à se jeter dans cette mêlée. Fort des promesses de la charte et désireux d'y faire honneur, il n'eut pas de cesse avant d'avoir apporté devant les chambres un projet qui étendait à l'enseignement secondaire le principe de liberté déjà contenu dans la loi de 1833. Ce fut encore à M. Guizot que revint l'honneur de cette initiative. Lors de son second passage au ministère de l'instruction publique, en 1836, il déposa sur la tribune de la chambre des députés un projet qui devait servir de base à tous ceux qui furent successivement présentés et rejetés ou abandonnés dans les années postérieures, en 1841, 1844 et 1847. M. Guizot n'eut pas la prétention de faire une loi qui donnât satisfaction à toutes les exigences des partis extrêmes. « Nous ne sommes pas, lisons-nous dans son exposé des motifs, de ceux qui voient dans la prolongation indéfinie des mouvemens, des idées et de l'esprit révolutionnaire la conséquence nécessaire et légitime de la révolution de 1830. Nous avons pensé de bonne heure que cette crise nationale devait être contenue dans les limites du grand résultat qu'elle avait glorieusement accompli et qu'il y avait hâte de ramener la société à sa marche légale et régulière. Mais nous n'en voulons pas moins dans leur plénitude les conséquences raisonnables de notre révolution; nous n'en sommes pas moins empressés à poursuivre et à réaliser les modifications vraiment utiles qu'elle doit amener dans nos lois.

(1) Discours de M. de Montalembert dans la discussion de 1844 à la chambre des pairs.

Le principe de la liberté appliqué à l'enseignement est une des conséquences promises par la charte. Nous vous avons proposé, en 1833, de le réaliser pour l'instruction primaire, et l'œuvre est accomplie. Nous venons aujourd'hui vous proposer d'introduire aussi ce principe dans l'enseignement secondaire, où il doit avoir une plus grande portée. » Ces fortes prémisses ainsi posées, M. Guizot en faisait découler l'obligation de soustraire les établissemens privés aux trois conditions qui les régissaient dans l'organisation de 1808 : la nécessité d'une autorisation spéciale et discrétionnaire, l'obligation pour les établissemens privés d'envoyer leurs élèves aux classes des collèges royaux, enfin le droit pour le grand maître de l'Université de retirer les autorisations après une enquête académique. Ces trois conditions, pensait M. Guizot, détruisaient, en principe au moins, toute liberté. En conséquence, il proposait d'y substituer les dispositions suivantes :

1° Droit pour tout Français âgé de vingt-cinq ans au moins et n'ayant encouru aucune des incapacités prévues par la loi de 1833, de former un établissement d'enseignement secondaire, sous la condition de déposer entre les mains du recteur : 1° un brevet de capacité délivré par un juge spécial; 2° un certificat de moralité délivré par le maire; 3° le règlement intérieur et le programme d'études de l'établissement projeté; 4° le plan du local choisi pour l'institution et la pension.

2° Obligation pour les aspirans au brevet de capacité de chef d'institution de produire, soit les diplômes de licencié ès lettres et de bachelier ès sciences, soit celui de licencié ès sciences; obligation pour les aspirans au brevet de capacité de maître de pension de produire le diplôme de bachelier ès lettres.

Enfin, pour compléter ce système de garanties préventives par un système de surveillance et de répression efficace, M. Guizot proposait de soumettre les établissemens privés à l'inspection de l'état, représenté par le corps universitaire. Un article spécial réglait d'une façon générale l'exercice de ce droit, qui ne comportait dans la pensée du gouvernement d'alors aucune restriction ni réserve. Un autre article fixait la procédure à suivre en cas d'infraction ou de refus d'obéissance de la part des chefs de pension, et déterminait les pénalités ainsi que la juridiction chargée de les appliquer.

Ces dispositions nous paraissent singulièrement compliquées aujourd'hui, et l'on comprend qu'elles aient soulevé de vives réclamations. L'opinion libérale ne put s'empêcher d'y voir un luxe de précautions et de garanties peu compatibles avec le principe même qu'il s'agissait d'introduire dans la loi. « Pourquoi, dirent les adversaires du projet, toutes ces barrières superposées, échelonnées? Pourquoi cette obligation d'un brevet spécial ajouté à celui des

grades universitaires? Pourquoi surtout ce système de surveillance permanente attribué à l'Université sur les établissemens concurrens? On se défiait donc bien de la liberté; on avait donc peur de ses effets? L'Université n'était-elle pas assez forte pour supporter la lutte à armes égales? Qu'avait-elle besoin de ce régime protecteur? »

A quoi M. Guizot répondait : « L'Université n'a pas besoin du régime protecteur; mais la liberté d'enseignement sans garanties préalables et sans la surveillance de l'état n'est pas celle qu'a voulue la charte. L'enseignement n'est pas une industrie comme toutes les autres; c'est une industrie qui exige infiniment de précautions. Si l'on réglemente les professions libérales, à plus forte raison doit-on réglementer celles qui se rapportent non-seulement à l'intelligence, mais à la moralité des hommes, qui influent non-seulement sur leur esprit, mais sur leur âme. Il est évident qu'alors la puissance publique ne peut rester dans l'inaction; il faut qu'elle avise et surveille efficacement ces industries. »

Il semblait difficile qu'un rapprochement sincère et durable se fît entre des prétentions aussi contradictoires. Pourtant le gouvernement l'emporta de haute lutte à la chambre des députés; sa loi fut votée dans la séance du 29 mars 1837 par cent soixante et une voix contre cent trente-deux. Mais il lui restait à subir une épreuve à laquelle elle eût très vraisemblablement succombé : celle de la discussion devant la chambre des pairs. Les circonstances épargnèrent cet échec à M. Guizot : il tomba le 15 avril de cette même année 1837, lors de l'avènement du cabinet Molé, et son projet fut pour le moment abandonné. Toutefois les principes et le système sur lesquels était fondé ce projet ne devaient pas périr. Dès 1841 M. Villemain le reprenait dans ses dispositions principales et le soumettait de nouveau aux chambres qui, pour des raisons qu'il serait trop long de rappeler ici, ne le discutèrent qu'en 1844.

Le projet de M. Villemain se rapprochait beaucoup, avons-nous dit, du projet de M. Guizot, cependant il n'en était pas la reproduction servile. Il en différait sur quelques points, il le complétait sur d'autres; en général il l'aggravait. On avait déjà trouvé le système de la loi de 1837 excessif, ultra-protecteur; on lui reprochait de faire une trop grande part à l'intervention de l'état et d'être infiniment trop compliqué. Le système de M. Villemain prêtait plus encore à ces critiques. Les garanties qu'il exigeait des candidats au brevet de capacité, les formalités et conditions auxquelles il les soumettait, les pénalités, la juridiction, tout dans ce système était forcé, poussé à l'excès. L'esprit de corps et l'esprit de routine dans ce qu'ils ont de plus étroit y étaient manifestes. Le projet contenait d'ailleurs une série de dispositions relatives aux

écoles secondaires ecclésiastiques, qui devaient nécessairement le faire succomber devant l'une ou l'autre chambre. M. Guizot s'était bien gardé de soulever cette brûlante question des petits séminaires. Il tenait que ces établissemens devaient rester dans le droit particulier qui les régissait depuis 1828, ou, si l'on jugeait nécessaire d'apporter quelque changement à leur régime, que ces changemens devaient être introduits par des lois spéciales et non par une loi d'enseignement. Moins prudent, moins homme d'état, M. Villemain crut pouvoir ajouter à son projet, déjà si embrouillé, un article qui modifiait sensiblement la condition des écoles secondaires. Cet article, d'une rédaction obscure et tourmentée, comme la pensée qui l'avait inspiré, avait l'inconvénient de ne rien trancher. Il dérogeait aux ordonnances, mais il n'y dérogeait qu'à moitié. Il en supprimait certaines parties; il laissait subsister les autres; bref, il constituait un compromis bâtard entre le droit particulier de 1828 et le droit commun, plaçant ainsi les petits séminaires dans une situation qui tenait également du privilège et de la règle générale. Voici du reste le dispositif de cet article : « Les écoles secondaires ecclésiastiques établies conformément à l'ordonnance du 16 juin 1828, où les maîtres chargés des classes de rhétorique, de philosophie et de mathématiques seraient pourvus des grades mentionnés au paragraphe 3 de l'article 9 de la présente loi, pourront user du même droit que les instituteurs de plein exercice, en ce qui concerne, dans les limites du nombre d'élèves qui leur est attribué, l'admissibilité desdits élèves aux épreuves pour l'obtention du diplôme ordinaire de bachelier ès lettres. Dans celles desdites écoles ecclésiastiques où ne seraient pas remplies les conditions de grades précitées, les élèves qui, cessant de se destiner au sacerdoce, voudraient obtenir le diplôme ordinaire de bachelier ès lettres, pourront à cet effet se présenter aux épreuves, dans une proportion qui n'excède pas la moitié des élèves sortant chaque année de ces écoles, après y avoir achevé leurs études. Ladite proportion sera constatée d'après une liste nominative annuellement transmise au garde des sceaux, ministre des cultes, et par lui communiquée au ministre de l'instruction publique. »

Cet étrange grimoire tombé, par on ne sait quelle aberration, de la plume d'un des plus vifs et des plus clairs esprits qui aient honoré les lettres françaises, n'était pas, on le comprend, de nature à satisfaire les deux grandes opinions qui allaient se rencontrer à la chambre des pairs dans le mémorable débat de 1844. D'avance on pouvait être sûr que les partisans du monopole universitaire et ceux de la liberté d'enseignement y trouveraient matière à des critiques également justifiées. En effet, de toutes les dispositions du projet Villemain, l'article 17 fut de beaucoup le plus contesté, celui

qui provoqua les débats les plus vifs et les plus passionnés. Il faut relire dans le *Moniteur* du temps les deux admirables réquisitoires de M. Cousin et de M. de Montalembert, l'un s'élevant au nom du droit commun violé contre « ce principe inconnu, disait-il, à l'ancienne monarchie comme à la nouvelle, celui d'établissemens qui seraient exemptés des conditions communes imposées à tous les autres, par cela seul qu'ils sont des établissemens ecclésiastiques; » l'autre venant au nom de la liberté religieuse protester avec toute la fougue de sa jeune éloquence contre une loi « de prévention, de restriction et de police. » Rarement la tribune française avait retenti de pareils accens, et ce fut certes un des plus beaux spectacles qui aient été donnés à ce pays que celui de cette joute oratoire entre des hommes qui s'appelaient de Broglie et Cousin, Portalis et Rossi, Guizot et Montalembert. Commencée le 22 avril, la discussion se prolongea jusqu'au 24 mai suivant et se termina, grâce à l'intervention personnelle de M. Guizot, par un vote favorable au projet, légèrement amendé. C'était un succès pour le cabinet, mais un de ces succès qui ne terminent rien et qui laissent, après un grand effort et de grandes ressources déployées des deux parts, les partis vaincus, mais non désarmés. Avant comme après le vote de la chambre des pairs, la question de la liberté d'enseignement et des petits séminaires demeurait ouverte; la formule de la réconciliation entre l'église et l'état était encore à trouver. C'est en vain que M. Guizot, dans un des plus beaux discours qu'il ait prononcés, avait appelé de ses vœux la fin de cette lutte entre l'esprit laïque et ce qu'il appelait l'opposition ecclésiastique, en la distinguant de l'opposition vraiment religieuse. L'opposition ecclésiastique, par l'organe de M. de Montalembert, avait dédaigneusement repoussé ces avances, et la lutte, un moment suspendue, allait reprendre avec plus de violence que jamais (1).

Il avait fallu la révolution de 1830 pour introduire dans le droit public le principe de la liberté d'enseignement; il fallut 1848 et les journées de juin pour dégager ce principe des incertitudes et des malentendus qui en avaient retardé l'application pendant toute la durée de la monarchie de juillet. Où la charte s'était contentée d'une déclaration générale et susceptible d'interprétations diverses, la constitution de 1848, rédigée sous l'impression encore toute fraîche des grands débats de 1844, fut beaucoup plus nette et beaucoup plus précise. « L'enseignement est libre. La liberté d'enseignement s'exerce selon les conditions de capacité et de moralité déterminées par les lois et sous la surveillance de l'état. Cette sur-

(1) La chambre des députés ne ratifia pas le vote des pairs. La loi ne fut même pas discutée; M. Villemain étant tombé malade à cette époque, son successeur ne reprit pas son projet.

veillance s'étend à tous les établissemens d'éducation et d'enseignement sans aucune exception. »

Il était difficile d'équivoquer cette fois sur le sens et la portée d'une affirmation aussi catégorique. Aussi ne l'essaya-t-on d'aucun côté. En relisant les documens de l'époque, on est frappé de l'unanimité qui règne dans tous les partis relativement à l'interprétation de l'article 9. Chacun accepte désormais la liberté d'enseignement sous la surveillance de l'état comme une des conséquences nécessaires du statut constitutionnel; on ne dispute plus que sur des nuances et sur des détails d'organisation. Dans le fond, catholiques et protestans, républicains et royalistes, amis et ennemis de l'Université sont d'accord.

Deux choses surtout avaient empêché les divers projets de loi présentés sous la monarchie de juillet d'aboutir : d'une part le gouvernement, tout en se plaçant sur le terrain de la charte, n'avait pas su trouver un *modus vivendi* qui sauvegardât les droits de l'état et ceux de la société; cette grande distinction ne lui était pas apparue comme une nécessité dans un pays livré à d'ardentes controverses. Imbu de traditions et de préjugés universitaires, il s'était attardé dans un système de protection et de garantie tout à fait suranné, qui avait le double inconvénient d'être aussi vexatoire qu'inefficace. D'autre part, les partisans de la liberté d'enseignement avaient manqué de franchise : en réclamant le droit commun, ils s'étaient bien gardés de le réclamer pour les écoles secondaires ecclésiastiques; ils n'avaient pas entendu que ce droit leur fût appliqué, notamment en ce qui concernait les grades et la juridiction. Des deux côtés, on peut le dire, on avait rusé avec la charte.

La constitution républicaine de 1848 ne comportait pas tous ces détours. On le vit bien lors du dépôt en 1849 du projet de loi organique de l'enseignement secondaire. Préparé par une commission dont M. Jules Simon fut le rapporteur, ce projet de loi consacrait déjà la plupart des principes qui devaient être un an plus tard adoptés par le législateur de 1850. Il supprimait l'autorisation préalable et les nombreuses formalités ou conditions des projets antérieurs, telles que le certificat de moralité, le brevet de capacité, la production du règlement intérieur et du programme d'études des établissemens projetés, le certificat d'études et l'affirmation de n'appartenir à aucune congrégation religieuse « non légalement établie.» Il se contentait d'exiger de tout Français âgé de vingt-cinq ans, voulant fonder un établissement privé d'enseignement secondaire, une déclaration d'ouverture dudit établissement faite devant les autorités, et le grade de bachelier ou, à défaut de ce grade, un brevet de capacité délivré par un jury d'état. Quant aux écoles secondaires ecclésiastiques, le projet les faisait rentrer dans le droit

commun sans restrictions ni réserves d'aucune sorte, en les soumettant simplement à la surveillance des inspecteurs de l'Université, sous le rapport de l'hygiène, de la morale et de la constitutionnalité de l'enseignement.

Ce n'était pas tout : dans le système de la commission de 1849, l'ancien conseil royal de l'Université recevait une organisation et des attributions toutes nouvelles. Il devenait le conseil supérieur non plus seulement de l'Université, mais de l'instruction publique. Il s'ouvrait libéralement aux représentans de toutes les forces sociales : le Conseil d'état, l'Institut, le clergé, la magistrature, l'administration elle-même dans la personne du préfet de la Seine. En outre la nomination des conseillers était enlevée au gouvernement, afin d'éviter, disait le rapport, « l'arbitraire de ministres étrangers à l'Université, à ses besoins et à ses habitudes, » et ayant « comme hommes politiques des amis et des ennemis à satisfaire. » Telles étaient les principales dispositions de ce projet dont le savant rapporteur de la commission de 1849 a pu dire que « la constitution lui avait servi de texte, » et qu'il se bornait « à en faire passer les prescriptions dans la pratique. » Dans un autre passage de son rapport, M. Jules Simon démontrait, avec non moins de force, la nécessité de placer à côté du ministre une autorité suprême chargée tout à la fois de représenter les droits de l'état et de garantir ceux de la liberté. Quant aux écoles secondaires ecclésiastiques et aux congrégations religieuses, c'est en ces termes qu'il justifiait les articles qui les concernaient :

« Votre loi, messieurs, ne laisse pas subsister les immunités; il était juste qu'elle détruisît les entraves. Les petits séminaires rentrent dans le droit commun; qu'ils y rentrent pour tout. Leurs professeurs feront preuve de moralité et de capacité; ils seront soumis à l'inspection, mais leurs élèves pourront se présenter partout, s'ils sont capables. La république n'interdit qu'aux ignorans et aux indignes le droit d'enseigner et elle ne connaît pas les corporations; elle ne les connaît ni pour les gêner ni pour les protéger; elle ne voit devant elle que des professeurs. »

C'est ainsi qu'à la conception étroite d'une liberté soumise à plus d'entraves et de restrictions que l'ancien régime discrétionnaire lui-même n'en avait connues, la république de 1848, généreuse comme toutes les républiques à leur aurore, substituait du premier coup une formule beaucoup plus large et en même temps beaucoup plus pratique, celle de la liberté pour tous, y compris les membres des corporations religieuses, sous une seule condition de grade à remplir, et sous la surveillance générale de l'état. Comment cette formule vainement cherchée pendant dix-huit années par les mi-

nistres de la monarchie de juillet s'était-elle ainsi dégagée sans effort des premières délibérations de la commission de 1849? Comment la conciliation si longtemps et si vivement poursuivie était-elle tout à coup devenue possible? Il faudrait ici faire un retour en arrière, et se rappeler par quelle effroyable crise politique et sociale nous venions de passer: un trône brisé, le suffrage universel déchaîné, la démocratie de M. Royer-Collard et d'Odilon Barrot coulant à pleins bords, les ateliers nationaux, le droit au travail, du pain ou la mort, les journées de juin, et, comme si ce n'était pas assez de tant de ruines intérieures, l'Europe entière embrasée par notre incendie. Une telle succession d'événemens tragiques, a très bien dit M. le comte Beugnot, devait plus contribuer « à calmer les esprits, à modérer les désirs, à rapprocher les personnes que les plus savantes discussions n'auraient pu le faire. Lorsque la société tout entière avec sa religion, ses mœurs, ses plus précieux intérêts, ses saintes et éternelles lois est devenue tout à coup l'objet d'attaques aussi audacieuses que multipliées, quand un désordre moral dont nul ne soupçonnait la profondeur s'est révélé au milieu de nous, alors tous les hommes sages, tous les amis sincères de la patrie ont compris qu'il ne s'agissait plus de savoir par qui et dans quelle mesure précise le bien se ferait, mais qu'il fallait recueillir toutes les forces morales du pays, s'unir intimement les uns aux autres pour combattre et terrasser l'ennemi commun qui, victorieux, ne ferait grâce à personne. » Il ne s'agissait plus en effet dans cette extrémité de disputer sur des garanties de capacité, et l'heure n'était plus aux vaines arguties. La révolution de février avait été pour tout le monde une surprise; l'insurrection de juin fut pour beaucoup de ceux qui l'avaient provoquée par leur aveuglement et leur imprudence une sorte de chemin de Damas. Ces grandes crises ont une singulière vertu d'apaisement. On vit alors, — spectacle qui s'est renouvelé depuis dans des circonstances analogues, — les hommes dont les écrits, les discours, les critiques et l'égoïsme avaient eu le plus de part à la chute de la monarchie constitutionnelle, on vit ces mêmes hommes épeurés et repentans, fléchissant sous le poids de leurs responsabilités, mettre leurs mains dans la main de leurs adversaires de la veille et se frapper la poitrine. On les vit, éclairés par une grâce soudaine, illuminés par un rayon d'en haut, se porter à la défense avec la même ardeur qu'ils avaient mise à l'attaque. Jamais revirement plus complet d'opinions et d'idées, jamais plus brusque renversement des rôles et des situations n'avait eu lieu.

Cette métamorphose des opinions les plus accusées est le fait le plus caractéristique de cette étrange époque; elle éclate partout à la fois, et ce serait un curieux chapitre d'histoire contemporaine

que d'en raconter les plus célèbres manifestations. Mais nulle part elle n'est plus visible que dans la célèbre discussion de la loi de 1850. Émanée de l'initiative de M. de Falloux, amendée par une commission dans laquelle siégeaient, étroitement unis, M. Thiers et M. de Montalembert, cette loi, si violemment attaquée aujourd'hui, fut avant tout une loi de transaction. Le projet de M. Jules Simon avait déjà ce caractère; dans le projet de M. de Falloux, il est encore plus accusé. L'idée d'appeler les représentans de tous les grands intérêts sociaux à participer au gouvernement de l'instruction publique afin de la diriger dans un sens conservateur, cette noble et généreuse idée se dégage des obscurités d'une première ébauche; elle prend corps et vie. M. Jules Simon s'était contenté de partager son conseil supérieur en trois sections, et c'était seulement dans l'une de ces sections, celle de l'enseignement privé, qu'il introduisait un certain nombre de membres de la magistrature et du clergé. La loi de 1850 composa le conseil supérieur de membres étrangers en majorité au corps enseignant. Par là se marquait déjà bien nettement l'intention du législateur de substituer à la doctrine étroite et dangereuse de l'état enseignant la maxime bien autrement large de la représentation libre et fidèle de tous les élémens de la société également intéressés dans la préparation des générations à venir. Le reste du projet n'est que le développement parfois excessif de cette maxime (1). Dès l'instant que l'état consentait à partager avec la société la direction de l'instruction publique, il lui fallait, par une suite nécessaire, abandonner son vieux système de garanties et de prohibitions. Vingt et un ans d'âge et le brevet de capacité pour les instituteurs, vingt-cinq ans et le grade de bachelier pour les maîtres de l'enseignement secondaire, voilà toutes les conditions qu'il exigera désormais. Il se réserve seulement de surveiller les écoles libres, comme dans le projet de M. Jules Simon, au point de vue de la morale et de la constitutionnalité de l'enseignement; l'inspection ne portera plus désormais sur d'autres objets.

Restait la fameuse question des petits séminaires et des congrégations. Sur ce point, le législateur de 1850 n'eut pas grand effort à faire : la constitution avait parlé, le droit était clair, certain ; plus d'immunités particulières, plus de régime spécial, mais en même temps plus d'exception de personnes; la liberté pour tous, aux mêmes conditions, la loi égale. « La république ne connaît les corporations ni pour les protéger ni pour les gêner. » Donc les membres des congrégations religieuses en général et les jésuites en particulier pourront enseigner. La loi du 15 mars 1850 ne con-

(1) Nous aurons occasion de revenir sur cette idée.

tient pas, à vrai dire, d'article spécial à cet égard. Mais les termes mêmes des articles relatifs aux conditions d'exercice de la profession d'instituteur et de chef d'institution ne comportent aucune exception dans leur généralité. Au surplus, si le doute était permis, les déclarations réitérées de M. le comte Beugnot, rapporteur du projet, et de M. Thiers, qui en fut le parrain, n'en laisseraient rien subsister. « Les membres des congrégations religieuses non reconnues par l'état pourront-ils ouvrir et diriger des établissemens secondaires et y professer? lisons-nous dans le rapport de M. Beugnot. La réponse ne saurait être douteuse, nous réglons l'exercice d'un droit public à la jouissance duquel sont appelés tous les citoyens sans autre exception que ceux dont l'immoralité a été déclarée par un arrêt de la justice. Ainsi donc nul doute. D'après le projet de loi, les membres des associations religieuses non reconnues jouiront de la faculté d'enseigner parce que cette faculté est un droit civil et qu'ils possèdent tous les droits de ce genre. »

Dans la discussion générale du projet, M. Thiers ne fut pas moins catégorique. Il parla plusieurs fois dans le même sens avec son abondance habituelle et même en se répétant un peu : « Nous avons donné la liberté aux uns et aux autres. Et comment? Y a-t-il dans la loi une différence dans la manière de qualifier ceux qui se présenteront pour établir des maisons d'enseignement? Non, c'est la même pour tous... Nous avons accordé la liberté d'enseignement à *tout le monde*, car la constitution nous y obligeait. L'église en profite; nous ne lui avons pas fait de faveur, elle demande, comme tout le monde, à vivre sous la constitution, à en avoir le bénéfice comme tous les citoyens.

« Il est résulté de cela, comme je vous l'ai dit, le grand avantage auquel elle prétend : c'est que les petits séminaires pourront devenir eux aussi une université; ils feront aux collèges communaux une grande concurrence, cela est vrai; c'est là le danger, il n'y en a pas d'autres à mes yeux, mais tout cela résulte de la constitution. »

Dans une autre séance (19 janvier 1850), prenant à partie les adversaires du projet, il leur disait pareillement :

« Je demande la permission de m'adresser brièvement une dernière fois à tous ceux qui peuvent avoir des objections à la loi. Eh bien, je leur avoue l'indigence de mon esprit. J'y ai pensé mille et mille fois depuis beaucoup d'années, particulièrement depuis une année, je me suis demandé comment mes adversaires de toute espèce s'y prendraient pour faire une autre loi et je leur demande à eux de me dire quelle rédaction, quelle forme ils trouveraient pour empêcher que la constitution soit applicable à tout le monde et pour que les petits séminaires ne puissent pas enseigner? C'est là l'important, et quand vous venez me parler de l'enseignement du

clergé, et que je vous réponds que l'enseignement du clergé ne se donnera que dans les petits séminaires, pas ailleurs, vous répliquez : « Les jésuites rentreront. » Eh bien, je vous demande au nom de vos principes comment vous ferez pour empêcher que les jésuites entrent dans l'enseignement? Comment ferez-vous?.. On me dit, je m'y attendais bien, que nous aurons à examiner ce point lors de la loi sur les associations. C'est vrai : quand on fera la loi sur les associations, on devra traiter des associations laïques et des associations religieuses, et voilà pourquoi nous n'en avons pas parlé, et il ne faut pas dire que par un silence perfide nous avons cherché à introduire les jésuites en France. Soit, c'est une question d'association religieuse que vous réserverez pour le moment où vous discuterez la loi sur les associations.

« Seulement je me permettrai de vous dire que je vous y attends pour savoir comment vous vous y prendrez pour interdire les jésuites, vous, vous!!! »

Ce « vous » répété serait bien naïf aujourd'hui. En 1850, s'adressant à des républicains de principe, il dut être d'un grand effet. Mais ce fut dans la discussion des articles que se marqua le plus nettement la volonté du législateur et que l'intervention personnelle de M. Thiers se produisit avec le plus d'éclat. Battue en première lecture, l'opposition s'était réservé de se compter sur un amendement à l'article 65 du projet relatif aux conditions d'ouverture des écoles libres d'enseignement secondaire. Cet amendement, qui fut discuté dans la séance du 23 février 1850, disposait en substance : 1° que les membres des congrégations non reconnues ne pourraient tenir d'écoles publiques ou libres, primaires ou secondaires, laïques ou ecclésiastiques, ni même y être employés ; 2° qu'aucune congrégation ne pourrait s'établir que dans les formes et sous les conditions déterminées par une loi et sans avoir au préalable fait vérifier ses statuts par le conseil d'état. C'était tout le système de la loi remis en question. Une discussion solennelle s'engagea sur cet amendement. Soutenu par son auteur M. Bourzat, il fut combattu par Mgr Parisis au nom du clergé catholique, et par M. Thiers au nom de la commission. Dans son discours, Mgr Parisis s'était contenté de déclarer que le clergé séculier ne consentirait jamais à « livrer le clergé régulier de tout ordre comme la rançon des avantages que la loi pouvait lui promettre. » A son tour, élargissant le débat, le replaçant sur son véritable terrain, celui de la constitution de 1848, M. Thiers intervint avec une extrême vivacité.

... « En fait d'association, messieurs, que disait-on sous le dernier régime? Le droit d'association n'appartient pas aux citoyens ; l'état seul peut permettre de s'associer; on avait tort ou on avait raison : tel était le régime. En fait de droit d'enseigner on disait : « N'en-

seignera pas qui voudra; on n'enseignera qu'avec la permission de l'état. » On avait tort ou on avait raison, je ne l'examine pas... Vous avez trouvé apparemment tout cela détestable, puisque vous l'avez renversé. Vous n'avez plus voulu de la liberté limitée, vous avez dit dans la constitution : « Les citoyens ont le droit de s'associer..... tous les citoyens peuvent enseigner. Eh bien... je vous demande si sous le régime des principes existans, on pourrait sérieusement, avec *pudeur*, venir dire aujourd'hui à un homme qui a prouvé sa capacité et sa moralité : Mais vous appartenez peut-être à telle ou telle congrégation. Je vous demande si cela serait possible?.. Non, lorsque nous avons, avec la constitution, exigé des preuves de moralité et de capacité, nous ne pouvions pas en exiger d'autres sous peine d'inconséquence. Il en est résulté que nous ne pouvions pas, dans la loi, déclarer en vigueur les ordonnances de 1828; nous ne le pouvions pas, et c'est pour cela que nous nous taisons. »

Ainsi, dans la pensée de M. Thiers, comme dans celle de M. Jules Simon, la constitution de 1848 avait souverainement tranché la question des membres des congrégations religieuses. Elle avait aboli le droit spécial qui les régissait depuis 1828 et les avait replacées dans le droit commun. Ils ne devaient plus être l'objet d'aucune prohibition particulière. L'article 9 avait « proclamé la liberté d'enseignement d'une manière précise et positive, » non pas pour les prêtres seulement, « mais pour les prêtres comme pour tout le monde. » « Devant la liberté, devant la loi, » il n'y avait pas de prêtres (1). Successivement présentée sous trois ou quatre formes différentes et chaque fois avec une nouvelle force, par un homme dont les sentimens universitaires étaient bien connus et qui s'était autrefois constitué l'adversaire résolu des jésuites, cette opinion devait nécessairement avoir beaucoup de poids sur l'assemblée législative. L'amendement de M. Bourzat fut en effet repoussé par 450 voix contre 148, c'est-à-dire à une des plus fortes majorités qui se soient jamais vues dans une chambre française.

Après ce vote définitif, il n'y avait plus qu'à passer au scrutin sur l'ensemble du projet : il fut adopté, — chose remarquable, — à une plus petite majorité que celle qui venait de repousser l'amendement Bourzat : 399 voix contre 237 (2).

II.

Telle fut cette mémorable discussion de 1850, si complète et si

(1) Séance du 13 février 1850.

(2) Au nombre de ces voix on relève, au *Moniteur*, entre autres celles de M. Arnaud de l'Ariège, Odilon Barrot, Casimir Perier, Coquerel, Léon Faucher, Lamartine, Lainé, Ferdinand et Jules de Lasteyrie, de Rémusat, Wallon.

féconde en grands résultats : l'ancien droit, le droit de la monarchie de juillet et de la restauration aboli, la loi commune substituée au régime d'exception des écoles secondaires ecclésiastiques et des membres des congrégations non reconnues; la liberté d'enseignement soumise aux garanties strictement nécessaires; la société, par ses représentans les plus éminens, appelée à participer, de concert avec le gouvernement, à la direction de l'instruction publique et privée; enfin et surtout la réconciliation de l'église et de l'état scellée pour de longues années: au nom de l'état par M. Thiers; au nom de l'église par M. de Montalembert. Il y avait là, ce semble, de quoi faire pardonner au législateur de 1850 quelques concessions fâcheuses. Peu de lois cependant ont été jugées avec plus d'injustice et de partialité. Accueillie dans le principe avec une faveur marquée par l'opinion libérale, elle a bientôt vu ces bonnes dispositions se tourner en aigreur. L'Université surtout s'est signalée par son ardeur à critiquer une œuvre qui n'est certes pas sans défaut, mais qui eut du moins le mérite d'inaugurer dans ce pays une ère de paix et de liberté. Au lieu d'en considérer les côtés élevés et généreux et de la placer pour la juger équitablement dans son milieu véritable, on s'est appliqué à en faire ressortir les parties faibles et défectueuses; on l'a dénoncée comme une entreprise réactionnaire et cléricale, et son véritable auteur, celui qui eût mérité bien plus que M. de Falloux d'attacher son nom à la loi de 1850, l'illustre M. Thiers lui-même, s'est vu représenté dans maint pamphlet sous les traits les plus noirs. N'a-t-on pas été jusqu'à lui jeter à la face, comme le dernier des outrages, l'épithète de jésuite!

Au surplus, à qui n'a-t-on pas adressé cette accusation banale? Et qui pourrait se flatter d'y échapper? Ç'a toujours été un travers de l'esprit français de croire à l'existence d'une vaste conspiration de la société de Jésus contre la société civile et contre ses lois. Aucun malheur, aucune leçon n'a pu nous guérir de cette manie, elle est incurable. Aux jours sombres, quand l'émeute est dans la rue, quand Paris brûle, un moment la peur de l'incendie, jointe à des sentimens d'un ordre plus élevé, l'emporte en nous sur la peur des « hommes noirs. » Nous commençons à nous douter qu'il pourrait bien y avoir un péril social aussi dangereux que l'autre, et nous cessons de déclamer contre la congrégation et le « parti prêtre. » Aussi bien il serait de mauvais goût d'accabler des gens dont la poitrine vient de servir de cible aux libres penseurs des barricades. Mais voici que l'ordre renaît : la rue est tranquille, le feu ne menace plus nos maisons, la Bourse remonte; bref nous respirons. Dès ce moment la rechute est imminente: elle ne se déclare pas immédiatement; elle attend, suivant les circonstances et les époques, un an, deux ans, quelquefois trois, jamais davantage. Passé

ce délai, l'idée fixe reparaît, vous en pouvez suivre le progrès. Insensible au début, sa marche ne tarde pas à devenir plus résolue; bientôt elle se précipite et nous emporte. C'est ainsi qu'après chacune de nos grandes crises sociales on peut constater un redoublement d'attaques contre le clergé régulier en général et les congrégations enseignantes en particulier. Alors tous ceux qui ne sont pas atteints de cette maladie, tous ceux dont le jugement n'en est pas obscurci sont traités d'ennemis ou dénoncés comme des complices: il n'y a pas de pitié pour eux.

L'empire, qui n'était pas plus jésuite que M. Thiers, était condamné d'avance aux mêmes récriminations. La loi de 1850 n'était pas son œuvre, mais il s'en appropria l'esprit et en maintint les principales dispositions. Un décret-loi du 9 mars 1852 substitua seulement au principe électif celui de la nomination des membres du conseil par le chef de l'état. Cette innovation de M. Fortoul ne fut pas en général approuvée, et, pour parler avec une entière franchise, elle ne méritait pas de l'être. L'autorité du conseil supérieur en fut plus affaiblie que rehaussée. Sans doute il ne cessa pas d'être indépendant, et les hommes considérables qui furent appelés à y siéger ne laissèrent pas de prouver dans bien des circonstances qu'ils jouissaient d'une entière liberté; plus d'une fois il leur arriva de se mettre en opposition directe avec le ministre. Néanmoins on ne saurait contester qu'ils avaient plus de prestige et qu'ils jouissaient d'un plus grand crédit sur le corps enseignant lorqu'ils étaient élus par leurs pairs au lieu d'être nommés par décrets. Par contre, M. Fortoul eut la main plus heureuse lorsqu'il rétablit, deux ans plus tard, les « grands rectorats, » supprimés par la loi de 1850. Le fractionnement des anciennes circonscriptions académiques avait été l'œuvre personnelle de M. de Montalembert : c'est assez dire que le bien de l'Université n'en avait pas été l'unique mobile. « L'empereur voulut, dans l'intérêt d'une bonne administration, que les fonctions rectorales reprissent plus de dignité et que l'enseignement supérieur reçût des recteurs une plus forte impulsion : cette haute pensée produisit la loi du 14 juillet 1854. » C'est en ces termes qu'un savant jurisconsulte, qui avait la passion de la justice et du droit, et qui fut l'un des plus fermes défenseurs de la liberté d'enseignement, M. Laferrière appréciait cet acte réparateur.

Toutefois, à part ces deux changemens apportés à la loi de 1850 et que nous devions signaler, l'empire respecta jusqu'au bout l'œuvre de ses devanciers. Il se préparait même à la compléter en appliquant à l'enseignement supérieur le principe de liberté qui régissait déjà les deux autres ordres d'enseignement. Ses résolutions étaient arrêtées, son siège fait. Une grande commission extra-parlementaire,

présidée par M. Guizot et dans laquelle figuraient M. Prévost-Paradol et le père Captier, de tragique mémoire, avait été constituée pour préparer les élémens d'un projet de loi sur la matière. Le sénat, d'autre part, était déjà saisi d'une proposition émanée de l'initiative d'un de ses membres, quand soudain éclata la crise qui devait tout emporter.

Une assemblée dont le premier acte avait été de porter au pouvoir l'éminent défenseur de la loi de 1850 ne pouvait manquer de reprendre la question au point où l'avait laissée le précédent gouvernement. En effet, dès les premiers jours de l'établissement de l'assemblée nationale à Versailles, M. le comte Jaubert déposait une proposition de loi sur la liberté de l'enseignement supérieur. Il eût été difficile en ce temps-là, qui n'est pourtant pas bien éloigné de nous, de venir dénoncer à la tribune le péril clérical. Le sang des otages fumait encore, et de nos palais brûlés s'élevait un long cri d'horreur et de malédiction. L'assemblée nationale fit donc à la proposition de M. le comte Jaubert un accueil empressé; personne ne songea ni sur les bancs du gouvernement ni sur ceux de la gauche à en contester l'opportunité; il se fit là une espèce d'accord tacite entre tous ces hommes réunis pour un moment dans une commune pensée de résistance. Comme en 1848, un souffle généreux, un élan de confiance joints au plus impérieux besoin de repos, animaient et rapprochaient les cœurs.

Cependant la proposition de M. le comte Jaubert ne devait pas venir à discussion avant les derniers jours que vécut l'assemblée nationale. Traversée par une foule d'accidens qu'il serait trop long de rapporter ici, contrariée par une succession de crises ministérielles et gouvernementales dont le souvenir est encore présent à tous les esprits, elle n'aboutit, après bien des remaniemens et bien des retouches, qu'au mois de juin 1875. Les temps étaient déjà bien changés, hélas! A la confiance, aux élans de la première heure, avaient succédé la discorde et le ressentiment de blessures réciproques. Néanmoins la proposition de M. le comte Jaubert ne rencontra que chez un très petit nombre d'orateurs de la gauche une opposition de principe. A part M. Challemel-Lacour et M. Paul Bert, qui en attaquèrent le fond, les adversaires du projet se contentèrent en général d'en critiquer certaines dispositions, d'ailleurs fort contestables, telles que les jurys mixtes. A coup sûr, ils y mirent une extrême ardeur et leurs objections prirent parfois une forme provocante; mais ils n'apportèrent pas moins de chaleur à se poser, dans ce grand débat, comme les défenseurs résolus de la liberté d'enseignement, et nous entendons encore un des leurs s'écrier dans une péroraison pathétique :

« — Et puis, messieurs, alors que vous venez de faire une très

grande chose, *que j'ai faite avec vous*, alors que vous venez de proclamer la liberté de l'enseignement, la libre diffusion des doctrines, non-seulement pour les individus, mais pour les associations, alors que vous venez d'autoriser une grande, une très grande expérience, une si grande nouveauté dans ce pays, arrêtez-vous là, ne compliquez pas le problème... » Ainsi parlait M. Jules Ferry, M. Jules Ferry lui-même dans la séance du 13 juin 1875 ; nous l'entendons, nous le voyons encore ! Nous entendons également l'honorable M. Pascal Duprat se déclarer partisan de la liberté d'enseignement, « non-seulement pour les individus, mais aussi pour les corporations. »

Ainsi, dans la pensée de M. Jules Ferry, le législateur de 1875 avait fait une grande chose en complétant l'œuvre du législateur de 1850, en proclamant la libre diffusion des doctrines pour les associations, comme pour les particuliers. Et cette grande chose, M. Jules Ferry déclarait en réclamer sa part. *Quorum pars parva fui!* Cette glorification de l'œuvre du législateur de 1875 par le ministre actuel de l'instruction publique nous étonne et nous afflige aujourd'hui ; elle passa presque inaperçue quand elle se produisit, tant elle était naturelle dans la bouche d'un orateur républicain, tant il est vrai que sur le fond même de la loi, sur le principe de la liberté d'enseignement, étendu à tout le monde, aux membres des congrégations non autorisées comme au commun des citoyens, il ne pouvait s'élever de contestation sérieuse. Au surplus si ce principe avait été menacé, l'éminent homme d'état qui avait tant contribué par l'autorité de sa parole et de son exemple à l'introduire dans notre législation, M. Thiers, qui vivait encore, eût sans doute retrouvé pour défendre son œuvre un peu de cette chaleur communicative qu'il tenait toujours en réserve pour les grandes circonstances. N'était-ce pas sous sa présidence, en 1873, qu'un projet de loi sur la réorganisation du conseil supérieur avait été présenté en commun par M. le duc de Broglie et par M. Waddington, le même qui vient de contresigner comme président du conseil les projets de M. Jules Ferry ? N'était-ce pas son gouvernement, ses ministres qui avaient soutenu ce projet dont l'idée fondamentale, les principales dispositions, le libellé même étaient empruntés à la loi de 1850. N'était-ce pas enfin à son influence, à ses conseils qu'on devait attribuer cette énorme majorité de 530 voix contre 103 par laquelle l'assemblée nationale avait adopté le projet Waddington-de Broglie? Non, certainement, si la loi de 1875 eût été sérieusement contestée dans son principe, M. Thiers n'eût pas gardé le silence. Il eût jeté dans la balance le poids de sa parole; on l'eût vu monter à la tribune et de sa voix la plus incisive rappeler, comme dans la discussion de 1850, le parti républicain « à la pu-

deur. » Il n'eût pu faire autrement, son honneur politique y était engagé, comme l'est aujourd'hui l'honneur de M. Waddington, auteur et signataire du projet de 1873, comme l'est celui de M. Jules Ferry, auteur de la déclaration que nous venons de rappeler.

Les circonstances heureusement ne rendirent pas cette intervention nécessaire, et la loi de 1875 fut votée par 316 voix contre 266, en dépit de la regrettable innovation des jurys mixtes. C'est par ce grand acte de libéralisme que l'assemblée nationale termina sa carrière. Après avoir doté la France d'une constitution républicaine, elle n'avait pas cru pouvoir se séparer avant d'avoir achevé l'œuvre commencée par la république de 1848, avant d'avoir réalisé, dans toute son étendue, les promesses successives de la constitution de l'an III, de la charte de 1830 et de la constitution de 1848.

Telles sont, aussi brièvement résumées que possible, les diverses phases par lesquelles a passé la question de la liberté de l'enseignement supérieur en France. Ainsi s'est formée lentement, péniblement, au milieu de crises terribles, cette partie de notre droit public : ainsi l'ont fixé définitivement les mémorables discussions de 1850 et de 1875. Et maintenant que conclure de cet exposé? Qu'a-t-on voulu prouver en rappelant tout ce passé? S'est-on proposé une simple recherche historique, sans autre intérêt qu'un intérêt d'actualité? Non certes : le but de ce travail est plus haut. Avant d'entreprendre l'étude critique des projets de M. Jules Ferry, il nous a paru bon de démontrer historiquement que ces projets avaient contre eux, sans compter la justice, le droit public, le droit public actuel, non pas celui de la restauration et de l'ancien régime. Nous avons voulu faire justice de l'équivoque qui consiste à dire en supprimant d'un trait de plume et la loi de 1875 et la loi de 1873 et la loi de 1850 et la constitution de 1848 : « Le droit public des Français, c'est le droit consacré par la restauration. » Nous avons cru qu'un pareil défi méritait d'être relevé. Que la république de 1879 supprime la liberté d'enseignement proclamée par ses deux devancières; que les hommes d'état qui nous gouvernent se donnent à eux-mêmes ce cruel démenti; qu'ils brûlent aujourd'hui ce qu'ils adoraient encore il y a quatre ans, qu'ils foulent aux pieds tous leurs principes et toutes leurs traditions, nous sommes, hélas! habitués à ces reniemens et l'opinion publique a depuis longtemps perdu l'habitude de s'en émouvoir. Mais qu'ils osent placer leurs projets sous l'invocation d'un droit aboli, mort et enterré depuis bientôt trente ans; qu'ils viennent se réclamer d'une législation tombée sous leurs propres coups; qu'ils veuillent nous ramener par delà 1830 et par delà 1789, au régime des ordonnances royales,

qu'ils tentent d'abuser par leur casuistique un pays qui, grâce à Dieu, se souvient encore des *Provinciales*, une telle confusion des rôles, des situations et des temps n'était pas tolérable, et nous devions la combattre au nom de l'histoire, au nom du vrai droit avant de lui opposer d'autres argumens.

Quand le roi de France expulsait les jésuites ou fermait leurs établissemens, ce n'était pas seulement comme roi qu'il les frappait, c'était comme *évêque* du dehors et comme fils aîné de l'Église; c'est en cette qualité qu'il autorisait ou prohibait les congrégations, c'est dans sa prérogative ecclésiastique et comme gardien d'une religion d'état qu'il trouvait une assez souveraine autorité pour dire aux unes : « Allez et enseignez, » aux autres : « Je vous bannis pour le plus grand bien du royaume et de l'église. » Le gouvernement actuel n'a sans doute pas la prétention ridicule de ressusciter des titres et prérogatives qui sont enfouis avec le dernier de nos rois dans la tombe où il dort. Nous avons vu bien des choses étonnantes, nous ne nous représentons pas encore M. le ministre de l'instruction publique en évêque du dehors. Qu'on cesse donc d'invoquer un droit que la royauté légitime elle-même n'a jamais exercé qu'en vertu de son institution divine et qui, virtuellement aboli depuis 1789, l'est en fait depuis près de trente ans. Au lieu de recourir à des subtilités de procureur pour soutenir une thèse insoutenable, on ferait mieux de dire tout bonnement qu'on a peur et qu'on ne veut plus de la concurrence. Les ordonnances et les édits royaux, la pétition Montlosier, le rapport légèrement retouché de la commission de 1828, celui de Portalis, tout ce vieux grimoire, toute cette poussière d'ancien régime n'ont été soulevés que pour obscurcir et compliquer une question d'une clarté parfaite. Il n'y a que les âmes naïves ou les personnes atteintes de jésuito-manie qui s'y soient trompées. Pareillement, l'opinion libérale ne s'est pas laissé prendre aux avances que le cabinet a jugé à propos de faire au clergé séculier. Une sollicitude aussi touchante a généralement paru plus intéressée que sincère, et la lettre de M. le ministre des cultes à l'évêque de Grenoble n'a pas eu beaucoup plus de succès que l'érudition de son collègue. Bref, toute cette campagne a paru louche, et, dès le principe, elle a rencontré dans l'opinion d'invincibles défiances : on n'a pas pu, on ne pourra jamais lui faire croire que le bien de l'état, celui de l'Université commandaient au gouvernement de bouleverser toute notre législation et de provoquer dans ce pays déjà si divisé un redoublement des passions révolutionnaires et religieuses.

ALBERT DURUY.

RÉCITS

DE

L'HISTOIRE DE PRUSSE

III[1].

LA CHUTE DE L'ORDRE TEUTONIQUE.

I.

L'ordre teutonique atteint dans les premières années du xve siècle le plus haut degré de sa puissance; puis tout à coup, sans déclin, il est précipité. Ses ennemis ne l'ont point tué : il portait en lui les germes de mort. C'est qu'il était une corporation, et Freytag dit excellemment pourquoi les destinées d'une corporation ne peuvent ressembler à celles d'un peuple. Beaucoup d'idées et de passions conduisent un peuple, le font penser et vouloir : il est tantôt faible et tantôt fort, bien portant aujourd'hui et demain malade; il peut tomber et se relever plusieurs fois, jusqu'au jour où la cendre de ses idées et de ses actes encombre sa route et en marque le terme; mais des individus lui survivent et portent sa civilisation à d'autres peuples, dont ils élargissent le génie : ainsi firent les Juifs et les Grecs. Une corporation n'a qu'une idée : le jour où cette idée n'est plus comprise par le monde, qui se transforme sans cesse, elle

(1) Voyez la *Revue* des 15 mars et 15 avril.

tombe tout d'un coup, très bas, sans gloire, indifférente, ou même méprisée et haïe, car l'histoire s'intéresse à un peuple ou à un homme qui a eu des passions humaines, non point à un être de raison à qui le progrès du temps a fait perdre la raison d'être.

L'état fondé par l'ordre teutonique était d'ailleurs exposé à de certains périls, parce qu'il était une création artificielle; mais l'état fondé par les margraves de Brandebourg était artificiel aussi; en Brandebourg comme en Prusse, un peuple avait été supprimé pour faire place à une colonie allemande : seulement la colonie brandebourgeoise était régie par une dynastie, c'est-à-dire par une succession d'hommes, qui, tous portant le même nom et poursuivant la même œuvre, étaient capables, parce qu'ils se succédaient et que leur volonté demeurait libre, de descendre le cours du temps, en compagnie des autres hommes. Au moyen âge, les rois ont fait les royaumes et les princes les principautés : sitôt que la féodalité dépérit et que quelques familles s'élèvent au-dessus d'elle, les différens états s'incarnent dans leur prince. Ni le prince ni les sujets ne distinguent le public du privé; les joies privées de la famille régnante sont celles des sujets; l'agrandissement du domaine du prince est l'agrandissement même de l'état : tout le gouvernement tient dans sa maison, on y rend la justice, on y fait la loi, on y fabrique la monnaie; ses officiers particuliers sont des officiers publics; le chef de son écurie devient le chef de sa cavalerie; le chambellan a soin de la chambre royale et siège dans la cour de justice. Après que ce régime a quelque temps duré, les peuples n'imaginent pas d'autre condition politique où ils puissent vivre : tout leur patriotisme est dans la fidélité au prince, et cette fidélité est une partie de la religion. Nul homme n'a été placé plus près de Dieu par les autres hommes que le roi de France par les Français du XIVe siècle. Aujourd'hui, beaucoup des vieilles dynasties royales ont disparu, et celles qui demeurent ne prolongent leur existence qu'en se transformant: elles sont descendues du ciel sur la terre, qui ne les portera pas toujours. L'historien ne fait point la folie de croire à la résurrection des morts; mais dans l'épitaphe il doit inscrire les services rendus. Seules les nations ont été grandes dans les temps modernes qui ont eu au moyen âge des dynasties consacrées : la Bohême, la Pologne, la Hongrie, ont perdu leur indépendance pour s'être fiées aux hasards de l'élection d'un roi, et l'état teutonique a péri pour avoir été régi par une aristocratie, superposée pour ainsi dire à la colonie allemande et vivant d'une vie distincte, non par des princes qui auraient fait corps avec elle et vécu de sa vie.

Au commencement du XVe siècle, l'ordre est en désaccord mani-

feste avec ses sujets. Ceux-ci, bourgeois et paysans, hommes libres et feudataires, établis à l'origine dans leurs villes, leurs villages ou leurs terres par chartes distinctes, avaient fini par former une sorte de peuple : la cohabitation sur le même sol, le service en commun dans les armées de l'ordre, les intérêts industriels et commerciaux les avaient rapprochés les uns des autres. Il s'était formé deux aristocraties, l'une dans les villes, l'autre dans les campagnes, et toutes les deux avaient contre le souverain des griefs graves. Les marchands supportaient impatiemment la concurrence de ce grand marchand, qui était l'ordre, et qui parfois usait de sa souveraineté au profit de son commerce, par exemple lorsqu'il défendait l'exportation des grains, sans se croire lié lui-même par cette prohibition. Il est vrai que, si l'ordre pratiqua l'excellente politique commerciale qui l'enrichit en enrichissant son peuple, c'est parce qu'il était marchand lui-même; mais ses sujets, qui en recueillirent les bienfaits, n'en furent que plus irrités contre sa concurrence, car un bienfait incomplet fait plus d'ingrats que la dureté ou l'inintelligence d'un régime ne fait de mécontens. Bourgeois et feudataires s'indignaient d'ailleurs d'être gouvernés par une caste étrangère; ils auraient voulu être admis dans l'ordre, qui ne pouvait leur donner cette satisfaction; s'il eût ouvert ses rangs aux fils des bourgeois ou des feudataires prussiens, ceux-ci n'auraient point tardé à s'emparer des grands offices et de la maîtrise : qu'auraient dit alors les chevaliers d'Allemagne, d'Autriche, de tous les pays? Un schisme se serait certainement produit. L'ordre avait besoin, pour durer, de devenir une institution nationale prussienne; mais il fallait aussi qu'il demeurât un institut universel, tout au moins allemand et indissolublement lié à l'Allemagne où il se recrutait et possédait de si riches domaines. C'était une difficulté insoluble.

Contre les bourgeois qui murmurent, contre les feudataires qui forment des confédérations secrètes, l'ordre ne peut s'appuyer sur les petits. Une monarchie peut être démocratique, mais non point une aristocratie: les deux mots ne se rencontrent que pour s'opposer l'un à l'autre. Le roi de France aime les petits et les petits aiment le roi de France, parce qu'il est au-dessus des grands comme au-dessus d'eux-mêmes, et qu'il y a, devant ce trône si haut placé, une sorte d'égalité des hommes. Roi et peuple ont le même ennemi, le noble, et alors même que le peuple se révolte, c'est le grand qu'il menace, non le roi. « Quand Adam bêchait et qu'Ève filait, chantent les paysans anglais, où donc était le gentilhomme? » Mais à peine le roi a-t-il paru devant eux qu'ils l'acclament. En France, les pastoureaux s'insurgent à la nouvelle que saint Louis est prisonnier et ils réclament le roi. Après Poitiers, la colère populaire tombe sur ces

nobles qui ont laissé, eux vivans, prendre le roi, et le peuple attend son salut de la délivrance du roi Jean qui a tout perdu. Une corporation chevaleresque recrutée à l'étranger ne pouvait inspirer au populaire cette dévotion, et l'ordre, pour se défendre, n'avait à compter que sur lui-même.

Aurait-il les forces nécessaires pour résister? Il s'affaiblissait, au sein même de sa prospérité. Les vertus monastiques, à supposer qu'elles aient été pratiquées par tous dans les temps de misère et de lutte, n'y avaient pas survécu. Des discordes, la déposition de Charles de Trèves et celle d'Henri de Plauen, l'assassinat de Werner d'Orseln par un chevalier témoignent qu'on a oublié le vœu d'obéissance. Comment garder le vœu de pauvreté au milieu de cette opulence, ou seulement les règles d'une vie simple, parmi ces fêtes qui se succèdent à Marienbourg et dans les commanderies, à propos des continuels passages d'hôtes illustres se rendant en Lithuanie? Un poète du XIVe siècle dit qu'à Marienbourg la pièce de monnaie est chez elle : encore si l'ordre seul eût été riche, et que chaque chevalier fût demeuré pauvre! mais les chevaliers du XVe siècle font des testamens; ils ont donc une fortune propre. Quant au vœu de chasteté, il était enfreint tous les jours. Au XIVe siècle, la lutte contre la doctrine de la mortification de la chair et de l'asservissement de l'esprit, qui prendra bientôt la double forme de la renaissance et de la réformation, est déjà commencée, et la chair écoute partout les excitations à s'affranchir, mais nulle part plus volontiers qu'en Allemagne. L'Allemand aime la vie commode; de bonne heure il s'est moqué des ascètes et n'a point épargné ses sarcasmes aux chevaliers. Ceux-ci ne les méritaient pas assez. Leur vœu de chasteté leur paraissait lourd, et l'austère Dusbourg disait déjà que, « pour être chaste, il faut une grâce spéciale de Dieu, *castus nemo potest esse, nisi Deus det.* » Un proverbe avertissait le paysan qui avait des filles de fermer soigneusement sa porte sur le passage des chevaliers, et nous savons que dans les villes ces moines, à qui les règles de l'ordre défendaient d'embrasser même leur mère, portaient souvent leurs manteaux blancs en des quartiers où la couleur de l'innocence était déplacée. Dans les premières années du XVe siècle, les vilaines aventures se multiplient : dans un château, des femmes polonaises ont été enfermées et violées; le commandeur Wirsberg offre à sa maîtresse une maison de plaisance, qu'il a payée très cher. Un autre commandeur, celui de Thorn, fait décapiter un innocent dont il convoite la femme. Bientôt Dlugloss dira, faisant le portrait d'un grand maître, qu'il sacrifie immodérément à Bacchus et à Vénus, *in Bacchum et Venerem parum temperatus.* Ainsi s'accroît sans cesse la gazette scanda-

leuse, à la grande joie des ennemis de l'ordre, qui la colportent par les villes et les campagnes.

C'était un nouveau sujet de railleries que les chevaliers fussent ignorans, et considérassent l'ignorance comme une condition de salut. Ils n'avaient jamais été fort instruits, et il paraît que plus d'un entrait dans l'ordre sans savoir même son *Pater* ni son *Credo*, car la règle donne six mois pour apprendre l'indispensable prière et le symbole de la foi. Plus tard la règle permit au frère entré dans l'ordre avec quelque instruction d'entretenir ses connaissances, mais elle voulut que l'ignorant demeurât ignorant, sans doute afin d'éviter que le chevalier devenu savant ne déposât l'épée pour se faire prêtre. Encore moins veut-elle qu'il devienne philosophe; un comte de Nassau est condamné, après procédure secrète, à la prison perpétuelle, parce qu'il « doute. » La Prusse, qui n'avait que très peu de monastères, et très pauvres, ne possédait point ces écoles monastiques ou épiscopales qui, en se transformant, sont devenues les écoles modernes; du moins le bourgeois s'instruisait dans les villes; il visitait les universités étrangères; il savait que partout s'annonçait le grand mouvement intellectuel de la renaissance et que l'Allemagne en était enorgueillie; avec cette vanité que donne la première initiation à la science, il méprisait ces chevaliers ignorans, et se croyait déshonoré d'être commandé par tel grand maître, qui ne savait ni lire ni écrire.

Il n'y avait point de remède aux maux dont se plaignaient les sujets des teutoniques, parce que ces maux étaient constitutionnels. C'est la règle qui défend à l'ordre de se faire prussien. C'est elle qui lui interdit d'associer au gouvernement les bourgeois et les feudataires, car elle ne veut pas que les frères délibèrent avec les laïques. C'est elle qui sauvegarde et perpétue l'ignorance. Elle va livrer l'ordre enchaîné, incapable de se mouvoir et de s'affranchir, aux périls du xve siècle où les grandes puissances du moyen âge achèvent leur décadence. Les services rendus sont oubliés, comme toujours, et il ne sert point de déclamer contre cette ingratitude, car les peuples ne peuvent être reconnaissans contre leur intérêt : leur affaire, c'est de vivre, et il faut qu'ils éliminent ce qui fait obstacle à la vie. Jadis la forteresse teutonique était une protection et un asile : au xve siècle, elle n'est plus pour les colons qu'un lieu de délices et de débauches, et les bourgeois de Danzig appellent *lupanar* le château de l'ordre. Jadis, au temps des grands périls, l'arrivée des manteaux blancs à croix rouge était le signe certain de la délivrance prochaine; maintenant que l'ennemi n'est plus à redouter, et qu'on a pris l'offensive contre les voisins, le chevalier n'est plus qu'un personnage inutile, qu'il faut nourrir et dont la nourriture coûte

cher; l'on chante en Prusse : « S'habiller, se déshabiller, manger, boire, dormir, voilà tout le travail des seigneurs teutoniques! »

Réduit à l'état de caste dans son propre pays, l'ordre est un étranger dans la chrétienté. Pour expliquer sa chute, il faut, au risque de se répéter, rappeler encore ce que sont devenus le pape et l'empereur qui, au XIIIe siècle, ont commandé et béni la conquête. Le schisme est dans l'empire et dans l'église, et il y a au début du XVe siècle deux papes et trois empereurs. Les papes rivaux s'anathématisent et s'excommunient, à la grande joie des païens. « Il paraît, dit-on en Lithuanie, que les chrétiens ont à présent deux dieux : si l'un ne leur pardonne leurs péchés, ils peuvent s'adresser à l'autre. » Émus de ce spectacle, les chefs de la chrétienté eux-mêmes réclament la réforme de l'église dans son chef et dans ses membres; mais quel trouble dans l'esprit des plus humbles! Ils attribuent aux péchés des riches et des grands ces désordres et les calamités publiques, comme cette peste noire qui a décimé l'Europe et rempli de cadavres les rues des villes, où retentit le cri du *Kyrie eleison*, Seigneur, ayez pitié de nous! Le XVe siècle, autant que le XVIIIe, a vu la décadence du respect. Dans une ville d'Allemagne, les filles de joie députent au conseil pour se plaindre que les filles des conseillers leur fassent par leurs débauches concurrence dans leur industrie. Les paysans et les gens des communes ne redoutent plus les chevaliers qu'ils ont vaincus. Les Flamands ont suspendu dans l'église de Courtrai huit mille éperons dorés de chevaliers français. Les paysans suisses, après avoir battu les chevaliers autrichiens, ont chanté : « Nous leur avons donné le fouet, ça leur a fait bien mal. » Le paysan prussien lui-même est enclin à la révolte, puisque l'ordre est obligé de défendre les rassemblemens armés. L'esprit du temps, qui avait porté jadis les teutoniques, s'était donc retiré d'eux, et, par un singulier retour de fortune, l'ordre se trouvait au XVe siècle dans le même état qu'au XIIIe les Prussiens exterminés par lui : il représentait une civilisation disparue; au milieu d'un monde transformé, il était un monument du passé, une ruine que le premier accident devait abattre.

II.

Cependant l'ordre teutonique avait gardé jusqu'à la fin du XIVe siècle une raison d'être : la guerre contre la Lithuanie païenne durait toujours. Il en faut parler parce que l'histoire de cette guerre est un curieux chapitre de l'histoire de la civilisation au XVe siècle, mais aussi parce qu'on y voit la fausseté de l'institution teutonique, réduite à exploiter, pour maintenir son crédit dans le monde, la

folie de la chevalerie expirante. D'Allemagne et de tous les pays de la chrétienté, quantité de princes, barons et aventuriers hautement qualifiés se rendent en Prusse au XIVe siècle, et de là en Lithuanie. Qu'ils eussent quelque souci de convertir les Lithuaniens, c'est à quoi l'on ne peut même songer : ils étaient attirés par la curiosité de voir de près cet ordre, honneur de la chevalerie, régnant sur la terre arrachée aux infidèles, et surtout par le goût de l'extraordinaire et du romanesque, par l'ambition de rapporter des pays lointains de quoi conter aux dames. Cette chevalerie, brave encore, mais pompeuse et volontiers hableuse, ressemblant à celle du XIIIe siècle comme la déclamation ressemble à l'éloquence, eut en Lithuanie son champ clos, dont les portes lui étaient ouvertes solennellement par les teutoniques.

Parmi les plus illustres parurent successivement en Prusse les rois Ottocar et Jean de Bohême, Louis de Hongrie, les rois allemands Charles IV, Günter de Schwarzbourg, Ruprecht du Palatinat; l'héroïque Bolingbroke, qui fut plus tard Henri IV, roi d'Angleterre; le comte de Warwik, deux ducs d'Autriche, deux comtes de Hollande, le Français Boucicault, l'Écossais Douglas, et ce singulier aventurier, le poète Oswald de la Roche des Nuages (*Wolkenstein*), qui, n'ayant que dix ans, quitta le château paternel avec trois pfennigs et un morceau de pain dans son sac, courut à pied derrière les cavaliers d'Albert d'Autriche, gagnant sa vie à panser les chevaux et à soigner les armes : il resta huit ans en Prusse à servir dans les troupes de l'ordre, où il égayait les chevaliers par ses chansons; puis il se mit à parcourir l'Europe et l'Asie, combattit à Nicopolis, revint en Prusse et commença ses voyages, chantant partout et combattant où il pouvait. Il fallait que ces expéditions lointaines fussent entrées dans les mœurs de tous les pays, car mainte chanson allemande commence par ces mots : « Il y avait une fois un chevalier qui alla en Prusse; » maint conte français nous a gardé le souvenir d'un chevalier qui, pour avoir fait « le très saint passage de Prusse, » encourut une mésaventure conjugale, et le roi Charles V, qui n'aimait pas les folies et qui avait besoin de ses chevaliers contre l'Anglais, défendit d'aller en Prusse sous peine de mort.

C'était une véritable parodie de la croisade que donnaient ces croisés du XVe siècle. Guillaume IV de Hollande est allé trois fois en Prusse : la seconde fois, en 1344, il mène à sa suite trente-huit chevaliers et cinquante-cinq écuyers, des artisans et des serviteurs, parmi lesquels des hérauts, un peintre, un tailleur, un juif chargé des achats de chevaux, de draps et de fourrures. Il se rencontre avec Louis de Hongrie et Jean de Bohême, ce royal aventurier qui

viendra mourir dans nos rangs à Crécy. On était en hiver et, comme il fallait passer le temps avant d'entrer en campagne, on jouait aux dés, jeu de prince : Jean gagna 600 florins à Louis de Hongrie, environ 30,000 francs d'aujourd'hui, et, comme le pauvre roi se lamentait, Jean prit les écus et les jeta au peuple, montrant ainsi le mépris que le vrai chevalier doit avoir pour l'argent. Dans la troupe qui suivit ces princes en Lithuanie, il y avait trois ménestrels prêtés par le grand maître, des ménétriers, des trompettes, des danseurs, des fous, des hérauts, des baladines, des prêtres aussi, car Guillaume de Hollande a donné une somme d'argent à Pierre, son chapelain, pour être dispensé de jeûner et de faire maigre. Belle dispense pour un croisé !

Au vrai, c'est une expédition de brigandage qu'on va faire en Lithuanie, comme le montre la relation que nous a laissée le poète Pierre Suchenwirth du voyage entrepris, l'an 1377, par le duc Albert d'Autriche.

En l'an de grâce 1377, le vertueux duc Albert s'arma pour la croisade de Prusse, afin de devenir chevalier, car il pensait avec raison que l'éperon d'or du chevalier lui siérait mieux que l'éperon d'argent de l'écuyer. Avec lui chevauchèrent cinq comtes, nombre de chevaliers et d'écuyers. Si belle troupe ne s'était encore vue : hommes et chevaux portaient armures et vêtemens splendides. Les croisés s'en vont par villes et par pays sans faire de mal à personne. A Breslau, le duc convie les belles dames qui, parées comme le bois quand mai fleurit, viennent au château plaisanter, danser et rire. Autre fête à Thorn, en Prusse, où brillent les bouches et les joues roses, les perles, les couronnes et les rubans. On y danse beaucoup, en tout bien tout honneur. De là on gagne Marienbourg où habite le grand maître Henri de Kniprode : le noble seigneur reçoit le duc en grande pompe, et généreusement offre bonne boisson et riche nourriture; mais c'est à Kœnigsberg surtout que l'on mène belle et grande vie, à la manière des cours! Le noble duc commence les fêtes en donnant à dîner au château. Chaque service est annoncé par le son des trompettes et des fifres; dans les plats d'or on sert à profusion les pâtisseries et les rôtis; dans les coupes d'or et d'argent coulent les vins de France et d'Autriche.

Enfin on s'apprête au voyage de Lithuanie; n'était-ce pas pour cela que l'on était venu? Le maréchal recommande à chacun de se pourvoir de vivres pour trois semaines; on n'épargne rien et l'on achète plus qu'il n'était nécessaire. Alors le grand maître ordonne de se mettre en marche pour l'honneur des Autrichiens et de la mère de Dieu. Au bord de la Memel, six cent dix bateaux sont préparés, et les bateliers ont rude besogne depuis midi jusqu'au soir.

Sur l'autre rive, un millier d'hommes marchent en avant, frayant à coups de hache le chemin dans les broussailles, et l'on va par la plaine, coupée de fossés, de ruisseaux et de marécages. Ah! il fait bien meilleur chevaucher dans la plaine de Hongrie! A tout moment on descend de cheval, puis on remonte; tantôt on saute un fossé, tantôt on se baisse dans les bois, et plus d'un est rudement saisi au collet par les branches. On n'entend plus plaisanter ni rire. La nuit venue, il faut camper; de bon logis il n'est pas question; mais le lendemain on entre dans la terre des païens, et joyeusement les chevaux sont mis au trot. D'abord vient, selon l'usage, la bannière de Ragnit, puis celle de saint George, la bannière de Styrie, celles du grand maître et du duc d'Autriche. Beaucoup d'autres encore flottent dans les airs. Les fiers héros chrétiens portent couronnes et panaches sur leurs casques; l'or, l'argent, les pierres précieuses, les perles, don des nobles dames dont ils sont les serviteurs, resplendissent au soleil. Enfin voici un village. Les chevaliers s'y précipitent comme des hôtes qu'on n'a point invités à la noce. Ils dansent avec les païens la première danse : on tue cinquante de ces misérables; le village est brûlé, la flamme monte haut dans les airs! Alors le comte Hermann de Cilly tire son glaive du fourreau, l'agite dans l'air et dit au duc : « Mieux vaut chevalier qu'écuyer, » et il l'arme chevalier. Le duc, à son tour, tire son épée et fait chevaliers tous ceux qui se présentent, pour l'honneur de sainte Chrétienté et de Marie toujours vierge. Après quoi on se met à ravager le pays. Dieu a fait aux chrétiens cette grâce, que les païens se sont laissé surprendre. Il leur en coûte cher; on les poignarde, on les assomme. Le pays était plein d'hommes et de richesses : autant de bien pour les chrétiens que de perte pour les païens. Ce fut un bien bon moment.

La nuit fut moins gaie. Les Lithuaniens attaquèrent; on recevait leurs coups sans les voir, mais on les entendait hurler comme bêtes fauves. Le lendemain le maréchal fit ranger chacun sous sa bannière et à son rang. Les païens criaient toujours dans le buisson, mais cela ne leur réussit pas. On en tua beaucoup; on prit des femmes et des enfans : c'était comique vraiment de voir ces femmes, qui avaient deux enfans attachés au corps, l'un devant, l'autre derrière, et ces hommes, qui marchaient par troupes, attachés les uns aux autres comme des meutes. La journée avait été bonne, aussi le soir on fit un joyeux repas. On dévora quantité d'oies, de poules, de moutons, de vaches, de miel, et l'on s'endormit. Le maréchal, pour éviter le danger de la nuit précédente, avait fait planter une forte haie et placé des sentinelles, si bien que l'on dormit tranquillement.

Le troisième jour, on entre dans un autre canton. Ce sont les mêmes exploits; on chasse les païens exactement comme le renard et le lièvre, et le soir le comte Hermann de Cilly traite le duc d'Autriche et les nouveaux chevaliers. Très loin était le marché où l'on avait acheté les vivres, car on y mangea un cerf qui avait été chassé à deux cents milles de là, et l'on ne but que du vin de Wippach, de Lutenberg et de Reisal.

Huit jours passent ainsi. On ravage trois cantons entiers. Des villages brûlés monte une telle fumée qu'au loin l'air est obscurci. Alors vient le mauvais temps; il pleut, il grêle; les provisions se gâtent; partant plus de plaisir : on se remet en marche vers la Memel, à travers marais et fossés. A Kœnigsberg, chevaliers et Autrichiens se congratulent et se séparent, et voyez comme tout finit bien : à Riesenburg, le duc reçoit un message de la duchesse qui lui annonce la naissance d'un fils : grande joie d'Albert, dont c'est le premier enfant. Les bals recommencent. A Schweidnitz, la duchesse, Autrichienne de naissance, fait si généreusement les choses qu'on n'a pas le droit d'acheter même un œuf. Dames et demoiselles se montrent très aimables, et l'on vit ainsi pendant trois jours en joie. Enfin on arrive en Autriche. « A tout noble homme je donne le conseil de servir saint George et de penser aux mots : mieux vaut chevalier qu'écuyer, pour que la louange orne son nom. Voilà le conseil que je donne, moi Pierre Suchenwirth. »

Tel est presque mot pour mot le récit du vieux poète : il est exact et conforme à ceux que nous ont laissés les historiens. C'est donc une guerre sans danger et sans pitié que les chevaliers et leurs hôtes font en Lithuanie. Contre les païens, tout est permis; tuer les hommes, même les femmes et les enfans, brûler moissons et maisons, c'est, comme on dit, faire la guerre en l'honneur de saint George, *exercere militiam in honorem sancti Georgii*. Une véritable traite de païens suit ces expéditions; les nobles croisés emmènent des prisonniers dans leur pays, pour les montrer comme bêtes curieuses; les commandeurs et même le grand maître vendent les leurs, et tel officier de la frontière, comme l'avoué de Rossiten en Livonie, vit de ce commerce. Il faut répéter que ces croisés n'ont cure de convertir les infidèles, puisqu'il n'y a point de prêtres parmi eux : le duc d'Autriche est venu seulement pour gagner ses éperons, on a vu par quels exploits. Quant aux teutoniques, s'il n'est point juste de leur reprocher d'avoir à dessein négligé de conquérir la Lithuanie, ils sont bien aises assurément d'avoir ainsi près d'eux un parc de païens : de temps à autre, une ou deux fois l'année, le plus souvent l'été, mais quelquefois l'hiver, ils convient les aventureux de la chrétienté à des parties de chasse, où il ne manque rien, pas même

le dîner de chasse. On emporte ses provisions, des bourriches et de la vaisselle. L'ordre dirige l'expédition, maintient la discipline, envoie ses éclaireurs, qui frayent la route à travers bois, et ses pontonniers, qui jettent des ponts sur les rivières. Chaque croisade lui coûte gros, car il faut faire des présens aux hôtes, leur donner une hospitalité fastueuse, leur prêter de l'argent quand les sacs sont vides, et souvent racheter les prisonniers; mais ce n'est pas trop payer cette illusion, qu'il importe d'entretenir, que les teutoniques gardent la frontière chrétienne. Rien n'y était plus propre que la pompe des fêtes données aux nobles voyageurs au retour de l'expédition en Lithuanie. Sous une tente magnifique, on dressait la table ronde, où s'asseyaient, au bruit des trompettes et timbales, les dix chevaliers qui avaient été proclamés les plus braves et dont les noms étaient célébrés dans toute la chrétienté par les poètes. Ces récits rimés, comme autrefois les prédications de Pierre l'Ermite ou de saint Bernard, enflammaient les courages, et l'ordre gardait sa raison d'être, grâce à cette parodie de la vraie croisade : quand elle aura cessé, la Lithuanie étant devenue chrétienne, on pensera dans toute l'Europe ce que dira plus tard Luther : « A quoi servent des croisés qui ne font pas de croisades? »

III.

La Lithuanie devint chrétienne en 1386. En ce temps-là vivait dans cet étrange pays un prince singulier du nom de Jagal, sorte de païen philosophe, justicier sévère, chasseur passionné, aimant les bois et le chant du rossignol, brave et bon soldat, pacifique pourtant, en paix avec tous ses voisins, sauf avec l'ordre, qui ne cessait de le provoquer à la guerre. Point fanatique et incapable de mettre à mort un missionnaire, ce païen était en relations diplomatiques avec la cour de Rome. Il devint un grand prince et fut le vengeur de la Lithuanie. Comme les Polonais, à la mort du roi Louis, ne voulurent point accepter pour roi Sigismond de Luxembourg, ils députèrent vers leur voisin Jagal, lui offrant la couronne s'il voulait se convertir. Le 15 février 1386 le païen fut baptisé; trois jours après il épousait Edwige, fille du feu roi; quelques semaines après, il était couronné roi. Il retourna dans son pays natal, éteignit le feu sacré qui brûlait à Wilna, tua les serpens sacrés et entreprit de convertir son peuple. Bon nombre de Lithuaniens se laissèrent baptiser, comme avaient fait autrefois les Saxons, pour recevoir le vêtement qu'on donnait aux néophytes, et il fallait seulement prendre garde que ces empressés ne se fissent baptiser plusieurs fois, pour mieux munir leur garde-robe. Jagal, ou plutôt Ladislas

Jagellon, comme on l'appelle depuis qu'il est chrétien et roi de Pologne, ne rencontre pas grande résistance; pour la Lithuanie, le temps était venu où les dieux s'en allaient tout seuls. Il fit entrer ses sujets par grandes troupes dans des ruisseaux où on les baptisait, en donnant un seul prénom à tous les hommes, un seul à toutes les femmes, et voilà de quelle façon la Lithuanie entra dans la communauté chrétienne. Quelques années après, Jagellon faisait grand-duc de Lithuanie son cousin Witowd, qui fut son fidèle lieutenant et allié. Pologne et Lithuanie formèrent comme un seul royaume dont les forces réunies se portèrent contre les teutoniques.

Point de doute que la grande guerre de l'année 1410 ait été une guerre de haine et de vengeance contre les Allemands. Witowd leur veut mal de mort et le dit tout haut. Ce prince, qui est obéi fort avant dans la plaine russe par des tribus russes ou tartares, semble plutôt un khan que le chef d'un peuple chrétien. Il veut jeter les teutoniques dans la Baltique et les y noyer. Quant au nouveau roi de Pologne, il va reprendre la vieille querelle au sujet de la Pomérellie. Les troubles qui s'annoncent dans l'état teutonique encouragent son ambition. Jagellon ne laisse passer par ses terres ni marchands, ni soldats pour la Prusse, et mille difficultés à chaque instant renouvelées précèdent et annoncent la lutte. Enfin, en juillet 1410, le roi et le grand-duc se donnent rendez-vous en Prusse, où ils font leur jonction. C'est une bataille de peuples qui va s'engager : à côté des Lithuaniens et des Polonais, des mercenaires de Bohême et d'autres pays, servent, dans l'armée de Jagellon, des Tartares, commandés par un khan, comme si l'Orient européen, menacé, entamé par la conquête allemande, se levait tout entier contre les Allemands. Les Tartares païens font la guerre sans merci, et se signalent par l'atrocité de leurs ravages. Jagellon maintient comme il peut la discipline : deux Lithuaniens, voleurs d'église, sont condamnés, selon la coutume du pays, à s'étrangler eux-mêmes. A l'approche de l'ennemi, les précautions redoublent : un conseil de guerre défend de dépasser l'avant-garde, commandée par le maréchal Zindram, et de souffler du cor dans l'armée, où l'on ne doit entendre que le cor royal; la première sonnerie commande de se lever, la seconde de se mettre en selle, la troisième de marcher. Le 15 juillet au matin, dans sa marche vers Tannenberg, le roi de Pologne apprend qu'il a devant lui l'armée teutonique; il achève d'entendre la messe pendant que Zindram et Witowd mettent l'armée en bataille, et rangent les Polonais sous cinquante bannières, les Lithuaniens, Ruthènes et Tartares, sous quarante; les bannières lithuaniennes portent l'image du cheval qui avait été jadis l'animal sacré des Lithuaniens; celles des Tartares, l'image

du soleil, qu'ils adorent encore. La messe dite, Jagellon monte sur une colline pour reconnaître l'ennemi; il arme chevaliers un certain nombre de Polonais en les ceignant du ceinturon doré, se confesse, sans descendre de cheval, et met son casque. C'est alors que se présentent devant lui les deux hérauts de l'ordre portant deux épées nues; ils demandent au roi de désigner le champ où il veut combattre; Jagellon répond qu'il accepte le champ de bataille que Dieu lui a donné; puis il fait sonner les trompettes et ordonne l'attaque.

Les Lithuaniens, qui forment l'aile droite, se précipitent avec fureur sur l'armée des teutoniques. Ceux-ci tiennent bon, et leur canon fait des ravages dans les rangs des ennemis, qui, au bout d'une heure, reculent et se débandent; beaucoup fuient jusqu'en Lithuanie, où ils répandent la nouvelle de la défaite de Jagellon. Une petite partie de l'armée polonaise est entraînée dans la déroute; la bannière de saint George a reculé, et même la bannière royale a été jetée par terre; mais elle a été aussitôt relevée : le centre se raffermit, et l'aile gauche est intacte. Cependant les teutoniques s'étaient répandus à la poursuite des Lithuaniens; joyeux, ils chantaient, voyant fuir ces ennemis du Christ, l'hymne qui commence par ces mots : « Le Christ s'est levé; » mais ils avaient perdu leur ordre de bataille et compromis la journée en portant leur principal effort sur le contingent lithuanien. Au moment où ils reviennent vers leurs positions, après avoir abandonné la poursuite, Jagellon les attaque de flanc et les met en désordre. Bientôt le grand maître se voit obligé de faire donner les seize bannières de la réserve. Il les conduit lui-même au centre de l'armée polonaise, où le roi, comme il avait été décidé en conseil de guerre, se tenait au milieu du retranchement formé par les chariots de guerre. Jagellon veut se précipiter dans la mêlée; un des siens se jette aux rênes de son cheval; le roi l'écarte avec sa lance, mais se souvient qu'il doit demeurer et demeure. Il veut du moins faire donner sa garde de soixante lances; sa garde demeure derrière lui. Les teutoniques ne peuvent entamer le retranchement; un d'eux, qui a pénétré jusqu'au roi, tombe à ses pieds, frappé d'un coup de lance par le notaire royal Sbigneus, qui sera plus tard archevêque. Alors on entendit le grand-maître commander un mouvement vers la droite, où était la bannière royale. La petite troupe héroïque se précipita; elle fut cernée; le grand maître ne demanda pas merci : il périt avec presque tous les officiers.

Le désordre était tel dans l'armée teutonique que ce mouvement désespéré n'avait pas été soutenu. Les fuyards encombraient les retranchemens de chars, situés au-dessus du village de Tannenberg.

Jagellon défendit qu'on commençât la poursuite avant que le retranchement fût emporté. Ce fut l'affaire d'un quart d'heure. Le roi de Pologne alla se poster alors sur la colline où la veille avait campé le grand maître, et il vit briller aux rayons du soleil couchant les armures des soldats teutoniques éparpillés dans la déroute. Beaucoup furent pris ou se noyèrent dans les étangs. Dlugloss, chanoine de Cracovie, le plus véridique historien de cette grande journée, rapporte, sans y croire, que l'armée prussienne y perdit cinquante mille hommes tués et quarante mille prisonniers; ces chiffres sont exagérés, mais le désastre fut immense. Au soir de la bataille, Jagellon, fatigué, se jeta sous un arbre en attendant qu'on préparât sa tente, et il donna l'ordre qu'on ensevelît dans la petite église de Tannenberg les corps des commandeurs. Le lendemain, pendant la célébration de la messe, les bannières prisonnières flottaient autour de l'autel de campagne du roi de Pologne. Toute la journée, six secrétaires écrivirent sur des tableaux la liste des prisonniers, pendant que les soldats vainqueurs estimaient leur butin, et, faisant couler le vin à flots, célébraient les funérailles de l'ordre teutonique.

Le coup était terrible; mais ce n'est pas de cette défaite que l'ordre devait mourir. La marche du vainqueur ressembla d'abord à un triomphe. Jagellon, évitant les violences, se donnait l'air d'un libérateur, et beaucoup parmi les sujets des teutoniques ne demandaient qu'à l'en croire. Les évêques, qui n'aimaient pas l'ordre, donnèrent l'exemple de la soumission. Les nobles acceptèrent le don qui leur était promis de la « liberté comme en Pologne, » et Danzig reçut l'envoyé de Jagellon solennellement, au son des tambours et des trompettes. Mais il suffit de la résistance d'un homme énergique pour changer le sort de la campagne. Henri de Plauen commandait un corps d'observation à la frontière poméranienne, quand il apprit la nouvelle du désastre. Vite, il courut à Marienbourg et s'enferma dans le château après avoir brûlé la ville. Jagellon fut impuissant contre ces murailles héroïquement défendues. Après deux mois d'investissement, de bombardement et d'assauts inutiles, il leva le siége et rentra dans ses états. Encore une fois, la Pologne montra qu'elle ne savait pas soutenir un effort; menacée d'une guerre par Sigismond de Hongrie, elle accorda aux teutoniques une paix honorable et inespérée; mais l'accueil fait aux envahisseurs par les sujets des vaincus avait montré que la vieille corporation portait en elle-même les causes de sa ruine, dont la guerre étrangère ne fit que précipiter les effets.

Henri de Plauen, devenu grand maître, fit un pas très hardi pour la sauver. Les forces militaires des chevaliers étaient très réduites;

les meilleurs étaient morts à Tannenberg, et Henri, dans une revue qu'il fit des survivans, ne trouva plus qu'une poignée de vieillards fatigués et des jeunes gens qui, n'ayant point connu les beaux jours, apportaient dans les rangs éclaircis un esprit inquiet et désordonné. Cependant l'ordre, si affaibli, avait à demander de grands sacrifices à ses sujets. Il fallait, pour racheter les prisonniers et payer les mercenaires, prélever d'énormes impôts sur le pays à moitié ruiné par l'invasion. Les registres teutoniques montrent que le produit de la fabrication de la monnaie s'est accru énormément après la bataille de Tannenberg; on fabriquait donc de la monnaie faible, et c'était un grave grief ajouté à tous ceux qu'avaient contre les chevaliers leurs sujets de Prusse. Le grand maître espéra calmer la mauvaise humeur, prévenir les résistances et intéresser le peuple à la destinée du souverain, en invitant, malgré la règle qui défendait aux frères de délibérer avec les laïques, les députés des villes et de la noblesse à former des états de Prusse. Il vit bientôt que le peuple de Prusse, avant de consentir à l'alliance qui lui était offerte, attendrait qu'on satisfît à toutes ses exigences. La levée d'un impôt par tête fut ordonnée; mais Danzig refusa de payer et, en face du château de l'ordre, éleva une tour, d'où les bourgeois surveillaient ce qui s'y passait et qu'ils appelaient *kiek in de kuk*, c'est-à-dire regard dans la cuisine. Il fallut que le commandeur, un frère du grand maître, fît saisir et égorger plusieurs conseillers, crime dont les bourgeois gardèrent le souvenir. D'ailleurs tout est conjuré contre Plauen : peste, mauvaise récolte, et le populaire, qui se défie de ce novateur, le soupçonne d'être un hussite. Plauen était dur aux prêtres; lorsque les évêques de Prusse, qui s'étaient enfuis après le départ du roi de Pologne, demandèrent à rentrer, en vertu de l'amnistie promise, il refusa, disant qu'il ne voulait pas « réchauffer les couleuvres dans son sein. » Cependant Jagellon et Witowd surveillaient ce désordre; le premier fait ravager la frontière prussienne, piller et arrêter les marchands prussiens sur ses routes; l'autre bâtit sur le territoire teutonique un château, et, comme l'ordre réclame, il répond qu'il a bien le droit de faire ce qu'il veut dans un pays qui appartenait autrefois à son peuple : parole à retenir, car elle montre que le terrible passé n'est point oublié, et que Witowd poursuit la revanche d'une race.

Plauen, irrité par tant d'obstacles et provoqué par ses ennemis, veut recommencer la guerre; mais il ne commande même plus aux chevaliers. Le grand maréchal Sternberg empêche l'armée de le suivre. Plauen convoque un chapitre pour y faire déposer le rebelle; c'est le rebelle qui fait déposer le grand maître et qui est élu à sa place. Le héros des jours de détresse descendit au rang de

simple commandeur et ne sut point porter sa disgrâce. On apprit bientôt qu'il correspondait avec le roi de Pologne. Jeté en prison, il y demeura seize années, se plaignant que ses gardiens lui ménageassent le pain et l'orge. Toute discipline était perdue; le serviteur avait chassé le maître, le héros avait fini par une trahison, et l'ordre ne fit plus que prolonger son agonie. Il s'adressa en vain à l'empereur, au pape, aux conciles qui s'efforçaient alors de remettre la paix dans l'église. L'Europe monarchique du xve siècle ne comprenait plus cette vieille institution aristocratique. Le pape avait défendu les hostilités contre la Lithuanie depuis que la Lithuanie était chrétienne : on parlait de transporter ces croisés inoccupés à Chypre ou sur le Danube, en face des Turcs, et, pendant ce temps, les Slaves continuent tranquillement la lutte contre les Allemands. Le roi de Pologne s'allie avec les ducs de Poméranie, même avec les hussites de Bohême, alléguant la parenté du sang. Les Polonais prêchent en Prusse l'hérésie de Jean Huss; ils enseignent que la Prusse est polonaise, et, appelant la philologie à leur secours, le prouvent par les noms des provinces et des villes. Des bandes de hussites, acharnés à la destruction de la chevalerie et de tout ce qui est allemand, se répandent sur le territoire teutonique. Le monastère d'Oliva, d'où le moine Christian est parti au xiiie siècle pour convertir la Prusse, est brûlé après avoir été pillé : c'est comme une vengeance offerte aux mânes des Prussiens. Les hussites saluent la Baltique de leurs chants tchèques et emplissent leurs bidons de l'eau de cette mer, en signe que de nouveau elle appartient aux Slaves. Il fallait que l'ordre fût irrémédiablement condamné à périr, pour que de tels dangers n'y ramenassent pas l'union. Le grand maître était en querelle avec le maître d'Allemagne, qui voulait le supplanter; les chevaliers de la basse Allemagne avec ceux de la Souabe et de la Bavière. De plus en plus le peuple se détachait de ces souverains qui ne savaient plus se gouverner eux-mêmes ni protéger leurs sujets; la police n'était plus faite sur les routes infestées par les brigands; des malheurs, dont l'ordre n'était point responsable, s'ajoutèrent à ceux qu'on lui imputait : la Hanse, en pleine dissolution, laissait l'union de Calmar se former et la Scandinavie lui échapper; enfin, en 1425, le hareng quitta la côte de Schonen pour celle de Hollande où allait fleurir Amsterdam. La colonie allemande résolut de s'émanciper.

Le grand maître Paul de Russdorf essaya comme Plauen de s'appuyer sur la noblesse et sur les villes. Les villes se déclarèrent prêtes à le soutenir à condition qu'il garantît leurs droits et leurs libertés contre les officiers teutoniques; mais il n'osa prendre cet

engagement. Les villes lui offrirent alors leur appui pour rétablir la discipline dans l'ordre; il ne voulut rien conclure, craignant de donner au maître d'Allemagne un prétexte que cherchait celui-ci de se substituer au grand maître. Les teutoniques étaient en pleine dissolution. Alors, en février 1440, à Marienbourg même, une partie de la noblesse de Prusse et les villes conclurent une ligue. On ne parla d'abord que de maintenir chacun dans ses droits, puis on se donna un conseil et des revenus; on fit un état dans l'état. Les coalisés révélèrent leurs intentions, quand, après l'élection de Conrad d'Erlichshausen, ils firent hommage, non plus à l'ordre, mais au grand maître personnellement. Louis d'Erlichshausen, successeur de son frère, n'obtint cet hommage que difficilement, après qu'il eut promis d'accroître les privilèges des états. Dans cette extrémité, le pape et l'empereur s'intéressèrent enfin à l'ordre menacé de toutes parts; mais ces vieilles puissances déchues n'apportèrent que des mots pour défendre cette puissance qui s'en allait. Elles déclarèrent la ligue contraire au droit divin et humain : en présence de ce droit de l'ancien temps, la ligue maintint le sien, qui était le droit moderne des peuples à disposer d'eux-mêmes, et, le 4 février 1454, les nobles et les villes signèrent l'acte d'affranchissement, qu'un huissier du conseil de Thorn alla porter à Marienbourg.

Aussitôt commence la guerre des bourgeois contre les châteaux; ceux de Thorn attaquent et brûlent la vénérable forteresse qui avait si longtemps protégé une des premières villes bâties sur le sol prussien. En quelques semaines, cinquante-quatre châteaux mal défendus tombent aux mains des révoltés, qui, pour achever l'œuvre, s'adressent au roi de Pologne. Casimir IV célébrait à Cracovie les fêtes de son mariage, quand il reçut les députés de l'ordre et ceux de la ligue. Un débat contradictoire s'établit devant lui; les députés teutoniques, appuyés par les légats pontificaux, rappelèrent que, dans le dernier traité, l'ordre et le roi s'étaient mutuellement promis de ne pas seconder les révoltes de leurs sujets; mais les ligueurs proposèrent de reconnaître la souveraineté du roi de Pologne, et menacèrent, s'il ne voulait pas les prendre pour sujets, de porter leur hommage au roi de Bohême. Casimir reçut en présence de l'archevêque de Gnesen l'hommage des députés prussiens; il institua les palatinats de Thorn, Elbing, Danzig et Kœnigsberg; il affranchit les villes et les nobles de toutes charges; il ordonna que les châteaux détruits ne seraient pas relevés, et déclara la guerre aux teutoniques. Le 23 mai 1454, il entra triomphalement à Thorn; puis il alla recevoir à Elbing l'hommage des évêques, des nobles et des villes. On eût dit que l'ordre n'existait

déjà plus. La guerre dure pourtant treize années, sans actions d'éclat : guerre civile en même temps qu'étrangère, car, dans chaque ville, il y a des factions opposées. Les trois quartiers de Kœnigsberg se battent sur le fleuve qui les sépare ; à Danzig, les métiers de la ville nouvelle sont en guerre avec les patriciens de la vieille ville : les patriciens vainqueurs détruisent la ville nouvelle. La ligue accusait la lenteur des Polonais et s'impatientait de cette longue résistance des teutoniques et de leurs mercenaires; les chevaliers en effet ne se soutenaient qu'à l'aide de ces soldats recrutés dans tous les pays. A la fin, ne pouvant plus les payer, ils furent réduits à leur donner en gage même le château de Marienbourg. Quand ils y entrèrent, ces bandits, qui étaient hussites pour la plupart, s'en donnèrent à cœur joie. Ils pénétrèrent dans les cellules, coupèrent la longue barbe des vieux chevaliers qu'ils y trouvèrent et les chassèrent à coups de fouet dans le cimetière. Le grand maître s'enfuit en barque sur la Nogat et gagna Kœnigsberg, où le conseil de la ville, à qui il était demeuré fidèle, lui envoya en présent un tonneau de bière! Les mercenaires livrèrent le château au roi Casimir qui vint y célébrer les fêtes de la Pentecôte.

Il fallut bien parler de paix quand la désolation fut telle dans ce pays autrefois si prospère que, du haut des murailles des villes, le regard, comme dit un contemporain, ne découvrait pas à l'horizon un arbre où l'on pût attacher une vache. Même « les infidèles de Notre-Dame la Vierge Marie » se plaignaient au roi de Pologne de la misère où ils étaient plongés. Quand on s'aboucha pour négocier, l'ordre avait perdu la Pomérellie et les provinces occidentales. Une fois de plus les négociations montrèrent que l'état teutonique était ruiné par ses propres discordes, non par la force étrangère; car dans le congrès qui se tint sur la *Frische Nehrung*, le débat fut entre les ennemis de l'ordre et ses partisans, non entre l'ordre et le roi. Baisen, partisan de celui-ci, discute avec Steinhaupt, bourgmestre de Kœnigsberg, qui est demeuré fidèle aux teutoniques. Il est curieux de voir comme ces frères ennemis cherchent péniblement le moyen de s'entendre, pour que la colonie allemande continue au moins à vivre sous un commun régime. Demeurons unis sous un maître, disait Baisen; le roi deviendra le protecteur et le suzerain de l'ordre, auquel il laissera une partie de ses possessions. Steinhaupt répondait que ceux qui avaient versé leur sang pour l'ordre ne se laisseraient point séparer de lui. Il avertissait les ligueurs de ne point trop se fier aux promesses du roi, qui n'en aurait plus cure, après que les chevaliers seraient dépossédés. Les ligueurs répliquaient en conseillant aux fidèles de l'ordre de ne point repousser le patronage du roi, attendu que le grand maître

pourrait avoir besoin d'y recourir pour plier ses propres officiers à l'obéissance. On discuta longuement cette proposition : le roi de Pologne serait indemnisé des frais de guerre ; l'ordre garderait la souveraineté, mais recevrait une autre constitution, qui établirait l'égalité entre les colons et les chevaliers et donnerait aux premiers le droit de participer à l'élection du grand maître. L'état teutonique fût ainsi demeuré allemand, et c'eût été une heureuse conclusion de tant de misères, « car, disaient les partisans des teutoniques, il n'est pas bon d'être gouverné par des hommes qui ne sont point Allemands. » Cette évocation du nom de la mère patrie prouve que ces colons, qui délibéraient sur leur propre sort, comprenaient la gravité de ce qu'ils allaient faire. Ils hésitaient entre le patriotisme et l'amour de l'indépendance. Le dernier sentiment l'emporta. Quand on reprit à Thorn en 1466 les conférences, un moment interrompues, ce fut pour consacrer sous le nom de paix perpétuelle les résultats de la guerre de treize ans, c'est-à-dire la défaite de l'ordre et le partage du pays. Le roi de Pologne reçut en toute souveraineté le pays à l'ouest de la Vistule et de la Nogat, où se trouvaient Marienbourg, Elbing et Danzig, — le Culmerland, où étaient Thorn et Culm, — et l'Ermland, enfoncé comme un coin dans les provinces qui furent laissées à l'ordre, en qualité de fief polonais. Le traité disait que le grand maître, l'ordre et son territoire demeureraient unis au royaume de Pologne, de manière à former avec lui un seul corps, une seule famille, un seul peuple en amitié, amour et bonne entente ; que le grand maître siégerait dans la diète polonaise, à la droite du roi, comme prince et conseiller de Pologne. Jamais texte de traité ne fut plus ironique que celui de cette paix perpétuelle : c'est en pleurant que le grand maître alla prêter le serment de fidélité à son roi, à l'hôtel de ville de Thorn.

IV.

Si l'on pense que le roi de Pologne a commencé les hostilités contre l'ordre en 1454, au moment où les Turcs venaient de planter le croissant sur l'église patriarcale de Sainte-Sophie, et que des chrétiens faisaient aux croisés teutoniques cette guerre sans merci, pendant que le pape Pie II promenait en Italie ses prédications impuissantes à soulever les princes et les peuples, on voit bien que les désastres de l'ordre et l'abandon où il est laissé sont un des signes nombreux de la fin du moyen âge : né au temps où la chrétienté, forte et unie sous son chef spirituel, prend l'offensive contre l'infidèle, il tombe quand l'infidèle prévaut sur la chrétienté désu-

nie et réduite à défendre même son domaine séculaire. Mais c'est surtout dans l'histoire de la lutte entre Allemands et Slaves que la défaite de l'ordre marque une date importante. La Pologne a enfin gagné le combat pour la Pomérellie. Elle a coupé les communications entre l'avant-garde germanique et le corps de bataille. Partout, au même moment, l'Allemand recule : sur la rive droite de l'Elbe, la noblesse des duchés a reconnu le roi de Danemark pour duc de Schleswig-Holstein ; à côté des Scandinaves paraît, pour disputer à la Hanse le commerce de la Baltique, le peuple russe : les Moscovites s'emparent de Novgorod, et en face de la ville allemande de Narva s'élève Ivangorod. La Hongrie et la Bohême, enlacées dans le réseau de la politique allemande, s'en dégagent et semblent commencer avec Podiébrad et Corvin une vie nationale.

Pour l'histoire ultérieure de cette lutte de deux races, il faut que l'histoire considère avec une attention toute particulière la conduite que tint en ces conjonctures l'électeur de Brandebourg Frédéric Hohenzollern. Ici va se vérifier cette parole écrite au début de ces études, que la connaissance de cette vieille histoire est nécessaire à qui veut connaître les causes d'événemens très graves et modernes. Le Brandebourg avait enfin retrouvé ce qu'il avait perdu depuis l'extinction de la famille ascanienne, une dynastie nationale. L'héritage ascanien s'était singulièrement amoindri ; mais c'était la ferme volonté des Hohenzollern de le reconstituer et de l'accroître. On se souvient que les teutoniques, au temps de leur force et de leur richesse, avaient acquis la nouvelle marche et gardé ainsi à l'Allemagne cette conquête des armes allemandes. Frédéric avait l'ambition de recouvrer ce pays menacé par la Pologne. Seul il fut dans l'infortune l'allié de l'ordre : le grand maître et le margrave se sentaient liés par la communauté de leurs intérêts ; tous deux, menacés par les progrès des Slaves, étaient vraiment des patriotes allemands. Le grand maître, au moment du danger, adjura le margrave de s'honorer au regard de toute la noblesse en ne laissant point chasser les chevaliers de la terre prussienne, et le jour même où le roi Casimir déclara la guerre à l'ordre, un officier teutonique alla porter à Frédéric le traité qui lui donnait la nouvelle marche comme gage d'un emprunt de 40,000 florins. Il était temps ; la propagande polonaise avait commencé là aussi ; Casimir avait promis aux villes et aux nobles la liberté comme en Pologne, et quand un député de l'ordre se présenta dans l'église de Friedeberg, où les états étaient réunis, pour leur faire ratifier la convention, nobles et bourgeois hésitèrent un instant avant de se prononcer pour la réunion au Brandebourg, c'est-à-dire à l'Allemagne.

Frédéric, faible et pauvre, ne put sauver les teutoniques. Il es-

saya d'interposer sa médiation et se fit envoyer en Prusse comme plénipotentiaire de l'empereur; mais ses efforts pour réconcilier les états avec l'ordre furent vains, et il fallut qu'il reprît le chemin de l'électorat, après que les mercenaires eurent visité ses équipages et se furent assurés qu'il n'emportait pas le trésor de Marienbourg. Alors il négocia des emprunts pour l'ordre; il obtint du roi de Danemark la promesse qu'il enverrait sa flotte à l'embouchure de la Vistule pour forcer les villes prussiennes à se détacher de la ligue polonaise. Il supplia l'empereur d'envoyer trois mille cavaliers, auxquels il joindrait ses troupes, pour faire diversion en Pologne; l'empereur ne l'écouta pas, le roi de Danemark ne tint pas sa promesse, et les destinées s'accomplirent; mais dans cette sollicitude du margrave allemand pour les chevaliers allemands il y avait une promesse pour l'avenir.

C'est le Brandebourg en effet qui se chargea de la revanche des teutoniques. On a marqué aux premières lignes de ces études le curieux enchaînement des faits : comment un Hohenzollern, Albert de Brandebourg, élu grand maître en 1511, embrassa la réforme, sécularisa le domaine laissé aux chevaliers par la paix de Thorn, et se fit duc héréditaire de Prusse; comment, la nouvelle dynastie ducale s'étant éteinte, moins d'un siècle après, les Hohenzollern de Brandebourg héritèrent de leurs cousins de Prusse, comment enfin l'histoire du pays teutonique se confondit dans celle de l'état prussien. Une partie importante de l'histoire de la Prusse est celle des revendications exercées par cet état allemand sur la Pologne. Il a fallu, pour les faire prévaloir, beaucoup de temps et d'efforts. Longtemps le duc de Prusse fut un humble personnage. Dès le premier jour, au lendemain de son élection, Albert de Hohenzollern avait essayé de s'affranchir de la suzeraineté polonaise, estimant qu'il était indigne pour un prince de l'empire d'être vassal d'un étranger; il avait compté sur l'aide que lui avait promise Maximilien d'Autriche, empereur d'Allemagne; il avait essayé de réveiller dans le vieux corps germanique l'orgueil et le patriotisme d'autrefois : il n'y avait pas réussi. L'Autriche avait ses affaires, qui n'étaient point celles de l'Allemagne, et, pour combattre la Pologne, l'Allemagne n'avait envoyé au grand maître que quelques aventuriers du XVIe siècle, parmi lesquels le fils de ce Franz de Sickingen, qu'on appelait le dernier des chevaliers. Battu, Albert de Brandebourg était allé quérir de nouveaux secours. C'est alors qu'il avait rencontré Luther et que le réformateur lui avait prêché la réforme. Cependant la réforme faisait d'elle-même des progrès en Prusse comme dans les pays allemands. Le jour de Noël de l'année 1523, dans l'église cathédrale de Kœnigsberg, l'évêque an-

nonça aux fidèles « cette joyeuse nouvelle que le Seigneur était né une seconde fois ! » L'année d'après, la première imprimerie s'établit en Prusse; l'esprit nouveau fit des progrès rapides; des chevaliers même venaient s'asseoir au prêche, et le grand maître ne rencontra point de résistance sérieuse en Prusse quand, éclairé par son ambition autant que par la parole de Luther, il accomplit la sécularisation; mais ce n'était point encore l'indépendance; il fallut que le duc reçût l'investiture du roi de Pologne, et celui-ci, même après que les Hohenzollern de Brandebourg furent devenus ducs de Prusse, était plus qu'un suzerain ordinaire. Il exigeait que l'aigle noire du blason ducal, cette aigle jadis donnée par l'empereur Fréderic II au grand maître Hermann de Salza, et qui rappelait de si grands souvenirs, portât sur la poitrine la lettre initiale du nom du roi de Pologne. Il commandait si bien dans le duché, dont la noblesse lui était très attachée, qu'il y convoquait les diètes, sans l'agrément des ducs. Pour plaire à cette noblesse, demeurée étroitement luthérienne, il proscrivit le calvinisme en Prusse, quoique les électeurs-ducs fussent devenus calvinistes; si bien que, lorsque mourut en 1640 le duc George-Guillaume, son fils fut obligé de demander à la cour polonaise la permission de le faire enterrer selon le rite calviniste; mais ce fils était Frédéric-Guillaume, le grand électeur, c'est-à-dire le prince qui fonda l'état prussien moderne en détruisant l'esprit provincial dans ses territoires disséminés de la Vistule au Rhin. Après lui, Clèves, Brandebourg et Prusse devinrent les membres d'un seul corps, commandés par une seule tête. La Pologne, vaincue par lui, dut renoncer à la suzeraineté sur la Prusse, et quand le fils du grand électeur voulut se faire roi, son principal titre fut qu'il possédait hors de l'empire allemand un domaine où il n'avait d'autre suzerain que Dieu.

C'est ainsi qu'il fallut deux siècles pour qu'une partie de la terre teutonique fût réintégrée dans un état allemand; mais deux tronçons demeuraient en des mains étrangères : les provinces orientales, c'est-à-dire l'antique domaine des chevaliers porte-glaives qui s'était détaché après les catastrophes du xve siècle, pour se perdre peu à peu dans l'immense empire moscovite, et les provinces occidentales que la paix de Thorn avait attribuées à la Pologne. Celles-ci étaient devenues toutes polonaises. Danzig demeura une ville à peu près libre et qui s'illustra par la part qu'elle prit aux découvertes maritimes : elle ne regretta point les chevaliers et mérita que le roi lui permît de mettre sur son écusson la couronne royale. Le caractère allemand se perdit plus vite encore dans le reste du pays; noms d'hommes et noms de villes devinrent polonais : Culm s'appela Chelmno et Marienbourg, Malborg. Les privi-

lèges laissés à ces provinces par la paix de Thorn tombèrent en désuétude, et, dès la fin du XVIe siècle, elles étaient incorporées au royaume, de sorte que leurs députés, au lieu de former une assemblée particulière, siégèrent dans la diète de Pologne. Il faut que le souvenir des temps teutoniques ait complètement disparu pour que le roi de Prusse Frédéric le Grand ait négligé de l'invoquer en 1772, lorsqu'il démembra la Pologne. Dans le mémoire justificatif publié par lui après la prise de possession de la Prusse polonaise, le nom de l'ordre ne fut pas même prononcé; il ne le fut point le jour où le général Thadden se présenta devant les portes de Marienbourg, qui s'ouvrirent, ni celui où le roi reçut dans cette ville le serment des députés de la province. Frédéric n'aimait point le moyen âge; il en détestait les institutions comme les monumens, et la dégradation du château de Marienbourg s'acheva sous son règne. Ce pays n'était pour lui qu'une terre à blé, dont la conquête lui assurait l'embouchure de la Vistule et la liberté des communications entre ses provinces allemandes et prussiennes; mais qu'il le voulût ou non, le philosophe de Sans-Souci fut le continuateur de ces barbares chevaliers; c'est parce que ceux-ci avaient colonisé la rive droite de la Vistule que Frédéric Ier est devenu roi, et que Frédéric II a coopéré au partage de la Pologne, car les historiens allemands contemporains ont raison de le dire : entre les grands maîtres d'autrefois et les rois de Prusse d'aujourd'hui il y a descendance et filiation morale, et la monarchie prussienne, pour avoir dans les dernières années accéléré prodigieusement sa fortune, ne doit point cependant être traitée d'état parvenu; derrière ces deux derniers siècles, il y a un long développement historique, et, comme dit M. de Treitschke, dont nous avons déjà cité la belle étude, « il faut, pour connaître la nature intime du peuple et de l'état prussien, être versé dans l'histoire de ces combats sans miséricorde dont la trace, que le Prussien s'en doute ou non, est gravée dans son caractère, ses habitudes et sa vie. »

Cependant la tâche que semblait s'être donnée l'état prussien de ressaisir les territoires jadis colonisés par les Allemands est encore inachevée : les provinces baltiques sont demeurées russes. Il n'est point indifférent de noter à ce propos que l'écrivain dont nous venons de parler, qui est en même temps un homme politique non sans autorité, un des représentans les plus considérables du parti national libéral dans la presse et dans le parlement, laisse percer en parlant des provinces baltiques des sentimens très marqués de regrets patriotiques. Il flétrit la guerre atroce faite par Ivan le Terrible aux chevaliers livoniens et semble tout près de dire que Pierre le Grand et Catherine ont commis une usurpation en sou-

mettant au sceptre russe « la plantation allemande. » Il regrette que la Livonie et l'Esthonie aient perdu leur vieux nom de duchés et que la race germanique y décroisse, au point qu'elle compte seulement deux cent mille âmes sur deux millions. Ces deux cent mille, il est vrai, valent pour lui plus que tout le reste : « de ces provinces, dit-il, partent tous les ans quantité d'hommes qui portent dans l'intérieur de la Russie la culture allemande. » Enfin l'écrivain trahit une secrète espérance par le ton dont il dit que la pédagogie allemande et l'église luthérienne regagnent du terrain en Livonie depuis quelques années. Pense-t-il donc que l'œuvre d'Albert de Brandebourg, du grand électeur et du grand Frédéric soit inachevée et qu'il la faut finir? qu'après avoir repris le patrimoine des teutoniques, il reste à reconquérir celui des porte-glaives? Oui, sans doute, et les provinces baltiques sont encore à ses yeux « une colonie allemande menacée » par les Russes; mais c'est là une fantaisie d'érudit. Les successeurs des margraves et des grands maîtres ont cessé depuis longtemps de faire face vers l'est, et avant de reconquérir les provinces baltiques, il conviendrait qu'ils honorassent d'une plus grande sollicitude cette province même de Prusse, qui a été le berceau de la monarchie. M. de Treitschke se plaint qu'on n'y ait jamais revu la prospérité d'avant Tannenberg, et M. Weber, dans la conclusion de son livre *la Prusse il y a cinq cents ans*, répète la même plainte avec plus de vivacité; il est même ingrat envers le grand Frédéric, au point d'oublier les efforts de ce prince pour peupler la Prusse; mais il reproche avec plus de raison au gouvernement de Berlin d'avoir laissé peser sur le pays de l'est, après qu'il eut tant souffert des guerres napoléoniennes, les contributions qui l'ont écrasé. Les grandes villes, dit-il, achèvent à peine de payer leurs dettes; la province fut longtemps menacée de faire banqueroute; la terre perdit de sa valeur: avant 1807 elle coûtait plus cher en Prusse qu'en Brandebourg et en Poméranie; elle coûte moins aujourd'hui, bien qu'elle vaille certainement plus. Le mauvais état économique du pays n'est-il pas d'ailleurs attesté par l'émigration qui entraîne tant d'hommes hors de ces provinces, et contraste si fort avec l'immigration d'autrefois?

Il y a contradiction manifeste à regretter que la Prusse n'ait pas poussé plus loin la revendication du territoire des antiques colonies allemandes et à constater en même temps qu'elle néglige les parties reconquises de ce territoire. M. de Treitschke ne sait-il pas pourquoi les provinces baltiques sont demeurées russes et pourquoi le pays de l'ordre a été si fort négligé? Les deux faits ont une même cause. On a remarqué avec raison que la Prusse proprement dite a commencé à être moins bien traitée par ses souverains après l'in-

stitution de la royauté prussienne. Seuls, les deux premiers rois ont été des bienfaiteurs pour la province : c'est qu'avec le troisième la Prusse, devenue grande puissance européenne, a quitté l'étroit théâtre où elle avait vécu, pour s'engager fièrement et glorieusement dans l'arène de la politique européenne. Cet état, produit de la lutte des Allemands contre les Slaves, a employé à consommer sa rapide fortune les forces acquises dans cette lutte et devenues en quelque sorte permanentes, grâce aux institutions qu'il s'était données pour ce combat séculaire. La Prusse a fait comme l'Autriche au XVIe siècle. L'Autriche aussi a commencé par être une marche; elle a défendu la frontière allemande contre les Slaves et les Hongrois, comme ont fait les margraves et les grands maîtres contre les Slaves et les Lithuaniens; comme eux, elle a reculé cette frontière. Arrivés avant les margraves de Brandebourg à la grande fortune politique, les margraves d'Autriche, devenus empereurs allemands, sont sortis des limites où ils étaient enfermés, pour gouverner l'Allemagne et le monde, du haut de leur Babel bâtie par des peuples qui parlent toutes les langues. Ils y ont usé leurs forces, perdu leur domination sur l'Allemagne et sur le monde, et c'est pour l'historien un curieux spectacle que de les voir aujourd'hui revenus à ce rôle primitif de défenseurs des intérêts germaniques dans la vallée du Danube. C'est la toute-puissante Prusse qui les y a ramenés, elle qui, depuis le jour où ses rois sont apparus sur la grande scène politique, a détourné ses regards de l'Orient pour les porter vers la vallée du Rhin où se jouent les grands drames. Depuis la fin du siècle dernier, les successeurs des margraves du nord sont devenus des margraves de l'ouest; le principal ennemi a été non plus le Slave, mais nous. Nul ne peut dire assurément que la Prusse soit réservée au même sort que l'Autriche. Sa constitution est plus simple et plus forte que n'a jamais été celle de sa rivale, et les temps sont très éloignés sans doute où le regret lui viendra d'avoir déserté le terrain sur lequel elle a grandi d'une lente et sûre croissance; mais quand on remonte, comme nous venons de le faire, si loin dans le passé, on a le droit de regarder au-dessus des circonstances présentes, loin dans l'avenir, et cette consultation du passé permet de conjecturer qu'un jour il deviendra difficile aux successeurs des margraves et des grands maîtres de régir l'Allemagne et en même temps de monter efficacement la garde à la fois sur la Moselle et sur le Niémen.

ERNEST LAVISSE.

LA CINQUANTAINE

DE L'INSTITUT ALLEMAND

DE CORRESPONDANCE ARCHÉOLOGIQUE A ROME

Rome est plus que jamais la ville des contrastes, par cette double raison qu'elle a conservé vivans tous les souvenirs, et que les événemens précipités des vingt dernières années ont avancé pour elle les aspirations et les perspectives de l'avenir. Il n'y suffit pas des surprises archéologiques, qui sont quotidiennes : on abat un mur du moyen âge, et on y trouve en morceaux jusqu'à sept statues, que l'on recomposera. On fouille la rive du Tibre, et des chambres admirablement peintes apparaissent. A Porto d'Anzio, il y a quelques semaines, la mer, en ruinant une partie de la falaise, met à jour une statue charmante. Chez le prince Torlonia, vers Canino, il y a quinze jours, on trouve une tombe où le cadavre, entouré des cristallisations d'une eau voisine, se sera sans doute consumé et offrira, comme à Pompéi, un moule que le plâtre reproduira. Ce n'est là que la simple chronique archéologique. Qu'on juge par une seule journée du mois dernier de ce que peut être à Rome le concours des épisodes les plus divers. On y avait à la fois le dimanche 20 avril une grande démonstration populaire improvisée, avec des illuminations, en l'honneur de la Madone, — un meeting ultra-démocratique sous l'inspiration de Garibaldi, — un banquet des météorologues, — une fête de nuit au Capitole pour l'anniversaire de la fondation de Rome, — et sur la route d'Ostie une attaque de brigands.

La fête pour la fondation de Rome aurait dû plutôt avoir lieu le lundi 21 avril, onzième jour des calendes de mai, jour des *Palilia*. Elle était célébrée à cette date dès le xve siècle par les humanistes, par

l'académie de Pomponius Létus et de Platina; pendant tout le milieu du XIXe siècle, les princes romains prêtaient alternativement chacun sa villa pour célébrer ce souvenir; deux fois, en 1858 et en 1861, Ampère lut à cette occasion des fragmens de son *Histoire romaine à Rome*. Le municipe s'en est emparé maintenant; mais, l'*Institut allemand de correspondance archéologique*, qui a toujours tenu pendant ce même jour sa séance solennelle, ayant cette fois à fêter son cinquantième anniversaire, le syndic avait gracieusement avancé d'un jour les libéralités municipales.

Le lundi 21, à deux heures, dans le nouvel édifice, voisin du palais Caffarelli, qu'habite depuis un an l'Institut germanique, sur le sommet tarpéien, tout près de ce qui fut peut-être l'ancien Capitole, s'ouvrait la séance de présentation des félicitations et adresses. Le nouvel empire allemand, en le prenant sous son immédiate protection, en lui imposant un caractère officiel, a soumis l'Institut de correspondance à un comité de directeurs dont les principaux habitent à Berlin. Deux secrétaires, le savant épigraphiste M. Henzen et M. Helbig, le régissent à Rome. Directeurs et secrétaires présidaient cette fois, en laissant parmi eux la première place à M. Henzen. L'assistance comptait le grand-duc de Saxe-Weimar, l'ambassadeur d'Allemagne, le ministre de l'instruction publique d'Italie, le syndic de la ville, M. de Rossi, membre honoraire de la direction, M. Fiorelli, directeur général des fouilles et musées du royaume italien, MM. Sella et Mamiani, présidens de l'académie des Lincei, les délégués des académies et universités italiennes ou étrangères. Parmi les Allemands, M. Brunn et M. Schöne, tous deux membres de la direction centrale, tous deux connus par leurs travaux sur l'art antique et sur les vases grecs, M. Jordan, qui a si habilement étudié la topographie romaine, M. Halm, le cicéronien, M. Bücheler, l'habile philologue, M. Arnold Schaefer, l'historien de Démosthène. Au nombre des savans italiens, le respecté sénateur Amari, M. Comparetti, l'ingénieux professeur de Florence, M. Pietro Rosa, M. Lanciani, membre très actif de la commission archéologique municipale, — et Mme la comtesse Lovatelli.

La France était représentée par le directeur de l'École française de Rome et par M. Gaston Boissier, qui a suivi avec une si sympathique attention dans cette *Revue* les découvertes archéologiques de ces dernières années. On devine aisément quelles durent être les diverses harangues, prononcées en allemand, en italien, en grec moderne, en latin, en français. Le soir, un banquet offert par la direction allemande réunissait les ministres, le corps diplomatique, une centaine d'invités. Un des toasts offrait à l'ambassadeur de France, M. le marquis de Noailles, l'occasion d'une spirituelle réponse, sur la différence entre l'archéologue et le diplomate, celui-ci qui doit être discret et qui s'efforce

de prévoir le lendemain, celui-là qui doit deviner les siècles passés et auquel on permet de beaucoup disserter. Séance et banquet se terminaient après un échange de paroles parfaitement courtoises. Le lendemain, dans les salons de l'ambassade d'Allemagne, on offrait à de nombreux invités, en présence du roi et de la reine, du prince Amédée, du grand-duc et de la grande-duchesse de Saxe-Weimar, le spectacle mythologique et classique de tableaux vivans organisés par M. Helbig. Après un prologue en vers récité par la marquise del Grillo (Mme Ristori), quelques-unes des personnes qui sont le mieux connues parmi la société romaine représentaient les scènes suivantes: *La querelle entre Agamemnon et Achille, — Périclès et Aspasie dans l'atelier de Phidias, — Alexandre le Grand et Héphestion en présence des femmes de Darius, — Ovide lisant les Métamorphoses devant la cour d'Auguste.* Ce qu'on appelle les tableaux vivans est un plaisir des yeux fort recherché dans quelques pays de l'Europe; à en juger par ceux-ci, il y aurait bien, cela est vrai, de quoi réconcilier certains médisans avec l'érudition et l'archéologie. Les attitudes et les aspects de l'antiquité classique n'ont certes qu'à gagner, sous quelques rapports, à être traduits avec tant de charme et de grâce par des interprètes modernes. Il y a toutefois une difficulté : l'idéal de convenance délicate et de bon goût que revêtent et respirent inévitablement de telles imitations en si exquise compagnie ne peut, ce semble, que s'éloigner toujours davantage, plus il se montre, de cet autre idéal qui animait l'antiquité païenne; il s'ensuit que le sentiment esthétique moderne dont s'inspirent des spectateurs instruits et amis du style ne s'accommode pas facilement de voir trop écarter la couleur locale, que d'autre part on ne consentirait pas à voir trop respectée... Mais c'est après tout une occasion de rares élégances, qu'il n'y a pas besoin de beaucoup discuter, et qu'on doit accepter comme elle est offerte, avec un désir de plaire par une réciproque condescendance entre personnes sachant le prix de ce qui est brillant et gracieux.

Il faut rendre cette justice à l'Institut archéologique de Rome, qu'il a été fondé avec un caractère international, et qu'il a conservé ce caractère en une certaine mesure, même depuis qu'il est devenu un établissement officiel. Nous n'avons pas besoin de nous en souvenir pour reconnaître ses mérites; mais c'est un mérite de plus, qui rehausse le prix des résultats obtenus. La tâche proposée était souverainement utile : observer, commenter, mettre en œuvre les monumens de toute sorte, si abondans en Italie, qui peuvent servir à l'étude érudite de l'antiquité classique. Cette tâche a été accomplie, avec un nombreux concours, grâce à une méthode vraiment scientifique, celle de l'analyse et de l'observation patiente.

M. Henzen, dans son discours d'ouverture de la séance du 21, a tout

le premier reconnu et proclamé le caractère international qui a secondé la naissance et les premiers efforts de l'Institut archéologique. On a rendu un spécial hommage aux érudits italiens et français, et tout d'abord à ceux qui, dans les deux derniers siècles, avaient de leur seule initiative commencé de mettre en œuvre les innombrables documens d'épigraphie ou d'archéologie figurée trouvés en Italie. On a nommé (1) parmi ces ancêtres notre infatigable Peiresc, Jacob Spon, qui rapportait en 1676 trois mille inscriptions latines, six cents inscriptions grecques, cent cinquante manuscrits, et Montfaucon; on pouvait ajouter et le père Sirmond, dans les papiers duquel M. de Rossi, qui n'ignore aucun dépôt, trouvait il y a quelques années le complément et l'explication de la fameuse *laudatio funebris* de Thuria, et Mabillon, et dans le siècle dernier, ce François Séguier, de Nîmes, qui avait commencé un vaste recueil des inscriptions antiques.

Quelques services qu'aient rendus ces érudits, il est certain que Winkelmann, — et le comte de Caylus, son immédiat prédécesseur, — ont apporté une vue nouvelle et plus pénétrante de l'antiquité. Avec Winkelmann est vraiment née la science de l'esthétique. Nul n'avait encore parlé de l'art chez les anciens avec une pareille hauteur d'imagination et un si ferme langage; nul n'avait si noblement recommandé l'étude de la grande archéologie.

Un tel enseignement, continué en Allemagne par Lessing, dont le *Laocoon* parut un an seulement avant la mort de Winkelmann (1768), et en Italie par Antonio et Quirino Visconti, aurait-il porté tous ses fruits sans les grands événemens du commencement de notre siècle? On peut en douter; mais les profondes secousses des quinze premières années, ces triomphes prodigieux, ces prodigieuses défaites, le calme à la suite de tant d'orages, l'union naissante après des alternatives communes de succès et de malheurs, l'ébranlement et puis l'apaisement des imaginations, tout cela avait amené les peuples à se recueillir, à se reconnaître, à rejeter les imitations étrangères, à revendiquer leur génie national, et par suite, les colères étant calmées, à s'estimer et à s'invoquer mutuellement.

Un dernier épisode vint déterminer, pour ce qui est du sentiment esthétique et d'une meilleure intelligence de l'antiquité, l'ouverture et la direction des esprits : ce fut, en 1827, la journée de Navarin. A partir de ce jour seulement, l'art grec put être librement contemplé et compris : on put fouiller le sol hellénique; on put comparer et juger; on cessa de jurer par Vitruve, de croire qu'il n'y eût eu que l'art romain dans l'antiquité, et que le Parthénon fût un monument du temps

(1) Voir le tableau des cinquante années de l'Institut de correspondance, qui vient d'être publié par M. Michaëlis. Nous avons sous les yeux la traduction italienne : *Storia dell' Instituto archeologico germanico 1829-1879*, in-8°.

d'Adrien; on commença de comprendre la majesté des temples grecs et de l'ordre dorique, et le caractère simple, sévère, vraiment religieux des contemporains ou des prédécesseurs de Phidias. Rien de tout cela n'avait été possible auparavant. En vain, dès 1674, M. de Nointel avait fait exécuter d'après les bas-reliefs du Parthénon les célèbres dessins de Carrey. L'artiste lui-même, voyant avec les yeux de son siècle, avait fait une médiocre reproduction, et son œuvre avait été si peu comprise qu'on avait égaré immédiatement ses envois, pour beaucoup d'années. L'ouverture de la Grèce fit tomber les derniers voiles; la meilleure intelligence du génie hellénique remit au juste point la vue des œuvres romaines. Désormais d'aussi importantes découvertes que celles qui résultaient des fouilles de Pompéi, devenues actives de 1812 à 1814 sous l'impulsion des Français, et celle des premières tombes peintes de Corneto, en 1827, purent être comprises et porter tous leurs fruits.

Ces paisibles et laborieuses années, cette période de réconciliation et de concorde européenne qui paraissait poindre de 1815 à 1829, sont celles qui ont vu naître l'*Institut de correspondance archéologique*. Son titre dit bien que l'esprit de son institution n'était pas exclusif; il s'est formé comme de lui-même; on peut dire qu'avant d'être annoncé et reconnu, il existait déjà dans le vivant échange d'idées, de commentaires, de recherches auquel se livraient plusieurs cercles distingués de la société romaine. C'était d'abord la maison hospitalière de M. de Humboldt, chez qui se rencontraient les prélats romains, les princes, les grandes dames, les voyageurs spirituels ou instruits, Lucien Bonaparte, le vieux d'Agincourt, Paul Louis Courier, Mme de Staël, Federica Brun, A. W. Schlegel, Tieck, Rumohr, Thorvaldsen et Rauch. Un autre cercle, plus intime et encore plus actif, se groupait autour de Niebuhr et de Bunsen. Un soir du mois de juin 1818, on était resté après le souper chez ce dernier, dans la *loggia* du palais Caffarelli. Tout à coup, au milieu d'un silence, la grosse cloche voisine sonna minuit. Le ciel, sans lune, était parsemé d'étoiles: une d'elles brillait plus que les autres. Niebuhr prit la main de Thorvaldsen et dit: « Buvons au vieux Jupiter! le vois-tu là-haut qui regarde sa vieille roche Tarpéienne? — Thorvaldsen répondit d'une voix émue: — De tout mon cœur! — Cornelius se joignit à nous, et notre évocation (écrit Niebuhr), retentit dans les airs! » Ce souvenir donne, ce semble, la note assez exacte de l'enthousiasme archéologique et mythologique qui animait ces érudits et ces artistes. Une ardeur analogue, toute de vive imagination, enfantait vers ce temps, d'abord en Allemagne, puis en France, un mouvement des esprits, une sorte de souffle nouveau, qui allait renouveler la littérature et les arts, l'érudition et la critique.

Cependant l'excellent Gerhard, déjà malade des yeux, mais épris de Rome et enivré d'archéologie, agissait sans relâche, fondait la petite

société des *Hyperboréens* à Rome, nouait une foule de relations personnelles et de correspondances, et commençait de créer l'institution qu'on pressentait. Il n'était pas seul. Ce que fut pour le nouvel établissement à ce moment décisif et plus tard encore un généreux Français, M. le duc de Luynes, on se le rappelle à Rome avec reconnaissance. Son buste occupe une place principale dans la salle des séances de l'Institut germanique, son médaillon est sculpté sur la façade extérieure du nouveau palais, à côté de ceux de Borghesi, de Bunsen, de Gerhard et de Winkelmann. M. le duc de Luynes (on l'a redit à cette fête) était de ces hommes à la fois fiers et modestes, qui traversent la vie sans perdre un instant du regard un noble idéal; la haute naissance n'était pour lui qu'un engagement impérieux d'honneur et de vertu; il mettait son immense fortune au service de toutes les grandes et nobles idées : il avait le culte de la science. Satisfait du caractère international de l'entreprise qu'on méditait, il n'entendait pas que la France y restât indifférente, et tant que durèrent les sections étrangères de l'Institut archéologique, sa collaboration, à la tête de la section française, fut dévouée et féconde; plus d'une fois, sans son utile concours, les publications commencées eussent été interrompues.

Une fois l'Institut archéologique libéralement fondé, on l'ouvrit libéralement à tous, on invoqua les communications de toutes parts, on rendit publiques les séances où, chaque semaine, des mémoires étaient lus et discutés. La liste serait longue des collaborateurs français, depuis le duc de Blacas, président des premières années, qui ouvrit aux travailleurs l'Italie méridionale, depuis Charles Lenormant, Champollion le jeune, Letronne, Raoul Rochette, Quatremère de Quincy, etc., jusqu'à nos confrères actuels de l'enseignement supérieur et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Si on ajoute une brillante pléiade de savans italiens, héritiers et continuateurs des fortes traditions archéologiques, non pas seulement Borghesi, Canina, Fea, mais, parmi les vivans, quelques-uns des plus illustres, si l'on ajoute pour l'Allemagne un Boeckh, un Otto Jahn, un Welcker, pour ne parler aussi que des morts, on ne s'étonne plus que le triple recueil des *Annales* du *Bulletin* et des *Monumens* soit devenu une précieuse encyclopédie pour la science de l'antiquité (1). Il n'est pas un homme s'occupant à fond des études classiques qui n'y ait contribué ou puisé. Philologie, épigraphie, archéologie figurée, esthétique, histoire de l'art, chacune de

(1) Quarante-six volumes in-octavo d'*Annales* jusqu'en 1877 inclusivement; quarante-huit volumes in-octavo de *Bulletin* jusqu'en 1878 inclusivement; neuf volumes grand in-folio de *Monumens inédits*, et un dixième presque achevé. Ajoutez-y les années 1854 et 1855 (*Annales*, *Bulletin*, *Monumens*) en format petit in-quarto, ainsi que l'année 1856 (*Annales* et *Monumens*), deux volumes in-octavo de *Memoriæ* (Rome, 1832, et Leipzig, 1865), et quatre volumes in-octavo de Tables.

ces sciences spéciales y trouve des informations précieuses et d'utiles représentations figurées. Il serait injuste à ceux qui ont tiré de cette collection beaucoup de profit d'en méconnaître ou de n'en pas proclamer les mérites.

Le service particulier qu'a rendu l'Institut de correspondance archéologique de Rome a consisté dans la bonne méthode et la bonne discipline, qualités maîtresses pour la direction des travaux en commun. Il a su instituer une enquête utile, convoquer de partout et réunir les informations diverses, recommander et pratiquer l'observation patiente et critique, sauvegarder, en durant, une organisation simple. Il est rare que les groupes ne se divisent pas après un temps : la force centrale s'accuse trop ou abdique, des secousses arrivent qui la déplacent ou la dissolvent, les élémens se trouvent détachés violemment ou attirés ailleurs, ou bien revendiquent leur autonomie. Tant qu'il verra à sa tête des hommes tels que M. Henzen, dont le caractère égale la science et le talent, et M. Helbig, dont l'activité scientifique est peu commune, l'Institut de correspondance n'aura pas à craindre.

On a pu considérer, à tort ou à raison, comme signes de sa fécondité jusqu'à ce jour les créations nouvelles qu'il a vues naître autour de lui. Déjà en 1863 le maître de l'archéologie chrétienne, M. de Rossi, avait fondé son *Bulletin* particulier, dont il a depuis lors poursuivi exactement la publication périodique. La commission archéologique municipale de Rome a fondé de son côté, en novembre 1872, son propre *Bulletin*, où elle enregistre et illustre les découvertes locales. Des cours et des conférences d'épigraphie, d'archéologie classique ou chrétienne, sont institués dans Rome, soit à l'Université, soit, par l'initiative du pape Léon XIII, au palais Spada, soit autour du savant père Bruzza. Les Allemands eux-mêmes ont ajouté aux publications ordinaires de l'Institut archéologique d'autres importans travaux. Non contens de collaborer par quelques-uns de leurs meilleurs maîtres à la publication française des mémoires et lettres de Borghesi, ils ont élevé ce monument, le *Corpus*, ils y ont adjoint l'*Ephemeris epigraphica*, ils ont fondé l'*Institut de correspondance hellénique*. M. Michaëlis, qui a retracé à propos du cinquantième anniversaire l'historique de l'Institut archéologique, se demande, en présence de ces résultats, si l'œuvre primitive n'est pas achevée, et si, en continuant, elle ne deviendra pas vraiment superflue. Il peut s'assurer du contraire. Le génie de l'antiquité classique a été si puissant, et notre science est, quoi qu'on fasse, si incomplète, que les musées et le sol de l'Italie recèlent encore des problèmes innombrables. Plus il y aura de travailleurs sur cette terre, plus riche sera la moisson et plus abondante la semaille pour les années suivantes.

C'est pour cela que la France, après avoir tant contribué à la fonda-

tion et à la prospérité de l'Institut de correspondance archéologique, vient revendiquer depuis quelques années à Rome, sous une autre forme et en d'autres conditions, sa part de travail. Les Allemands ont rendu justice à notre École française d'Athènes, qui a rendu depuis longtemps de si réels services, et qui a fait récemment, sous l'habile direction de M. Albert Dumont, d'énergiques efforts. L'École française de Rome peut déjà, sans se borner aux promesses, montrer ses travaux. Le recueil intitulé : *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, fondé il y a trois ans, compte à l'heure qu'il est dix fascicules au moins, — un pareil nombre attend l'impression, — parmi lesquels la part de l'École de Rome est importante. Ayant modelé son cadre sur la variété des ressources qu'offre l'Italie pour les études érudites, non-seulement par la richesse de son sol et de ses musées, mais par ses bibliothèques et ses incomparables archives, elle admet de plus que l'Institut germanique l'étude critique de l'archéologie chrétienne et des documens relatifs au moyen âge. Ceux qui ont suivi ses premiers efforts et qui peuvent lui servir de témoins savent par quels travaux remarqués ses premières générations ont inauguré le recueil de ses mémoires. On peut demander à M. de Rossi et à M. Mommsen ce qu'ils pensent de M. l'abbé Duchesne et de sa dissertation sur le *Liber pontificalis;* ils s'en sont d'ailleurs expliqués. M. G. Waitz vient d'étudier le même monument, et ses conclusions sont un peu différentes; on lui répondra. On peut interroger quiconque s'intéresse à l'histoire monumentale de Rome sur l'érudition infatigable et pénétrante de M. Eugène Müntz. Son étude des arts à la cour des papes pendant le XVe et le XVIe siècle, avec le secours des documens d'archives, apporte à la science une foule d'informations nouvelles. M. de Rossi leur rend justice à l'un et à l'autre, en citant leurs démonstrations sur plus d'un point historique, dans le beau travail qu'il vient de publier ces jours-ci même concernant les plans de Rome avant le XVIe siècle, travail dont nous reparlerons (1).

L'Institut allemand de correspondance continuera ses travaux : il le faut espérer dans l'intérêt des études archéologiques. La science française y restera moins que jamais indifférente, après y avoir été, pendant beaucoup d'années, si peu étrangère.

A. GEFFROY.

(1) *Piante icnografiche et prospettiche di Roma anteriori al secolo* XVI, *raccolte e dichiarate da* Gio. Battista de Rossi. Roma, 1879, un volume de texte in-4° et un atlas in-folio. Indépendamment de cette belle publication et du travail historique de M. Michaëlis, la cinquantaine de l'Institut germanique a été fêtée par un certain nombre d'écrits : *Sur deux tablettes antiques d'ivoire de la bibliothèque royale de Munich*, par M. W. Meyer, in-4°; — *Miscellanea capitolina*, contenant des dissertations de MM. Bormann, von Duhn, Mau, etc., in-4°; — Kluegmann, *l'Effigie de Rome selon les plus anciens types monétaires*, in-8°, etc.

LES EXPOSITIONS D'ART

LES INDÉPENDANS ET LES AQUARELLISTES

La république des arts n'est point celle où l'on pratique le mieux la liberté. Il n'y manque pas de voix bruyantes pour dénoncer le despotisme académique et pour prêcher l'insurrection contre la tutelle gouvernementale. Jusqu'à ce jour cette agitation s'est évanouie en paroles. Malgré l'exemple, fréquemment invoqué, de leurs confrères d'Angleterre, qui savent s'organiser en groupes actifs, les artistes français n'ont fait que de timides tentatives pour se soustraire à la protection officielle et pour demander sans intermédiaire au public la consécration de leur talent. Quand une administration libérale, allant au-devant de leurs vœux, a voulu faire entre leurs mains l'abandon de son autorité, on les a vus trembler en masse devant l'indépendance qui les menaçait et supplier l'état de reprendre au plus vite une responsabilité dont ils n'osaient accepter la charge. Les appels généreux qui leur furent adressés en 1870, par M. Maurice Richard, ministre des beaux-arts, et en 1874 par M. le marquis de Chennevières, directeur des beaux-arts, n'ont rencontré chez eux que de faibles échos. En fin de compte la grande foule des peintres et des sculpteurs s'est rejetée en toute hâte sous l'abri d'un pouvoir qu'ils peuvent, non sans quelque plaisir, trouver parfois en faute, mais dont la disparition les mettrait aux prises avec des soucis et des difficultés qu'ils redoutent.

Depuis quelques années cependant un grand nombre d'expositions particulières, ouvertes, soit à l'École nationale des beaux-arts, soit dans les cercles, soit à l'hôtel des ventes, soit chez des marchands, ont appris aux artistes et aux amateurs d'autres chemins que le chemin des Champs-Élysées. Il faut s'en féliciter. On a senti le prix de ces réunions peu nombreuses d'ouvrages méthodiquement groupés qui permettent d'étudier avec profit un artiste ou un groupe d'artistes dans ses manifestations intimes, on y a savouré ce plaisir délicat de la comparaison facile et de la dégustation prolongée qui est absolument interdite aux explorateurs ahuris de la Babel officielle. Quand le public s'amuse, il n'hésite pas à payer son plaisir. Le succès des expositions gratuites a

donc préparé le terrain aux expositions payantes. Aujourd'hui, au moment même où s'ouvre un Salon plus encombré que jamais, deux expositions d'art contemporain, dues à l'initiative privée, n'ont pas encore fermé leurs portes. L'une est celle d'un *Groupe d'Artistes indépendans*, dans l'avenue de l'Opéra, l'autre celle de la *Société des Aquarellistes français*, dans la rue Laffitte. Bien qu'elles soient organisées sans grand luxe, le public qui les visite est assez nombreux pour prouver aux artistes que le temps de leur libération est venu, s'ils y apportent quelque résolution.

Le succès, cela va de soi, ne sera fidèle qu'à ceux qui le méritent. On peut douter que le groupe dit « des indépendans, » s'il ne se fortifie, soit assuré d'une vie longue et prospère, bien qu'il compte déjà quatre ans d'existence. Son exposition, comme autrefois la fameuse exposition des refusés, s'est soutenue par une certaine vogue d'hilarité sur laquelle il serait imprudent de faire fond. Le Parisien aime à rire et comprend la mystification, mais il n'admet pas qu'on rie toujours à ses dépens, il se lasse d'une plaisanterie qui se prolonge. Or les indépendans ont la raillerie lourde et la farce monotone. L'opiniâtreté prétentieuse avec laquelle ils accumulent, devant l'œil effaré du visiteur innocent, des ébauches plus qu'aventureuses et des pochades plus qu'incertaines finit par leur aliéner les quelques sympathies dont ils étaient suivis. Les moins défians se frottent les paupières, commencent à craindre de trouver sous cette abondance de manifestations rudimentaires un fonds solide d'incurable impuissance ou d'incorrigible niaiserie, où s'entremêlent toutes sortes de paradoxes stérilisans, de pernicieuses présomptions et de vanités grotesques.

En réalité, la petite troupe des *indépendans* n'est qu'un dernier débris du groupe des *impressionnistes*, lequel n'était lui-même qu'une queue égarée du bataillon des *réalistes*. Tous ceux qui ont pu troquer leur indépendance contre une place, contre la plus humble place au Salon officiel, ont déserté sans vergogne le drapeau en loques autour duquel on fait serment de haïr le dessin et de mépriser la ligne, de maudire l'école et d'ignorer la tradition, de confondre dans la même horreur la Grèce et l'Italie, l'antiquité et la renaissance. Où sont, hélas! où sont les impressionnistes d'antan? Où est M. Renoir, qui exposait naguère dans une brochure spirituelle la théorie de l'impressionnisme? Au Salon. Où M. Marcelin Desboutin, le graveur vif et mordant, doublé d'un poète hardi et abondant? Au Salon. Où le grand chef lui-même, l'inventeur et l'apôtre, l'incorruptible M. Manet, qui, nous dit-on, porte, comme les preux, une devise fière et parlante, *Manet manebit?* Au Salon. Ces défections, à jamais déplorables, ont réduit le bataillon sacré à quatorze combattans. Encore, parmi ces guerriers, en est-il qui paraissent des alliés de complaisance. Que viennent faire ici, par exemple, M. Bracquemond, le graveur original, dont les caprices poétiques sont

exécutés d'une pointe savante et sûre, Mme Bracquemond, dont les cartons très sages n'impliquent point une rupture bien éclatante avec les traditions ordinaires de l'art décoratif? Que viennent faire tels et tels, peintres de portraits, de natures mortes, de paysages, qui peignent comme on peint dans les ateliers les plus bourgeois, lourdement et maladroitement, sans regarder la nature ou sans la comprendre, avec les mêmes procédés et les mêmes formules? Ce qui manque en vérité le plus aux trois quarts de ces indépendans, c'est une indépendance quelconque, une façon particulière de voir. Tel se traîne de loin, avec quelle pesanteur! sur les traces de Millet et s'y embourbe jusqu'au cou; tel autre change en haillons hideux les joyeux chiffons de couleur que Corot savait suspendre, légers et frémissans, aux ramées indécises de ses bois entrevus. Presque chez tous la banalité est criante, sans y garder l'excuse de la modestie.

C'est un fait bien rare pourtant, dans l'histoire des arts comme dans l'histoire des sociétés, qu'une agitation collective se manifeste quelque part, sans prendre sa source dans un besoin réel et un désir légitime. La manifestation peut affecter des formes violentes, se donner une importance tout à fait disproportionnée, compromettre d'avance son succès par des théories absurdes. Il n'en reste pas moins au fond le symptôme d'une évolution, grande ou petite, de l'esprit public qu'il est toujours prudent d'analyser. L'insurrection réaliste, dirigée vers 1855 contre l'art officiel, avec un fracas grossier, par le fameux Courbet, donnait satisfaction à une certaine lassitude des formules classiques et romantiques, à un certain désir d'un art plus vigoureux et plus naturel, qui commençait à gagner la génération nouvelle. Le mot de réalisme n'était qu'un mot à effet inventé pour l'oreille; toutefois, sous le mot, il y avait la chose, c'est-à-dire ce retour salutaire vers le naturalisme auquel sont périodiquement soumis, chez les peuples vivans, tous les arts qui ne veulent pas mourir. Courbet mena cette révolution avec la brutalité opiniâtre d'un paysan matois et borné. N'importe, il avait donné le branle. Depuis ce lourd passage, les artistes les moins disposés à oublier la noblesse native de l'art n'ont pu dédaigner comme auparavant la peinture solide et l'observation franche. Courbet voyait court, mais il voyait juste; tous les peintres qui ne verront pas juste seront désormais délaissés.

L'école vigoureuse des réalistes et la coterie débandée des impressionnistes n'ont pas sans doute la même importance. L'une reprenait, en somme, avec conviction, le puissant mouvement de rénovation par la vérité qu'avaient déterminé Théodore Rousseau, Troyon, Millet, et qu'ils soutenaient encore; l'autre se confine dans un piétinement sur place, trop limité pour n'être pas inutile. Les réalistes avaient déjà amoindri l'art en le voulant réduire à une reproduction indifférente de la réalité, les impressionnistes le veulent amoindrir encore en ne lui

permettant que l'expression incomplète d'une sensation superficielle devant certains détails de cette réalité. On peut comprendre que, d'une part, l'incessant besoin de raffinemens et de subtilités qui ronge, dans un milieu de bavardages fiévreux et de surexcitations maladives, des esprits prématurément blasés, et que d'autre part une répugnance, souvent généreuse, pour les formules imposées aient pu pousser un certain nombre de jeunes gens inexpérimentés à considérer le travail des siècles comme non avenu et à rechercher la conception de l'art telle que pouvaient l'avoir les premiers inventeurs de la peinture. Les maîtres primitifs, dans toutes les écoles, expriment en effet leurs sensations les plus vives avec une simplicité de moyens qui contraste étrangement avec les complications tourmentées des procédés modernes. Chez eux, la maladresse est poétique et l'incorrection sublime, parce que l'incorrection n'y est qu'une forme naturelle et parlante de l'émotion. Ils vont si droit à l'expression juste, sans s'attarder aux recherches parasites, qu'ils simplifient tout, composition, formes et couleurs, avec une hardiesse et un bonheur qui nous font envie. Pour retrouver cette simplicité et cette santé d'expression que faudrait-il donc? Retrouver la simplicité et la santé de leur âme. Voilà précisément où nos impressionnistes échouent. Ils veulent faire de l'art naïf, ils ne sont pas naïfs, ils ne désirent même pas l'être, et c'est par là surtout qu'ils se montrent inférieurs à leurs prédécesseurs, les réalistes. Tandis que ceux-ci, recrutés parmi les paysagistes, prêchaient à leurs adeptes l'horreur des villes empestées et l'amour des campagnes salubres, les nouveaux réformateurs s'enferment de parti pris dans les milieux les plus factices de la capitale. C'est dans les théâtres, dans les brasseries, sur les boulevards, dans les ateliers, partout où les figures humaines apparaissent maquillées, fatiguées et troublées, qu'ils vont faire récolte d'impressions. S'ils vont aux champs, c'est le dimanche, avec la cohue des citadins, poussant jusqu'à Asnières et Bougival, tout au plus jusqu'à Fontainebleau, pour y retrouver ce qu'il y a de moins champêtre au monde, les guinguettes peinturlurées, les canotiers en déshabillés prétentieux et les canotières en falbalas de pacotille.

Nos indépendans ne sont en réalité que des retardataires isolés, enfonceurs de portes ouvertes, plaideurs de causes gagnées. Ils ne sont les seuls ni à savoir faire l'analyse subtile des phénomènes lumineux, ni à vouloir placer les choses dans leurs vrais milieux, ni même à subir le charme honnête et délicat de l'art anglais ou à saisir la poésie vive et capricieuse de l'art japonais. L'influence de l'Angleterre et du Japon est visible dans notre école; mais ce n'est point à M. Degas ni à Mlle Marie Cassatt que nous devons ce mouvement. M. Degas et Mlle Cassatt sont pourtant les seuls artistes qui se distinguent dans ce groupe d'indépendans soumis, et qui donnent quelque attrait et quelque

excuse au prétentieux étalage de pochades et de barbouillages enfantins au milieu desquels on est presque surpris de rencontrer leurs toiles négligées, mais vivement observées. Tous deux ont le sens vif des décompositions lumineuses dans les intérieurs parisiens; tous deux trouvent des finesses singulières de colorations pour rendre l'aspect des carnations de femmes fatiguées par les veilles et le frémissement léger des toilettes mondaines. M. Degas, plus mûr et plus habile, possède en plus une certaine expérience de dessinateur dont il se sert à l'occasion et qu'il ne parvient pas toujours à déguiser. Comme peintre de mœurs contemporaines, M. Degas pourrait prendre un bon rang; mais il est difficile de voir comment il le prendrait par des procédés nouveaux, et en quoi un homme qui combine habilement l'imitation des aquarellistes anglais avec l'imitation de Goya se montre plus indépendant que ses confrères des Champs-Élysées imitant Terburg, Pieter de Hooghe, Decamps, Meissonier ou Fortuny.

Si la Société des indépendans ne paraît pas avoir chance de durée, il n'en va pas de même pour la jeune Société des aquarellistes français qui vient d'ouvrir sa première exposition dans la rue Laffitte. Ceux-ci n'affichent aucune prétention, n'étalent aucun programme. Tous sont des artistes déjà connus, qui doivent leur renommée au travail et au talent. Ce n'est pas sans plaisir qu'on retrouve à leur tête, marchant d'un pied encore alerte, de respectables combattans du romantisme, les compagnons ou les disciples de Bonnington, de Decamps, d'Eugène Delacroix, de Roqueplan, de Louis Boulanger, de Célestin Nanteuil. Comme tous les survivans de cette glorieuse époque, ils n'ont rien perdu de leur ardeur. La renaissance de 1830, que les naturalistes d'aujourd'hui affectent, non sans une grossière ingratitude, d'oublier ou de mépriser, s'étendit à tous les genres et à tous les procédés. Tous les moyens d'expression, inventés ou poussés à la perfection par les artistes du xve, du xvie et du xviie siècle, puis inconsidérément délaissés par ceux du xviiie, la gravure à l'eau-forte, la gravure sur bois, lui doivent, ainsi que la peinture à l'aquarelle, leur vaillante résurrection. C'est dans ces heures joyeuses, entre 1825 et 1845, qu'Eugène Lamy, Eugène Isabey, Henri Baron, remportèrent leurs premières victoires. Les voici donc, toujours les mêmes, toujours épris des feutres empanachés, des jupes bouffantes, des mobiliers étranges, vivant au milieu des pages sourians, des chevaliers, des soudards, des moines, des grandes amoureuses. La fantaisie est restée la maîtresse fidèle qui continue à les égarer, parmi les donjons fantastiques et les paysages de théâtre, au milieu de ce monde invraisemblable et charmant dont Shakspeare et Alfred de Musset leur avaient ouvert les portes enchantées. Quand on voit la *Querelle après déjeuner*, les *Suites d'un duel*, le *Rendez-vous* par M. Eugène Isabey, on est pris de l'envie de relire *Don Paez*, *Portia*, *les Caprices de Marianne*. La désinvolture avec

laquelle M. Eugène Lamy continue à froisser les toilettes, à allumer les visages, à précipiter les gestes, à mêler joyeusement ses figurines grouillantes aux agitations des draperies, des paysages et des architectures, dans ses illustrations de Shakspeare, de Molière, de Perrault, nous reporte à des habitudes passionnées qui ne sont point celles d'une génération plus rassise, plus défiante et plus froide. Nos illustrateurs d'aujourd'hui veulent des compositions plus calmes, des figures plus arrêtées, plus de réalité dans les visages et plus d'exactitude dans les accessoires. M. Henri Baron marque bien la transition entre les deux écoles. Bien que ses sujets *Chez l'imagier, Chez un sculpteur, Dans un jardin, Départ pour la pêche,* soient conçus et traités dans l'esprit romantique, sa manière, plus réservée et plus prudente, qui l'avoisine à Delaroche plus qu'à Delacroix, a déjà perdu cette liberté chaleureuse et vivace qu'on admire encore, toute calmée qu'elle soit par les ans, chez MM. Isabey et Lamy. Sans doute, tout cela sent son vieux temps; ces chers maîtres touchent à leur automne, leur pinceau, comme leur visage, se décolore un peu aux approches de l'hiver, mais avec quelle résignation légère et quelle naturelle sérénité! Comme on sent en eux les artistes de race! Quoi de plus vrai, de plus vif, de plus chaud chez les plus habiles naturalistes de l'école actuelle que cet *Intérieur de l'église de Frari* où M. Eugène Isabey traduit, en quelques traits hardis, une vision rapide de toutes les somptuosités décoratives de Venise, de cette Venise chaude et vivante, si chère aux rêveurs romantiques. Quel est l'impressionniste capable de donner aux yeux pareille fête?

Quel serait encore l'impressionniste digne de lutter avec M. Jules Jacquemart pour la vivacité et la franchise de la sensation devant les effets de paysage ? Dieu sait cependant si M. Jules Jacquemart en prend à l'aise et s'il se moque du qu'en dira-t-on ! Nul n'a moins souci de cette propreté méticuleuse et de cette énumération des détails qui est, pour le gros public, la perfection de l'art. Ses aquarelles ressemblent aux pochades des indépendans, en ce qu'elles apparaissent comme des séries de taches vivement éparpillées sur le papier sous le coup d'une émotion brusque devant un phénomène extérieur. Seulement, M. Jacquemart, qui était un savant graveur avant d'être un habile aquarelliste, M. Jacquemart, qui ne peint qu'à ses heures, après avoir longtemps dessiné, M. Jacquemart, quand il fait un croquis, sait ce qu'il fait. De toutes ces taches, papillotantes et frétillantes, qui tremblent et pétillent sous le verre, aucune n'est lancée au hasard, et l'ensemble de tous ces lambeaux de couleurs, agités par une sensation intense, traduit énergiquement l'état d'âme de l'artiste, au moment où tel effet l'a frappé. On dirait de ces lettres écrites à la hâte, dans une auberge, sur un coin de table, à un ami intime, sous le coup d'une profonde et récente impression de voyage. Les phrases sont hachées, les mots écorchés, les virgules absentes, mais dans ces soubresauts et ces halètemens d'un

langage incorrect la pensée vibre, toute spontanée et toute chaude, et l'enthousiasme éclate avec une sincérité imprudente et hardie que l'écrivain plus tard, devant sa table de travail, ne retrouvera jamais. Les croquis peints par M. Jacquemart devant les paysages de Nice, de Menton et des alentours ne sont que des notes, mais des notes d'une justesse admirable et d'une vivacité communicative. On peut citer, comme les meilleurs, les *Platanes sur la route de Nice*, où les troncs écorchés des arbres frileux revêtent des pâleurs si singulières dans l'aigre clarté du ciel d'hiver, et le *Vieux château de Menton*, où les grands bois d'oliviers déroulent, avec mille teintes délicates, leurs longs massifs grisâtres sous les éclats violens des maçonneries blanches et du ciel profondément bleu.

L'aquarelle qui, entre les mains de M. Jacquemart comme dans celles de Mme Nathaniel de Rothschild, dont on voit là quelques beaux paysages, est un moyen d'improvisation rapide, de notation exacte devant la nature, devient, pour d'autres artistes, un genre à part de peinture complète et définitive qui peut lutter et qui lutte, pour la finesse et l'achèvement, avec la miniature. Les plus habiles, suivant les cas, font appel à l'une ou l'autre des ressources propres au genre. M. Louis Leloir, en particulier, excelle à choisir son moment, pour être vif ou calme, libre ou réservé, hardi ou précieux, large ou minutieux. Il n'agit pas de même lorsqu'il enlève une scène joyeuse comme *les Premiers pas* ou lorsqu'il détaille, avec la patience d'un enlumineur du moyen âge, sur les marges étroites d'un livre, les figurines spirituelles de *Gil Blas* et du *Mendiant*. Dessinateur correct, compositeur attentif, observateur patient, M. Leloir n'a gardé de l'héritage un peu mêlé de Fortuny que ce qui convient au goût clair des amateurs français. Son seul défaut est celui de presque tous nos peintres de genre, une certaine froideur, mais qui chez lui se dissimule d'ordinaire sous un voile de grâce et de distinction, tandis qu'elle apparaît sous des formes plus banales chez quelques-uns de ses confrères. MM. Worms et Vibert, par exemple, praticiens fort habiles, ne perdraient point à réchauffer leur couleur et à ranimer leur dessin. Leurs figurines, soignées à ravir, placées avec un soin extrême au milieu d'accessoires bien choisis, mais immobilisées dans leurs attitudes et glacées dans leurs physionomies, semblent n'oser faire un mouvement de peur de gâter leurs vêtemens ou de perdre leur pose. *La Menace de l'Amour*, *le Barbier poète*, par M. Worms, n'en sont pas moins d'agréables anecdotes, et M. Vibert, malgré son rire froid, montre toujours son talent de dessinateur dans les drôleries, un peu vieillottes, dont il fait supporter les frais aux gens d'église, *le Cardinal lisant Rabelais*, *le Champ du repos*, *le Calme plat*. On peut préférer pourtant à ces plaisanteries douteuses, renouvelées avec trop de gravité, de simples études pittoresques telles que *le Sanglier* et la *Maïa*. Quant à M. Maurice Leloir, le plus jeune de tous, il

marche sans trop de dépendance sur les traces de son frère aîné. *Le Rémouleur* et *la Déclaration* le mettent au rang de nos plus habiles reproducteurs des costumes et des physionomies du XVIIIe siècle.

Ce n'est pas toutefois dans ce dilettantisme facile et un peu mesquin qu'on aimerait à voir s'attarder nos aquarellistes. Ils ont mieux à faire qu'à devenir les doublures, toujours affaiblies et insuffisantes, des petits maîtres de la Hollande au XVIe siècle et de la France au XVIIIe siècle. Leur vrai rôle est de fixer, dans un langage rapide et expressif, l'aspect sans cesse changeant de la société moderne. Le goût public se porte de plus en plus vers les représentations détaillées de nos costumes, de nos actions, de nos mœurs; c'est une tendance qui n'est point à dédaigner. La Hollande et l'Angleterre doivent leurs meilleurs artistes à cette recherche de l'exactitude dans l'observation de la vie quotidienne. Or quel procédé se prête mieux que l'aquarelle à ce genre de travail? MM. Heilbuth et Detaille nous paraissent donc rester dans la véritable voie, lorsqu'ils s'en tiennent à l'étude attentive l'un de la vie mondaine, l'autre de la vie militaire. Quand l'ingénieux M. Heilbuth quitte Rome, où il a su, l'un des premiers, voir les Romains modernes tels qu'ils sont, dans leurs habitudes familières, d'un œil assez malin, avec un esprit fort désabusé des légendes majestueuses, c'est aux environs de Paris qu'il se plaît d'ordinaire. Le monde qu'il fréquente a quelque parenté avec le monde où se rencontrent les impressionnistes. A Bougival, à Sainte-Adresse, à Fontainebleau, le peintre s'attarde à regarder les jolies Parisiennes, en fraîches toilettes, dont les silhouettes élégantes se découpent sur les verdures légères des futaies ensoleillées ou les horizons clairs des dunes marines. Les délicates images de M. Heilbuth auront, pour l'avenir, une valeur historique égale à leur valeur d'art. M. Heilbuth exprime avec une habileté surprenante tout ce que prétendent découvrir les impressionnistes, la clarté des eaux, la transparence de l'atmosphère, la légèreté des étoffes, la fraîcheur des chairs; mais il a fait des études premières qui ne sont pas, paraît-il, à la portée des indépendans.

La Société des aquarellistes débute dans d'excellentes conditions. Du succès qu'elle obtiendra, si elle persévère, dépend, dans une certaine mesure, l'organisation, si désirable, des artistes français en groupes distincts. Or c'est par l'association que les artistes assureront la sauvegarde de leurs intérêts; c'est par l'association seule qu'ils seront vraiment indépendans, et leur indépendance, en rendant à l'état sa liberté d'action, permettra aussi à l'état d'apporter dans sa protection plus de générosité et plus de décision, en le dispensant de couvrir également, d'une tolérance indifférente, toutes les manifestations d'une activité commerciale qui n'a droit au respect et aux sacrifices du pays que lorsqu'elle devient une activité désintéressée et morale de l'intelligence.

GEORGE LAFENESTRE.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 mai 1879.

Le sénat est rentré l'autre jour sans bruit dans son paisible palais de Versailles. La chambre des députés rentre demain à son tour, sans plus de cérémonie, dans la résidence officielle des pouvoirs publics. Ces six semaines de vacances parlementaires qui viennent de passer auraient pu, auraient dû être fructueusement employées : on peut déjà craindre qu'elles n'aient été à peu près perdues, qu'elles n'aient servi qu'à mettre en lumière quelques difficultés, quelques discordances de plus.

Les deux assemblées vont se retrouver à leur retour, comme au moment où elles sont parties, en présence de toutes ces questions qui se succèdent, qui naissent les unes des autres et s'enchevêtrent bizarrement au courant de notre vie publique. Elles vont revoir tout ce qu'elles ont déjà vu, sans compter les surprises nouvelles que le hasard et l'esprit de parti peuvent mettre sur leur chemin, et le mal le plus sensible, le plus redoutable, n'est même pas dans tel ou tel incident, dans l'invalidation ou la validation de M. Blanqui, dans l'embarras de se prononcer sur le retour à Paris; il est plus encore et avant tout dans ce qui fait que tous les incidens sont possibles, dans la profonde confusion des idées, dans l'incohérence des volontés, dans une sorte de décomposition et d'émiettement de toutes les forces morales et politiques. Le mal le plus grave est dans l'altération évidente et croissante d'une situation générale où M. Blanqui peut un seul instant être un personnage, où le sentiment indistinct d'une crise permanente se répand à tout propos, et où l'on est si occupé à disputer la vie de chaque jour qu'il ne reste plus ni temps ni liberté d'esprit pour traiter sérieusement les affaires sérieuses, pour s'attacher aux intérêts supérieurs du pays. Un député radical, dont les froides violences de langage devraient au moins être un avertissement, disait ces jours derniers dans une réunion populaire que le gouvernement « manquait d'orientation. » Ce représentant du radicalisme entendait sans doute d'une étrange manière son « orientation, », il aurait bientôt orienté la république sur le cap des tempêtes.

Le mot, dégagé des interprétations radicales, n'est pas moins d'une certaine vérité. Le gouvernement, — et par là nous n'entendons pas tant le ministère seul que tous les pouvoirs, tous ceux qui peuvent diriger ou aider à diriger, — le gouvernement des affaires de la France « manque d'orientation. » Voilà toute la question, que ces six semaines de vacances parlementaires n'ont ni simplifiée ni atténuée, qui se retrouve tout entière, plus pressante, plus irritante que jamais au moment où les chambres rentrent à Versailles, où tous les pouvoirs vont être de nouveau en présence. L'alternative est claire et impérieuse pour eux : ils ont à décider sans plus de retard s'ils s'arrêteront, s'ils feront un énergique effort pour se ressaisir et se redresser en quelque sorte eux-mêmes ou s'ils se laisseront aller, faute d'une direction supérieure, en gémissant, à ce courant troublé, mêlé de conflits factices, de crises obscures, d'incidens plus ou moins bruyans, plus ou moins sérieux.

Tout est là, et on ne dira certainement pas que c'est l'état moral du pays qui pèse sur les pouvoirs publics, qui rend la sagesse et la résolution difficiles. S'il y a un phénomène frappant au contraire, c'est la tranquille longanimité de cette nation française, qui se laisse si aisément conduire et même tromper quelquefois, qui donne tout ce qu'on sollicite d'elle, hommes, argent, bonne volonté, soumission, patience, et qui reste assurément en grande majorité étrangère à toutes les questions dont on l'assourdit. Le pays, il est sans doute au scrutin le jour où il faut voter, mais il est avant tout et tous les jours à ses affaires, à sa vie simple et laborieuse. Le pays, le vrai pays, il envoie des délégués à M. le président de la république, aux ministres, aux commissions parlementaires, pour demander à tous de s'occuper enfin de ses intérêts les plus pressans, de régler ses relations commerciales auxquelles il n'entend plus rien, de lui dire dans quelles conditions il peut travailler et se livrer à son industrie. Il demande à M. le ministre des affaires étrangères la paix, à M. le ministre des travaux publics des chemins de fer et des canaux, à M. le ministre de l'instruction publique des écoles, non des diversions tapageuses, au gouvernement tout entier une direction, aux assemblées une application éclairée et suivie à tous les intérêts publics. C'est là ce que demande instinctivement, simplement, le pays, c'est toute sa politique. Le mal n'est point certainement dans cette masse nationale avec laquelle tout serait si facile. Le mal est dans ce qu'on peut appeler les régions officielles et superficielles, dans les partis si obstinément occupés à se créer une vie toute factice qu'ils finissent par ne voir qu'eux-mêmes dans la politique, eux et leurs passions, leurs calculs, leurs ambitions et leurs préjugés.

Ce qui est certain, ce qui entre de plus en plus dans le sentiment général, c'est qu'au commencement de l'année il y avait une situation favorable, incontestée, dans laquelle le pays mettait volontiers sa con-

fiance, et qu'en trois mois cette situation a été dilapidée, à demi perdue, conduite au point où elle est aujourd'hui. Elle a été pour le moins singulièrement compromise par les partis, par des complicités bien diverses, volontaires ou involontaires. Tout le monde y a contribué, si l'on veut, les uns par leurs emportemens et leurs prétentions, les autres par leur faiblesse et leur indécision. Le fait est qu'à partir du jour où l'on a cru que la république entrait définitivement dans son règne, le danger a commencé, les complications n'ont plus tardé à se multiplier et à s'aggraver. Que les radicaux, dès le premier moment, aient joué leur rôle d'agitateurs, qu'ils aient prétendu au pouvoir et essayé de rendre tout impossible pour se frayer un chemin, qu'ils se soient du moins efforcés d'introduire dans la république nouvelle leurs passions exclusives, leurs idées excessives, leurs procédés révolutionnaires, ce n'est pas là en vérité ce qui peut surprendre : les radicaux ne sont pas faits pour aider les gouvernemens et pour rendre la vie facile même aux régimes qu'ils préfèrent. Ils étaient dans leur rôle en suscitant toute sorte de difficultés, en tentant audacieusement de s'imposer par le contingent qu'ils apportaient à une majorité républicaine; mais ce qu'il y a de plus grave, de plus dangereusement significatif, c'est que les modérés eux-mêmes ont peut-être contribué autant que les radicaux, quoique d'une autre manière et dans une autre mesure, à laisser se développer cette situation pleine de troubles et de faiblesses qui existe aujourd'hui. Ils ne le voulaient pas, ils n'y ont pas moins aidé par une sorte de connivence directe ou indirecte qui n'a eu d'autre résultat que de les affaiblir eux-mêmes en prolongeant une illusion.

L'erreur, la fatale erreur des partis républicains modérés, au moment où s'inaugurait l'ordre nouveau avec la présidence de M. Jules Grévy, l'erreur de ces groupes a été de ne pas prendre position dès le premier jour, de ne pas rester ouvertement dans la victoire commune qu'on venait d'obtenir avec des idées précises, avec leur politique, avec leur rôle de modérateurs avoués et résolus. Ils ont peut-être senti la nécessité de cette conduite; ils n'ont pas méconnu le danger des exagérations et des prétentions qui allaient se produire. Ils ont hésité; ils ont craint de trop se hâter, de paraître suspects, d'avoir l'air de se replier vers d'autres fractions modérées dont l'alliance les aurait compromis. Ils ont cru sans doute agir avec plus de prudence ou d'habileté en suivant jusqu'à un certain point le mouvement, en acceptant une solidarité complète avec une majorité dont ils ne partageaient pas toutes les idées ou en faisant des concessions auxquelles ils se réservaient de mettre des limites. Ils ont pu réussir quelquefois à demi; mais ils n'ont pas vu qu'ils jouaient un jeu de dupes pour eux-mêmes et pour leur politique, qu'en entrant dans cette voie ils se condamnaient à des transactions perpétuelles, à des abdications graduelles devant des exigences croissantes, et sous prétexte de maintenir la cohésion d'une

majorité dont ils faisaient partie, ils s'exposaient à subordonner incessamment leurs propres idées aux idées des autres. Ils n'ont pas remarqué qu'à ce régime de transactions et de concessions forcées ils s'affaiblissaient sans profit, ils perdaient tout pouvoir de direction, ils se mettaient à la merci d'une série d'entreprises tentées contre l'indépendance de leur initiative.

Le résultat a été ce qu'on a vu, une politique d'équivoques successives, d'ajournemens, de compositions souvent étranges, une situation progressivement altérée où toute la bonne volonté possible et les meilleurs, les plus sincères efforts n'ont pas suffi à pallier des incohérences choquantes. Sans doute il y a eu des exagérations qui ont été combattues avec succès et arrêtées au passage; mais il est malheureusement trop évident qu'on n'a combattu et écarté pour le moment ces exagérations qu'avec toute sorte de tempéramens et d'atténuations de nature à diminuer d'avance l'autorité d'un acte public. En un mot, dans un intérêt de conciliation, pour prolonger autant que possible l'illusion de l'alliance de toutes les fractions républicaines, on s'est prêté à tout, au moins à beaucoup de choses qui auraient pu être évitées avec un peu de décision : on n'a réussi qu'à se désarmer, à livrer les garanties les plus sérieuses, au détriment de l'autorité de la république elle-même, qui est la première à en souffrir. On n'est arrivé qu'à ouvrir cette carrière où l'imprévu se déchaîne sous toutes les formes, et c'est ainsi que par une série de faiblesses ou de connivences mal calculées on s'est mis à la merci de surprises toujours nouvelles. C'est ainsi qu'on a laissé naître, grossir et s'envenimer tous ces incidens qu'un peu de fermeté déployée à propos aurait pu réprimer au moment voulu, — et l'élection de M. Blanqui, et le retour des chambres à Paris, et l'affaire de la préfecture de police, et les conflits religieux, et la question du conseil municipal parisien. On a tout sacrifié à l'union d'une majorité républicaine insaisissable et indéfinie. On a cru bien faire, on n'a pas réussi; on n'est arrivé qu'à affaiblir la politique de modération et de conservation par laquelle la république a été fondée, et avec cette politique une situation tout entière. C'est là que nous en sommes aujourd'hui, à l'heure où les chambres, revenues à Versailles, vont offrir une occasion naturelle à toutes les explications.

Eh bien! le moment est venu de s'arrêter sur ce chemin où l'on s'est engagé, de reprendre pied sur un terrain plus solide. La république n'est nullement en question ici. Il ne s'agit même pas de savoir quelle part doit être faite à tel ou tel parti, au centre gauche ou à la gauche dans l'administration des affaires de la France. Il s'agit du choix d'une politique à laquelle les hommes sensés de tous les partis doivent pouvoir s'associer dans l'intérêt du pays. Une chose est certaine, c'est qu'on ne peut plus vivre longtemps ainsi dans une situation qui depuis trois

mois va en s'amoindrissant. Cette situation, elle a été visiblement compromise par l'affaiblissement de toutes les garanties modératrices et conservatrices. Le mal indique le remède. L'important aujourd'hui est d'en finir avec tous ces incidens qui grossissent dans le bruit des polémiques et qui finissent par troubler les esprits; avec un peu de résolution ce n'est point assurément impossible. Le gouvernement lui-même, dit-on, sent la nécessité d'une action plus décidée. Si le ministère a besoin de se modifier, de se fortifier par quelques accessions nouvelles, il n'a qu'à le faire et à se présenter ensuite aux chambres avec une politique arrêtée sur les points essentiels. Il n'y a plus à éluder, ce serait inutile; la décision est peut-être à l'heure où nous sommes la plus grande habileté et, dans tous les cas, la dernière ressource. — Mais un ministère résolument modéré n'aura pas, dit-on, la majorité dans la chambre. D'abord que sait-on si un peu de fermeté ne tranchera pas bien des difficultés? Et de plus, si la chambre refuse une majorité à un ministère, avouant sans détour l'intention de raffermir une situation ébranlée, de redresser la marche des affaires de la France, ce sera une équivoque de moins. Le ministère peut tomber honorablement dans ces conditions, et la politique modérée n'est point compromise dans des expériences nouvelles, dont ceux qui les auront provoquées garderont la responsabilité.

Tout n'est point certes favorable à l'heure qu'il est, pas plus dans les affaires de la France que dans les affaires de bien d'autres pays de l'Europe. On peut observer partout des nuages, des difficultés, des complications intimes. Il y a du moins cette chance rassurante que ce printemps maussade qui continue l'hiver ne semble pas annoncer pour cette année des guerres nouvelles, un de ces conflits imminens qui finissent par engager plus ou moins toutes les politiques en mettant en péril la sécurité universelle. Que le traité de Berlin, accepté par l'Europe comme une dernière garantie, ne soit pas de nature à créer une situation sûre et indéfiniment durable, que l'exécution de ce traité soit destinée à passer encore par bien des phases laborieuses et ingrates, c'est possible et même vraisemblable. Il finit du moins par être exécuté, ce traité de pacification orientale, dans ce qu'il y avait de plus essentiel, de plus important pour l'Europe. Les questions capitales sont tranchées, le reste est l'affaire de négociations plus ou moins prolongées, plus ou moins traversées par des incidens secondaires. A l'heure présente, les Russes ont commencé leur mouvement de retraite et quittent les Balkans, où ils ont régné en maîtres depuis plus d'un an. Leur retraite graduée s'accomplira à travers la Roumanie pour être définitivement terminée à l'époque fixée par le traité de Berlin. Le prince Battemberg, élu l'autre jour chef de la Bulgarie, paraît entièrement disposé à accepter sa quasi-souveraineté. Il est en route, se rendant tout d'abord

à Livadia, auprès de l'empereur Alexandre, à qui il doit bien sa première visite. Il va vraiment recevoir la couronne des mains de celui qui l'a conquise, et avant que le nouveau prince ait paru en Bulgarie, on en est déjà à faire des plans pour lui préparer un palais, à lui organiser des gardes du corps, à discuter sur le cérémonial de l'investiture qu'il devra aller recevoir à Constantinople. Dans la Roumélie orientale, destinée à rester plus directement sous l'autorité du sultan, le danger des collisions intérieures semble avoir singulièrement diminué, et avec le concours de la commission internationale on pourra peut-être arriver à une organisation suffisante. La question des frontières grecques, d'un autre côté, est décidément remise à l'arbitrage de l'Europe, qui se charge de la trancher, soit par des négociations directes, soit par les ambassadeurs à Constantinople, de sorte que sur les points les plus difficiles ou les plus aigus on semble toucher à une solution.

L'autre jour, dans un banquet de l'association conservatrice de Middlesex, puis à la chambre des lords, le chef du *foreign-office*, le marquis de Salisbury, s'est plu à retracer cette situation sous des couleurs parfaitement satisfaisantes. Les choses, il est vrai, n'ont marché ni aussi vite ni aussi aisément que le prédisait lord Beaconsfield il y a six mois, et même aujourd'hui cette exécution du traité de Berlin dont on peut se contenter laisse plus d'une question incertaine en Asie comme en Europe. Il y a eu en vérité, chemin faisant, plus d'une déception, et ce serait une singulière illusion de prendre trop au mot lord Salisbury dans ses déclarations sur la bonne santé de l'empire ottoman; mais enfin l'essentiel est fait: on est sorti pour le moment des passes les plus dangereuses, et l'Angleterre peut assurément se rendre le témoignage flatteur d'avoir contribué sérieusement au résultat. Le ministère anglais, pour ce qui le regarde personnellement, a bien quelque raison de se sentir soulagé et de vouloir communiquer son optimisme. Il y a eu un moment, et ce moment n'est pas encore bien éloigné, où il s'est trouvé entraîné dans toute sorte de complications et de conflits sur plusieurs points du globe. Il avait assumé une responsabilité des plus sérieuses dans les affaires d'Orient. Au même instant il allait faire dans l'Afghanistan, sur la frontière de l'empire indien, une expédition difficile, et lorsqu'il s'y attendait le moins, à une autre extrémité, sur la côte africaine du Cap, il avait à soutenir avec une peuplade barbare, avec les Zoulous, une guerre qui commençait par des désastres pénibles pour l'orgueil britannique. L'opinion anglaise n'a pas laissé un moment de s'émouvoir de tant d'affaires engagées à la fois par l'audacieuse imagination de lord Beaconsfield. L'opposition retrouvait des armes contre le ministère. Aujourd'hui tout change d'aspect. La question orientale est entrée dans une phase où elle cesse d'être inquiétante, et par une coïncidence heureuse la guerre de l'Afghanistan se termine en même temps par une

paix qui assure à l'Angleterre de nouvelles frontières faites pour garantir sa prépondérance. Le nouvel émir de Caboul, Yakoub-Khan, s'est rendu de sa personne au camp du général Brown pour sceller son alliance avec les maîtres de l'Inde. Voilà encore une question menée à bonne fin. Il ne reste plus que la guerre avec les Zoulous, et, si agaçante que soit cette affaire, elle ne peut pas embarrasser la puissance anglaise. Lord Beaconsfield et lord Salisbury peuvent donc triompher à l'aise et se complaire dans leur optimisme, à la condition toutefois de surveiller leur imagination et de ne pas trop se laisser aller à une politique aventureuse dont l'Angleterre ne tarderait pas à s'inquiéter.

Ce n'est pour le moment ni des affaires diplomatiques de l'Europe, ni de la guerre d'Orient et de ses suites, ni du *kulturkampf*, ni même du socialisme que le prince-chancelier d'Allemagne, M. de Bismarck, est le plus occupé. Il s'est donné une tâche peut-être assez nouvelle pour lui et devant laquelle son énergique volonté a paru hésiter quelque temps. Il a entrepris de changer la législation douanière de l'Allemagne et de relever le drapeau du protectionnisme. Déjà il y a plusieurs mois il publiait avec intention une lettre qui était comme le programme de sa politique nouvelle, qui annonçait visiblement des résolutions arrêtées. L'idée n'avait plus qu'à prendre la forme d'une proposition officielle. Aujourd'hui la question est devant le parlement de Berlin, et la discussion a été ouverte par M. de Bismarck lui-même, qui s'est fait économiste et financier pour être le premier défenseur de ses projets. Il a fait la guerre pour d'autres conquêtes dans sa vie, il la poursuit maintenant pour les tarifs, pour la réforme douanière dont il entend doter l'empire.

Chose curieuse qui apparaît à l'heure qu'il est en Allemagne comme dans d'autres parties de l'Europe! Il y a un peu partout le même mouvement de réaction contre les idées de libéralisme commercial. C'est une sorte d'émulation indéfinissable et dangereuse; on s'excite mutuellement. Dans chaque pays, les partisans de la réaction douanière se serrent et rentrent en campagne en montrant le protectionnisme prêt à triompher chez les nations voisines. En Allemagne, on relève les tarifs sous prétexte que la France, l'Italie, l'Autriche, en font ou vont en faire autant. En France, en Italie, l'agitation protectionniste se sert de l'exemple de l'Allemagne. M. de Bismarck dit : « La France abandonne son point de vue... » M. Pouyer-Quertier et ses amis disent : « Voyez l'Allemagne et son chancelier! » Tout le monde en est là, et tout le monde invoque les mêmes faits, la même raison, la crise industrielle et économique qui sévit plus ou moins dans tous les pays. La crise est évidente, elle ne date pas d'hier, et elle peut se prolonger encore en infligeant à tous les intérêts de cruelles souffrances, c'est malheureusement trop vrai; mais peut-on dire que cette crise soit le résultat de la liberté commerciale?

Est-ce que cette liberté modérément appliquée, comme elle l'a été, comme elle l'est encore, n'a pas favorisé au contraire un immense développement de richesse ? Est-ce que cette épreuve que subissent l'industrie et le commerce du monde n'a pas une multitude d'autres causes, et les accidens imprévus, et les guerres incessantes, et les bouleversemens soudains d'intérêts, et les dépenses militaires démesurées? L'Allemagne souffre dans son commerce et dans son industrie comme presque toutes les nations aujourd'hui; l'opulence factice qu'elle s'est créée un moment par la guerre ne lui a pas profité : revenir à un régime de restrictions douanières, ce n'est pas un remède bien efficace pour elle, pas plus que ce n'est un remède pour d'autres, et, à vrai dire, ce n'est pas peut-être par de simples considérations économiques que M. de Bismarck s'est décidé à relever le drapeau du protectionnisme.

Le chancelier, dans ses combinaisons, peut assurément avoir tenu compte de l'intérêt économique, des conditions particulières de l'agriculture et de l'industrie; il peut être fondé dans tout ce qu'il dit sur les diverses natures d'impôts, sur la nécessité de demander plus de ressources aux impôts indirects. Au fond, cela est bien clair, il a principalement obéi à une raison politique, il a vu surtout dans ce remaniement des douanes, dans le relèvement des tarifs, un moyen de constituer les finances de l'empire. Jusqu'ici l'empire n'a vécu réellement que de ce qu'on appelle la « contribution matriculaire, » c'est-à-dire le contingent financier assigné à chacun des états confédérés; il n'a pas eu ses ressources propres, indépendantes et permanentes. C'est ce budget indépendant que M. de Bismarck a voulu créer : c'est un des ressorts de son système. Il a donné à l'Allemagne l'unité militaire, l'unité diplomatique, l'unité de représentation parlementaire. Il est toujours préoccupé de placer sous l'autorité directe de l'empire l'ensemble des chemins de fer. Les projets qu'il a présentés, qu'il défend aujourd'hui, en constituant le budget permanent de l'empire, sont un pas de plus dans la voie de l'unification, et c'est la raison de l'insistance qu'il met à faire accepter un système par lequel il croit compléter son œuvre, fonder définitivement l'autorité impériale. Réussira-t-il à obtenir du parlement la sanction des combinaisons qu'il propose ? Ce qui est certain, c'est que ses projets ont jeté quelque trouble dans les partis, et que son discours savamment préparé, peut-être aussi un peu embarrassé, n'a pas produit tout l'effet que produisent d'habitude les paroles du tout-puissant et impérieux chancelier. Ce qui est positif, c'est que si M. de Bismarck a trouvé des alliés inattendus dans le centre catholique, qui ne l'appuie sans doute que dans l'espoir d'un adoucissement de la politique religieuse, il a rencontré d'un autre côté, dès les premiers pas, des oppositions de diverse nature. Il a eu avec lui un des chefs des nationaux-libéraux, M. de Bennigsen, converti au protectionnisme; il a

eu contre lui un autre chef du parti national-libéral, M. Lasker, les progressistes du parlement, qui ont vertement critiqué les nouveaux projets. Tout n'est pas facile dans cette voie de réaction, et ce qui est peut-être assez curieux, assez significatif, c'est que M. de Bismarck a trouvé un adversaire fort sérieux dans un de ses collaborateurs officiels d'autrefois, l'ancien chef de l'office de la chancellerie impériale, M. Delbrück, qui s'est nettement prononcé contre la nouvelle politique commerciale.

L'opposition que cette politique soulève dans une partie de l'Allemagne, qui s'est produite avec un certain éclat dans le parlement de Berlin, cette opposition est évidemment très complexe. Pour les uns, la question économique passe avant tout, c'est la lutte d'une liberté modérée et bienfaisante contre le régime protecteur renaissant. Pour les autres, il y a une question de garanties constitutionnelles; il y a en jeu le principe du contrôle parlementaire qui pourrait être annulé ou éludé par la création de ressources permanentes laissées à la disposition d'une omnipotence centrale. La discussion n'a pas laissé d'être vive, et après bien des discours on a fini par renvoyer une partie des projets douaniers à une commission spéciale. C'est peut-être, dans la pensée de ceux qui ont fait cette proposition, un moyen déguisé d'ajournement ou d'atermoiement; mais M. de Bismarck n'est pas homme à se laisser amuser, à s'arrêter pour si peu, et il vient de saisir le parlement d'un projet particulier par lequel le gouvernement serait autorisé à établir dès ce moment, par voie sommaire et provisoire, les tarifs proposés, en attendant le vote définitif. Il faut dire que la situation, étant donnée, cette mesure était devenue peut-être nécessaire, parce qu'en vue d'une prochaine élévation de tarifs le commerce allemand se hâtait d'augmenter ses approvisionnemens à la faveur des droits qui existent encore. Le chancelier a voulu déjouer ce calcul de la spéculation, qui n'est après tout que le petit côté dans la grande discussion poursuivie aujourd'hui à Berlin. M. de Bismarck arrivera vraisemblablement à son but, dût-il avoir quelque peine à réaliser sa réforme; il réussira, puisqu'il y tient, puisqu'il a longuement prémédité l'évolution qu'il accomplit, puisqu'il met visiblement une volonté forte à ce qu'il a entrepris. Il reste à se demander s'il aura bien préparé cette prospérité commerciale et financière à laquelle il entend travailler, s'il n'aura pas gratuitement provoqué des représailles qui ne seront après tout que légitimes, s'il ne sera pas entraîné dans des guerres de tarifs, qui n'ont jamais servi ni les intérêts économiques ni l'intérêt supérieur de la paix générale. La question est de savoir quelles seront les conséquences plus ou moins prochaines de la réaction protectionniste en Allemagne, dans quelle mesure cette évolution, tout économique en apparence, se lie à l'ensemble de la politique du chancelier. Ce n'est peut-être pas sans quelque dessein que M. de

Bismarck s'engage et engage l'Allemagne avec lui dans une voie où les expériences peuvent coûter cher.

L'Italie a bien, elle aussi, sa place dans cet imbroglio des relations commerciales de l'Europe, que l'intervention du chancelier allemand ne simplifie pas, et elle n'a pas à s'occuper seulement de ses tarifs, des conditions d'un régime économique qui reste aussi incertain pour elle que pour tous les autres pays; elle a ses affaires intérieures, sa situation morale, ses incohérences de partis, ses embarras ministériels et parlementaires, ses réformes toujours en projet, son équilibre budgétaire toujours en discussion; elle a ses grandes et ses petites questions. A dire vrai, l'Italie, dans son bon sens, ne s'est pas beaucoup émue de la diversion que Garibaldi a voulu dernièrement lui procurer en reparaissant à Rome sans y être appelé. Est-ce la suite du déclin trop visible de l'homme? Est-ce l'effet de circonstances contraires? Le fait est que le vieux héros n'a poin eu décidément de succès dans ce récent voyage. Il semble assez embarrassé de lui-même, il se perd dans les manifestes, les discours et les lettres, tiraillé entre le roi et la ligue, entre la monarchie et la république. Il est par trop dépaysé dans la vie officielle et régulière, en dehors de son île de Caprera, d'où il ne sortait autrefois que pour les prouesses retentissantes qui ne conviennent plus à un invalide.

Pour cette fois, Garibaldi aura traversé Rome assez obscurément. Il n'a ni remué l'opinion, ni gêné beaucoup le ministère pour qui il aurait pu être en d'autres momens un embarras. Il a laissé en paix le parlement qui, après avoir passé quelques jours à discuter une loi sur les chemins de fer, a maintenant devant lui le budget, l'exposé financier qui vient de lui être soumis, et un projet de réforme électorale qui vient de lui être présenté. Le ministre des finances, M. Magliani, est un homme à l'esprit net, au langage clair et facile, qui a tracé dans son exposé un tableau peut-être un peu optimiste. Il s'est plu à constater la décroissance du déficit depuis quelques années, à énumérer les ressources évidemment nombreuses et sérieuses dont l'Italie peut disposer pour suffire aux dépenses nécessaires. Le point capital dans ces combinaisons est toujours la perspective de l'abrogation graduelle de l'impôt sur la mouture qui a été déjà votée en principe; mais cette abrogation, dont tous les ministères de la gauche se font une obligation en arrivant au pouvoir, c'est une diminution de recettes, et M. Magliani ne l'accepte qu'en cherchant avant tout un moyen d'y suppléer, sinon par une contribution nouvelle, du moins par une augmentation de certains impôts anciens sur les sucres, sur les alcools, sur l'enregistrement. C'est une carrière ouverte à de sérieuses discussions où M. Magliani rencontrera pour contradicteurs des hommes habiles et expérimentés : M. Sella, M. Minghetti, M. Luzzati. Quant à la réforme électorale qui

vient enfin d'être livrée à l'examen de la chambre, elle est assez compliquée et elle n'a certes rien d'excessif; elle reste loin du suffrage universel que les partis les plus avancés du parlement n'admettent pas. Elle consiste particulièrement dans la substitution du scrutin de liste au scrutin par circonscription, dans l'abaissement à vingt et un ans de l'âge exigé pour l'électorat, dans une série de combinaisons destinées à établir le cens légal, un cens d'ailleurs assez réduit. Quel sera le résultat politique de cette réforme, qui sera nécessairement revue et corrigée par les chambres avant d'être consacrée définitivement par une loi? C'est là une autre question. L'Italie est depuis quelques années dans une situation morale où les esprits sont singulièrement indécis, où les ministères de la gauche, qui sont arrivés successivement au pouvoir, ont moins de force par eux-mêmes que par l'affaiblissement, par la décomposition des partis modérés qui, les premiers, ont dirigé la révolution italienne.

Ce règne des partis modérés renaîtra sans doute un jour ou l'autre par le mouvement naturel de l'opinion. Il a été interrompu même avant la mort de Victor-Emmanuel. Il appartient pour le moment à cette histoire qui a eu ses épisodes, ses personnages, et que des écrivains bien inspirés reproduisent de temps à autre avec un affectueux respect pour ce passé d'hier. Il n'y a pas longtemps, un ancien ministre de l'instruction publique, M. Berti, dans un livre sur *Cesare Alfieri*, racontait la vie d'un de ces Piémontais de forte race qui, par le bon sens, par la solidité, par la sagesse dans les conseils, ont préparé la fortune de la maison de Savoie. C'est le marquis Alfieri de Sostegno, l'ancien serviteur de Charles-Albert, l'ancien président du sénat italien, le père du libéral sénateur d'aujourd'hui. Tout récemment M. Chiala, dans une étude publiée sous le modeste titre de *Commemorazione*, remettait au jour la chevaleresque figure d'Alfonso de La Marmora, qui a été la personnification la plus originale du vieil honneur au service de l'Italie nouvelle et qui va trouver en M. Massari un historien. C'est une génération qui disparaît par degrés, d'année en année, de jour en jour; mais elle a laissé partout, dans la politique comme dans la guerre, les marques de son passage, et l'Italie ne peut oublier que c'est surtout par de tels hommes, par leur dévoûment, par leurs conseils, qu'elle est arrivée à vivre, à être une nation indépendante et respectée.

CH. DE MAZADE.

Le directeur-gérant : C. BULOZ.